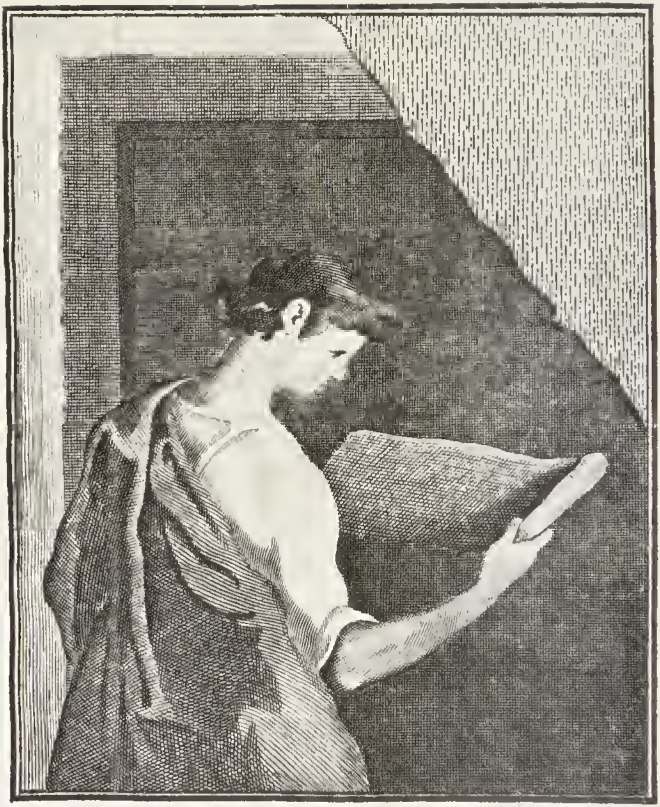

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1705unse_1

Collegii Billomensis Societ. Jesu

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Catal. Inscript.

Juillet 1705.

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCV.

Avec Privilege & Approbation.

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1705.

ARTICLE CII.

SUITE DE L'EXTRAIT de la continuation des pensées diverses &c. Tome second.

CE second tome est employé tout entier à défendre l'Auteur des Pensées diverses sur le paralelle de l'Athéisme & de l'Idolatrie. Nous en commencerons l'extrait par une preuve signalée de la bonne foi de M. Bayle. Il s'étoit servi dans le tome précedent de l'authorité de certains Voyageurs, pour montrer qu'il

y avoit eu des Nations entieres dépourvûës de toute connoiſſance de Dieu, il avoit inſiſté ſur les Peuples de la Nouvelle France. Dans l'extrait du premier tome, nous avons averti que d'autres Voïageurs mieux inſtruits, nioient abſolument ce prétendu Athéiſme de certains Peuples. Mr. Bayle cite au long dans ce ſecond tome chapitre LXXXV. les paſſages ſur leſquels il s'étoit fondé. Ces paſſages le refutent mieux que nous n'avions fait & montrent évidemment que ces peuples connoiſſent un genie ſuprême, mais qu'ils ne l'honorent, ni ne l'invoquent point au moins communement. C'eſt ce défaut de Religion que les Auteurs de Mr. Bayle ont traité d'Athéiſme, ils s'en expliquent nettement. Revenons au ſujet principal du ſecond tome.

Nôtre Auteur expoſe d'abord l'état de la queſtion. *L'Idolatrie des anciens Payens eſt-elle un mal plus affreux que l'ignorance de Dieu dans laquelle on tomberoit ou par ſtupidité ou par défaut d'attention, ſans une malice premeditée, fondée ſur le deſ-*

ſein de ne ſentir nul remords en s'adonnant à toutes ſortes de crimes ? C'eſt avec ces limitations qu'il avoit decidé que l'Athéiſme eſt un moindre mal que l'Idolatrie. Aujourd'hui il va plus loin & il renferme dans ſa comparaiſon l'Athéiſme où ſeroit tombé par exemple un Philoſophe Athenien, qui s'étant voulu ſervir de ſa raiſon pour examiner l'Idolatrie, auroit pris le parti de ne point croire de Dieu plûtôt que d'en croire pluſieurs auſſi indignes de ce nom, que les Divinitez qu'adoroit la ſuperſtitieuſe Gréce.

Après avoir declaré qu'il ne prétend point faire entrer l'Idolatrie de l'Egliſe Romaine dans cette odieuſe comparaiſon, il produit une longue ſuite d'Auteurs qui ont parlé comme lui. Cette liſte commence par Arnobe & finit par Saint Auguſtin : leurs textes contiennent formellement la propoſition reprochée à Mr. Bayle. Cette foule de témoins doit embarraſſer ſes accuſateurs de quelque ſecte qu'ils ſoient ; car parmi les Auteurs citez, il y a d'anciens Peres de l'Egliſe, des Theologiens

Catholiques, des Miniſtres Proteſtans, des Philoſophes, des Hiſtoriens. M. Bayle a mis à profit les endroits où Saint Jerôme a parlé de l'hereſie, comme du plus grand de tous les crimes, il a employé les paſſages mêmes où de ſçavans Theologiens Catholiques & Proteſtans ont aſſuré qu'il valoit mieux être Athée que Calviniſte : & ce qui ſurprend davantage c'eſt que le plus ardent de ſes delateurs, le furieux Jurieu, lui a fourni des armes.

Non content de cet avantage, il entreprend d'établir par l'authorité & par la raiſon que l'*idolatrie eſt un veritable athéiſme.* S'il le prouvoit ſans équivoque, la diſpute ſeroit finie ; mais autant que la preuve eſt facile ſi par Athéiſme il entend, l'ignorance du veritable Dieu, autant s'il entend comme il doit l'entendre l'ignorance de toute Divinité, la preuve eſt-elle impoſſible ; & ce qu'il cite de quelques Peres ne lui ſervira de rien, quand il aura levé l'équivoque. Il s'efforce de montrer contre le Pere Thomaſſin que les Nations athées ne ſont ni plus

grossieres ni plus debauchées, que les Nations idolatres ; mais il falloit avoir prouvé qu'il y a eu des Nations athées, il ne l'a point prouvé. Aprés ces preludes il fait une réponse exacte à chaque objection.

On lui oppose une comparaison, *l'Athée, dit-on, est semblable à un meurtrier, & l'Idolatre à un calomniateur : or on ne peut douter que le meurtre ne soit un plus grand crime que la calomnie.* M. Bayle s'arrête d'abord à railler finiment sur le fond de la comparaison. Parler de l'Athée comme s'il ôtoit la vie à Dieu, c'est une figure de Rhetorique un peu forte : par le même tour d'Eloquence un Peripateticien rendroit Descartes criminel d'une infinité de meurtres pour avoir détruit d'un trait de plume tant de formes substantielles. La seconde réponse à cette objection est plus serieuse, elle est appuyée sur ce principe, que l'honneur doit être plus cher que la vie : la monstrueuse idée que les Idolâtres se forment de la Divinité, lui est plus injurieuse, que la simple negation de son existence.

II. *L'Atheiſme, dit-on, eſt un peché de malice plus injurieux à Dieu que l'Idolatrie, qui n'eſt qu'un peché d'ignorance.* Nôtre Auteur ſe plaint avec juſtice qu'on change l'état de la queſtion, & qu'il ne s'agit point des Athées de mauvaiſe foi : il pouvoit donc s'épargner la longue digreſſion ſur les Athées de pratique & les Athées ſpeculatifs. Quelques Theologiens ont crû l'ignorance invincible de Dieu, poſſible pour quelques momens ; mais n'eſt-ce point tirer trop d'avantage de ce ſentiment combattu par tant d'autres Theologiens, que d'en inferer qu'il y a beaucoup d'Athées ſpeculatifs qui ignorent de bonne foi l'exiſtence de Dieu, ſans que la corruption du cœur ait precedé dans eux l'égarement de l'eſprit, ſans qu'un mepris orgueilleux des ſentimens Populaires les ait determinés à une opinion ſinguliere qui flattoit leur vanité, plus qu'elle ne perſuadoit leur raiſon ? Au reſte ce n'eſt point par des autorités que cette difficulté peut ſe decider. C'eſt par nôtre propre experience : nous ſentons qu'il

est impossible d'éteindre entierement la lumiere qui nous decouvre l'existence de Dieu, & l'on n'a point encore vû d'Athée declaré, qui n'eut un grand interêt de l'être pour calmer les justes frayeurs d'une conscience allarmée.

L'Auteur en examinant à l'occasion de cette seconde objection, comment l'Atheisme innocent de ceux qui pour quelques momens ignoreroient invinciblement Dieu, pourroit devenir criminel, a raison de croire que ce seroit par le mépris des graces que Dieu donne à chaque homme pour s'en faire connoître: trop plein des prejugez de sa Secte, il entre imprudemment dans les fausses idées, que Mr Arnaud s'étoit formées de ces secours inutiles, par la seule faute de ceux qui les reçoivent. Quand on croit avec tous les Theologiens que ces graces inefficaces, parce que la volonté les prive de l'effet qu'elles pourroient avoir, sont des secours veritablement suffisans, & qui donnent un pouvoir réel & prochain, de connoître Dieu & de lui obeïr, on ne regarde plus ces

efforts de la miſericorde de Dieu, comme des effets de ſa cruauté, & l'on juge au contraire que ſa bonté peut ſeule l'engager à nous donner des graces dont il ne tient qu'à nous de nous ſervir. Mr Bayle ne parle gueres plus exactement ſur les moyens naturels qu'auroit un homme detrompé de l'idolatrie, de s'arrêter à l'idée veritable de Dieu, ſans paſſer jusqu'à l'Athéiſme. Il faut convenir que les Philoſophes n'étoient pas des guides aſſez ſûrs pour le remettre dans le chemin de la verité: leurs idées ſur la Divinité étoient auſſi fauſſes & auſſi dangereuſes que celles du Peuple. Ils avoient ſubſtitué à la pluralité des Dieux un ſeul Dieu; mais corporel, oiſif ou eſclave du deſtin. Nous paſſons à Mr Bayle, tout ce qu'il a tiré de l'utile Ouvrage de Samuel Parker, ſur l'exiſtence & la providence de Dieu. Nous croyons avec ce Sçavant Evêque de Cheſter & Mr Bayle, qu'excepté Platon & Anaxagore: nous y joignons Thales & un habile homme y joint Ariſtote; le reſte des Philoſophes approchoient fort de

l'Athéïſme, & n'avoient preſque conſervé que le nom de Dieu. Auſſi n'eſt-ce point aux Philoſophes qu'auroit dû s'adreſſer un Athenien ſoigneux d'examiner ſa Religion. Il auroit rencontré au dedans de ſoi-même un maître plus ſûr, & dans la ſimple reflexion ſur les idées d'une premiere cauſe, ou de l'être infiniment parfait, il auroit trouvé des lumieres plus nettes: ainſi il ne lui en auroit gueres coûté pour ſe detromper tout à fait, ſi ſa raiſon avoit été pure & degagée des nuages dont les prejugez & les paſſions enveloppent celles de la plûpart des hommes; d'ailleurs la grace ne lui manquoit pas pour l'en degager.

Dieu, dit l'Apôtre S. Paul, dans le 1. Chapitre de l'Epître aux Romains, a manifeſté ſa Divinité aux Gentils, avec tant d'évidence, qu'ils ont été inexcuſables, ou de ne l'avoir pas connu, ou de l'avoir connu, ſans l'honorer comme ils devoient, retenant la verité dans un injuſte eſclavage. Ce n'eſt que dans le cœur, dit le Roi Prophete, que l'inſenſé a dit qu'il n'y a point de

Dieu; ſon eſprit deſavoüe cet égarement de ſon cœur, il voudroit qu'il n'y eut point de Dieu, & ne peut s'empêcher de croire qu'il y en a un. Mr Bayle aura de la peine à concilier ces verités de l'Ecriture Sainte avec ſes Hypotheſes, de la multitude des Athées de bonne foi, & de l'impoſſibilité de connoître le vrai Dieu, où il met les Gentils en ſuivant les idées de Mr. Arnaud.

III. *Quand l'Athéiſme ſeroit moins injurieux à Dieu que l'Idolatrie, il eſt plus nuiſible à l'Univers, qu'il jette dans une étrange confuſion par l'independance où il met tous les Etres.* Nôtre Auteur donne trois reponſes à cette objection. La premiere conſiſte à nier que l'Athéiſme établiſſe l'Anarchie dans le monde, il ſubſtitue à Dieu un principe qui ſans être intelligent, n'en parviendra pas moins infailliblement à ſes fins, une nature materielle & neceſſaire; mais que ſa determination neceſſaire à certains effets, rendra reguliere dans ſes productions. C'eſt le Syſteme du Peripateticien Straton & de ceux d'entre les Lettrez de la Chine, qui

ont abandonné l'ancienne Doctrine. L'Auteur a trop d'esprit pour ne pas sentir toute l'absurdité de ce Systeme, il avoüe sans façon qu'il ne peut se soûtenir par lui-même ; mais il pretend qu'il faut être Cartesien pour le refuter, & que les Missionnaires élevés dans les principes de l'Ecole, ne peuvent l'attaquer sans s'exposer à des retorsions embarassantes, sur ce qu'ils croient selon les principes d'Aristote, une certaine nature principe du mouvement & du repos des ames sensitives & vegetatives, des formes substantielles. Voilà, dit-il, des principes materiels & depourvûs d'intelligence, qui atteignent juste au but admis par l'Ecole. Comment dans cette Hypotese refusera t'on Straton & les Athées Chinois ? Comment demontrera-t'on par le bel ordre & l'arrangement des parties de l'Univers, la necessité d'une cause intelligente ? On pourroit dire que les Philosophes Scholastiques ont adopté sans assez de precaution des expressions Peripateticiennes plus conformes aux idées de Straton qu'à la verité;

mais quand ils viennent à expliquer & à limiter ces expreſſions, ils éloignent juſqu'au moindre ſoupçon de convenance avec cet Athée ; & ſans ſe departir en rien de leurs opinions, ils peuvent demontrer l'abſurdité de ſon Syſteme : dans le leur, ces formes ſubſtantielles, cette ame ſenſitive & vegetative, en un mot toutes les cauſes ſecondes materielles, ne ſont que les inſtrumens d'une premiere cauſe intelligente, qui les a faites telles qu'elles doivent être pour les uſages auſquels il les a deſtinées. C'eſt de lui qu'elles ont la faculté d'agir, c'eſt lui qui dirige leurs mouvemens, & l'Ecole a été ſi prevenuë contre une nature aveugle, & cependant reguliere dans ſes productions, que non contente de la ſubordination de toutes les cauſes ſecondes à une cauſe intelligente, elle a pendant pluſieurs ſiecles crû devoir charger des Anges du ſoin particulier, des principaux reſſorts de la machine de l'Univers. Avec quel avantage ces Miſſionnaires Peripateticiens pouſſeront-ils les Chinois ſur l'impoſſibilité que la matiere ſoit

increée ? L'exiſtence neceſſaire ne pouvant dans leurs principes être ſeparée de la perfection infinie. Nôtre Auteur n'a pas donné à cette verité dont il parle plus d'une fois, tout ſon éclat & les difficultez qu'il propoſe contre elle, ne viennent que de la maniere imparfaite dont il la propoſe. On ne s'exprime pas exactement quand on dit que rien n'a pû empêcher la premiere cauſe de ſe donner toutes les perfections : cette expreſſion ſuppoſe que la premiere cauſe s'eſt donnée l'être , ce qui eſt abſurde. Elle n'a point été cauſe de ſoi-même, puiſque pour l'être il faudroit qu'elle eut exiſté avant que d'exiſter ; mais elle exiſte neceſſairement & independamment de toute cauſe , rien n'a donc pû limiter ſa perfection : on ne peut pas non plus s'imaginer que la perfection ſoit limitée naturellement, puiſque la premiere cauſe n'étant rien autre choſe que la perfection de l'être ſubſiſtante dans ſa ſource , il faudroit pour qu'elle fut naturellement limitée, que la limitation fut eſſentielle à la perfection priſe en elle-même. Cela

repugne evidemment, puiſque la perfection eſt d'autant plus perfection, qu'elle eſt moins limitée, & d'autant moins perfection qu'elle eſt plus limitée, auſſi l'idée propre de Dieu qui eſt celle d'être independant de perfection primitive, exclut-elle toute limitation & toute imperfection. Comment appliquer à une matiere brute & inſenſible des idées ſi nobles. Enfin que peuvent repondre les Diſciples de Straton à cet argument ſi familier, que nous ne pouvons avoir reçû l'intelligence que d'un être intelligent. Les Miſſionnaires élevez dans l'Ecole, n'ont point ici de retorſion à craindre; l'Ecole enſeigne que Dieu crée immediatement les ames & que la matiere n'a point de part dans leur production: ils chicaneroient peut-être ſur l'ame des bêtes; mais ce ſeroit une vraie chicanne. La connoiſſance des bêtes eſt bien au deſſous de l'intelligence & ceux qui veulent l'en approcher, donnent auſſi à la matiere moins de part à la production de ces ames. Il ne faut point comme Mr Bayle le conſeille, que

les Missionnaires se fassent Carte-siens par le desespoir de ne pouvoir repondre aux Athées de la Chine, ils n'y trouveroient pas leur compte, & la Theologie Cartesienne les embarrasseroit. Mr Bayle voudroit par exemple qu'on prêchât que les causes secondes n'ont aucune activité, que Dieu fait tout par lui-même immediatement; il avouë qu'il suit naturellement de ce principe que la volonté n'agit point, qu'elle est purement passive de l'operation de Dieu, qui tour à tour y pratique la vertu & y commet le crime. Comment accorder ces consequences avec la Religion, comment les dissimuler, comment en cacher l'impieté & le ridicule? Il voudroit encore qu'on adoptât l'opinion des Carteliens sur la Toute-puissance de Dieu, qu'ils étendent jusqu'au changement de l'essence des choses. Croit-il que les Missionnaires fussent écoutez avec docilité par les Lettrés de la Chine, s'ils leur debitoient que Dieu peut faire que deux & un soient quatre? N'exciteroient-ils point l'indignation de leurs Auditeurs, s'ils avan-

çoient que Dieu peut faire que le mensonge & le parjure soient des vertus? Enfin pour nous servir contre lui-même de la comparaison qu'il apporte, supposons qu'à la vûë d'une montre trois Chinois forment des sistemes sur sa construction, que l'un dise que la montre s'est faite elle-même & se remuë si regulierement de soi-même, quoiqu'elle ne soit que du fer; que l'autre dise que c'est un Dieu caché dans la montre qui en meut toutes les rouës immediatement; qu'un troisiéme dise qu'un habile Ouvrier a fait la montre qu'il en a frabriqué, placé les ressorts selon l'idée qu'il s'en étoit formée, que c'est son esprit qui a rendu chaque partie de la montre propre à l'usage qu'elle a. En verité qui des trois parleroit raisonnablement? Voilà une image sensible du Systeme des Athées, du Systeme des Carlesiens, & du Systeme commun sur les causes secondes.

Mr Bayle se fie si peu à sa premiere reponse qu'il a recours à une seconde: il y montre que l'idolatrie mettoit dans le gouvernement de

l'univers plus de confuſion que l'Atheiſme n'y en ſuppoſe. Le portrait qu'il fait de la Religion payenne, eſt l'endroit de ſon Livre le plus vif & le plus agreable. Il tente encore une troiſiéme réponſe qui ſe reduit à nier que la ſupoſition de l'Anarchie dans le gouvernement de l'Univers détruiſit la ſocieté. Les Objections ſuivantes & ſes repliques ſont neceſſaires pour bien entendre cette troiſiéme réponſe.

IV. *L'Athéiſme auroit détruit toutes les Societez, l'Idolatrie a été neceſſaire pour les maintenir.* Mr. Bayle répond ſolidement à cette objection : l'idolatrie étoit plus propre à ruïner les Societez qu'à les conſerver. Les exemples des faux Dieux & de leur Republique ſi agitée, ſi deſunie, ſi mal-policée combattoient toutes les maximes d'un ſage gouvernement. Un homme ſemblable aux Dieux, une femme formée ſur le modele des Déeſſes étoient des peſtes publiques nées pour troubler le genre humain. A l'égard de l'Athéiſme, il eſt vrai qu'il ramene tout au ſeul motif de l'amour propre,

l'Athée est sa derniere fin à laquelle il rapporte tout : il est encore vrai que l'amour propre dominant divise les hommes & rompt tous les nœuds dont le sang, le devoir, la reconnoissance les attachent l'un à l'autre. Il n'épargne que les liaisons formées par l'interêt & par la crainte mutuelle, mais ces liaisons suffisent pour assembler les hommes dans une societé, pour les faire convenir de garder des loix, d'obéïr à des Magistrats : après que la societé seroit commencée, la frayeur des chatimens, l'espoir des recompenses contiendroient les Athées, les feroient vivre avec quelque regle & couvriroient leur impieté de l'exterieur d'un bon citoyen. L'Auteur facile à se repandre en disgressions, traite incidemment deux questions, l'une si le genre humain pourroit subsister sans societé : l'exemple des sauvages lui paroit prouver l'affirmative ; l'autre question est sur l'utilité de la Religion Chrétienne pour maintenir les societez, il croit qu'un Etat composé de veritables Chrétiens seroit heu-

reux au dedans, mais foible au dehors. L'amour de la pauvreté commun à tous les ſujets de cet Etat, le priveroit des finances neceſſaires pour ſoûtenir la guerre, & un Chrétien patient juſqu'à ſouffrir ſans reſſentiment les plus cruelles injures, humble juſqu'à les rechercher lui ſemble devoir être un mauvais ſoldat. De ſi foibles raiſons ne devoient point faire illuſion à l'eſprit penetrant de l'Auteur. Le mépris que chaque particulier auroit pour les richeſſes, les empécheroit-il d'augmenter le treſor public? Peut-on ſans donner dans les viſions des Anabaptiſtes porter la patience & l'humilité juſqu'à ne pas s'oppoſer de toutes ſes forces aux ennemis de l'Etat. Ceux que l'Ecriture nous propoſe pour modeles, Abraham, David, Jonas, Judas Machabée ont-ils été laches par humilité? Ceux que l'Egliſe revere, un Saint Henry Empereur, un Saint Louïs Roi de France, un bien-heureux Ferdinand Roi de Caſtille, & cent autres ſont-ils au-deſſous des heros infidelles? Un vrai Chrétien, ajoûte

Mr. Bayle, eſt un mauvais politique, il ne ſçauroit mettre en œuvre la fourberie & la trahiſon, on en convient, mais ſa probité reconuë, ſon dès-intereſſement admirable lui gagnent les cœurs & lui donnent un credit plus propre que l'artifice, à faire réüſſir les negotiations les plus difficiles.

V. *On inſiſte trop ſur les fictions des Poëtes pour décrier l'idolatrie, le peuple avoit des idées plus pures de la Divinité. Il ne connoiſſoit qu'une Divinité qu'il multiplioit ſelon la diverſité de ſes attributs & de ſes fonctions.* Nôtre Auteur ſe debarraſſe ſans peine d'une ſi foible objection. Le Paganiſme ſubtiliſé n'a été la Religion que d'un petit nombre de Philoſophes, les Dieux impurs, vindicatifs, parricides, inceſtueux ont été l'objet de l'adoration du peuple & quoi qu'on puiſſe contraindre Mr. Bayle d'avoüer que le peuple même avoit quelque creance d'une ſeule Divinité ſouveraine, le culte des Divinitez ſubalternes n'en étoit pas moins propre à autoriſer le vice, ni les exemples de ces abominables Divinitez moins pernicieux.

VI. *La crainte des faux Dieux a plus de force pour detourner du vice & pour porter à la vertu que l'Athéïsme.* Mr. Bayle répond à cette objection, que les Payens ne craignoient guéres leurs Dieux, & qu'ils les traitoient fort cavalierement. Ils auroient eu tort de craindre qu'ils ne punissent des crimes que l'exemple des Dieux avoit changez en actes de Religion : en tout cas la crainte des Loix & des Magistrats contiendroit des Athées dans le devoir plus seurement que la Religion payenne ni contenoit les Idolatres. Il mêle à cette réponse mille traits delicats sur le mépris que les Idolatres avoient pour leurs Dieux & une raillerie de Becker, ce visionnaire qui a voulu combattre la creance commune de tous les Chrétiens sur la puissance de nous nuire & de nous tenter, qu'ont les diables, *j'ai travaillé tranquillement tout cet hyver à détruire la puissance que l'on attribuë au diable*, disoit-il, *il m'auroit troublé dans mon travail s'il avoit eu le moindre pouvoir, & puis qu'il ne l'a point fait, je conclus que sa puissance*

est chimerique. Il concluoit mal, le Diable n'avoit garde de troubler un travail qui ne détruisoit son pouvoir qu'en apparence & qui l'établissoit en effet. C'est le mettre en état de perdre sûrement les hommes que d'empêcher qu'il ne soit craint. Cette réflexion ne devoit pas échaper à Mr. Bayle : on apprend encore dans sa réponse à la VI. Objection que Grotius a cité Xenocrate pour Xenophon, & que ce dernier & Galien après lui, traitoient de disputes inutiles, les questions importantes, s'il en fut jamais. Si Dieu est ou n'est pas corporel, si le monde est, ou n'est pas son Ouvrage. N'y a-t'il point en Hollande ou en Angleterre de Tolerans qui poussent aussi loin que ces deux payens le mépris de la Theologie ?

VII. *L'Atheisme confond le vice & la vertu : l'idolatrie ne touche point aux idées qui les distinguent.* L'Auteur oppose à cette objection des authoritez & des faits : il cite des Theologiens qui croyent la distinction des vices independante de l'existence de Dieu, il rapporte des

des exemples d'Athées qui ont pratiqué & enſeigné la vertu. Il nous permettra de lui conteſter preſque tous ces exemples. Il n'eſt pas ſûr que Diagoras ſut Athée, peut-être ne merita-t'il ce nom que pour avoir raillé des faux Dieux. Foc étoit un chef de Secte, pour lui donner cours il fit parade d'une morale pure : comme il cacha juſqu'à la mort ſon athéiſme, il cacha de même ſes veritables ſentimens ſur la morale. On a déja nié à Mr. Bayle que les Cafres & les Caraïtes fuſſent Athées; il eſt encore très-incertain ſi les Marianites le ſont : il faut neanmoins convenir que les Lettrés de la Chine joignent à l'Athéiſme une morale excellente, que Pline & Spinoſa ont debité de beaux préceptes de vertu, & que les Epicuriens qui nioient la Providence, ont parlé des mœurs avec beaucoup d'exactitude, que l'Epicurien Caſſius a été un des plus honnêtes hommes de l'antiquité Payenne, pour Atticus que Mr. Bayle cite auſſi, nous le renvoyons à un Ouvrage de l'Abbé de Saint Real intitulé *Ceſarion* : il perdra dans ſa

lecture l'idée trop avantageuse qu'il a conçûë de cet Epicurien.

VIII. *Si les Athées ont distingué le vice de la vertu, ils n'ont fait cette distinction que par rapport à leur utilité :* n'importe, dit nôtre Auteur, la Societé n'en sera pas moins tranquille, la pratique exterieure de la vertu suffit pour la maintenir. Après cette premiere réponse il entre plus avant en matiere & soûtient que l'Athée peut distinguer le vice de la vertu par un principe même d'honnêteté; on ne juge pas toujours conformement à ses idées spéculatives & il arrive même assez souvent qu'on nie les consequences d'un principe qu'on admet : l'Auteur prouve ce qu'il avance par des exemples décisifs, on ne peut regarder le dementi comme un affront insigne, qu'on ne regarde le mensonge comme un vice honteux, cependant celui qui se sera battu pour se vanger d'un démenti, contera son combat avec cent fausses circonstances. Les Stoïciens ne pouvoient admettre de liberté, ni les Epicuriens non plus; ils en ont cependant parlé avec em-

phaſe, ils ont élevé autant que perſonne, le pouvoir du libre arbitre. Les predeſtinations rigides ſe cachent à eux mêmes les affreuſes conſequences de leur dogme barbare. Mr. Bayle fait encore un pas & ſoûtient hardiment qu'un Athée ſans changer de principe, peut reconnoître la beauté naturelle de la vertu: les authoritez ne lui manquent pas, Socrate, Marc Aurele, Saint Thomas, Grotius, Molina, Mr. Arnaud, Vaſqués, Tunctin, Oſiander, les plus fameux Ecrivains de toutes les Sectes conviennent qu'il y a des actions eſſentiellement bonnes & mauvaiſes independamment de la volonté de Dieu. Les regles du raiſonnement qui dirigent l'entendement dans ſes operations, ſont immuables, les regles de la Morale qui dirigent la volonté le ſont auſſi. L'Athée verroit auſſi clairement qu'il eſt injuſte de prendre le bien d'autrui, de condamner l'innocent, de manquer à ſes promeſſes, qu'il eſt criminel de rendre le mal pour le bien, qu'il eſt honteux à un homme de vivre comme une bête; il le

verroit aussi clairement, qu'il verroit qu'un triangle n'est pas un cercle & qu'un corps quarré n'est pas propre pour percer.

On peut encore objecter que dans l'hypothese de l'Athéisme, chacun étant sa fin derniere, le crime utile deviendroit vertu, & la bonne œuvre dommageable deviendroit un crime. On répond à cette instance que l'homme verroit que son vrai bien est de preferer l'honnêteté à un crime utile & de ne rien commettre que sa raison dût lui reprocher, son utilité presente ne changeant pas l'essence des choses. Au reste nous croyons que dans la pratique, un Athée ne consulteroit guéres ces regles, mais l'Idolatre les consulte aussi peu que l'Athée.

Avant de passer à la IX. Objection, l'Autheur répond à quelques difficultez de M.Harris, Auteur Anglois, qui n'ont rien de particulier: on trouve-là un beau passage de Ciceron pour confirmer la réponse précedente.

IX. *Les Payens auroient été plus méchans s'ils n'avoient eu nulle Reli-*

gion. Mr. Bayle se joüe de l'Objection après ce qu'il a dit des desordres des Payens, l'objection ne meritoit pas une réponse plus serieuse, il promet un troisiéme tome ou de nouvelles objections donneront sans doute lieu à des disgressions curieuses. Quel bonheur pour les Lettres si tous ceux qui ont beaucoup lû, sçavoient donner à leurs compilations le tour charmant qu'il donne aux siennes? quel malheur qu'ayant au plus haut point de talent prétieux d'embellir ce qu'il y a de plus sec & de plus aride dans les sciences, il se plaise à cultiver le bord des précipices où l'on ne peut le suivre sans peril.

ARTICLE CIII.

PRATIQUE DE LA MEMOIRE Artificielle pour aprendre & pour retenir aisement la Chronologie & l'Histoire universelle, par le Pere Buffier de la Compagnie de Jesus. A Paris chez Urbain Coutelier, ruë S. Jacques, au Cœur Bon, & chez Denis Jollet au bout du Pont S. Michel 1705. *in* 12. *pp.* 260.

CE que l'Auteur appelle ici Memoire Artificielle, n'est point celle qui donne une grande contention à l'esprit pour retenir une quantité extraordinaire de mots bizarres. Quelque curieux que paroisse cet Art, il est aussi inutile dans l'usage de la vie, que penible & dangereux pour l'imagination. Celui dont il s'agit ne demande point d'autre peine que d'apprendre un certain nombre de vers *Techniques* ou Artificiels, dans lesquels sont indiquées les Epoques & les faits principaux de la Chronologie & de l'Histoire Universelle, qu'il seroit impossible de

retenir de ſuite & avec exactitude, ſans un pareil ſecours. Quand on a une fois ces Vers dans la tête, c'eſt avoir preſent à l'eſprit une ſorte de Tables Chronologiques que les gens de Lettres veulent ordinairement avoir devant leurs yeux, comme les élemens & les nerfs de l'Hiſtoire.

Cet Artifice de Vers a paru ſi utile aux plus Sçavans hommes, qu'au raport de l'Auteur, c'eſt celui dont ſe ſervoient le P. Petau & le P. Labbe, les deux perſonnes de nôtre ſiecle les plus diſtinguées en ce genre de Litterature. Nous n'avons pas ceux du P. Petau: mais ceux qu'avoit fait en Latin le P. Labbe, ſont entre les mains de beaucoup de gens; ce qu'ils ſemblent avoir de defectueux a donné occaſion de rendre cette idée beaucoup plus utile pour la Pratique. Les Vers du P. Labbe ſont en Latin, & beaucoup de gens n'entendent point cette langue, c'eſt pourquoi le P. Buffier a mis les ſiens en François. Ceux-là ne renferment que les noms des Empereurs, des Rois, des Patriarches: ceux-ci ſont une ſuite generale des faits Chrono-

logiques & Hiſtoriques, depuis le commencement du monde. Ceux-là ne ſont qu'un amas de mots qui n'ayant nulle liaiſon, l'un avec l'autre, ne peuvent aider la memoire par la reflexion; ceux-ci ſont un ſens exprimé à la verité d'une maniere très-conciſe, comme il étoit neceſſaire; mais cependant aſſez intelligible pour faire concevoir à l'eſprit l'évenement indiqué. Ceux-là n'étant qu'un tiſſu de noms étrangers ne pouvoient avoir, ni meſure, ni cadence ſenſible, pour les faire ſentir & retenir; ceux-ci peuvent s'apprendre beaucoup mieux par la rime & par le nombre qui s'y rencontre autant que la matiere le comporte: car bien qu'ils ne ſoient pas pour flatter l'oreille, on n'y a pris d'autre licence, que d'omettre le mêlange des Vers maſculins & fémenins. Enfin ce qui paroît de plus eſſentiel, ceux du P. Labbe ne marquoient point les tems, & ceux-ci renferment non-ſeulement l'année juſte des plus conſiderables évenemens; mais encore tous les ſiecles differens. En ſorte qu'on peut ſe

remettre ainſi tout d'un coup & en quel ſiécle les choſes ſont arrivées & quelles choſes ſe paſſoient au monde dans le même tems.

Cependant les Vers artificiels ne pouvant & ne devant pas exprimer les faits dans une étenduë convenable pour en faire connoître tout ſeuls, la ſuite & les circonſtances; l'Auteur a mis à chaque partie de ſes Vers, une expoſition en Proſe aſſez au long : Elle fait une ſuite complette d'une Hiſtoire Univerſelle en abregé, de maniere qu'après l'avoir lûë, les idées des choſes qui y ſont rapportées, ſe reveillent aiſément par l'idée des termes choiſis dont ſont compoſez les Vers artificiels. Tel eſt le deſſein de ce Livre qui dans les differentes parties renferme, à ce que prétend l'Auteur, un Art veritable de ſoulager & de fixer la memoire par raport à la Chronologie-Hiſtorique, ce qu'il expoſe dans un Diſcours Préliminaire où il explique le plan & l'uſage de cette methode.

Cependant comme il arrive ſouvent que de bons deſſeins dans la

ſpéculation, ſe reduiſent ſouvent à rien dans la pratique ; l'Auteur dit qu'il n'oſoit pas ſe flatter de l'utilité de celui-ci, même depuis le tems qu'il l'avoit achevé ; & que ce n'eſt qu'après un grand nombre d'experiences Publiques & particulieres qui s'en ſont reïterées, qu'il fait part de cette methode. Il eſt vrai que la premiere fois qu'on en vit l'effet au College de LOUIS LE GRAND, la choſe parut un effort extraordinaire de memoire à ceux qui n'en ſçavoient pas le ſecret : & il ne s'y en eſt guéres faite depuis qu'on ne l'ait jugée un exercice des plus utiles.

Pour y réüſſir l'Auteur inſinüe qu'il ne ſuffit pas de la ſimple lecture de ce Livre, mais qu'il faut parler & s'entretenir avec quelqu'un de ce qu'on y a lû ; parceque les idées, dit-il, ne ſe démêlent & ne s'arrangent jamais mieux dans l'imagination que quand on eſt obligé de les exprimer. Dans cette vûë il a mis ſon expoſition en forme de Demandes & de Réponſes : de ſorte qu'en liſant ſimplement les interro-

gations avec l'étudiant, celui qui enſeigne peut profiter inſenſiblement autant que celui qui eſt enſeigné. C'eſt ce que l'experience a fait voir au regard de ceux qui ſe ſont ſervis de cet Ouvrage Manuſcrit, pour inſtruire de jeunes gens dont ils avoient ſoin. L'Auteur ajoûte dans ſon Diſcours préliminaire beaucoup d'autres obſervations pour la pratique, fondées ſur ce qu'il dit avoir éprouvé dépuis un an ou deux.

Ce volume doit être ſuivi ſelon l'avis qu'il en donne de trois ou quatre que l'on diſtribuera l'un après l'autre de deux mois en deux mois: l'un pour l'Hiſtoire Génerale Prophane depuis JESUS-CHRIST juſqu'à preſent; l'autre pour l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, un troiſiéme pour l'Hiſtoire de France. Ce premier-ci renferme l'Hiſtoire générale Prophane dépuis la création juſqu'à JESUS-CHRIST avec l'Hiſtoire Sainte. Toute la ſuite de celle-ci eſt compriſe en moins de cent Vers qui paroiſſent devoir être d'uſage, particulierement pour retenir certains endroits de l'Hiſtoire Sainte que l'on

ne retient presque jamais bien distinctement. Telle est la suite des Rois de Juda & des Rois d'Israël, dont les noms & les avantures se confondent si facilement. Chacun des Vers Artificiels renferme un mot ou deux qui distinguent la personne & la vie de chaque Roi, on en peut juger par les suivans qui serviront d'exemple, des Vers Artificiels de tout l'Ouvrage.

Vers trois mille cent ans Asa suit Abiam
Le zelé Josaphat, l'Idolatre Joram.
La crüelle Athalie après Ochosias,
Mise à mort elle même & pour l'ingrat Joas.
Amazias vaincu dans sa propre Cité,
Azarias lepreux hors de societé,
Joathan Roi pieux ; son fils l'impie Achas
Sacrifie à Moloc, est captif à Damas.
En trois mille trois cens Romulus est fameux
Vingt & deux ans depuis les Olympiques Jeux
Ezechias sous qui Sennachérib perit,
Manassès penitent sous qui vivoit Judith &c.

On voit par cet exemple comment on peut avec ce ſecours ſe faire une idée nette & ſuivie de toute l'Hiſtoire Sainte, & même par rapport à l'ordre Chronologique qu'on trouve ici exprimé, ſur tout dans les deux Vers qui renferment les deux plus grandes Epoques de l'Antiquité, qui ſont, ſçavoir la fondation de Rome l'an du monde trois mille trois cens (ſelon le ſyſtême du P. Labbe, que l'on ſuit en tout cet Ouvrage,) & l'établiſſement de la premiere Olympiade l'an du monde trois mille deux cens ſoixante & dix-huit. Ainſi la Chronologie Univerſelle peut s'apprendre facilement en deux mois à y mettre ſeulement une heure ou deux par jour; l'Auteur même prétend qu'il a fallu beaucoup moins à pluſieurs.

Nous ne rapportons rien de l'expoſition qu'il fait en proſe des Vers Artificiels; parceque dans ces ſortes d'Ouvrages il n'y a rien de nouveau pour les Sçavans & l'on n'y cherche auſſi rien de nouveau que l'ordre, la methode & le ſecret de retenir dans ſon eſprit ce qu'il n'y fait que

paſſer quand on l'apprend dans les livres ordinaires. L'Auteur a obſervé de rapporter d'une maniere indeciſe les points de l'Hiſtoire Ancienne, ſurquoi les Hiſtoriens ſont ordinairement partagez; inſinuant ſeulement les diverſes opinions, afin de n'en point donner de fauſſe. Il a eu ſoin auſſi de ramaſſer divers traits particuliers de la vie des Hommes Illuſtres, ſoit dans les Armes, ſoit dans les Lettres, de qui il a inſeré le nom en ſes Vers dans l'ordre general des tems où ils ont vêcu. Touchant les Monarchies & les Etats, il s'eſt attaché à en marquer l'Origine, les révolutions, la durée & la décadence. Car c'eſt ce qui fait le caractere de l'Hiſtoire Univerſelle, laquelle n'eſt proprement qu'un Canevas pour placer tous les points de l'Hiſtoire particuliere dans l'ordre naturel qu'ils ſont arrivez. Par cet endroit l'Ouvrage peut beaucoup ſervir à ceux qui s'appliquent à l'explication des Auteurs qui roulent principalement ſur les Etats & ſur les Grands-hommes de l'Antiquité; car dit-on ici, aprè

des personnes les plus versées dans les sciences, sans l'étude de la Chronologie Historique aussi-bien que de la Geographie, tout ce qu'on lit ne donnera guéres que des connoissances indigestes & ne fera pour ainsi dire que des avortons dans la Litterature.

ARTICLE CIV.

*GULISTAN OU L'EMPIRE des Roses. Traité des mœurs des Rois, composé par Musladini Saadi Prince des Poëtes Persiens traduit du Persan par M***.* A Paris par la Compagnie des Libraires chez Nicolas le Clerc *&c.* 1704. *in* 12. *pp.* 309.

CEci n'est pas un traité suivi; ce sont divers morceaux d'Histoire des Princes Mahometans, où sont entrelassées diverses maximes utiles pour le gouvernement & pour la Morale. Elles sont exprimées dans la Traduction à peu-près dans les mêmes tours que dans l'original des langues Orientales; ce que le Tra-

ducteur a fait exprès pour ne rien affoiblir de la diction. Il eſt aiſé de juger par-là qu'elle doit paroître de fois à autre aſſez hardie & un peu extraordinaire , mais c'eſt Saadi & d'autres Auteurs ſemblables qui s'expriment en France comme ils ont fait à Chiras, à Bagdet, & à Fez ; Ils ſe font entendre , c'eſt aſſès pour nous ; ils ont l'air étranger , c'eſt ce qui leur convient.

On commence ici par faire un Abregé de la vie de Saadi , mais avec peu de particularitez. Il paſſe pour le plus celebre Autheur des Perſans. Il nâquit à Chiras l'an 571. de l'Egyre , c'eſt ce ſemble l'an 1193. depuis JESUS-CHRIST. Il vivoit en Dervis & paſſa neanmoins une partie de ſa vie à voyager. Dans ſa jeuneſſe il ſe trouva dans le bain avec un autre fameux Auteur nommé Heman. Ils ſe parloient tous deux l'un à l'autre avec amitié & avec eſtime , ſans ſe connoître. Quand ils ſe furent reconnus l'eſtime redoubla auſſi-bien que l'amitié. Le mot de *Guliſtan* ſignifie en Perſan *Jardin de Roſes*. On ne peut gué-

res de Metaphore moins forte pour cette langue, que d'exprimer par le nom de Roſes des penſées ingenieuſes & utiles ; c'eſt l'agrément & la bonne odeur de l'eſprit. Saadi a fait un autre Ouvrage intitulé *Boſtan*, c'eſt à dire Jardin de fruits ; ils ſont tous deux connus & recherchez dans l'Orient & ils ont été traduits en diverſes langues.

La Préface de Saadi eſt pleine d'élevation. *Loüange éternelle*, dit-il, dabord, *ſoit donnée au grand, au ſeul Dieu au ſouverain Etre, par qui nous ſommes. L'obeiſſance à ſes Commandemens forme nôtre union avec lui* &c. & quelque pages après. *Demande-t'on quel eſt ſon être, que peut répondre un müet, un ignorant* &c. puis dans un ſtyle qui eſt encore plus propre à ſa nation ; *le pan de ma robe étoit plein de roſes. Mais ravi, tranſporté, le pan de ma robe m'eſt échapé des mains.* A quoi l'on ajoûte dans la maxime ſuivante, *l'objet aimé cauſe ſouvent la mort. Qui brule le papillon ? l'amour de la lumiere.* Toutes ces maximes expoſées d'un ſtyle Hyperbolique ou parabolique &

qui ſemblent partir d'un eſprit dans l'enthouſiaſme, ne peuvent pas avoir beaucoup de liaiſon enſemble. Auſſi n'en ont-elles pas, ſi ce n'eſt peut-être celle qu'y mettoit leur Auteur par alluſion à des choſes qu'il avoit dans l'imagination & qui ne ſe découvrent pas à nous. Ainſi il dit dans l'exemple ſuivant. *J'entrai dans un jardin* où mille differens Oiſeaux chantoient à l'envi, mais le Roſſignol ce grand maître des chants les contraignoit de ſe taire. Quelles douleurs ne ſuſpend pas le charme de ſa voix? puis ſans qu'on voye d'autre ſuite, il ajoûte, *Je veux compoſer un livre. Je le nommerai l'Empire des Roſes ; s'il reſiſte aux inconſtances des ſaiſons, il ne changeroit pas ſes fleurs pour les plus rares fruits des Automnes.* Tout ceci n'eſt encore tiré que de la Preface, mais elle eſt à peu près de même caractere que le reſte de l'Ouvrage,& pour y trouver tout le goût qu'y trouvent les Orientaux il faut ſe ſouvenir que la Morale qui y eſt debitée eſt par tout une Poëſie & une Poëſie Arabeſque.

Il ne laiſſe pas de s'y trouver pluſieurs endroits très-conformes à nôtre maniere d'imaginer : par exemple. *Qu'importe à un Grand homme de bien, prêt à perdre la vie, de mourir ſur le thrône ou dans la boüe?* & quelques lignes après, *ſouvenez-vous que tous les jours de vôtre regne ſont autant de feüillets du livre de vôtre vie; ni écrivez rien qui ne ſoit digne de la poſterité. Vivons pour ne jamais mourir & vivons avant que cette voix s'entende; il n'eſt plus.* Ces maximes font encore plus de plaiſir quand elles ſe trouvent inſerées avec quelques faits, comme en cet exemple. Un Roi de Perſe qui avoit pluſieurs enfans bien-faits jettoit un regard de mépris ſur un d'entre-eux qui ne l'étoit pas; *Seigneur*, dit celui-ci, *un petit-homme ſage vaut mieux qu'un grand imbecille : Dieu a préferé le petit Mont de Sion aux grandes Montagnes.*

Une grande partie de ces penſées n'ont guéres que leur tour étranger qui leur ſoit nouveau. Il y en a pourtant quelques-unes où la penſée même en ſoy eſt belle & nou-

velle. Coſroés diſoit, *Que le charme de la Roiauté ſeroit doux s'il pouvoit toûjours durer ; Ah Prince*, (lui repartit une fille qu'il aimoit) *s'il étoit perpetuel il ne ſeroit point paſſé juſqu'à nous.* On trouve ici dans les Princes quelques ſentimens dignes d'un cœur veritablement magnanime & même d'un cœur Chrétien. Le Sultan Maſcolas diſoit à ſon Viſir *Qu'avez-vous demandé à Dieu ? Que vous remportaſſiez la victoire ſur vôtre frére* répond le Viſir ; *& moi* réprend le Sultan, *voici ma priére* ; mon Souverain Dieu, ſi mon frere le merite mieux que moi & s'il peut faire le bonheur des Muzulmans ; donne lui ſur moi, une pleine victoire. Si j'en ſuis plus digne ; que je triomphe & qu'il obéïſſe. Voici un autre trait d'un caractere auſſi touchant. Ibrahim Sultan de Séroüanne, ne voyant plus de moyen ſûr pour reſiſter aux Conquêtes de Tamerlan, reſolut, afin d'épargner le ſang & le repos des ſiens, d'aller s'humilier devant Tamerlan, ſe diſant à lui-même : le plus qu'il m'en puiſſe couter, c'eſt des chaines, des ſuplices, la vie ;

content d'avoir ſauvé mon peuple, mon ame en ſera moins rejettée du Tout-Puiſſant. Il va donc au Conquerant lui préſenter huit eſclaves, mais la coûtume de la Nation étant de preſenter tout au nombre de neuf, où eſt donc le neuviéme demanda un Viſir; c'eſt moi dit Ibrahim & le plus obeïſſant de tous. Tamerlan touché, l'embraſſa, l'appella ſon fils, & le renvoïa dans ſes Etats. A ces exemples de magnanimité & de courage, on peut en ajoûter un de moderation des plus rares. Le Caliphe Haſſan fils d'Ali étant à table, un Eſclave fit tomber ſur lui un plat tout boüillant dont il fut bleſſé, l'Eſclave ſe jette à ſes pieds lui diſant ces mots de l'Alcoran. *Le Paradis eſt pour ceux qui repriment leur colere.* Haſſan répond je ne ſuis point en colere; & *pour ceux qui pardonnent les fautes* ajoûte l'Eſclave; je te pardonne les tiennes, dit le Caliphe. L'Eſclave acheve le paſſage qui dit, *Dieu aime ſur tout, ceux qui font du bien à ceux qui les ont offencés:* le Caliphe repartit, tu n'es plus Eſclave & je te donne cent Dinars.

Comme tout ce Livre eſt une Poëſie, il faut en finir l'extrait par une des ſaillies Poëtiques des plus ſingulieres & des plus élevées. Pour faire l'éloge des Barmecides ou enfans de Barmac, un Poëte les apoſtrophe ainſi. *Que vous faiſiez de bien & que vous en euſſiez encore fait ! la terre étoit vôtre épouſe, & elle eſt aujourd'hui vôtre veuve.*

Nous croyons avoir donné des exemples des differentes ſortes de penſées de ſentimens & de maximes dont ce Livre eſt un recüeil, & ceux qui auront du goût pour cet extrait peuvent ſe mettre à lire tout l'Ouvrage ſans hazarder de s'ennuyer.

ARTICLE CV.

REPONSE DU P. MALEBRANCHE Prêtre de l'Oratoire, à la troiſiéme Lettre de Mr. Arnaud touchant les idées & les plaiſirs. A Amſterdam chez Henry Weſtein. 1704. *in* 12. *pages* 442.

LE P. Malebranche aſſûre dès l'entrée de ſon Livre que la troiſieme & la quatriéme Lettre de Mr.

Arnaud touchant les idées & les plaiſirs, ne lui ſont tombées entre les mains qu'environ cinq ans après la mort de ce Theologien. L'Imprimeur de ſon côté declare qu'il a eu quelque tems entre les mains le Manuſcrit du P. Malebranche avant de le publier. Ainſi on ne doit plus être ſurpris que la réponſe de ce Pere n'ait paru que dix ans après la mort de ſon adverſaire.

Le P. Malebranche dans une réponſe qu'il a faite à Mr. Regis, l'avoit attaqué ſur trois points, l'un de Phyſique ou d'Optique, l'autre de Metaphyſique & le troiſiéme de Morale. Mr. Arnaud qui eſt intervenu dans ce different, donne gain de cauſe au P. Malebranche ſur le premier point : mais il le condamne ſur les deux autres, dont l'un regarde la nature des idées, & l'autre les plaiſirs des ſens.

Dans la fameuſe querelle du P. Malebranche avec Mr. Arnaud ſur la nature des idées, le premier a toûjours diſtingué la perception de l'idée. Il entend par idée la verité ou l'objet que l'ame aperçoit, lors

qu'elle penſe, & par la perception l'impreſſion ou modification qui ſe fait dans l'ame, lorſqu'elle aperçoit une verité. Il eſt évident que la perception ainſi expliquée, eſt au dedans de nous, puiſque c'eſt une modification de nôtre ame. Toute la queſtion eſt de ſçavoir, ſi l'idée, l'image ou la verité apperçûë eſt auſſi au dedans de nous. Le P. Malebranche ſoûtient que non : il prétend que c'eſt dans Dieu que nous voyons toutes les idées & toutes les veritez qui viennent à nôtre connoiſſance. Mr. Arnaud au contraire défend en ce point le ſentiment le plus commun : & il croit que les idées, les images & les veritez que nôtre eſprit aperçoit, ſont veritablement & réellement dans nôtre ame. C'eſt-là ce qu'il avoit à prouver à ſon adverſaire, c'étoit-là le ſujet de leur diſpute.

Mr. Arnaud en attaquant le P. Malebranche, a toûjours ſuppoſé comme un principe inconteſtable, *que les perceptions de nôtre ame ſont eſſentiellement repreſentatives*, & il aſſûre que cette propoſition eſt auſſi évidente,

évidente, qu'il est évident que le tout est plus grand que sa partie. Ce principe une fois supposé, il lui est aisé d'accabler son adversaire. Car si les perceptions sont essentiellement representatives, elles contiennent essentiellement les idées ou les representations des objets aperçûs: & si les modifications de nôtre ame, qu'on appelle perceptions, contiennent essentiellement les idées ou les representations des objets, il n'est plus necessaire d'aller chercher des idées dans Dieu & hors de nous. Cela est évident.

Mais par malheur ce que Mr. Arnaud a supposé comme incontestable, étoit justement ce qu'on lui contestoit. C'est aussi ce que le P. Malebranche lui reproche: & sa réponse sur ce point, ne tend presque qu'à faire voir, que Mr. Arnaud a toûjours supposé ce principe, qu'il ne l'a jamais demontré, & que cependant c'étoit l'unique chose qu'il avoit à demontrer. Ainsi ceux qui sont du sentiment de Mr. Arnaud sont obligez d'avoüer qu'en cette occasion il a mal défendu une bon-

ne cauſe, & qu'il y a fait paroître plus d'éloquence que de ſolidité.

Le P. Malebranche fait ici divers reproches à ſon adverſaire. Il ſe plaint de ce qu'ayant eu la déference de lui envoyer ſon Manuſcrit avec une Lettre très-civile, M. Arnaud n'avoit répondu à cette honnêteté que par un imprimé dur & malhonnête. Il ſe plaint auſſi de ce que Mr. Arnaud tourne en ridicule un ſentiment, qui ſelon le P. Malebranche eſt le ſentiment même de St. Auguſtin.

Cet Auteur ſe défend encore mieux ſur ce qui regarde les plaiſirs des ſens. Il avoit dit que ces plaiſirs nous rendent heureux en quelque maniere,comme la douleur nous rend en quelque façon malheureux. Ce ſentiment avoit ſcandaliſé Mr. Arnaud : mais ſon adverſaire lui fait voir qu'à la verité ce ſeroit un ſentiment oppoſé à la pieté & à la religion de croire que le plaiſir des ſens puiſſe rendre l'homme ſolidement heureux : mais qu'on peut ſans irréligion croire que le plaiſir des ſens eſt un bien réel, pourveu qu'on croïe en même tems,

comme la religion nous l'apprend, que ce bien eſt un bien trompeur, leger, qui ne dure qu'un moment, & qui nous met au hazard de perdre pour toûjours le ſouverain bien. C'eſt dans le même ſens qu'on peut dire que la douleur eſt un mal réel & veritable : pourveu qu'on croye en même tems que ce mal étant ſouffert avec patience, peut nous faire meriter un bonheur éternel.

Le P. Malebranche a joint à ſa réponſe un écrit où il entreprend de prouver une eſpéce de paradoxe; ſçavoir que les Livres qui ont été compoſez contre lui ſous le nom de Mr. Arnaud, ne ſont pas en effet de ce Theologien. Voici les preuves qu'il en apporte.

Mr. Arnaud, dit-il, a proteſté devant Dieu, qu'il a toûjours eu un vrai deſir de bien prendre les ſentimens des Auteurs dont il a combatu les Ouvrages; & qu'il s'eſt toûjours ſenti fort éloigné d'employer des artifices qui puſſent tromper le monde & lui donner de fauſſes idées de ſes adverſaires ou de leurs Livres. Si donc on peut juſtifier que l'Auteur

du livre *des vrayes & des fauſſes idées* n'a pas eu un vrai deſir de bien prendre les ſentimens de ſon adverſaire, & qu'il a employé des artifices pour tromper le monde ; on ne doit pas croire que cet Auteur ſoit Mr. Arnaud. Or on peut demontrer, continuë le P. Malebranche, & il le demontre en effet, que l'Auteur du Livre des vrayes & des fauſſes idées n'a pas eu un vrai deſir de bien prendre les ſentimens de ſon adverſaire, & qu'il a employé des artifices pour tromper le monde : donc on ne doit pas croire Mr. Arnaud Auteur de ce Livre.

Le P. Malebranche prouve par le même argument, que ce n'eſt pas Mr. Arnaud qui a composé le Livre qui a pour titre, *Défenſe de Mr. Arnaud*. Je ne ſçaurois me perſuader, dit nôtre Auteur, que Mr. Arnaud après avoir proteſté devant Dieu qu'il étoit fort éloigné d'employer de mauvais artifices pour rendre ſes adverſaires & leurs Livres odieux, en eut voulu employer contre moi. Or je trouve que l'Auteur de la *Défenſe* a ſouvent recours à ces mau-

vais artifices: cet Auteur n'eſt donc pas Mr. Arnaud.

On ſe ſert d'une preuve toute ſemblable pour montrer que Mr. Arnaud n'eſt point auſſi Auteur *de la Diſſertation ſur les miracles de l'ancienne Loy*, ni des trois volumes *des Réflexions Philoſophiques & Theologiques*, ni des *neuf Lettres au P. Malebranche.*

On ne ſçait ſi les partiſans de Mr. Arnaud s'accommoderont des Demonſtrations du P. Malebranche. Mais il ſemble qu'il ne leur ſera pas aiſé d'y répondre. La prétention, que Mr. Arnaud n'eſt point Auteur des Livres, dont on vient de parler, eſt appuïée ſur deux propoſitions; l'une que l'Auteur de ces Livres n'a pas eu ſoin de s'inſtruire des ſentimens de ſon adverſaire, & qu'il a eu recours à de mauvais artifices pour le rendre odieux: l'autre qu'on ne doit pas croire Mr. Arnaud capable de ces mauvais procedez. Le P. Malebranche prouve la premiere de ces propoſitions d'une maniere qui ne laiſſe rien à deſirer. Pour la ſeconde il ne l'appuïe d'au-

cune preuve : mais les amis de Mr. Arnaud voudroient-ils la contester.

ARTICLE CVI.

HOMILIA SS. DOMINI nostri Clementis XI. Pont. Max. habita in die Paschatis an. 1705.

Surrexit, non est hìc, ecce locus, ubi posuerunt eum. Vere Christus surrexit, quia ibi ampliùs non est, ubi mortuus jacuerat. Verè surrexit, quia procul à sepulcro recessit. Verè surrexit, quia non ampliùs moriturus surrexit. Hinc Angelo grande mysterium Evangelicis mulieribus annuncianti, ad veritatem Dominicæ Resurrectionis comprobandam, non satis fuit dixisse, quod surrexit, nisi etiam addidisset, *non est hìc*, ac locum ubi eum posuerant, vacuum ostendisset. *Surrexit, non est hìc : ecce locus ubi posuerunt eum.* Celebrantes itaque Venerabiles fratres, dilecti filii, Paschalis festi ineffabile sacramentum agnoscamus, docente spiritu Dei, ad cujus gloriæ participationem voce-

mur : imitemur quod colimus, ac cum Chriſto vere reſurgente, tanquam membra cum capite, verè itidem reſurgamus. Non verè ſurrexit, qui inibi adhuc permanet, ubi fuerat mortuus. Non verè ſurrexit, qui ad ſepulcrum revertitur. Non verè ſurrexit, qui in idipſum recidit unde ſurrexit. *Quomodo*, ergo *Chriſtus ſurrexit à mortuis per gloriam Patris, ita & nos in novitate vitæ ambulemus* : hoc eſt quomodo Chriſtus, depoſitis corruptelæ corporalis exuviis, rediviva carnis aſſumptione refloruit : ita & nos antiquis peccatorum ſordibus abjectis ſpiritualiter reformemur, ſecuritatem habentes æternitatis in reſurrectione Salvatoris. Exuamus antiquum hominem cum actibus ſuis, induentes novum, qui ſecundum Deum creatus eſt. Deponamus veterem ſarcinam carnalis cæni ac fæda deterſa labe vitiorum, rediviva gratia immortalitatis ornemur. Appareant in civitate ſancta, in Eccleſia Dei futuræ reſurrectionis indicia, & quod gerendum eſt in corporibus, fiat in cordibus. Revolva-

tur Lapis, vincula dissolvantur & qui terrenarum cupiditatum pondere prægravantur, discussa obstaculorum mole prosiliant. Hæc est salutis via, & cæptæ in Christo veræ resurrectionis imitatio. *Christus* scilicet *resurgens ex mortuis jam non moritur, mors illi ultrà non dominabitur, quod enim mortuus est peccato mortuus est semel.* Si igitur & nos dilectissimi, mortui sumus peccato, quomodo adhuc vivemus in illo? Si culpas flevimus, quid causæ est, ut in easdem relabamur? Dicamus cum sponsa. *Expoliavi me tunicâ meâ, quomodo induar illâ! Lavi pedes meos, quomodo inquinabo illos?* Pudeat ea iterum sequi, quæ fugienda cognovimus. Pudeat ad mundi illecebras reverti, quibus per pœnitentiam renunciavimus. Pudeat post quam nova suscepimus indumenta sanctitatis, in veterem vilitatem degeneri conversatione redire. Hoc sciamus, *quia vetus homo noster simul crucifixus est, ut destruatur corpus peccati, & ultrà non serviamus peccato.* Irrisor enim est, non pœnitens, qui ea adhuc facit, quæ se fe-

ciſſe doluerat, ac dum fletibus vitæ munditiam ſubtrahit, ipſas etiam lacrymas ante Dei oculos ſordidas facit. *Meliùs erat illi non cognoſcere viam juſtitiæ, quam poſt agnitionem retrorſum converti ab eo quod illi traditum eſt ſancto mandato*, terra ſcilicet *ſæpe venientem ſuper ſe bibens imbrem, atque adhuc proferens ſpinas, ac tribulos, reproba eſt, & maledicto proxima*; Qui itaque hac die, quam fecit Dominus, fermento veteris malitiæ abjecto, in azymis ſinceritatis & veritatis Paſcha Domini celebratis, cavete ne cum mortui fueritis ſemel, iterum moriamini. Jam enim non peccato moriemini, ſed veniæ, cavete ne ipſius pœnitentiæ pœnitentiam agentes exprobrari vobis audiatis propheticum illud: *Quam vilis facta es nimìs iterans vias tuas*; ac cum filiis deſertoribus reputemini, addentes peccatum ſuper peccatum, & thezaurizantes vobis iram in die iræ. Cavete ne gravem hanc æterni luminis candori contumeliam faciatis, ut qui antiquæ noctis caliginem cognoviſtis, illam iterum diurnæ luci præfera-

tis. Comparationem quippe videtur egiſſe, qui utramque cognoverit, & judicato pronunciaſſe eam meliorem, cujus ſe rurſus eſſe maluerit. Noſtis profectò deſerentibus Ægyptum aperuiſſe Dominum vias maris : circumfuſis deindè aquis illas texiſſe, ut ad deſertum pœnitentiæ properantibus patefaceret iter, clauderet reditum. Noſtis quæ ſermo divinus admonet : *fili peccaſti ? non adjicias iterum ; ſed de præſtinis deprecare, ut tibi dimittantur.* Unuſquiſque proinde noſtrum iiſdem planè verbis, quibus Reparator noſter Paralyticum incolumitati reſtitutum moneri voluit, monitum ſe ſimiliter arbitretur : *ecce ſanus factus es, noli jam ampliùs peccare, ne deteriùs aliquid tibi contingat.* Noli peccare poſt veniam ; noli vulnerari poſt curam ; noli ſordere poſt gratiam. Indulgentiæ ſiquidem ingratus eſt, qui poſt veniam peccat, ſanitate indignus eſt, qui priori vix curato vulnere, novum amat vulnus, & quærit. Nec ullatenùs mundari meretur, qui ſe poſt gratiam coïnquinat. State igitur (dilectiſſimi) etſi

verè consurrexistis cum Christo, *nolite iterum jugo servitutis contineri.* Stabiles estote, & immobiles abundantes in opere Domini, ut cum Beato Job dicere possitis. *Justificationem meam, quam cœpi tenere, non deseram.* Id porro ut feliciter assequi valeamus, resurgentem Dominum enixè deprecemur, ut qui Paschalia festa peragimus, hæc eo largiente, moribus & vitâ teneamus. Rogemus misericordiarum Patrem ut nobis potentis suæ dexteræ auxilio dignetur adesse, eique cum duobus discipulis, qui ipsum postquam resurrexerat à mortuis in fractione panis cognoverunt, fidenter dicamus: *Mane nobiscum Domine, quoniam advesperascit & inclinata est jam dies.* Ubique tenebræ, ubique luctus, ubique languor, ubique formido; ingemiscimus sanè inter ærumnarum præteritarum recordationem, præsentium sensum, & metum futurarum inclinata est jam dies. *Vide Domine afflictionem nostram*, vide sanctissimam Petri navem, tot minarum ventis, tot bellorum fluctibus agitatam. Vide Ecclesiæ tuæ

faciem, quâ multiplicatis in religione dissidiis laceram, quâ filiorum suorum iniquitatibus sordidatam. *Inclinata est jam dies.* Ne igitur nos deseras, Domine, in tempore malo qui nascendo contulisti nobis consortium naturæ, moriendo beneficium gratiæ, resurgendo complementum gloriæ; custodi vineam tuam electam, quam plantasti, *Mane nobiscum*, Domine mane nobiscum.

ARTICLE CVII.

HOMELIE DE NOSTRE Saint Pere le Pape Clement XI. prononcée le jour de Pâques de l'année 1705.

* *IL est ressuscité, il n'est point ici, voilà le lieu où on le mit.* JESUS-CHRIST est veritablement ressuscité, parce qu'il n'est plus dans l'endroit où il reposoit depuis sa mort. Il est veritablement ressuscité, parce qu'il s'est retiré bien loin de son Se-

* *S. Marc. 16. 6.*

pulcre ; il eſt veritablement reſſuſcité, parce qu'il eſt reſſuſcité pour ne plus mourir. Auſſi l'Ange qui venoit annoncer aux Saintes Femmes de l'Evangile le grand myſtere de la Reſurrection du Seigneur, ne crut pas l'avoir ſuffiſamment prouvé en leur diſant, *il eſt reſſuſcité*, s'il n'adjoûtoit encore, *il n'eſt point ici* & s'il ne leur faiſoit remarquer que le Sepulcre où on l'avoit mis, étoit vuide. *Il eſt reſſuſcité, il n'eſt point ici, voilà le lieu où on le mit.*

Ainſi mes venerables Freres, & mes chers enfans, dans la ſolemnité que nous celébrons aujourd'hui du myſtere ineffable de la fête de Pâques, inſtruits par l'eſprit de Dieu reconnoiſſons quelle eſt la gloire à la participation de laquelle nous ſommes appellez. Imitons ce que nous adorons : comme membres de JESUS-CHRIST veritablement reſſuſcité, reſſuſcitons auſſi veritablement avec nôtre Chef. Celui-là n'eſt pas veritablement reſſuſcité qui demeure dans le lieu où il avoit trouvé la mort. Celui-là n'eſt pas

encore veritablement ressuscité qui rentre dans le tombeau d'où il étoit sorti. Celui-là enfin n'est point veritablement ressuscité qui retombe dans l'endroit même d'où il s'étoit relevé. * *Comme* JESUS-CHRIST *est ressuscité par ce qui fait la gloire de son Pere, de même aussi devons nous marcher dans une vie nouvelle.* C'est à dire de même que JESUS-CHRIST se dépoüillant d'un corps mortel & corruptible s'est revêtu dans sa Resurrection d'une chair glorieuse; de même la Resurrection du Sauveur étant pour nous un gage de l'éternité, travaillons après nous être lavez des anciennes taches de nos pechez, à nous renoûveller en esprit, depoüillons-nous comme lui du vieil homme & de ses œuvres, revétons nous du nouveau qui a été créé à la ressemblance de Dieu. Déchargeons-nous du poids d'une chair terrestre que nous portons depuis si long-tems : effaçons la tache honteuse de nos vices qui nous defigure, pour nous revétir de l'immortalité, que nous ferons revivre en nous. Qu'on voye dès

* *Rom.* 6. 4.

aujourd'hui au milieu de la Sainte Cité dans l'Eglise du Seigneur des presages & des assurances de la Resurrection future. Prévenons par la resurrection interieure de nos cœurs la glorieuse résurrection qui doit se faire de nos corps. Ostons la pierre, brisons nos chaisnes, & que ceux qui sont opprimez sous le poids des cupiditez terrestres s'élevent au-dessus de ces obstacles. C'est-là le chemin du salut, c'est imiter la veritable Resurrection qui a commencé dans Jesus-Christ. En effet * *Jesus-Christ une fois ressuscité ne meurt plus; la mort n'aura plus de pouvoir sur lui. Car quant à ce qu'il est mort pour le peché, ce n'est qu'une fois qu'il est mort.* S'il est donc vrai, mes chers enfans que nous sommes morts au peché, comment vivrons-nous encore dans le peché. Si nous avons pleuré nos fautes, qui nous y fait retomber sitôt? Disons avec l'Epouse : je *me suis dépoüillée de mon vêtement, comment me resoudrai-je à le reprendre, j'ai lavé mes pieds, comment les sallirai-je de nouveau?* Ayons

* *Rom.* 6. 9.

honte de courir après ce que nous avons reconnu qu'il falloit abandonner. Ayons honte de nous laisser encore éblouïr par les charmes du monde, après y avoir renoncé par la penitence. Ayons honte de nous replonger par un indigne retour dans nôtre ancienne bassesse, après nous être revétus des ornemens de la sainteté. Songeons que nôtre *vieil homme a été crucifié avec* JESUS-CHRIST *afin que le corps du peché soit détruït & que nous ne soyons plus desormais esclaves du peché.* Celui qui fait encore ce qu'il se repentoit d'avoir fait, n'est pas un pénitent, mais un trompeur, & ces larmes n'étant pas accompagnées d'une vie pure, deviennent par-là dignes de mépris aux yeux de Dieu. *Il eut été bien plus avantageux pour lui de ne pas connoître la voye de la justice, que de se détourner après l'avoir connuë, de la loi sainte qui lui étoit imposée, lorsqu'une terre penetrée de la pluye qui tombe souvent dessus, continuë à porter des épines & des chardons, c'est une terre de nulle valeur & prête à être maudite.* Vous donc

qui dans ce jour que le Seigneur a fait, celébrez la Pâque,* *non avec le levain de la malice & de l'iniquité, mais avec les azymes de la ſincerité & de la verité*, prenez garde qu'après être morts une fois vous ne mouriez de nouveau ; car ce ne ſeroit plus mourir au peché, mais au pardon & à la miſericorde. Prenez garde de faire une pernicieuſe penitence de la penitence ſalutaire que vous avez faite : & de vous attirer ces reproches du Prophete ; *que vous êtes devenuë vile & mépriſable, en retournant ſur vos voyes ?* Prenez garde d'être mis au nombre des enfans dénaturez & deſerteurs, d'ajoûter peché ſur peché, & de vous amaſſer un threſor de colere pour le jour de la colere & des vengeances. Prenez garde de faire cet outrage à la ſplendeur de la lumiere éternelle, de lui preferer la nuit ancienne, après en avoir éprouvé toute l'horreur & toutes les tenébres. Quiconque a eſſayé de l'une & de l'autre eſt juſtement cenſé en avoir fait la comparaiſon, & quand il

* 1. *Cor.* 5. 8.

choiſit en ſuite l'une des deux, il paroît lui donner la preference avec connoiſſance de cauſe. Vous n'ignorez pas ſans doute que les Hebreux s'enfuyant de l'Egypte, le Seigneur leur ouvrit un paſſage au travers des eaux de la Mer, & qu'auſſi-tôt après il fit retourner ces mêmes eaux dans le lieu qu'elles avoient abandonné; afin qu'après avoir trouvé un chemin libre pour paſſer au deſert ſalutaire de la pénitence, le retour en Egypte leur fut abſolument fermé. Vous ſçavez encore l'avis que nous donne l'Ecriture : *mon fils avez-vous commis un peché, n'en commettez plus, mais priez que vos anciennes fautes vous ſoient pardonnées.* Que chacun s'applique à ſoi-même dans les propres termes l'avis ſalutaire que donna nôtre Seigneur au Paralitique qu'il venoit de guérir. *Vous voilà guéri, gardez-vous bien deſormais de pécher, de peur qu'il ne vous arrive quelque choſe de pis.* Gardez vous bien de tomber après avoir reçû le pardon : gardez-vous de rouvrir la playe qui vient d'être refermée ; n'allez pas vous defigu-

rer tout de nouveau après avoir recouvert vôtre premiere beauté. C'est être bien ingrat du pardon que de pécher après l'avoir obtenu. On est bien indigne de la guérison, quand après l'avoir reçûë on court avec fureur chercher de nouvelles blessures. On ne merite guéres d'être lavé & nettoyé, quand après l'avoir été on se replonge dans l'ordure. Soyez donc fermes, mes chers enfans, & si vous êtes veritablement ressuscitez avec JESUS-CHRIST, gardez-vous bien de vous engager une autrefois sous le joug de la servitude. Soyez constans & immobiles, travaillez avec ferveur & sans relache aux Oeuvres du Seigneur, afin de pouvoir dire avec le saint homme Job, *J'ai commencé de recevoir ma justification & je ne m'en departirai jamais.* Mais afin d'y réüssir avec plus de sûreté, addressons nous avec ferveur à JESUS-CHRIST dans le jour de sa Resurrection pour obtenir de lui la force d'exprimer dans nos mœurs & dans toute nôtre vie les sentimens que doivent nous avoir inspirez les Fêtes Solem-

nelles que nous venons de celebrer. Prions le pere des miſericordes de nous accorder le ſecours de ſon Bras tout-puiſſant, diſons-lui avec confiance comme les deux Diſciples qui le reconnurent peu de jours après ſa Reſurrection dans la fraction du pain. *Seigneur demeurez avec nous, car il ſe fait tard & déjà le jour baiſſe.* Il n'y a par tout que tenebres, que malheurs, qu'abbatement & que crainte. Nous gemiſſons également du ſouvenir de nos malheurs paſſez, du ſentiment de nos maux preſens & de l'apprehenſion de ceux qui nous menacent. *Déjà le jour baiſſe.* Seigneur ayez égard aux miſeres qui nous accablent, regardez la barque ſacrée de Pierre battuë de tant de vents impetueux au milieu des flots de la guerre dont elle eſt agitée. Regardez la face de vôtre Egliſe déchirée d'un côté par les Schiſmatiques & les ennemis de la Religion & défigurée de l'autre par l'iniquité & les crimes de ſes propres enfans. *Déjà le jour baiſſe.* Ne nous abandonnez donc pas Seigneur dans ces jours d'afflic-

tion & de trouble, vous qui en naiſſant nous avez faits participans de vôtre nature, qui en mourant nous avez donné droit à vôtre grace, enfin qui en reſſùſcitant nous avez aſſuré vôtre gloire éternelle & conſommée, défendez vôtre vigne choiſie que vous avez plantée de vos propres mains : *Demeurez avec nous Seigneur*, demeurez avec nous & ne nous abandonnez pas.

ARTICLE CVIII.

SECONDE INSTRUCTION Paſtorale de Monſeigneur l'Archevêque Duc de Cambray Prince du Saint Empire, au Clergé & au Peuple de ſon Diocéſe pour éclaircir les difficultez propoſées par divers écrits contre ſa premiere inſtruction Paſtorale. A Valenciennes chez Gabriel François Henry, Imprimeur du Roy & de Monſeigneur l'Archevêque. 1705. avec Privilege du Roi, *in* 12. *pages* 416.

LA premiere inſtruction de Monſieur de Cambray a été lûë & goutée par les perſonnes les plus

indifferentes ſur les diſputes qui troublent l'Egliſe. Elle a rempli les Catholiques de joye & les Janſeniſtes de Frayeur : & comme les beautez dont elle brille, ont un éclat qui frappe les eſprits les plus mal-diſpoſez, ils l'ont eſtimée autant que les Fideles l'eſtiment. Ils ont ſenti toute la peſanteur du coup que leur portoit l'éloquent Prelat : ils ont fremi à la vûë de leurs odieux miſteres entierement decouverts, & de l'infaillibilité de l'Egliſe miſe hors d'atteinte. Auſſi ont-ils réuni toutes leurs forces contre un adverſaire ſi redoutable.

Ils ſe haterent de lui oppoſer un petit écrit intitulé: *ſentiment Orthodoxe des Cardinaux Bellarmin.* Ce mépriſable libelle fait connoître ſeulement que l'Auteur a plus de zele pour l'erreur que de capacité pour la défendre.

On voit enſuite paroître *la* pretenduë *défenſe des Theologiens contre Monſieur de Chartres.* On n'y épargnoit pas Mr. de Cambray.

Un Catholique ſe mit ſur les rangs, & publia *des éclairciſſemens :*

il y refute des opinions qu'il attribuë faussement à nôtre Prelat : mais il y établit sans s'en appercevoir celles que le Prelat a veritablement enseignées.

Ensuite le Bachelier Verax proposa *en trois Lettres* ses *difficultez* contre l'instruction. La premiere est une redite de ce que les Ecrivains du parti ont avancé contre l'infaillibilité, un amas confus de tous les passages tronquez, alterez qu'ils ont opposez aux Theologiens qui la défendent ; une seule objection merite qu'on y réponde. M. de Cambray l'a fait : & nous remarquerons dans la suite sa réponse. Le Bachelier dans sa seconde Lettre donne un extrait de tout ce que le parti a imaginé, pour embroüiller l'histoire du cinquiéme Concile. Enfin dans la troisiéme il entreprend de justifier l'Auteur des Provinciales convincu de l'héresie Jansenienne par l'Auteur de l'Instruction : le sincere Bachelier s'y fait connoître pour un défenseur outré des cinq Propositions condamnées : il avoit gardé en quelque sorte les mesures

duës à la naiſſance, à la vertu, au rang de ſon adverſaire.

L'héreſie toûjours inſolente a voulu ſe dedommager par *quatre Lettres* à un Abbé, où les raiſonnemens ſont auſſi foibles que les injures ſont vehementes.

Ce n'eſt pas tout, le Compilateur *de l'hiſtoire du cas de conſcience*, n'a oſé y inſerer l'Inſtruction de M. de Cambray ſans en charger les marges d'un tas de notes propres au-moins à ébloüir les Dames de la cabale, & certains Eccleſiaſtiques auſſi peu inſtruits de la matiere que les Dames : il leur promet des demonſtrations : il n'en faut pas davantage pour les perſuader.

M. de Cambray répond à tous ces écrits dans cette ſeconde Inſtruction. D'abord il fait remarquer que ſes adverſaires n'ont pû combattre la verité qu'en ſe combattant l'un l'autre, & que pour le refuter avec quelque apparence de raiſon ils ſont reduits à lui imputer ce qu'il n'a point dit, & à changer le veritable état de la queſtion. Ils ont impoſé à nôtre Autheur, quand

ils ont dit qu'il faisoit de chaque fait decidé par l'Eglise un nouvel article de foi, qu'il demandoit pour la decision des faits une connoissance infuse & inspirée, qu'il attribuoit à l'Eglise une infaillibilité grammaticale qui l'exemptât dans ses decisions des fautes de langage.

Il commence par cette infaillibilité grammaticale & prouve à l'Auteur *des éclaircissemens*, qu'il n'a supposé dans l'Eglise cette connoissance des regles de la Grammaire, qu'autant qu'elle est necessaire, pour que l'Eglise ne se trompe point, & ne propose point aux peuples l'erreur à la place de la verité revelée. Il prend droit de ce que cet Adversaire avouë *que les Docteurs qui croiront voir dans la promesse de Iesus-Christ, une revelation suffisante que l'Eglise ne se trompera jamais dans l'approbation, ni dans la condamnation d'aucun texte, auront une opinion qui laisse les choses dans leur situation naturelle.* Comment cet Auteur après un tel aveu peut-il reprocher à M. de Cambray *qu'il passe les bornes?* M. de Cambray n'en demande pas

plus *que ces Docteurs, qui laiſſent les choſes dans leur ſituation naturelle :* comme eux il conclut de la promeſſe de Jesus-Christ en faveur de l'Egliſe, qu'elle ne ſe trompera jamais dans le jugement qu'elle portera des Textes & il ne rapporte point cette infaillibilité à une connoiſſance infuſe. Il ne reſte donc plus entre l'Auteur *des éclairciſſemens* & lui, d'autre diſpute que de ſçavoir ſi cette infaillibilité eſt naturelle ou ſurnaturelle. L'Adverſaire du Prelat niera-t'il que le ſecours de la grace ne ſoit neceſſaire aux Paſteurs & aux ſimples fidelles pour les mettre à couvert de la ſeduction & de la violence ? Niera-t'il que la Providence n'arrange les moïens naturels, dont Dieu ſe ſert pour preſerver l'Egliſe de toute erreur dans le diſcernement *de la forme des paroles ſaines d'avec la nouveauté profane de paroles ?*

L'Auteur *de l'hiſtoire du Cas* vient ici au ſecours de M. de Cambray : il avouë au nom de tout ſon parti, *que dans les jugemens ſur les matieres de foi, Dieu ſe rend maître de la conclu-*

ſion & diſpoſe tellement les choſes, que les Evêques par exemple dans un Concile ne mettent rien dans un canon qui n'exprime la verité revelée, rien dans l'anathême qui ne merite d'être foudroyé, & que c'eſt ce conſentement des Juges à aßigner le ſens Eccleſiaſtique & Catholique d'une propoſition que les Peres regardent comme l'effet de la principale & infaillible aßiſtance du ſaint Eſprit. Voilà une infaillibilité ſurnaturelle avoüée par les adverſaires de M. de Cambray. C'eſt ainſi que le Prophete Balaam venu tout exprès pour maudire le peuple de Dieu ne peut s'empêcher de le benir, dès qu'il apperçût le camp des Iſraëlites.

Le Prelat montre avec la derniere évidence que les promeſſes de Dieu les plus ſurnaturelles, comme l'exécution du decret de la predeſtination, renferment beaucoup de moïens purement naturels, & que tous les moyens neceſſaires pour l'exécution de la promeſſe ſont contenus dans elle & promis.

Après avoir établi ſi ſolidement la veritable infaillibilité ſurnatu-

relle, que J. C. a promiſe & donnée à ſon Egliſe, il falloit detruire la chimere d'une infaillibilité naturelle & d'évidence, que l'on veut ſubſtituer à la veritable infaillibilité. Cette infaillibilité naturelle n'embarraſſe point les Herétiques : il leur ſera toûjours facile d'exciter aſſez de nuages pour obſcurcir ſon évidence & pour demontrer quand il leur plaira qu'une infaillibilité purement naturelle n'exclut pas tout mécompte dans les déciſions de l'Egliſe. Dequoi ſerviroit à l'Egliſe une infaillibilité fondée ſur l'évidence de l'objet ? les textes qu'employent les Novateurs toûjours timides & défians, ne manquent jamais d'être équivoques & captieux. Dequoi ſerviroit à l'Egliſe une infaillibilité qui ne la preſerveroit d'erreur que lorſqu'elle jugeroit ſur des matieres ſi claires par elles mêmes, qu'on n'auroit aucun beſoin de ſon jugement ? C'eſt de l'évidence même dont on diſpute ſans fin : chacun pretend l'avoir de ſon côté : comment peut-on donc eſperer de terminer les diſputes par une

évidence qui eſt elle-même la choſe diſputée ? A qui cette infaillibilité eſt elle naturelle ? eſt-ce à chaque homme ? n'eſt-ce qu'aux genies ſublimes ? c'eſt du moins à de nombreuſes aſſemblées d'hommes choiſis : & qui ne ſçait que les plus ſçavantes compagnies ſont faillibles ſur le texte de la Loi qu'elles ont devant les yeux ? N'a-t'on pas vû quelquefois l'aſſemblée generale de toute une Nation prononcer un faux jugement contre ſes Loix fondamentales ? l'Egliſe ſi on la ſepare des promeſſes, n'eſt plus qu'un aſſemblage d'hommes, en qui la raiſon eſt incertaine, defectueuſe, ſujette aux preventions & aux paſſions de l'humanité ; pourquoi ſi on exclut une Providence ſurnaturelle & une aſſiſtance ſpeciale du ſaint Eſprit, ces hommes ſeront-ils moins foibles ſur des textes de Théologie que ſur toutes les autres affaires où l'on convient qu'ils peuvent ſe tromper quelquefois ? Combien faudra-t'il d'Evêques pour exercer cette infallibilité ? il y en avoit ſans doute un plus grand nombre à Ri-

mini qu'à Nicée : il ne s'agissoit à Rimini que d'une consequence évidente des decisions déjà prononcées ailleurs. L'infaillibilité naturelle manqua à plus de quatre cens Evéques. Ainsi ce n'est pas au caractere Episcopal, ni au grand nombre, ni à la science même des Evêques qu'on doit attribuer cette pretenduë infaillibilité : comment peut-on donc s'imaginer que cette infaillibilité soit naturelle, puisqu'elle ne se trouve nulle part dans toute la nature, ni pour les plus augustes assemblées des plus sages nations, ni pour les plus nombreuses assemblées des plus sçavans Evêques. Ce qui n'est donné par la nature à aucun particulier, ni à aucune assemblée, ni à aucune nation, n'est point purement naturel. C'est la promesse qui fait tout, pour preserver d'erreur l'assemblée qui represente veritablement l'Eglise Catholique. Otez du corps des Pasteurs l'assistance promise, les Evêques, quelque science, quelque pieté qu'on leur attribuë, gardent le don de Dieu dans des vases d'argile, ils

portent pour ainſi dire dans leurs entrailles toutes les profondes playes du péché originel : ils ſont ſans ceſſe aux priſes dans leurs cœurs avec leurs prejugez & leurs paſſions : ils ont ſouvent à combattre leurs affections & leurs averſions, leurs engagemens & leurs interêts temporels : ceux qui ne cherchent pas la fortune craignent au moins de perdre leur repos & leur ſûreté : la laſſitude même fait trouver aux gens les mieux intentionnez, des raiſons ſpecieuſes pour accepter certains temperamens qui ſont encore plus à craindre que les excés. Tantôt la preſomption, tantôt la mauvaiſe honte qu'on a à reculer, tantôt la jalouſie contre des concurrens peuvent former dans les hommes une illuſion encore plus fâcheuſe que les paſſions groſſieres. Ces reſſorts ſecrets & intimes qui determinent les hommes, ſont d'autant plus puiſſans, qu'on les apperçoit moins, & qu'on s'imagine être en garde contre eux. Si un grand nombre d'Evêques ſe communiquent mutuellement leurs lumieres

dans une assemblée, ils pourroient aussi se communiquer leurs foiblesses, leurs respects humains & leurs preventions, supposé que Dieu ne les soûtint pas selon sa promesse.

L'Auteur *des quatre Lettres* traite ces justes frayeurs, *de terreur panique : il est clair*, dit-il avec confiance, *que l'Eglise n'a besoin que de la notorieté & de l'évidence des termes, pour s'assurer avec une entiere certitude qu'elle ne se trompe point sur les textes. La même évidence*, ajoûte cet Auteur, *suffit à tous les hommes sages pour juger que l'imitation de Jesus-Christ est un excellent Livre de pieté, & l'Alcoran un Ouvrage de tenébres, l'infaillibilité morale*, conclut-il, *est inseparable de cette notorieté.* Pour refuter cet Auteur & renverser son systeme, il ne faut qu'examiner l'usage qu'il fait lui-même de ses principes. Il repand à son gré ou la lumiere ou les tenebres, ou la notorieté ou l'incertitude sur les divers textes qu'il a interêt de rendre clairs ou obscurs. S'agit-il de saint Augustin ? il ne permet pas de douter que son sens ne soit notoire,

fixe & avoüé dans tous les tems. S'agit-il de Jansenius ? il veut que son sens soit difficile & contesté. Rien n'est si commode que de faire ainsi de chaque texte tout ce qu'on veut par pure authorité pour l'avantage de sa cause. Il ne promet que lumiere, clarté, certitude, évidence, notorieté qui saute aux yeux pour la plûpart des textes qui composent la tradition. Il en est de même des textes hérétiques : s'il en faut croire cet Auteur, tout sera clair comme le jour, excepté le seul texte de Jansenius qu'il a grand besoin d'obscurcir pour le justifier. Ce qui est certain c'est que l'Auteur *des quatre Lettres* qui se pique tant d'être disciple de saint Augustin, contredit ce Pere. Suivant saint Augustin, les Novateurs cherchent dans leurs écrits des retranchemens cachez, *latebras* : telle est leur coûtume, *solent latebras suæ malæ defensionis inquirere qui contentionis sunt cupidiores quam veritatis.* N'est-il pas vrai que le premier signe de la notorieté, sçavoir *l'aveu des Autheurs mêmes ou de leurs Sectateurs*, man-

que d'ordinaire à l'Eglise & par consequent qu'elle manquera d'infaillibilité morale contre eux si on croit cet Auteur ?

M. de Cambray n'a pas de peine à montrer contre le même Auteur, que le texte de saint Augustin n'est pas aussi clair, ni le texte de Jansenius aussi obscur, qu'il pretend. Il prouve encore qu'en suivant les principes de l'Auteur, on devroit nier que l'Eglise ait été infaillible sur le texte des cinq Propositions, dont l'ambiguité n'est point contestée. Enfin il presse vivement ce Jansenilte emporté sur l'aveu qu'il a fait de l'obscurité de quelques-uns des textes qui composent la tradition. Il a crû se tirer d'affaire en decidant qu'il est moralement impossible que dans le cas de méprise sur un texte embarassé, les peuples se trouvent jamais en danger de faire naufrage en la foi. Quoi! dit M. de Cambray, n'est-il donc que moralement sûr que JESUS-CHRIST ne nous ait pas trompez? ce n'est pas tout selon cet Auteur, le naufrage de la Foi n'est pas même moralement impossible. L'Eglise

qui ſelon lui n'a ſur les textes clairs qu'une infaillibilité morale, n'en a aucune ſur les textes obſcurs. Il n'eſt point moralement impoſſible que les peuples ſe trompent après l'Egliſe : ces textes ſeront-ils moins ambigus pour le peuple que pour l'Egliſe qu'on ſuppoſe trompée par leur obſcurité? Son dernier retranchement eſt de pretendre que les peuples redreſſeroient la locution de l'Egliſe qui ſeroit en ce cas héretique & contagieuſe dans ſon ſens propre & naturel, & qu'ils la rameneroient par une interpretation benigne à un ſens impropre & catholique. Que penſer d'une cauſe qu'on ne peut défendre que par de ſemblables reponſes?

Le Prelat a ſçû que des particuliers, qui hazardent les opinions les plus bizarres, ont recours à la tradition orale, c'eſt-à-dire à l'inſtruction de vive voix qui ſelon eux ſuffit ſeule pour conſerver le depôt & pour redreſſer ce qu'il y auroit d'impropre dans les déciſions écrites. Oſeroit-on dire que l'Egliſe peut énoncer en termes formels

l'hereſie dans les Canons & dans les Symboles des Conciles Univerſels, dans les Bulles des Papes reçûës de tous les Catholiques, mais qu'elle les rectifiera par les converſations familieres des Paſteurs, les Prônes des Curez, & les Sermons des Evêques ? Y a-t'il ſur la terre quelque Chrétien ſincerement affectionné pour l'Egliſe qui ne bouche ſes oreilles, de peur d'entendre un tel diſcours ? De plus ſi l'Egliſe n'eſt pas infaillible ſur les Textes écrits, elle ne ſera pas moins faillible ſur les Textes prononcez de vive voix; de là il s'enſuivroit que l'Egliſe ne ſeroit pas même infaillible pour juger aujourd'hui de la parole qu'elle prononçoit hier par la bouche de ſes Paſteurs, & qu'ainſi elle ſeroit toûjours expoſée au peril de ſe méprendre même ſur ſa propre tradition journaliere; ce qui ſeroit le renverſement ſans reſſource de toute infaillibilité ſur la tradition & par un contre-coup ſur l'Ecriture Sainte; puiſque l'interpretation de l'Ecriture ne doit ſe faire que par la tradition.

Le moyen le plus ordinaire qu'ait employé le parti pour embroüiller la dispute & faire illusion, a été de confondre tous les faits, & de proposer à grand bruit tout ce qu'ils ont pû ramasser de passages sur l'infaillibilité de l'Eglise à l'égard des faits peu importans, particuliers, personnels, dont la décision n'interesse en rien le dépôt de la foy. L'Auteur de la *défense des Theologiens contre l'Ordonnance de Mr. de Chartres*, a parlé plus clairement, & dit sans façon *qu'on ne peut nier les faits importans à la conservation de la foy quand ils sont notoires.* Mr. de Cambray ôte pour jamais cette ressource au parti. Après avoir lû ce qu'il dit sur la necessité de distinguer les faits importans & non importans, sur l'importance des faits dont depend la regle de la foy comme l'œcumanicité des Conciles, l'autenticité des Textes de l'Ecriture, la verité des Ouvrages des Peres qui servent à l'Eglise de témoins de la tradition, on ne peut ni douter que l'Eglise n'ait toûjours crû être infaillible sur ces faits, ni croi-

re que la foi puiſſe ſe conſerver ſans cette infaillibilité. Quoi donc l'Egliſe ne peut-elle jamais ſe tromper ſur les Ouvrages qui paſſent pour être des Peres ? Ne peut-elle pas prendre les Ouvrages d'un impoſteur, pour ceux d'un Docteur de l'Egliſe ? Non, elle ne peut ſe tromper juſques-là, quand elle conſulte ces Ouvrages pour s'inſtruire de la tradition : la promeſſe priſe dans toute ſa generalité ne répond-elle pas que Dieu ne permettra jamais que l'Egliſe ignore toute Critique juſqu'au point de prendre des Textes falſifiez pour les Livres des Saints Peres, de maniere qu'elle en faſſe une fauſſe chaîne de tradition qui établiſſe les Hereſies ? Si l'Adverſaire de M. de Cambray n'a point horreur de croire que l'Egliſe peut tomber dans cette erreur funeſte pour la foi, il ne connoît ni les promeſſes ni l'authorité de l'Egliſe : s'il a horreur de ces ſuites naturelles de ſon principe, s'il les deſavoüë il eſt reduit à en revenir au ſentiment qu'il vouloit détruire.

Qu'on ne croïe pas que le ſilence

reſpectueux qu'on promet toûjours & qu'on ne garde jamais, ſoit un remede pour arrêter l'erreur qui *s'étend comme la gangrene*, & qu'il ait l'effet qu'auroit la perſuaſion de l'infaillibilité de l'Egliſe. Si l'Egliſe peut ſe tromper en jugeant des Textes, chacun ſe croira libre de ſuppoſer ſelon ſa prétenduë évidence qu'elle ſe trompe actuellement. Dans ce cas les Theologiens diront comme l'Auteur de la défenſe *que rien ne doit les empêcher de défendre la verité avec courage contre les Evêques mêmes* : les Laïques ne feront aucun ſcrupule de lire en ſecret un Texte qu'ils croiront très-pur. „ Veut-on „ en voir un exemple ſenſible & dé- „ ciſif dans le parti même, ce ſont les propres paroles de Mr. de Cambray: „ les défenſeurs de Janſenius firent „ il y a environ 40. ans, une traduc- „ tion du Nouveau Teſtament, qui „ fut imprimée à Paris ſans permiſ- „ ſion de l'Archevêque Dioceſain, „ ſous le nom d'un prétendu Impri- „ meur de Mons, qui loin d'impri- „ mer cet Ouvrage à Mons, étoit *ac-* „ *tuellement* garçon Imprimeur à Pa-

„ ris chez le veritable Imprimeur de
„ l'Ouvrage. Cette traduction fut
„ condamnée à Rome & Mr. de Pe-
„ refixe alors Archevêque de Paris
„ en fit auſſi une cenſure. Les princi-
„ paux Docteurs du parti entrepri-
„ rent de prouver dans des écrits
„ imprimez, qu'on pouvoit ſans
„ ſcrupule n'avoir aucun égard à de
„ telles cenſures: l'effet a ſuivi leur
„ parole, jamais Livre permis & ap-
„ prouvé de toute l'Egliſe n'a été
„ tant lû de tous les Laïques, que
„ cette traduction défenduë & con-
„ damnée eſt lûë encore de toutes
„ parts. Ainſi voilà le mépris de la
„ prohibition poſé en dogme & en
„ pratique ſuivant les écrits impri-
„ mez du parti. Jamais perſonne ne
„ fut donc moins en droit qu'eux de
„ ſoûtenir que les prohibitions des
„ Superieurs & le ſilence reſpec-
„ tueux des inferieurs remedient à
„ tout avec ſûreté, ſans avoir be-
„ ſoin de recourir contre les Textes
„ contagieux, à une authorité in-
„ faillible.

Après avoir ſolidement établi la diſtinction du ſens perſonel de l'Au-

teur d'avec le ſens du Livre, le Prelat refute l'objection du *Bachelier Verax*, qui comme nous l'avons déja dit, meritoit d'être éclaircie. Les Anathemes de l'Egliſe, dit ce Bachelier, ne tombent pas plus ſur les Textes que ſur les Perſonnes: l'Egliſe de l'aveu de tout le monde, n'eſt point infaillible & ne prétend point l'être dans ce qu'elle prononce ſur les perſonnes: donc ſes Anathemes contre les Textes ne prouvent pas qu'elle ſoit infaillible. M. de Cambray diſſipe la fauſſe lueur de cette objection par une exacte diſcuſſion des Anathemes du cinquiéme Concile, & conclut à peu près en ces termes. Ce n'eſt pas le nom de l'Auteur qui fait le peril de la foi, mais c'eſt le Texte conſideré en lui-même dans ſa ſignification propre & naturelle; c'eſt donc ſur le Texte exterieur, ſenſible & contagieux que l'Egliſe a beſoin d'un diſcernement infaillible; il eſt donc inutile d'alleguer que les Anathemes ſont prononcez indiſtinctement par l'Egliſe contre les Textes & contre les Perſonnes: ne voit-on

pas qu'ils ne le ſont contre les perſonnes que par ſimple ampliation indirecte & par contre-coup ? Ne voit-on pas que l'Anatheme prononcé contre un Auteur, eſt toûjours relatif à ſon Texte ? Ne voit-on pas que l'Egliſe ne peut jamais confondre dans les Anathemes, ce qu'elle examine par elle-même, par la regle de droit & qui ſubſiſte d'une maniere dogmatique contre le depôt de la foi, d'avec ce qui n'eſt qu'un fait particulier indifferent au dogme ?

Une contradiction aſſès ſinguliere de l'Auteur *du ſentiment orthodoxe*, occupe ici quelque pages. Son objection ne meritoit guéres d'arrêter nôtre Prelat : un homme qui avoüe que l'Egliſe eſt infaillible ſur les longs Textes & qu'elle ne l'eſt pas ſur les Livres, ne ſeduira perſonne.

Les Chapitres 19. & 20. ne ſont pas les moins importans,ni les moins beaux du Livre : il s'agit de la fameuſe diſtinction du fait & du droit, dont le parti abuſe depuis plus de cinquante ans. Nôtre Auteur de-

mande quelque preuve, qu'on ait jamais donné dans l'Eglise le nom de simple fait à l'hereticité d'un Texte public. Si l'on est dans l'impuissance de la donner, il faut, dit-il, reconnoître de bonne foi, que la question du Texte de Jansenius n'est rien moins qu'un pur fait de nulle importance. Il presse vivement son adversaire par la comparaison du Texte long de Jansenius & du Texte court des propositions, & demontre que l'opiniâtreté à défendre le Texte de Jansenius vient d'un attachement secret au sens naturel des cinq propositions condamnées.

Les adversaires de M. de Cambray ne pouvant refuter la doctrine de ce Prelat, ont tâché de l'obscurcir pour la rendre odieuse. Il employe le 21. chapitre de son Instruction à la mettre dans tout son jour, il nie avoir rien avancé dont on puisse conclure, que chaque fait decidé est *un article de foi.* Il n'a donné pour objet de foi que la seule infaillibilité promise par JESUS-CHRIST, qu'on ne peut pas dou-

ter qui ne ſoit revelée. Il explique avec ſa netteté ordinaire les ſentimens des Theologiens ſur la foi divine & ſur ſon objet propre, les uns ne comptent pour objet de *foi divine* que ce que Dieu revele immediatement : & pour ce que l'on croit ſur la parole de l'Egliſe, ils en font l'objet d'une eſpéce de foi qu'ils appellent *Eccleſiaſtique*, & qu'ils appuïent pourtant ſur un fondement divin, avoüant que ces objets de foi Eccleſiaſtique tiennent mediatement à la revelation par la promeſſe de l'infaillibilité. Les autres Theologiens ſans tant ſubtiliſer, diſent qu'on peut donner le nom de foi divine à toute croyance par laquelle nous croyons une verité, ſoit qu'elle nous vienne immediatement de Dieu revelant, ſoit qu'elle ne tienne à la revelation divine que par l'infaillibilité promiſe dans cette revelation ; & la raiſon qui les perſuade c'eſt que l'authorité de Dieu eſt le motif dernier & déciſif qui nous oblige de croire l'hereticité des Textes condamnez. M. de Cambray permet de diſputer

dans l'Ecole ſur cette queſtion de nom, il lui ſuffit qu'on reconnoiſſe l'authorité infaillible de juger, ſur les Textes courts & longs, que JESUS-CHRIST a promiſe & donnée à ſon Egliſe : il apprendra volontiers de ſes adverſaires mêmes quel nom ils voudront donner à la croyance de l'hereticité d'un Texte. L'Auteur *de l'éclairciſſement* avoit propoſé fort ſerieuſement une grande difficulté ſur l'embarras où ſeroit l'Egliſe de prononcer ſur un Livre Tartare que perſonne n'entendroit, & qu'il ſuppoſe cependant *avoir excité de violentes conteſtations.* Nôtre Prelat n'a garde de répondre ſerieuſement à cette objection dont il fait ſentir tout le ridicule. Cette Inſtruction eſt ſuivie de deux autres, l'une contient l'examen de la tradition ſur l'infaillibilité de l'Egliſe à l'égard des Textes, l'autre examine ce qu'on doit conclure de la ſignature du formulaire que l'Egliſe exige depuis 40. ans. Nous donnerons l'Extrait de l'une & de l'autre.

ARTICLE CIX.

OPUSCULA EXIMII VIRI Martini Henrici de Swaen Sacræ Theologiæ Doctoris in Universitate Lovaniensi. C'est à dire, *Les Opuscules de Mr. Martin Henry de Swaen Docteur en Theologie en l'Université de Louvain.* A Louvain chez Gilles Denique, *in* 12. 2. *tomes*, 1. *Tome*, *pp.* 423. 2. *Tome*, *pages* 533.

MOnsieur Swaen Docteur de Louvain eut en 1686. un assez gros different avec un Jesuite Professeur en Theologie dans la même Ville. Ce different dura plusieurs années, pendant le cours desquelles les deux Professeurs publierent plusieurs Theses l'un contre l'autre. M. Swaen y avoit le premier donné occasion. Il avoit fait une These raisonnée contre les Protestans, pour leur prouver que l'Eglise Catholique n'enseignoit aucun dogme, qui pût donner lieu à la separation. Comme cette These ne contenoit

guéres que les matieres de la justification ; il y répondoit au reproche injuste que les Calvinistes font à l'Eglise & sur tout au Concile de Trente d'avoir fait plusieurs décisions favorables aux Semipelagiens.

La réponse à ce reproche est aisée, quand on ne veut point s'écarter de la route ordinaire. Il n'y a qu'à expliquer en quoi consiste l'heresie des Semipelagiens. Cette heresie ne consiste pas à dire, que le libre arbitre peut resister à la grace qui le meut & qui le pousse. Saint Augustin & ses vrais disciples enseignent clairement cette verité, & nous font assès connoître que ce n'est pas ce qui rendoit les Semipelagiens Herétiques. Leur Herésie consistoient en ce qu'ils attribuoient aux merites du libre arbitre le commencement de la justification & de la foi, en ce qu'ils disoient que l'homme par les seules forces de la nature peut meriter la premiere grace. Or le Concile de Trente condamne formellement cette doctrine ; puisqu'il dit Anatheme à qui-

conque croit que l'homme peut ſans le ſecours de la grace, croire, eſperer, aimer & ſe repentir comme il faut pour le ſalut. Rien donc n'eſt plus injuſte que le reproche de Semipelagianiſme fait au Saint Concile de Trente: rien de plus aiſé que de refuter ces reproches, & de fermer là-deſſus la bouche aux Herétiques.

Cette réponſe a paru trop commune à M. Swaen. Il a voulu ſuivre une route qui fut moins battuë. Pour juſtifier le Concile de Trente du Semipelagianiſme, il prétend que ce Saint Concile a ſuppoſé dans ſes déciſions, que la grace étoit efficace par elle-même. Le moins qu'on puiſſe dire de cette prétention de M. Swaen, c'eſt que le fondement en eſt incertain & douteux. Si donc le Concile n'étoit juſtifié qu'autant que ſes déciſions ſuppoſent la grace efficace par elle-même; il demeureroit au moins incertain & douteux ſi les reproches des Herétiques ne ſeroient point bien fondez. On voit par-là que M. Swaen pour n'avoir pas ſuivi la route ordinaire, a trahi,

trahi, ſans le vouloir, la cauſe de l'Egliſe qu'il défendoit.

Cette mépriſe du Docteur parut importante à un Jeſuite qui enſeignoit auſſi la Theologie à Louvain : il crut devoir la relever. M. Swaen ſe défendit avec force, & la querelle s'étant ainſi engagée, les deux Profeſſeurs publierent l'un contre l'autre divers écrits, toûjours en forme de Theſes raiſonnées & preſque toutes ſur la grace efficace par elle-même. C'eſt aux Theſes de M. Swaen qu'on a donné le nom d'Opuſcules. Ces Theſes rempliſſent tout le premier tome & une partie du ſecond. On y a ſeulement ajoûté une Diſſertation, & deux ou trois Lettres du même Auteur, qui ſont a-peu-près de même ſtyle que les Theſes, & qui ſont preſque toutes ſur la même matiere. Il y a ſeulement une Theſe ſur l'honneur qu'on doit aux Reliques des Saints, ſur l'Adoration & le Culte qu'on doit à la Sainte Euchariſtie, & une autre ſur le Mariage.

ARTICLE CX.

SUPPLEMENTUM EPISTOLARUM Martini Lutheri, continens Epistolas CCLX. partim hactenùs ineditas, partim hinc indè dispersas. Halæ. 1703. C'est-à-dire, *supplement aux Lettres de Martin Luther contenant* 260. *Lettres dont les unes n'ont point encore été imprimées, les autres étoient dispersées en divers Ouvrages.* A Halle en 1703. in 4°. pp. 335.

LEs Lettres des hommes illustres ont toûjours été de recherche dans tous les siécles. C'est - là que leur esprit paroît dans tout son naturel. Souvent dans leurs Ouvrages les plus célébres Autheurs on cherché des deguisemens, & l'art joint à la meditation, a souvent dérobé au public leurs veritables sentimens. Dans leurs Lettres, sur tout dans celles qu'ils ont écrit à leurs amis, c'est sans gêne qu'ils se sont exprimez, & c'est sans artifice qu'ils ont parlé.

De nos jours on a plus marqué de zéle encore qu'autrefois, à rassembler les Lettres des grands hommes. On n'a vû paroître en Allemagne ou en Hollande aucun genie du premier rang, dont on n'ait recueilli les Lettres après leur mort. C'est ce semble le dernier devoir que des amis rendent aux sçavans de leurs amis. Souvent même il y entre de l'amour propre. Par-là toute la posterité sçaura que certaines personnes, assez obscures d'ailleurs, ont été en commerce avec les Héros de la Littérature.

La nouvelle collection de 260. Lettres de Luther que Mr. Budée donne au public, est tout à la fois une marque de son zele pour le chef de sa Secte, & un présent considérable qu'il fait à la Republique des Lettres.

L'Autheur de la collection ne se fait pas une idole de son heros. Il reconnoît que Luther fut sujet à des foiblesses ; mais on ne peut disconvenir, ajoûte-t'il, qu'il n'ait eu de grandes vertus. Une de ses bonnes qualitez, dit-il, fut la franchise.

De là on le trouve toûjours le mê me, soit dans les discours qu'il pro nonça dans la chaire, soit dans le disputes avec les Catholiques, soit dans ses Lettres à ses amis. C'est un Predicateur naïf, un Controversiste sincere, & un ami ouvert & sans fard. Le Protestant pouvoit ajoûter que si l'on trouve Luther toûjours le même, on le trouve toûjours emporté, teméraire, présomptueux. C'est l'effet de sa franchise. Il ne se déguisoit point assez dans la chaire, & il n'observoit nulle bienséance dans la controverse. Dans ses Lettres souvent il badine, quelquefois il plaisante, presque toûjours il invective. Ce qu'on a de la peine à lui pardonner c'est l'insolence & la hauteur avec laquelle il traite les Souverains Pontifes. Ne pouvoit-il s'en separer sans les accabler d'injures? Le rang de Princes de la terre, qu'il leur reproche si souvent, ne devoit-il pas au moins le retenir dans les bornes du respect?

Jean Aurifaber avoit déja donné en deux tomes ce qu'il avoit pû recueillir des Lettres de Luther. Le

premier fut imprimé à Iené l'an 1556. & le second à Issleb l'an 1575. Malgré les soins du Compilateur il en échapa beaucoup à sa compilation.

Celestinus & Sagittarius se sont vantez d'avoir recouvré assez de Lettres de Luther, pour en ajoûter un troisiéme tome aux deux qu'Aurifaber a publié. Ils n'ont pas tenu parole. Il est vrai que Célestinus à répandu dans son histoire d'Ausbourg, quelques Lettres de Luther qui n'avoient point encore vû le jour. Comme elles ne se trouvent point dans la collection d'Aurifaber, M. Budée les rassemble ici avec celles qu'il a trouvées de nouveau ; & qui n'avoient point encore paru. Il en fait un troisiéme volume qui sert de supplément aux deux qu'on a déja publiés.

Mr. Budée prie sur tout ses Lecteurs qu'ils lui sçachent gré de la bonne foy avec laquelle il a copié ses originaux. Il a transcrit les Lettres de Luther sur un manuscrit de la Bibliotheque d'Iene. C'est une chose étonnante, dit-il, qu'Au-

rifaber, qui s'eſt ſervi de ce même manuſcrit, ait negligé un ſi grand nombre de Lettres, dans ſa collection. Ses omiſſions ſont la meilleure partie du ſupplement qu'on nous donne aujourd'hui. Il y a plus. Aurifaber a falſifié, a du moins alteré beaucoup de Lettres de ſon Auteur. Mr. Budée trouve dans une ſeule, tirée du ſecond tome de l'ancienne édition, neuf alterations conſidérables du véritable texte de Luther. C'eſt le malheur de la littérature de ne pouvoir ſe fier aux copies. D'ailleurs eſt-on toûjours en état, & en lieu de recourir aux originaux? De-là vient en partie le Pyrrhoniſme de l'hiſtoire.

M. Budée, craint avec raiſon le chagrin de quelques-uns de ſes amis. On lui reprochera ſans doute dans le parti Lutherien ſon indiſcretion. Falloit-il, lui dira-t'on, des-honorer la memoire du chef de ſa Secte par des monumens, qu'il auroit été plus à propos de ſupprimer. C'eſt une plainte que l'Auteur a prévûë & qu'il prévient de la ſorte. *Il n'eſt pas d'un honnéte homme*, dit-il, *de fa-*

vori∫er ∫on parti par d'indignes artifices, ni d'un bon Lutherien, d'attribuer à l'Auteur de la reformation, la même infaillibilité que les Catholiques accordent au Chef de leur Egli∫e. Par l'aveu que fait ici M. Budée, on peut juger combien de nouveaux Ecrivains de l'hiſtoire Lutherienne, pourroient tirer de lumieres nouvelles de la collection qu'on vient d'imprimer. Elle n'a pas été inutile au Pere Catrou Jeſuite, qui prépare une hiſtoire du Fanatiſme dans la Religion Proteſtante. Il a trouvé dans les nouvelles Lettres dequoi juſtifier des faits, qu'il auroit eu peine à croire ſans l'authorité de Luther même.

ARTICLE CXI.

LA LANGUE, A Paris chez Urbain Couſtelier *in* 12. *pp.* 403.

Rien de plus court que le titre du Livre que nous examinons; mais à vrai dire rien de plus rempli de ſalutaires inſtructions que tout l'Ouvrage. C'eſt un précis des re-

fléxions que l'Auteur a fait pour bien gouverner ſa langue. Certainement s'il en eſt venu juſqu'à mettre en pratique ce qu'il a medité, ſa ſageſſe ne le rend pas moins aimable dans le commerce de la vie, que ſon Livre le rend eſtimable au public. Il faut l'en croire ſur ſa parole. Ce n'eſt pas pour s'en tenir à une ſpéculation ſterile qu'il eſt Auteur, c'eſt pour ſe perfectionner par les conſeils qu'il s'eſt donné à lui-même, avant que les donner aux autres. *Il a fait ſon Livre & ſon Livre le fait tous les jours.*

Le deſſein de l'Auteur n'a été, ce ſemble, que de corriger les défauts de la langue. Pour le faire avec methode, il poſe des maximes conformes à ſon ſujet, & il les éclaircit. Sur la converſation; *elle fait*, dit-il, *la perfection & l'agrément de l'Etude. Pour converſer ſagement*, dit-il encore, *il faut s'imaginer qu'on joüe aux échecs. Avant que de remuer une piéce, on doit conſiderer comment le jeu eſt diſpoſé.* Voici une autre maxime que la plus exacte politeſſe a mis ſans doute au cœur de celui qui la don-

ne. *Ne faites des questions qu'à ceux que vous croirez capables d'y répondre.*

Les Babillards fournissent une vaste carriere à la censure de l'Auteur. *On en voit*, dit-il, *qui oublient d'agir, tant ils sont occupez à parler. Ce qui fait*, ajoûte-t'il, *qu'on parle beaucoup c'est qu'on refléchit peu.* Le silence au contraire donne à l'Auteur un ample sujet de s'étendre sur les loüanges de ceux qui le gardent. *Il faut peu de loix*, dit-il, *à ceux qui parlent peu. Le plus simple des hommes, s'il sçait bien se taire, peut tromper le plus fin.* On ne peut disconvenir que ces maximes ne soient ingenieuses. Celles dont l'Auteur se sert, pour nous précautionner contre la demangeaison de dire de bons mots, sont encore plus utiles ; mais il triomphe lorsqu'il déclame contre les défauts de la langue du polisson. *Les turlupinades*, dit-il, *ne sont bonnes que quand on les donne pour ne valoir rien.*

Les Railleurs sur tout trouveront à profiter aux instructions sur la langue. *Evitez la raillerie*, leur dit-on, *c'est un piége que vôtre esprit tend à vôtre repos.*

La langue tombe en tant de défauts dans la diſpute, qu'on ne peut ſur cela donner trop de conſeils. Ne ſe faire point une querelle perſonnelle d'un fait conteſté ; chercher dans la diſpute ſeulement à s'inſtruire & non pas à contrarier, ne faire jamais d'une petite choſe le ſujet d'une grande diſpute, ce ſont les avis d'une morale ſeine.

Dans le traité ſur la langue on parle ſenſément des loüanges. Elles ne ſont ſouvent, dit l'Auteur, *qu'un commerce d'interêt. Il y a de l'apparence que celui-là vous louë de bonne foi, qui oſeroit vous blâmer s'il vous trouvoit blamâble.*

Par les loüanges qu'on prodigue à un merite imaginaire, ſouvent on endort les Grands dans des miſeres réelles. On ne flatte quelque fois les défauts d'autrui que pour mettre à couvert ſes propres défauts.

Des maximes ſi ingenieuſes que l'Auteur explique d'une maniere agréable, & qu'il orne de citations bien choiſies, ſuffiſent pour nous donner l'idée de ſon Livre. Il paroît bien qu'il joint à la ſageſſe d'un Phi-

losophe, les sentimens d'un veritable Chrétien. On peut s'en convaincre par la lecture de tout l'Ouvrage. On y trouvera un mélange de plusieurs principes de Sagesse, de politesse & de Religion.

ARTICLE CXII.

JANSENIUS CONDAMNE' par l'Eglise, par lui-même & ses défenseurs, & par S. Augustin. A Bruxelles chez François Van-den-Abbeelen, sur le marché au Charbon. Avec Approbation 1705. *in* 12. *pages* 240.

DEpuis la naissance du Jansenisme on a fait un grand nombre de Livres pour inspirer aux Fidelles de l'horreur de cette heresie: mais on n'en a fait aucun plus instructif que celui-ci, ni qui renferme plus de choses, en si peu de paroles. On trouve dans la premiere partie une histoire abregée de tous les jugemens rendus dans l'Eglise contre la doctrine de Jansenius. L'Histoire des cinq Propositions ne laissoit rien

à dire ſur ce ſujet, & toutes les perſonnes qui l'ont lûë ſans prévention & ſans partialité, en ont été pleinement ſatisfaites; mais ſi elle ne contient rien de trop pour les Theologiens, elle eſt un peu longue pour les ſimples fidelles. Bien des gens deſirent être inſtruits, qui n'ont pas le loiſir de lire un ſi gros Ouvrage. C'eſt pour ces perſonnes que l'Auteur a principalement travaillé. Il a vû qu'il étoit à ſouhaiter que perſonne n'ignorât la ſuite des jugemens qui ont été prononcez contre les nouvelles erreurs. Combien de perſonnes eſtiment les Novateurs, & les écoutent, qui ne les regarderoient qu'avec horreur, s'ils ſçavoient ce que l'Egliſe a fait contre eux?

Au reſte cette hiſtoire eſt écrite avec beaucoup de netteté & de moderation. On y expoſe les faits ſimplement & ſans invective: & on n'y avance rien qui ne ſoit appuïé ſur des preuves qui paroiſſent inconteſtables. Cette Hiſtoire quoique très-courte, ne doit pourtant point être regardée comme un ſimple

Abregé de celle des cinq Propoſitions, puiſque l'Hiſtoire des cinq Propoſitions finit à la paix accordée aux quatre Evêques par le Pape Clement IX. & que l'Auteur a pouſſé celle-ci juſqu'à l'affaire du fameux Cas de Conſcience arrivée de nos jours.

Dans la ſeconde partie l'Auteur fait toucher au doigt la mauvaiſe foi de ceux, qui ſe diſent aujourd'hui les diſciples de Saint Auguſtin. Ces Meſſieurs publient par tout que le Janſeniſme eſt un phantome, que ni Janſenius, ni aucun de ſes diſciples n'ont enſeigné la doctrine condamnée dans les cinq propoſitions. Pour confondre ces Meſſieurs, il ne faudroit que leur oppoſer, ou le jugement de l'Egliſe qui a declaré que c'eſt dans le ſens de Janſenius que les propoſitions ont été condamnées, ou la ſignature de pluſieurs d'entre-eux qui en ſignant le Formulaire, ont juré ſur les Evangiles qu'ils condamnoient les cinq propoſitions extraites du Livre de Janſenius. Cependant comme ils ne ceſſent de preſſer les Ca-

tholiques de leur faire voir quelqu'un qui enſeigne les propoſitions condamnées, l'Auteur a bien voulu les ſatisfaire ſur ce point. Il leur expoſe d'une part les propoſitions condamnées, & de l'autre les Textes du Livre de Janſenius, & des Livres de ſes défenſeurs qui contiennent ces mêmes Propoſitions. Parmi les défenſeurs de Janſenius, l'Auteur ne cite que ceux qui en ont été regardez comme les Chefs, tels que ſont Mr. Arnaud, l'Abbé de Bourzeis, qui a depuis retracté ſes erreurs, le P. Gerberon, le P. Queſnel & quelques autres.

Dans la 3e. partie l'Auteur oppoſe aux diſciples de Janſenius les Textes de Saint Auguſtin qui combattent leur doctrine. Pour s'excuſer, dit nôtre Auteur, ils ſoûtiennent que la doctrine de l'Evêque d'Ypres eſt la doctrine même de Saint Auguſtin, approuvée depuis tant de ſiecles par les Papes & par les Conciles. Ils voudroient par là commettre l'Egliſe d'apreſent avec l'Egliſe ancienne, comme s'il ſe pouvoit faire que l'Epouſe de Jesus-

CHRIST variât dans sa foi & dans ses jugemens. Les Catholiques au contraire persuadez que l'Eglise est une & invariable, comme elle est infaillible, demeurent convaincus que la doctrine de Jansenius est differente de celle de Saint Augustin, dès-là que l'Eglise a condamné l'une, & qu'elle a aprouvé l'autre. Cette reflexion contente tout esprit qui n'est pas prévenu, sans qu'il soit necessaire d'entrer dans la discussion des Textes de Jansenius & de Saint Augustin par rapport aux cinq fameuses Propositions. Cependant le Clergé de France voulut bien examiner dans l'Assemblée de 1654. les sentimens de Saint Augustin, & en faire la comparaison avec ceux de l'Evêque d'Ypres, & ce fut après avoir fait cet examen qu'il declara que Saint Augustin expliqué dans son vrai sens, se trouvoit ouvertement contraire *aux subtilitez de Jansenius qui ruinent également la verité de la foi & la pure doctrine de Saint Augustin.* Cet éclaircissement du Clergé auroit dû pour toûjours fermer la bouche aux partisans de Jan-

ſenius. Mais puiſqu'ils continuent d'oppoſer aux Catholiques la prétenduë conformité de leur Doctrine avec celle de Saint Auguſtin, il faut auſſi, dit l'Auteur, continuër, de leur remettre devant les yeux les textes de S. Auguſtin qui combattent directement les erreurs de Janſenius.

ARTICLE CXIII.

GEOGRAPHIE HISTORIQUE, *ou Deſcription de l'Univers contenant la ſituation, l'étenduë, les limites, la qualité de ſes parties principales avec l'établiſſement des Empires, Royaumes & autres Etats; leurs Gouvernemens tant anciens que modernes, les noms qu'avoient autrefois leurs Habitans & ceux qu'ils ont aujourd'hui, de même que la Religion, les Mœurs, & la richeſſe de chaque Nation, les Hommes Illuſtres, les batailles & les évenemens les plus remarquables, la Genealogie abregée des Empereurs, Rois & autres Potentats du Monde avec l'origine de pluſieurs maiſons*

considerables de l'Europe. Par Mr. de la Forêt de Bourgon. A Paris par la Compagnie des Libraires, chez Nicolas le Clerc, ruë S. Jacques, chez &c. 1705. *in* 8°. *pp.* 642.

CE titre qui expose tout le plan du Livre, fait voir en même-tems que c'est entierement le même dessein que celui d'une Geographie, de laquelle nous parlâmes il y a deux mois; comme il est en soi des plus curieux & des plus utiles, l'Auteur semble aussi avoir apporté tous ses soins pour le bien remplir.

Le premier Livre contient les Principes genéraux & ordinaires de la Geographie.

Le second Livre contient la description de l'Europe où l'on marque d'abord sa situation, le caractere de ses Habitans, les diverses sortes de Gouvernement d'Etats, & de Puissances, de Religion, de Langues, qui sont établies en ses diverses parties.

Le chapitre premier de ce premier Livre, est pour la France, &

chaque article du chapitre eſt pour chacun des Gouvernemens qui diviſent ce Royaume, chaque Gouvernement eſt encore diviſé dans les divers petits Païs auſquels il s'étend. Ainſi le Gouvernement de l'Iſle de France qui eſt le premier, ne comprend pas ſeulement ce qui eſt entre les Rivieres de Seine & de Marne, d'Oiſe & d'Aine, (ce qui fait proprement ce qu'on appelle l'Iſle de France) mais encore onze autres petits Païs qui y ont été joints, & tirez des Provinces voiſines pour former un Gouvernement, dont l'étenduë répondit à peu près à celle des autres Gouvernemens. Ces Païs ſont par exemple outre le Pariſis, ou l'Iſle de France, la Brie Françoiſe, le Hurepois, une partie du Gatinois, le Mantois, le Vexin François, le Beauvoiſis, le Valois, le Comté de Senlis, le Soiſſonnois, le Laonnois & le quartier de Noyon. L'on remarque ſur chacun de ces Cantons leurs Villes particulieres; tel eſt l'ordre qui ſe garde dans ce Livre, pour tous les Gouvernemens du Royaume.

L'Hiſtoire abregée qu'on fait des révolutions de chacune des Provinces, paroît bien ramaſſée & eſt d'autant plus utile, que ces choſes ſe perdent ſouvent de vûë dans les Hiſtoires generales. Voici ce qu'on dit ici ſur la Bretagne autrefois appellée Armorique. Elle étoit habitée par divers peuples, qui formoient un corps de République quand Céſar la ſubjuga & fut compriſe dans la troiſiéme Lionnoiſe. Vers la fin du quatriéme ſiécle, Maxime piqué que Theodoſe lui fut preferé à l'Empire, la donna aux Bretons qui l'avoient ſuivi & de qui elle tire ſon nom. Ils obéïrent à des Comtes ou Rois. Un de ces Princes fit hommage au Roi Dagobert Premier. Divers Seigneurs de divers Cantons du Païs s'érigerent dans la ſuite en petits Souverains, Charlemagne les ſoûmit. Un Gouverneur qu'il y établit s'érigea auſſi en Souverain & à la mort de ſon troiſiéme Succeſſeur la Bretagne fut pleine de factions juſqu'en 935. qu'Alain s'y ſoûtint avec le titre de Comte. Un de ſes Suc-

cesseurs, Gui de Thoüars fut obligé à s'en demettre en 1206. par Philippe Auguste qui la donna à titre de Duché à Pierre de Dreux dit Maucler, gendre de Gui & arriere petit fils du Roi Louïs VI. dit le Gros. Le dernier des Successeurs de Pierre fut François II. Pere d'Anne de Bretagne son heritiére unique, laquelle épousa Charles VIII. puis Loüis XII. son Successeur.

Nous rapportons ceci comme un exemple de choses bien ramassées, & non comme des faits sur quoi la Critique ne peut avoir nulle prise; nous ne souscrivons pas non plus à ce qu'ajoûte l'Auteur, que la Bretagne étoit l'Apanage de Mr. le Duc de Bretagne. Les aînez de France n'ont point d'appanage, & le nom de Duc de Bretagne est seulement celui qu'il avoit plû au Roi de choisir pour son arriére petit fils. L'on voit encore volontiers dans ce Livre les revolutions des autres Provinces, sur tout de celles qui avoient été alienées de la Couronne : sans qu'on sçache communément le tems & l'occasion de ces alienations, com-

me ſont la Champagne, la Guienne, le Languedoc, la Provence &c. On les raporte d'ordinaire au tems que l'Authorité Royale fut ſi fort affoiblie ſous Charles le ſimple.

Le ſecond Chapitre de ce Livre eſt pour l'Allemagne. On y garde le même ordre que pour la France, & chacune des parties de cet Empire y eſt expoſée diſtinctement, ce qui n'eſt pas une petite perfection; l'Allemagne à cauſe de la multitude & de la varieté de ſes Etats, faiſant l'écueil ordinaire des Geographes. Ce qu'on marque ici ſur l'Hiſtoire de l'Allemagne en Genéral, peut faire juger du reſte.

Ses Peuples vécurent dans une eſpece d'independance juſqu'à Charlemagne; les Rois qui les menoient à la guerre n'ayant nulle autorité pendant la paix, des Vieillards choiſis ſelon l'occaſion terminoient leurs differens: mais eux & les autres Princes, que ſe firent dans la ſuite les Allemans, ne gardoient leur autorité qu'autant qu'il plaiſoit aux peuples. Charlemagne qui les ſub-

juga, les gouverna aussi-bien que ses descendans, avec le titre d'Empereur de Germanie & d'Empereur d'Occident, jusqu'en 912. que Loüis IV. étant mort sans enfans, les Allemans élûrent Conrad Duc de Franconie. Cette dignité sembla être encore heréditaire dans sa famille, du moins indirectement jusqu'à l'Empereur Henri IV. qui donna lieu, dit-on ici, (ce qui n'est pas avoüé de plusieurs) à la Constitution qu'on fit pour l'Election des Empereurs, laquelle n'eut pourtant son effet qu'à l'élection de Conrad III. l'an 1139. car c'est le premier qu'on voie avoir été choisi par sept Electeurs, au lieu du grand nombre de Princes qui avoient part auparavant dans l'Election, & qui n'y causoient que de la confusion. Cette derniere maniére d'élire fut confirmée par Charles IV. dans sa Bulle d'or en 1356. Les trois Electeurs Ecclesiastiques; sçavoir les Archevêques de Mayence, de Tréves & de Cologne n'ont que la voix active. On créa un huitiéme Electorat en 1648. à la paix de Munster

pour la maiſon Palatine à qui il avoit été ôté. L'Empereur Leopold qui regne aujourd'hui, en créa un neuviéme en 1692. en faveur du Duc d'Hannover, mais il n'eſt reconnu que par les Partiſans de la maiſon d'Autriche.

Ce que l'on rapporte ſur l'Hiſtoire de l'état même de l'Autriche n'eſt pas moins bien choiſi. Elle avoit eu d'Othon, le titre de Marquiſat en 940. en faveur de Leopold l'Illuſtre à qui Henri l'Oiſeleur l'avoit donné en 928. pour s'oppoſer aux courſes des Hongrois: Henri Marquis d'Autriche obtint de Frideric Barberouſſe, le titre de Duc d'Autriche; comme il ne laiſſa que deux filles, l'Empereur Rodolphe de Hapſbourg, prétendit que c'étoit un fief maſculin & s'en empara. Il en donna l'inveſtiture, du conſentement des Princes & Etats de l'Empire l'an 1282. à Albert ſon fils aîné, & ſes deſcendans en ont porté le nom. L'Empereur Frideric dit le Pacifique, l'érigea en Archiduché pour ſon fils Maximilien l'an 1474. avec de grandes

prerogatives. Les principales ſont que les Archiducs pourroient créer dans toutes l'étenduë de l'Empire, des Comtes, des Barons &c. qu'ils recevroient l'inveſtiture à cheval portant un manteau Roïal & une Couronne à deux pointes, qu'ils ſeroient cenſez l'avoir obtenuë s'ils ne la recevoient point, l'ayant demandée deux fois &c.

Les revolutions de diverſes contrées de l'Allemagne, ſe trouvent jointes avec les Genéalogies des Maiſons qui en ont eu les Principautez, & cet endroit du Livre paroît des plus utiles. En voici un exemple dans les révolutions de Saxe, qui font connoître naturellement la ſuite des premieres Maiſons de l'Allemagne.

Witinkind Duc des Saxons tant de fois vaincus par Charlemagne, ayant fait enfin avec lui un traité avantageux, ſe fit baptiſer en 804. ſes deſcendans lui ſuccedérent juſqu'en 937. qu'Othon I. Duc de Saxe devenu Empereur étant mécontant de ſa famille, inveſtit de ce Duché, Herman de Billingen, Magnus un

des

des Successeurs de celui-ci étant mort sans enfans vers 1106. l'Empereur Henri V. en gratifia Lothaire de Supplinbert lequel devenu lui-même Empereur, donna en 1126. sa fille aînée Gertrude avec ce Duché, à Henry le Superbe Duc de Baviere; de ce mariage sortit Henry le Lion, que l'Empereur Frideric I. mit au banc de l'Empire, & dépoüilla de ses Etats, (1180) donnant le Duché de Baviere à Othon de Witelspak & investissant Bernard Comte d'Ascanie, du Duché de Saxe. Ces trois derniers Princes sont, comme les tiges de trois puissantes Maisons. Henri le Lion de celle de Brunswik; Othon de celle de Baviere, & Bernard de celle de Saxe Lavembourg, sans compter la quatriéme qui est celle qui regne aujourd'hui en Saxe. Voici comment.

Bernard eut des descendans Ducs de Saxe jusqu'à Albert IV. mort sans posterité en 1423. L'Empereur Sigismond refusa le Duché de Saxe à Eric V. Duc de Saxe Lavembourg, issu de Bernard d'Ascanie

qui eſt de la ſorte, la tige de la Maiſon de Saxe-Lavembourg, laquelle n'a plus poſſedé le Duché de Saxe.

Il fut conferé en ce tems par l'Empereur, avec la dignité Electorale, à Frideric le Belliqueux, Marquis de Miſnie, qui y prétendoit comme iſſu de Witiklind, & ſa poſterité en joüit encore en la perſonne de Frideric Auguſte, Electeur de Saxe élu Roi de Pologne en 1697. & depoſé le 14. Fevrier 1704. qui eſt cependant d'une branche cadette de Saxe, car cette maiſon fut diviſée en deux branches principales, Erneſtine & Albertine, ainſi nommées d'Erneſt & d'Albert fils du Duc Frederic le debonnaire. L'Erneſtine l'aînée perdit l'Electorat en 1547. que Charles-Quint en dépoüilla Jean Frederic & en inveſtit Maurice, petit fils d'Albert ayeuls du Duc de Saxe d'aujourd'hui. La branche Erneſtine s'eſt deviſée encore en Saxe Veimar, qui a fait celle d'Eyſenak & Saxe-Gotha. La branche Electorale d'aujourd'hui s'eſt deviſée en quatre, 1. Electorale. 2. Celle de Veinſſelfels ou

de Hall, 3. de Merſbourg, & 4. de Naumbourg.

Othon de Witelſpak iſſu de Lantgraves de Scheyren, qui déſcendoient de la Maiſon de Franconie, eſt tige de l'illuſtre Maiſon de Baviere, dont il ſe forma deux branches par les deux fils de Loüis le Vieux, Duc de Baviere, mort en 1294. Rodolphe l'aîné a fait la branche dite Rodolphine & eſt chef de la maiſon Palatine. Loüis le puiſné eſt chef de la maiſon de Baviere qui regne aujourd'hui en la perſonne de Maximilien Duc de Baviere. Son Ayeul Maximilien ayant vaincu Frederic V. Comte Palatin élû Roi de Bohéme, la Maiſon d'Autriche qui ſe vit aſſurer par-là le Royaume de Bohéme, afin de reconnoître un ſi grand ſervice, inveſtit Maximilien de la dignité Electorale dont Frideric étoit revêtu en 1623. ce qui fut confirmé en 1648. par le Traité de Munſter où l'on créa un huitiéme Electorat pour la maiſon Palatine.

Touchant Henri le Lion ancien Duc de Baviere, iſſu d'Azo d'Eſt,

Marquis de Toſcane, qui ſuivit en Allemagne l'Empereur Conrad II. ayant été dépoüillé de la Baviere, comme on vient de dire par Frideric Barberouſſe, il obtint dans la ſuite de ce même Empereur à la ſollicitation du Roi d'Angleterre, les Comtez de Brunſwik & de Lunebourg, que Frideric II. érigéa en Duché vers l'an 1235. Cette maiſon eſt diviſée aujourd'hui en deux branches principales, Volsfembutel & Lunebourg.

Nous rapportons enſemble ces diverſes Maiſons que l'Auteur expoſe dans les divers Etats de l'Allemagne à quoi elles ont rapport; l'on ne peut gueres faire un meilleur choix de ce que doit ſçavoir ſur ces matieres un Commençant, pour prendre des idées nettes & ſuivies des Maiſons Illuſtres, dans les Païs que la Geographie met ſous les yeux, comme celles dont nous venons de parler en Allemagne, & celles de Bourbon, de Melun, de la Rochefoucault &c. en France &c. Bien qu'elles ſe trouvent dans les Dictionnaires de Moreri, elles

ſemblent encore ici mieux raſſemblées.

Nous avons déja inſinué que dans ces Ouvrages qui ſervent de premiers élemens, on ne doit pas regarder les choſes avec des yeux d'une Critique trop ſcrupuleuſe. Ainſi les Sçavans pourroient ne pas convenir d'une Genéalogie bien marquée dépuis Witikind, bien qu'elle ſoit authoriſée du Dictionnaire Univerſel, revû par Mr. Vautier. Ils conviendroient peut-être encore moins de ce que dit nôtre Auteur ſur les Royaumes partagez aux enfans de Clovis, *qu'il eſt tres-certain qu'ils relevoient de celui de Paris*; s'il y a quelque choſe de très-certain ſur ce point, c'eſt plutôt l'opinion contraire.

ARTICLE CXIV.

RELATION DE CE QUI S'EST passé à la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Inscriptions, tenuë le Mardy 21. Avril 1705. Par Mr. l'Abbé Blondel.

MOnsieur l'Abbé Tallemant Secretaire de l'Academie, fit un éloge funebre de Mr. Pavillon, dans lequel il satisfit pleinement & au devoir de Secretaire & au devoir d'Ami. Estienne Pavillon étoit né l'an 1639 d'une famille considerable, petit fils d'un fameux Avocat. Il fut élevé avec beaucoup de soin, & fut pourvû en entrant dans le monde d'une charge d'Avocat General au Parlement de Mets. Comme il avoit tous les talens naturels qu'on peut desirer, & qu'il les avoit cultivez par l'étude, il ne manqua pas de se faire en peu de tems une grande reputation dans ce poste éclatant. Mais la fortune qui se plait à mortifier le merite, ayant fait changer de face les affaires de sa

famille, il fut obligé de quitter sa charge. Le public y perdit, & lui y gagna un loisir qui lui devint si pré-tieux dans la suite que rien ne fut capable de l'en tirer; il ne put même se resoudre à se charger de l'éducation d'un jeune Prince, qu'on lui vouloit confier. Il arriva depuis que l'Academie Françoise ne pouvant s'accorder sur le choix de deux concurrens, Mr. l'Abbé Tallemant n'eut pas plûtôt nommé M. Pavillon qu'elle embrassa de bon cœur ce dernier parti, & toutes les voix furent pour lui. Depuis il fut appellé à l'Academie des Inscriptions. Quoique des incommoditez qui lui survinrent, fussent devenuës si grandes, qu'il ne pouvoit plus quitter son fauteuil, il ne laissoit pas d'être fort utile à ces deux Compagnies par la correspondance qu'il entretenoit avec elles. La douceur de ses mœurs, & la beauté de son esprit attirerent chez lui un grand nombre d'amis d'un merite distingué, qui lui ont fourni jusqu'à la fin avec beaucoup d'assiduité, la société du monde la plus agreable. Aux qualitez de bel

eſprit il joignoit toutes celles de l'honnête-homme, ſage, modeſte, admirable pour les conſeils,& fidelle ami. Il n'a pas donné beaucoup de choſes au public ; mais ce qui eſt parti de ſa plume, ſoit en Vers ſoit en Proſe, ne laiſſe rien à deſirer.

Mr. l'Abbé Tallemant parla enſuite de M. Duché qui eſt mort auſſi depuis peu. Il étoit fils d'un Secretaire du Roi & Secretaire General des Galeres. Il avoit beaucoup de talent pour la Poëſie, & il a fait des piéces de theatre qui ont réüſſi. Il s'étoit appliqué à des ſujets de pieté, & il a mis en Vers pluſieurs Cantiques ſacrez. Les piéces qu'il a compoſées ſur des hiſtoires priſes de l'Ecriture Sainte, ont été mieux reçûës que les autres. Il a même eu cet honneur que ſon *Abſalon* a été joüé à la Cour par les perſonnes les plus élevées. Mr. Rouſſeau ſon ami a fait un beau Sonnet à ſa loüange qui termina le Diſcours de M. l'Abbé Tallemant..

Mr. l'Abbé Bignon qui préſidoit à l'Aſſemblée en l'abſence de Mr. de Lamoignon, a donné de nouveaux

coups de pinceau au portrait de M. Pavillon, & il a peint avec les couleurs du monde les plus vives & les plus touchantes, les qualitez de ſon cœur & celles de ſon eſprit admirable à parler dans les Conferences publiques, charmant dans les converſations particulieres, plein de reſſources & de droiture dans les entretiens de confiance, quel homme n'étoit-ce pas que M. Pavillon? Au milieu des eſprits les plus élevez ſans s'élever lui-même, à portée des eſprits les plus vulgaires ſans s'abaiſſer, il fourniſſoit à tout avec la même facilité, & avec cette ſeule difference que plus on étoit capable, & plus on en étoit ſatisfait. Ainſi il parloit ſans peine dans une même compagnie, d'un côté le langage des Dieux, & de l'autre le langage ordinaire: qui merita mieux d'être appellé Sçavant homme, qui merita moins d'être appellé Sçavant? Il ne vouloit point devoir ſon opinion à la prévention populaire, il ne l'abandonnoit pas auſſi aux raiſonnemens captieux d'une vaine étude; il creuſoit tout, il approfondiſſoit

tout, & sa raison l'affermissoit dans les connoissances mêmes où elle semble avoir moins de part. Dans le retour d'une fortune que l'on pouvoit dire modique, il vit chez lui la même foule qu'attirent chez les Grands leur credit & leurs richesses. Cette cour que les gens du premier ordre s'empressoient de faire à M. Pavillon, devoit lui être bien agreable, il sçavoit qu'il ne la devoit qu'à son merite personnel. Preparé enfin par de longues infirmitez, à la mort qu'il méprisoit en Philosophe & qu'il craignoit en homme sage, il conserva jusques aux derniers momens pour ses amis & pour lui-même les sentimens qu'il en avoit toûjours eus, comme ses amis après lui avoir conservé jusqu'à sa derniere heure la même estime & le même attachement, n'ont fait qu'augmenter leur veneration pour sa memoire. De s'appercevoir, a-t'il ajoûté, de la perte de M. Duché & y être fort sensible lorsque l'on est accablé de celle de M. Pavillon, c'est donner un juste prix à ce qu'il valoit & à ce qu'il promettoit.

Mr. l'Abbé de Tilladet lût une Dissertation sur les harangues appellées Allocutions sur les Medailles des Empereurs.

Après avoir dit que l'art de gouverner les Peuples & de commander les Armées, a toûjours été admiré comme le chef d'œuvre de l'esprit humain, il montra que ce grand art devoit être soûtenu de l'heureux talent de la parole. Il fit ensuite une peinture très-éloquente du pretieux don de l'éloquence, & raporta plusieurs traits d'histoire qui prouvent suffisamment que les grands Capitaines si fameux dans l'antiquité, Alexandre, Cesar, Auguste & quelques autres furent autant redevables à leur éloquence qu'à leur valeur, de l'exécution de leurs grands desseins. C'est pour cela qu'entre les vertus que quelques Princes ont jugées dignes d'être transmises à la posterité dans les monumens, ils ont pris soin d'immortaliser sur les Medailles sous le nom *d'Allocutio*, le talent de parler éloquemment en public.

Ce mot se trouve au revers tan-

tôt seul, (comme sur les monnoyes de Neron, de Galba, d'Adrien, de Commode, &c.) & pour lors le nom de l'Empereur y est sous-entendu ; tantôt il se trouve avec ce genitif singulier *Augusti* ou écrit tout du long (comme sur les Medailles d'Alexandre Severe, & de Gordien le jeune) ou abregé (comme sur les Medailles de Marc-Aurele & de Probus.) Quelquefois il est joint avec ce genitif pluriel abregé ainsi *Augustor.* (Comme sur une Medaille de Valerien) ou bien de cette maniere *Augg.* (comme dans les Medailles de Philippe.) Il se trouve aussi avec les mots abregez de *cohortium*, & de *cohortium Prætorianarum* & quelquefois avec un adjectif comme (sur une Medaille d'Adrien) *Allocutio Britannica.* Il y a desMedailles où le terme d'*Allocutio* ne se trouve pas,mais où les Legendes suppléent en marquant le sujet de la harangue ; & il y en a d'autres où rien de tout cela n'est exprimé & où l'on trouve seulement les titres de l'Empereur & l'année de la Harangue, & d'autres enfin où le tipe

tient lieu de tout. Sur toutes ces differences M. l'Abbé de Tilladet fit trois obſervations, 1°. Que comme le type ſeul annonce l'allocution, ſans que le terme Latin y ſoit exprimé, de même ce terme ſe trouvant ſeul, marque que la harangue eſt de l'Empereur dont la tête eſt repreſentée ſur la Medaille. 2°. Que quand le mot *Allocutio* ſe trouve avec le genitif *Auguſtorum*, ce dernier terme ne ſe rapporte pas ſeulement à l'Empereur qui eſt la figure dominante, mais à un Aſſocié de l'Empire, ou à un Prince declaré Ceſar ; ſoit que tous les deux ayent harangué l'un après l'autre, ſoit qu'un ſeul ait harangué au nom des deux. 3°. Qu'au lieu que les mots *Auguſti* oû *Auguſtorum* exprime les Auteurs de la Harangue, les mots de *Cohortium* ou de *Britannica* marquent ceux à qui la Harangue a été faite.

Les types de ces ſortes de Medailles, repreſentent les Empereurs tantôt en habit militaire & tantôt vétus d'une longue robe; d'où l'on peut inferer que ces deux ſortes de vé-

temens designent deux sortes d'Allocutions, les unes qui regardoient les affaires civiles & politiques, les autres celles de la guerre. Il y a plusieurs Medailles d'Adrien, où il est representé haranguant ses soldats monté sur une espéce de tribune, qu'on élevoit sur le champ en pleine campagne & tantôt à cheval à la tête de l'armée. Les types de ces Medailles sont des plus beaux par la varieté & le nombre de leurs figures qui s'y trouvent quelquefois jusqu'au nombre de 10. ou 12. & menagées avec beaucoup d'art.

Caligula est le premier de tous les Empereurs à l'éloquence duquel on ait consacré de semblables monumens. Ses successeurs ont continué de faire graver sur leurs monnoyes ces sortes d'actions & faisoient quelquefois distribuer cette monnoye aux soldats qu'ils haranguoient. Cela peut avoir fini à Maxence, dont il se trouve une Medaille qui est la derniere de cette espece qui soit venuë à la connoissance des Antiquaires. Mr. Smith jeune Antiquaire Allemand ayant lais-

ſé à Paris une empreinte de cette Medaille, Mr. l'Abbé de Tilladet a pris ſoin de la faire graver. Il promit en finiſſant d'entrer dans un plus grand détail de toutes ces allocutions en particulier, d'en rechercher l'occaſion, le ſujet & les circonſtances, ce qui ſeroit la matiere de pluſieurs diſſertations. M. l'Abbé Bignon après avoir loüé ſa piéce & le choix de la matiere qu'il ſe propoſoit d'éclaircir, le pria de tenir au plûtôt ſa promeſſe & de ne pas faire attendre trop long-tems un Ouvrage qui ne pouvoit qu'être très-curieux & très-utile pour la connoiſſance des Medailles.

Mr. l'Abbé Simon lût enſuite une diſſertation ſur les acclamations & les applaudiſſemens qui ſe donnoient en public.

Les acclamations dont il paroît par les paſſages des anciens Auteurs, que l'uſage a été de tous les tems, & de tous les païs, ne furent jamais plus frequentes, ni plus ſingulieres que ſous les Empereurs Romains. Le peuple de Rome qui ne ſubſiſtoit preſque plus que des liberalitez de

l'Empereur, le Senat à qui il ne restoit qu'une ombre d'authorité, cherchoit à l'envi à marquer au Prince leur devoüement par les éloges les plus flatteurs & les titres les plus augustes. La corruption se glissa jusque dans les exercices des gens de Lettres, qui rechercherent ces sortes d'applaudissemens aux lectures publiques qu'ils faisoient de leurs Ouvrages.

Les acclamations se reduisent donc à trois espéces : à celles du Peuple, celles du Senat, celles des Assemblées des gens Lettrés.

Dès le commencement de la Republique les acclamations étoient en usage, même dans les spectacles, comme le prouvent les prologues & la conclusion ordinaire des anciennes Comedies. Mais elles ne se faisoient pas encore avec art : *plausus tunc arte carebat*, dit Ovide; ce n'étoient d'abord que des cris confus, dans la suite ce furent des concerts. Le Cantiqne dont parle Phédre.

Lætare incolumis Roma ſalvo Principe.

qui avoit été fait en l'honneur d'Auguſte, & qui fut cauſe de la mépriſe ridicule d'un joüeur de flute nommé le Prince, eſt une preuve que les acclamations en Muſique étoient en uſage dès le tems de cet Empereur. Suetone en fournit un exemple plus formel ſous le regne de Tibere. La fauſſe nouvelle de la convaleſcence de Germanicus s'étant répanduë à Rome, le peuple tranſporté de joye courut au Capitole avec des flambeaux allumez & des victimes, & chantant tous enſemble, *Salva Roma, ſalva patria, ſalvus eſt Germanicus.*

Ce fut Neron, paſſionné pour la Muſique juſqu'à l'extravagance, qui prit ſoin de perfectionner ces ſortes d'acclamations. Il fut tellement touché de l'harmonie avec laquelle des Alexandrins qui étoient venus voir les jeux qu'il faiſoit celebrer à Naples, chantoient ſes loüanges, qu'il en fit venir un plus grand nombre

de leur païs pour instruire des enfans qu'il choisit parmi ceux des Chevaliers Romains & du peuple, des differentes acclamations en usage à Alexandrie. Cette coûtume ne se perdit point par la mort de cet Empereur, & passa même jusqu'au tems de Theodoric Roi des Goths.

Le peuple ne formoit pas toûjours un seul Chœur de Musique: quelquefois il s'en faisoit deux qui se répondoient alternativement. Ainsi quand Neron joüoit de la lire sur le theatre, Burrhus & Senéque étant à ses côtez, donnoient le signal en frappant des mains, & en même tems cinq mille soldats nommez Augustales entonnoient ses loüanges, que les spectateurs & sur tout les gens de qualité étoient contrains de repeter. Tout cela étoit conduit par un maître de Musique qu'on nommoit *Mesochoros* ou *Pausarius*.

Les applaudissemens accompagnoient ordinairement les acclamations. Il y en avoit de trois sortes. La premiere étoit de ceux qu'on appelloit *Bombi*, parce qu'elle imitoit

apparemment le bourdonnement des abeilles, & qu'elle se formoit en frappant du creux des mains l'un contre l'autre. La 2e. étoit appellée *imbrices*, parce qu'elle rendoit un son semblable au bruit que fait la pluye en tombant sur les tuiles, ou à celui de deux tuiles frappées l'une contre l'autre : on croit que c'étoit en frappant des doigts sur la paume de la main. La troisiéme se nommoit *Testæ* parce qu'elle imitoit le son des coquilles ou des Castagnettes.

Tous ces applaudissemens se donnoient en cadence ; mais elle étoit quelquefois troublée par ceux de la campagne qui venant aux Jeux solemnels qu'on celebroit, n'étoient pas fort instruits de toutes ces ceremonies. Neron se servit pour cela d'un remede un peu violent. Il posta des soldats en divers endroits de l'Amphitheatre avec ordre de frapper ceux qui n'applaudiroient pas en cadence.

Il y avoit encore plusieurs autres manieres d'applaudir, comme celle de porter les deux mains à la bouche & de les avancer vers ceux à qui

on vouloit faire honneur, ce qu'on appelloit *adorare* ou *basia jactare*: celle de lever les deux mains jointes en serrant les pouces, & enfin celle de faire voltiger un pan de sa robe; mais comme cela étoit assez embarassant avec la Toge que les Romains portoient toûjours quand ils assistoient aux spectacles, l'Empepereur Aurelian s'avisa de faire distribuer au peuple pour cet usage des bandes d'étoffe. On se servoit de ce signal dans les courses de chars pour animer ceux des concurrens que l'on favorisoit.

Les honneurs des acclamations se rendoient principalement aux Empereurs, à leurs enfans, à leurs favoris, & aux Magistrats qui presidoient aux jeux lorsqu'ils entroient sur le theatre. Les personnes du premier merite en recevoient aussi quelquefois comme il est arrivé à Caton, & comme Quintillien l'assure de Virgile. Les formules les plus ordinaires dont on se servoit en ces occasions, étoient *feliciter*, *longiorem vitam*, *annos felices*.

Il se donnoit aussi des applaudis-

ſemens aux Acteurs qui s'étoient diſtinguez & à ceux qui avoient remporté le prix dans les jeux du Cirque. On leur jettoit des fleurs, on leur faiſoit des preſens & on les accompagnoit par honneur. D'un autre côté il y avoit pluſieurs ſignes de deriſion dont on ſe ſervoit contre ceux de qui l'on n'étoit pas content. Ou bien on levoit un des poings en renverſant le pouce ce qu'on appelloit *pollicem invertere*, ou l'on avançoit le doigt du milieu que Perſe appelle *infamem digitum*, ou bien on leur faiſoit des grimaces & des huées ce qu'on appelloit *ſannæ*, ou enfin on leur jettoit des pierres.

Outre les acclamations des ſpectacles, il y avoit celles des Triomphes. L'armée victorieuſe accompagnant ſon Genéral, alloit en grande pompe au Capitole, & parmi les Vers qu'elle chantoit à ſa loüange, repetoit pluſieurs fois *Io Triomphe*, à quoi le peuple répondoit de même.

C'étoit auſſi par des acclamations que les Soldats déferoient à leur Genéral le titre d'*Imperator*, qu'il

ne devoit garder que jusqu'à son triomphe, mais que Jules Cesar retint s'emparant de l'authorité Souveraine, & qu'il rendit perpetuel pour lui & pour ses Successeurs.

Pour les acclamations du Senat, elle étoient à la verité plus graves que les acclamations populaires, mais elles partoient du même principe, c'est-à-dire de l'envie de plaire au Prince ou à ceux en qui il avoit confiance, & elles avoient aussi la même fin, qui étoit de lui marquer le consentement universel, & le zele de la Compagnie pour son élevation à l'Empire & l'éxécution de ses ordres, ou pour le feliciter de ses victoires, ou enfin pour lui faire de nouvelles protestations de fidelité.

Ces sortes d'acclamations se faisoient ordinairement après que le Senateur qui faisoit le raport, avoit parlé, tous les autres se mettoient à crier *omnes, omnes*, ou bien *æquum est*, *justum est.* Elles se faisoient quelquefois au commencement & quelquefois aussi tout se passoit en acclamations.

Mr. l'Abbé Simon rapporta plusieus exemples de ces acclamations du Senat, que les Hiſtoriens nous ont conſervées. Elles ſont pleines de termes magnifiques à la gloire des Empereurs, que la flaterie ou la neceſſité des tems faiſoient ſouvent donner aux mauvais Princes comme aux bons. C'eſt pourquoi après la mort de l'Empereur Commode, le Senat & le peuple pour outrager ſa memoire d'une maniere plus ſanglante, ajoûterent à tous les reproches qu'ils lui purent faire, les éloges que la crainte avoit extorquez d'eux peu de tems auparavant.

Les acclamations dont on honoroit les Autheurs qui recitoient en public leurs ouvrages, n'étoient pas toûjours non plus exemptes de flatterie; auſſi tournoient-elles à la confuſion de ceux qui ne les meritoient point. Ces lectures ou declamations ſe faiſoient avec beaucoup d'appareil dans les lieux publics, comme le Capitole, les Temples, & l'Athenée qui étoit une eſpece d'Academie ou dans les Hô-

tels des grands Seigneurs. On envoyoit des billets quelque tems auparavant pour former une nombreuſe aſſemblée. Mais la principalle attention étoit d'avoir grand nombre d'approbateurs, & que les acclamations ſe paſſaſſent avec tout l'ordre & tout l'éclat poſſible. Les gens riches qui ſe piquoient de bel eſprit avoient de ces Prôneurs à leurs gages. Les autres tâchoïent d'en gagner par des repas & par des preſens ; & l'on rapporte d'un certain jeune homme fort riche nommé Varus qui ſe piquoit d'éloquence, qu'il prétoit de l'argent à des gens de Lettres & remettoit l'interêt à ceux qui venoient applaudir à ſes exercices. Ces acclamations ſe paſſoient comme celles des ſpectacles, tant pour la muſique que pour les accompagnemens. Elles devoient convenir au ſujet, & aux perſonnes. Il y en avoit de particulieres pour les Philoſophes, pour les Orateurs, pour les Hiſtoriens, pour les Poëtes. Il ſeroit difficile de rapporter toutes ces formules, une des plus communes étoit le

Sophos

Sophos qu'on repetoit trois fois, & en voici plusieurs autres assez ordinaires renfermées dans ce vers de Martial.

> *Effectè, graviter, citò, nequiter,*
> *Eugè, beatè.*

Ce que l'on peut dire, c'est que les Romains aussi-bien que les Grecs, n'étoient point steriles sur cette matiere & qu'ils n'épargnoient pas même les noms des Dieux & des hommes Illustres, à ceux à qui ils vouloient applaudir. On ne se contentoit point d'applaudir aux Auteurs à chaque point de discours, & principalement après l'éxorde : on renouvelloit les acclamations aux beaux endroits, souvent à chaque periode, & les autheurs en étoient quelquefois si fatiguez qu'ils étoient obligez de demander quartier à leurs Auditeurs.

Mais d'un autre côté ils étoient au desespoir, quand l'auditoire ne retentissoit pas à leur gré du bruit de leurs loüanges. Pline le jeune tout modeste qu'il étoit, s'emporte

fort contre la malignité de certains esprits chagrins, qui affectoient de ne point applaudir aux autres. Paul de Samosathe prenoit les choses plus à cœur & s'emportoit jusqu'aux injures, quand le peuple qui assistoit à ses Sermons, manquoit à lui applaudir, & ne faisoit pas voler ses mouchoirs avec assez de zéle.

Ces acclamations n'étoient pas seulement honorables à ceux qui parloient en public, elles leur étoient encore d'un grand secours quand la memoire venoit à leur manquer, car alors on les redoubloit pour leur donner le tems de se remettre.

Mr. l'Abbé Bignon dit après la lecture de cette Dissertation, que Mr. l'Abbé Simon l'avoit traittée avec tant d'ordre, de clarté & d'érudition, qu'on n'y pouvoit rien ajoûter, & qu'ayant reduit les acclamations à trois chefs, celles du peuple, celles du Senat, & celles des assemblées des gens de Lettres, il ne restoit que ce dernier parti à prendre après l'avoir entendu : qu'à la

verité les acclamations n'étoient pas en uſage à preſent, mais qu'il paroiſſoit par le plaiſir qu'on avoit marqué en écoutant ſa Diſſertation, qu'on lui applaudiſſoit du fonds du cœur beaucoup plus qu'on ne pouvoit faire par les acclamations les plus éclatantes.

M. Moreau de Mautour donna une Diſſertation ſur une figure de bronze ſinguliere, trouvée dans un tombeau & qui repreſente une Divinité des Anciens. Ce tombeau fut découvert en 1703. près du village d'Ablainſevelle entre Bapaume & Arras, par un Laboureur qui creuſoit un foſſé. Le R. P. le Pez de l'Abbaye de S. Vaſt d'Arras, Religieux diſtingué par ſon merite, en envoya la deſcription à Mr. de Mautour. C'étoit un caveau quarré long de 9. à 10. pieds de largeur, ſoûtenu par quatre pilliers ronds, hauts d'environ quatre pieds & de trois pieds de circonference. Le tout étoit conſtruit de pierres quarrées & égales de 16. à 17. pouces de large. En détruiſant ce monument on y trouva une groſſe urne de terre griſâtre

avec ſon couvercle. Cette urne étoit preſque remplie de cendres, parmi leſquelles il y avoit environ 1100. medailles de petit bronze du bas Empire.

D'un côté de l'urne étoit un lacrimatoire avec une lampe ſepulcrale, & de l'autre une petite ſtatuë de bronze de 13. à 14. pouces de hauteur, repreſentant un homme nud avec une barbe & deux cornes à la tête, ce qui en fait la ſingularité. Cette figure fut trouvée entiere, mais le païſan qui l'avoit emportée chez lui avec tous les debris du tombeau, l'a fort mal traittée; ce qu'il fit par l'avis d'un Curé des environs, qui étant venu par curioſité voir cette ſtatuë, effrayé de lui voir deux cornes à la tête, dit que c'étoit une figure du diable, qui ne manqueroit pas de cauſer quelque malheur ſi on ne la détruiſoit promptement. Quelqu'un plus aviſé arriva par bonheur dans le tems qu'on la briſoit à coups de marteau, & la ſauva des mains du Laboureur toute mutilée qu'elle étoit. Mr. Moreau de Mautour, l'ayant euë dépuis, l'a

faite reſtaurer. Il fit remarquer qu'une ſtatuë de Bacchus cauſa autrefois une ſi grande terreur à Euripie, qui l'avoit euë en partage à la priſe de Troies, qu'auſſi-tôt qu'il eut fait ouvrir le coffre où elle étoit enfermée, la tête lui en tourna. Cette remarque tirée de Pauſanias eſt ſinguliere, en ce que la figure qui a ſi fort effrayé le Curé dont on a parlé, eſt auſſi une ſtatuë de Bacchus comme Mr. Moreau de Mautour le prouva dans la ſuite.

Selon Diodore de Sicile il y a eu trois Bacchus : le Thebain fils de Jupiter & de Semelé, l'Indien né d'Ammon & d'Amalthée & ſurnommé le Barbu, parceque ſelon la coûtume des Indiens, il portoit une longue barbe, & enfin celui qu'on dit fils de Jupiter & de Proſerpine ou de Cerés, & qu'on repreſentoit avec de cornes, parce qu'il avoit appris aux hommes à atteler les bœufs à la charuë pour labourer la terre.

Les dernieres circonſtances ont determiné M. de Mautour, à prendre cette figure dont il parloit, pour

un Bacchus. Il eſt vrai qu'ordinairement on le dépeint ſans barbe, & ſous la figure d'un jeune homme de grande beauté, ainſi qu'on repreſente Apollon. Mais outre que les Poëtes attribuent des cornes à Bacchus, comme il paroît par ces vers d'Ovide.

Sume fidem & pharetram, fies manifeſtus Apollo
Accedant capiti cornua, Bacchus eris.

Macrobe aſſure que ce Dieu étoit repreſenté tantôt comme un Vieillard & tantôt comme un jeune homme. C'eſt pour cela qu'il étoit appellé *Biformis*, à cauſe de ces deux formes par leſquelles les Anciens ont voulu marquer les deux effets oppoſez du vin, la gayeté ou la colere, la peſanteur ou le ſommeil.

M. Moreau de Mautour apporta enſuite pluſieurs authoritez tirées des anciens Auteurs ſur tout des Poëtes, & des Medailles qui prouvent toutes ſon opinion. L'Antiquité a attribué des cornes à Bacchus,

pour marquer la fureur & la ferocité qu'inſpire le vin, & c'eſt l'opinion de Feſtus, ou pour deſigner la force & la vigueur qu'il rend aux hommes ſelon ces vers d'Horace.

Tu ſpem reducis mentibus anxiis
Vireſque & addis cornua pauperi.

Car les Anciens avoient toute une autre idée de ce ſymbole que celle qu'on en a à preſent, que le caprice des opinions populaires en a fait un objet de raillerie & d'injure. C'eſt ce que M. Moreau de Mautour montra fort au long, par un grand nombre de paſſages d'Auteurs, Grecs & Latins, où il fit voir ſon érudition & fit remarquer pluſieurs coûtumes & pluſieurs traits d'Hiſtoire conſiderables.

Il montra que non ſeulement l'Antiquité peignoit ſes Dieux & ſes Heros avec des cornes de differente eſpéce; mais même que les plus puiſſans Rois s'en ſervoient pour orner leur diademe, comme les Hiſtoriens nous l'apprennent des Rois de

Perſe. Et de nos jours un Voyageur moderne parlant d'un petit ſouverain d'Afrique ſur les côtes de Guinée, qui eut une entrevûë avec les François, dit qu'il portoit un bonnet d'oſier orné de pluſieurs rangs de corail & de deux cornes de beuf; de ſorte qu'il ſemble que ce petit Roi ait deſſein d'imiter la Divinité qu'on adoroit autrefois en Lybie, & de ſe rendre conforme aux anciens Rois de Cyrene, tels qu'ils étoient repreſentez ſur leurs monnoies.

Une des principales raiſons qui ont pû faire repreſenter Bacchus avec des cornes, c'eſt qu'elles ont été les premiers vaſes dont les hommes ſe ſont ſervis pour boire, comme Mr. de Mautour le montra par pluſieurs authoritez.

Il expliqua auſſi pour quelle raiſon on peignoit Bacchus tout nud, ce qui eſt une des circonſtances de la ſtatuë qui faiſoit le ſujet de ſa Diſſertation. Car quoi qu'il y eut pluſieurs Divinitez qu'on repreſentoit ainſi, un ancien Auteur dit que cela convenoit particulierement à

Bacchus, parce qu'un des principaux effets du vin eſt de découvrir pour ainſi dire à nud, le cœur des hommes; d'où eſt venu ce proverbe ſi commun que le vin découvre la verité *in vino veritas.* C'eſt pour cela que les Poëtes ont donné à ce Dieu l'Epithete de *Candidus.*

Mr. de Mautour croit que les Payens ayant formé pluſieurs de leurs Divinitez, ſur ce qu'ils pouvoient avoir entendu dire des Patriarches & des grands Hommes de l'ancien Teſtament, avoient tiré leur Bacchus d'après Moïſe. Et en effet il y remarqua beaucoup de conformité.

Ils diſoient que Bacchus avoit eu une double naiſſance, & Moïſe en avoit auſſi une double, l'une par la nature de ſa mere Jocabed, & l'autre par adoption de la fille de Pharaon. Ils ont repreſenté Bacchus avec des cornes, comme on a auſſi repreſenté Moïſe, à cauſe des deux raïons lumineux qui parurent ſur ſon front lorſqu'il deſcendit de la Montagne de Sinaï. Enfin Bacchus à l'exemple de Moïſe, étoit appellé

des Grecs grand Legiſlateur. Il y a encore pluſieurs marques de conformité que M. de Mautour rapporta avec beaucoup de ſoin.

A l'égard des Medailles trouvées dans l'urne, elles comprenoient quelques-uns des Empereurs dépuis Galien juſqu'à Probus. Celles de ce dernier ſe trouvent en beaucoup plus grande quantité que les autres, & comme il ne s'en trouve point de poſterieures à ce Prince, on juge de-là que ce tombeau peut avoir été conſtruit ſous ſon regne. Ainſi cette ſtatuë de Bacchus qu'on y trouva doit avoir au moins 1400. ans d'antiquité.

Il y a apparence que ce Bacchus étoit le Dieu Lare, ou Domeſtique du particulier, dont les cendres étoient renfermées dans l'urne. Ce qui eſt fondé ſur ce que Probus dans la ſixiéme année de ſon regne, revoqua un Edit contre les vignes qui avoit ſubſiſté dépuis l'Empereur Domitien, lequel avoit ordonné qu'on arrachât les vignes à cauſe d'une grande diſette de blé, qui arriva de ſon tems dans l'Em-

pire. Probus permit donc à tous les Gaulois, aux Eſpagnols & aux autres Peuples de l'Occident ſoûmis aux Romains, de planter des vignes tant qu'il leur plairoit. Ainſi Bacchus dés ce tems-là devint un des grands protecteurs de ces contrées. Il y en a qui croient que ce peut être le portrait naturel de quelque Prince ſous la forme de Bacchus, ſelon l'uſage des Anciens qui peignoient les grands Hommes ſous des figures de Divinitez.

Mr. l'Abbé Bignon dit qu'il paroiſſoit par la Diſſertation de Mr. Moreau de Mautour, combien il ètoit important de ne pas juger des choſes ſelon l'opinion vulgaire pour en avoir une juſte idée; que c'étoit aux Sçavans à remonter aux ſources du vrai, pour ſçavoir ce qu'on avoit penſé en differens tems & en differens Païs ſur une même choſe, qui étant quelque fois un ſujet de deriſion chez quelques-uns, eſt une marque d'eſtime chez les autres, que c'étoit ce qu'avoit fait M. de Mautour dans ſa Diſſertation, où par une grande lecture & une

juste application, il avoit exposé tout ce qui concernoit la statuë qu'il avoit pris soin d'expliquer, & dont l'Antiquité meritoit beaucoup de consideration, puisque selon les preuves qu'il en avoit apportées, elle devoit avoir plus de 1400. ans.

La Dissertation de M. Moreau avoit terminé la séance; mais elle fut prolongée pour entendre le discours de M. l'Abbé Fraguier, qui est dépuis peu entré dans l'Academie. Sa Dissertation avoit pour but de faire le caractere de Pindare; qu'il fit consister dans l'antousiasme qui emportant ce grand Poëte le met quelquefois au dessus des regles. Il le justifia donc des défauts qu'on lui reproche, faute de connoître la nature de cette docte & sainte yvresse, qui ne possede que les genies superieurs & que les mediocres ne sçauroient gouter. Le genre de Poësie où Pindare à excellé demande du sublime & du merveilleux qui soit au dessus d'une regularité servile: & ce qu'on prendroit pour un desordre, doit

paſſer plutôt pour un effet de l'art. L'Antiquité prophane ne nous fournit rien dans la Poëſie Lyrique, à quoi Pindare puiſſe être dignement comparé : ſi ce n'étoit point manquer au reſpect qu'on doit aux ſaintes Ecritures, on pourroit dire qu'il eſt le ſeul qui ait approché du caractere de cette ſublime & ſacrée Poëſie des Pſeaumes.

La principale choſe qu'on reproche à Pindare ce ſont ſes digreſſions. Mr. l'Abbé Fraguier le juſtifia ſur ce point par l'exemple de quelques Odes d'Horace, telle que celle qu'il addreſſe au Vaiſſeau qui porte Virgile en Gréce, où il ſe déchaine contre la temerité des hommes; celle qu'il addreſſe à Galatée, où il quitte ſon principal deſſein, pour s'étendre ſur l'enlevement d'Europe & enfin celle où parlant des avantages d'un homme juſte & conſtant dans le bien, il ſe jette tout d'un coup à quartier ſur la harangue qu'il fait faire à Junon pour la reception de Romulus dans le Ciel. Il eſt vrai, ajoûta Mr. l'Abbé Fraguier qu'un ſçavant Commentateur

d'Horace, a donné beaucoup de jour à cette derniere Ode, en expliquant quel en eſt le principal deſſein. Mais quoi qu'il en ſoit, il eſt toûjours certain que le Poëte s'eſt donné en plus d'un endroit la liberté de faire des digreſſions auſſi hardies que celles de Pindare. Encore ce dernier ne finit-il pas court comme Horace, il revient à ſon ſujet après s'en être écarté. Si les tranſitions lui manquent, c'eſt qu'elles ne ſerviroient qu'à faire languir ſa poëſie. Une des Odes où la digreſſion paroît plus ſurprenante, eſt celle qu'il a faite à l'honneur d'Ageſias, qui étoit de Syracuſe; car il paſſe tout d'un coup à faire l'éloge des ancêtres de cet Ageſias. Mr. l'Abbé Fraguier dit que comme ces ancêtres nous ſont inconnus, cela peut être cauſe que nous ne ſommes point touchez de ce que Pindare en dit dans cette Ode. Mais il ne faut pas conclure de-là que cette digreſſion ſoit étrangere au ſujet & qu'elle ne contribuë pas beaucoup à en relever la beauté. Si un Poëte de nôtre tems avoit pris pour ſujet d'une

Ode, le dernier Comte de Longueville qui fut tué au paſſage du Rhin, & que n'ayant pas trouvé beaucoup de grandes actions à celebrer, parce que ce Prince étoit encore fort jeune, il ſe mit à vanter les Heros de ſa race & ſur tout le fameux Comte du Dunois chef de cette Illuſtre Maiſon, qu'enfin après s'être étendu ſur quelques actions memorables de ce grand Prince, il revint à ſon ſujet en excitant le jeune Comte de Longueville à ſuivre un ſi bel exemple, où en le loüant de quelque belle action qu'il auroit faite pour ſe rendre digne de ſes glorieux Ancêtres. Il eſt certain qu'une piéce executée ſur ce plan, qui auroit d'ailleurs tous les ornemens de la Poëſie ſublime, ne manqueroit pas de nous charmer. Cette comparaiſon eſt fort propre à nous faire juger équitablement de l'Ode de Pindare pour Ageſias ; & il n'y en a point qu'on ne puiſſe juſtifier par des raiſons auſſi plauſibles.

Outre l'entouſiame qu'on remarque particulierement dans Pindare, on y trouve tout ce qui fait la beau-

té des autres Poëmes, des peintures admirables, des tours charmans, des expressions nobles & delicates. Aussi Mr. l'Abbé Fraguier se plaint-il qu'Horace ne rend pas assès de justice à Pindare en ne le loüant que de sa sublimité & de sa fecondité; il ne devroit pas omettre l'éloge de sa douceur qui est telle en plusieurs endroits des Odes de Pindare, qu'on pourroit sans difficulté le mettre au rang d'Alcée & de Sapho.

Pour les mœurs, les sentimens, la connoissance de la nature, les opinions qu'on doit avoir de la Divinité, Mr. l'Abbé Fraguier met Pindare beaucoup au-dessus d'Horace & prétend qu'il étoit & meilleur Philosphe & meilleur Theologien que lui.

Après cette idée generale de la Poësie de Pindare, il ne reste plus qu'à descendre dans le détail de ces Odes, c'est ce que Mr. l'Abbé Fraguier s'est proposé de faire dans la suite.

Mr. l'Abbé Bignon donna à Mr. l'Abbé Fraguier tous les éloges que meritoit sa Dissertation. Il dit que

l'Academie embrassant generalement toute l'Antiquité, ne se contentoit pas de la simple érudition qu'on cherche dans la lecture des anciens Auteurs, mais qu'elle s'attachoit aussi aux sentimens & aux pensées qu'on doit avoir de leurs Ouvrages, afin d'en donner une connoissance plus juste & plus exacte, & que par-là Mr. l'Abbé Fraguier ne pouvoit pas manquer d'être fort utile à la compagnie qui étoit ravie de le posseder.

ARTICLE CXV.

LETTRE DE Mr. LE CLERC Designateur du Roy pour répondre à l'avertissement qu'on a donné dans les Memoires du mois d'Avril dernier.

Monsieur de Messange a fait imprimer il y a 26. à 27. ans un petit projet de systême du monde où il fait tourner le soleil & la terre au tour du centre de nôtre Tourbillon : cela est vrai, on en trouve quelques exemplaires : mais

je proteste devant Dieu que je l'ignorois il n'y a pas cinq mois, & que je l'ignorerois encore, si Mr. de Messange lui-même n'étoit venu à l'Hôtel Roial des Gobelins, m'accuser de l'avoir copié pour le donner au public sous mon nom, comme un systême nouveau. Il n'est pas vrai-semblable, dit-il, que tant d'années se soient passées sans que je l'aye vû. Mais s'il me connoissoit, il sçauroit que mes occupations ordinaires ne me permettent pas de lire tout ce qui s'imprime.

Cependant j'ai voulu voir s'il étoit possible que je fusse tombé exactement dans ses pensées, comme il le publie par tout; mais j'ai trouvé que nos sentimens étoient très-differens, quoi qu'en apparence nous ayons les mêmes idées. J'ai même trouvé qu'il n'avoit encore rien demontré, & qu'il paroît impossible qu'il le fasse jamais, son hypotese étant defectueuse en toutes ses circonstances.

1. Il suppose que le Soleil est six mois à faire une seule revolution au tour du centre de nôtre tourbillon,

pendant que Mercure en fait une beaucoup plus grande en trois mois.

2. Il fait tourner le Soleil d'Orient en Occident, non seulement contre le courant de la matiere celeste, mais encore contre le cours ordinaire des autres Planetes; quoiqu'il le regarde comme une planete toute semblable aux autres.

3. Il suppose que le Soleil est un peu plus de six mois à faire sa revolution; d'où il prétend faire voir, que son apogée paroît avancer selon l'ordre des signes, ne prenant pas garde que de-là il suivroit que le firmament nous paroîtroit avancer tous les ans d'Orient en Occident, au lieu qu'il nous paroît avancer d Occident en Orient.

Il est donc constant que son hypothese est defectueuse. Or la mienne n'a aucun de ces défauts; ainsi elle est très-differente de la sienne, & par consequent mon systême n'est pas le sien.

Je considere une revolution ou periode de six mois dans le soleil, il est vrai; mais c'est un periode composé de revolutions journalieres au

tour du centre de nôtre tourbillon.

Je donne à ce periode ſemeſtre un peu moins de ſix mois, & Mr. de Meſſange lui donne un peu plus de ſix mois.

Je fais tourner le Soleil d'Occident en Orient ſuivant le cours de la matiere celeſte, & lui il le fait tourner contre le cours de la matiere celeſte.

Voila ce qui regarde la difference de nos hypotheſes, voyons encore un exemple de la diverſité de nos autres ſentimens, afin de mieux juger de la difference de nos ſyſtêmes.

Je termine l'univers par un orbe ſolide qui renferme nos tourbillons, & lui il prétend le terminer par le ſeul vuide qui eſt au delà, où il veut que la matiere celeſte des tourbillons ne puiſſe penetrer.

C'en eſt aſſès pour faire voir que je n'ai ni copié, ni expliqué le ſyſtême de Mr. de Meſſange.

ARTICLE CXVI.

LETTRE D'UN PROVINCIAL aux Auteurs des Memoires de Trevoux sur la communication de la Mer Mediterranée à la Mer Rouge dont il est parlé dans les Memoires de Decembre 1704.

UN Provincial qui a quelque curiosité, mais qui n'a pour toute Bibliotheque qu'une petite Armoire, qu'il acheve de remplir avec les Memoires de Trevoux, a été surpris de trouver dans celui de Decembre 1704. qu'il y avoit eu autrefois une communication de la Mer Mediterranée avec la Mer Rouge, & que M. de Lisle l'avoit prouvé par le témoignage de plusieurs anciens Auteurs : on ajoûte que cette communication est inconnuë à plusieurs Sçavans. J'espere que vous pardonnerez à un homme, qui ne se pique pas de l'être, l'ignorance de ce fait & que vous voudrez bien lui procurer l'éclaircissement des difficultez qu'il a sur cette

matiere ; car je ne doute pas que vous ne connoiſſiez Mr. de Liſle ou au moins qu'il ne vous ſoit aiſé de le connoître puiſque vous êtes dans la même Ville.

Je conviens qu'ayant eu recours à Herodote, Diodore, & Strabon, qui ſont les Auteurs que M. de Liſle a pris pour garans de ce qu'il avance, j'y ai trouvé effectivement cette communication : mais le reproche que je me ſuis fait de n'avoir pas remarqué ces choſes auſſi-bien que lui, m'ayant fait examiner ces Auteurs avec quelque chagrin, il m'a ſemblé avoir reconnu qu'ils n'ont pas été bien-informez.

1°. Parce qu'ils ne s'accordent pas aſſez entre eux ; car Diodore dit que le canal commençoit à l'embouchure Peluſiaque, c'eſt à dire près de Peluſe ; puiſque Peluſe n'étoit pas loin de cette embouchure : Herodote dit qu'il commençoit un peu au-deſſus de la ville de Bubaſte ; & Strabon, qu'il commençoit au Bourg de Phacuſa que Ptolomée place au-deſſous de cette même ville de Bubaſte. Or je demande

quel égard on peut avoir à des témoignages, qui ſont ſi peu uniformes.

2°. Ptolomée marque dans ces endroits une riviere qu'il appelle la riviere de Trajan, qu'il fait venir de l'ancienne ville d'Heroun & qu'il fait jetter dans le Nil à Babylone. Que ſi l'on avoit pû faire la communication dont il s'agit, il y a bien de l'apparence qu'on l'auroit faite par cette Riviere, dont la ſource approche ſi fort de la pointe de la Mer Rouge : mais il faut bien que la nature ait mis dans cet Iſthme quelque obſtacle inſurmontable, qui empêche la jonction des Mers, comme elle en a mis dans tous les autres, ce qui a donné lieu au proverbe, *fodere Iſthmum.* Et en effet cet Iſthme eſt plein ou de ſables ou de montagnes. Strabon dit que le plus court chemin de la Mer Mediterranée à la Mer Rouge, étoit celui qui commençoit à Peluſe ; & Pline l. VI. ch. IX. en parlant de cette route, dit qu'elle étoit marquée par des cannes fichées en terre à cauſe que le vent la couvroit de ſable

de tems en tems. Or comment l'authorité de Diodore peut-elle ſubſiſter avec cela ; car s'il y avoit eu un canal de communication depuis l'embouchure Peluſiaque juſqu'à la Mer Rouge, comme le prétend cet Auteur, ne ſeroit-on pas allé par eau de Peluſe à Arſinoë, & auroit-on été obligé de marquer le chemin par des Cannes ? & les ſables qui couvroient ce chemin ſelon Pline, n'auroient-ils pas auſſi rempli ce prétendu Canal, & cent autres Canaux, s'il y en avoit eu autant ?

Il eſt vrai que Pline parle encore de quelques autres routes que l'on tenoit pour aller d'une Mer à l'autre, où il ne parle point de ſable : mais il y met des Montagnes, & l'on voit même des Cartes qui repreſentent dans ces endroits une chaine de montagnes & de rochers. Or il eſt viſible que des ſables ou des montagnes ne ſont pas un terrain propre à creuſer des canaux. Ce raiſonnement qui détruit abſolument l'authorité de Diodore, ne fait pas moins contre celle de Strabon ; & à l'égard de celle d'Herodote chacun

ſçait

sçait le cas qu'il en faut faire, & combien cet Auteur est décrié dans le monde.

3°. Mais une grande marque que ces Auteurs citez par M. de Lisle, ont écrit un peu legerement, c'est qu'il y a d'autres Ecrivains de grand poids qui sont contraires à ceux là, & qui rendent le témoignage des premiers fort douteux, s'ils ne les détruisent pas entierement. Aristote au traité des Méotores liv. 1. chap. 14. dit qu'un Roi d'Egypte avoit essayé de tirer un canal de la Mer Rouge au Nil, qui auroit été d'une grande utilité; & que l'on disoit que c'étoit Sesostris qui l'avoit tenté le premier: mais qu'il trouva que la Mer Rouge étoit plus haute que la terre d'Egypte, & que c'est ce qui fit que ni lui, ni Darius n'acheverent pas cet Ouvrage. Or je crois que vous convenez qu'Aristote étoit parfaitement instruit de tout cela ou par Calisthenes ou par d'autres Macedoniens qui étoient allez avec Alexandre.

La 2e. authorité contraire à la prétenduë communication, est tirée

de Pline, lequel au livre VI. de son histoire natur. ch.29. parle aussi du canal commencé par Sesostris près de Bubaste & qui devoit, dit-il, entrer dans la Mer Rouge *ad Daneum Portum.* Il dit que Darius y travailla après Sesostris, & Ptolomée II. après Darius ; & il ajoûte que ce dernier fit conduire le canal jusques aux fontaines ameres : mais qu'il cessa d'y faire travailler ayant reconnu que la Mer étoit plus haute que la terre de trois coudées. Dira-t'on que ce Prince qui a porté si loin l'amour des sciences & des beaux Arts, n'avoit pas à sa Cour des Mathematiciens assez habiles pour lui faire un raport fidelle de l'élevation de la Mer à l'égard du terrain qui étoit aux environs ? Ainsi il est clair par Aristote que le Canal ne fut pas achevé par Darius, & par Pline qu'il ne le fut pas même par Ptolomée Philadelphe.

J'aurois encore plusieurs choses à vous dire sur cet article pour justifier l'ignorance qu'on a imputée aux Sçavans sur ce point : mais j'attend qu'on ait satisfait à ces ob-

jections, avant que d'en faire de nouvelles.

ARTICLE CXVII.

DIFFICULTE' SUR LA MANIERE dont le Pere de la Maugeraye explique dans les Memoires du mois d'Octobre 1704. les sons qui se forment dans les tuyaux.

CE Pere dans la page 7. de sa Dissertation, dit que quelque nombre qu'il se trouve d'arcs égaux semblables & disposez de la maniere que le sont les arcs AB, CD, (2. proposition de la Dissertation) une seule puissance C feroit une aussi grande tension dans chacun de ces arcs, qu'elle pourroit faire dans un seul de ces arcs.

Si cette proposition est fausse, il est incontestable que la maniere dont ce Pere explique les sons qui se forment dans les tuyaux est nulle, puis qu'elle roule entierement sur ce principe.

Pour montrer la fausseté de cette proposition je me sers d'une experience qui est aisée à faire, & de la verité de laquelle l'Auteur de la dissertation pourra s'éclaircir sans peine.

Supposons d'un côté un arc AB dont l'extremité A appuïe contre un point fixe,

& l'autre extremité * B contre le milieu B du levier E F, dont les extremitez E F ſont arrêtées contre des appuis fixes.

Suppoſons d'un autre côté pluſieurs arcs, mille par exemple, égaux, ſemblables à l'arc A B, diſpoſez de la maniere que preſcrit la 2e. propoſition de la diſſertation & dont chacun ſoit autant tendu que l'eſt l'arc A B. en ſorte que l'extremité D du premier arc, appuye contre un point fixe & l'extremité C du dernier arc, appuye contre le milieu C du levier M N égal & ſemblable au levier E F & dont les extremitez M N ſoient arrêtées contre des appuis fixes.

Je dis qu'il pourra arriver que le levier M N ſoit rompu par les mille arcs & que le levier E F ne ſoit pas rompu par l'arc A B, quoique la tenſion ſoit la même dans tous ces arcs. Donc la force de l'arc A B n'eſt pas égale à la force des mille arcs, quoique la tenſion ſoit égale dans tous ces arcs. Donc une puiſſance C ne pourra pas faire dans chacun des mille arcs une auſſi grande tenſion qu'elle pourroit faire dans le ſeul arc A B, donc la propoſition qui ſert de fondement à la diſſertation eſt fauſſe & par conſequent la maniere dont on explique les ſons qui ſe forment dans les tuyaux eſt nulle.

* 1. *Fig.*

Réponse du P. de la Maugeraye.

Je conviens qu'il pourra arriver que le levier M N, soit rompu par les mille arcs & que le levier E F ne soit pas rompu par l'arc A B, & cependant je soutiens qu'une puissance C pourra faire dans chacun des mille arcs une aussi grande tension qu'elle pourroit faire dans le seul arc A B, & par consequent que le premier effort de l'arc A B sur le levier E F, est égal au premier effort des mille arcs sur le levier M N.

Ceci est aisé à comprendre. On ne peut rompre un levier sans le faire ployer jusqu'à un certain point. Supposons que le levier E F ou M N, ne puisse se rompre à moins que le point du milieu du levier n'ait reculé d'un pouce : si l'arc A B ne peut faire reculer d'un pouce le point B milieu du levier E F, l'arc A B ne pourra rompre le levier E F, & si les mille arcs peuvent faire reculer d'un pouce le point C milieu du levier M N, les mille arcs pourront rompre le levier M N.

Or quoique le premier effort de l'arc A B sur le levier E F soit égal au premier effort des mille arcs sur le levier M N, cependant il se pourra faire que les mille arcs fassent reculer d'un pouce le milieu du levier M N, & que l'arc AB ne puisse faire reculer d'un pouce le milieu du levier E F, car la tension & par consequent la force

du reſſort ne diminuant dans les mille arcs que de la millieme partie de ce qu'elle diminuë dans l'arc A B, lorſque le milieu de chaque levier a reculé de la même quantité d'eſpace, il pourra arriver, qu'aprés que le milieu de chaque levier aura reculé de l'eſpace d'un demi pouce, il ne reſte plus aſſés de force dans l'arc A B, pour faire reculer davantage le milieu du levier E F, quoi qu'il en demeure aſſés dans les mille arcs pour faire reculer le milieu du levier M N de l'eſpace d'un pouce; donc il pourra arriver que le levier M N ſoit rompu par les mille arcs, & que le levier E F ne ſoit pas rompu par l'arc A B; quoique la tenſion ſoit égale dans tous ces arcs & par conſequent cette experience ne prouve rien contre la 2e. propoſition de la diſſertation des ſons.

Mais pour rendre encore plus ſenſible cette * 2e. propoſition de la diſſertation des ſons, ſuppoſons que le tube A B repreſente l'état où ſe trouve un des pores d'un arc tendu, l'extremité B qui ſe trouve du côté de la concavité de l'arc, eſt plus étroite que l'extremité A qui ſe trouve du côté de la convexité, ainſi une partie de la matiere ſubtile qui entre par l'ouverture A, doit frapper obliquement les côtez du pore, & les pouſſer ſuivant des lignes qui leur ſoient perpendiculaires, ainſi qu'on pourroit le demontrer : ſi l'effort de la ma-

* 2. *Fig.*

tiere ſur les côtez du pore, étoit égal dans toutes les parties des côtez, le pore demeureroit dans cette ſituation; mais ſi l'effort eſt plus grand vers l'extremité B, que vers l'extremité A, il faudra que le pore reprenne ſa premiere figure.

Or quoique toutes ſes percuſſions ſoient également obliques, cependant l'effort de la matiere ſubtile ſur l'extremité B,eſt plus grand que l'effort de la même matiere ſur l'extremité A, celle-ci ne recevant aucune impreſſion des parties qui rencontrent l'extremité B; au lieu que l'extremité B reçoit une impreſſion de celles qui ont frappé l'extremité A, puiſqu'elles ſont reflechies d'un point C vers D, & c'eſt cet excès dont l'effort de la matiere ſubtile ſur l'extremité B, ſurpaſſe l'effort de la même matiere ſur l'extremité A qu'on appelle vertu Elaſtique.

Le pore AB peut être retenu dans cet état ou par le moyen de deux puiſſances appliquées aux points E D diametrallement oppoſez, ou par le moyen d'une ſeule puiſſance appliquée au point D, pourveu que le point E appuye contre un point fixe. Or je maintiens que dans l'un & dans l'autre cas la puiſſance D devra être égale, puiſque la matiere ſubtile agira toûjours de la même maniere contre les côtez AD, ſoit qu'au point E on y ſuppoſe un appui fixe, ſoit qu'on y applique une puiſſance E égale à la puiſſance D, donc une puiſſance D

pourra faire prendre au pore A B la même figure, soit qu'au point E on y suppose un appui fixe, soit qu'on y suppose une puissance E égale à la puissance D. A la verité quand le pore sera pressé par une seule puissance D, il faudra un tems double pour donner au pore la même figure, parceque le plan sur lequel agit la puissance, doit parcourir un espace double, l'autre plan A E demeurant en repos contre son appui E; au lieu que chaque plan se meut avec une égale vitesse, lorsque le pore est pressé par deux puissances, mais dans l'un & l'autre cas, la force de la matiere dont le mouvement est la cause du ressort, est la même sur les côtez du pore.

Si maintenant on suppose plusieurs pores * A, B, C, F, égaux & semblables au pore A B en sorte qu'ils soient tous reduits à la même figure, je dis que la force avec laquelle la matiere agira contre la puissance D, sera la même que si le pore F étoit seul, puisque les côtez qui se trouvent communs à deux pores desuite étant frappez en des sons opposez avec les forces égales, il est impossible que l'effort des pores A B C puisse agir sur la puissance D, donc une seule puissance D peut faire une aussi grande pression dans plusieurs pores A, B, C, F, égaux, semblables & disposez de suite, qu'elle pourroit faire dans un seul, donc quelque nombre qu'il se trouve d'arcs

* 3. *Fig.*

égaux ſemblables & diſpoſez de la maniere que le preſcrît la 2e. propoſition de la diſſertation, une ſeule puiſſance C pourroit faire une auſſi grande tenſion dans chacun de ces arcs qu'elle pourroit faire dans un ſeul de ces arcs.

Mais quoique la tenſion ſoit égale dans tous ces arcs, il ne s'enſuit pas comme nous avons montré qu'un levier qui n'auroit pû être rompu par un de ces arcs, ne puiſſe être rompu par pluſieurs, parce qu'à meſure que le levier prête, la tenſion diminuë bien moins ſenſiblement dans pluſieurs arcs qu'elle ne diminuë dans un ſeul.

On peut ſe ſervir avantageuſement de cette réponſe pour expliquer pluſieurs effets qui paroiſſent ſurprenans, je me contenterai de rapporter le ſuivant: ſi l'on expoſe au froid pendant l'hiver un vaſe plein d'eau & fermé, lorſque l'eau viendra à ſe glacer le vaſe ſe rompra, mais ſi le vaſe eſt ouvert & que du côté de l'ouverture il n'aille point en retreciſſant, quand l'eau viendra à ſe glacer, elle s'élevera au-deſſus de la ſuperficie, en ſorte que le volume de la glace deviendra plus grand que n'étoit le volume de l'eau & quelquefois la glace ſe fendra.

Pour rendre raiſon de cet effet, il faut faire attention que parmi les parties d'eau, il s'y trouve beaucoup de parties d'air mé-

lées, ainsi qu'on peut s'en convaincre par diverses experiences. Lorsque l'eau se glace plusieurs parties d'air s'assemblent ensemble, de sorte qu'en certains endroits, il peut s'y trouver cent fois plus de parties d'air, qu'il n'y en avoit lorsque l'eau étoit liquide, & quoique la force du ressort de chaque partie d'air, ne soit pas plus grande lorsque l'eau est glacée, qu'elle étoit avant. Cependant étant réünis plusieurs ensemble elles pourront faire assès ployer les superficies du vase pour le rompre, quoiqu'elles ne le pussent pas avant d'être réünies, de même qu'un levier peut-être rompu par mille arcs, quoiqu'il n'eut pû être rompu par un seul.

Pour rendre ma pensée plus sensible, je suppose que la matiere subtile qui se meut en tous sens, & qui contribuë beaucoup par son action à entretenir la liquidité dans les corps qui ont cette qualité, ne se meut pas toûjours avec la même vitesse, & que ses parties ne sont pas toutes de la même grosseur.

Un corps demeurera toûjours liquide lorsque la matiere subtile qui traverse sa masse, aura des parties assez grosses pour entretenir par leur mouvement la liquidité dans ses parties, mais s'il survient une matiere dont les parties ne soient pas assès grosses pour entretenir la liquidité, alors les parties de ce corps s'approchant plus

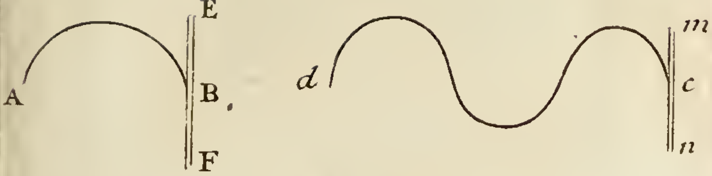

fig. 1.re

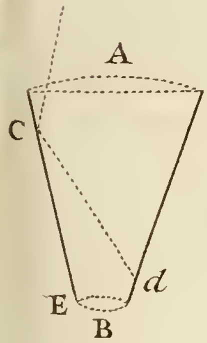

fig. 2.

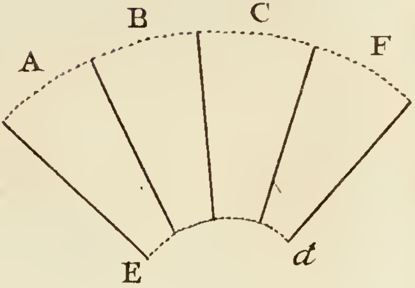

fig. 3.

près les unes des autres qu'elles n'étoient, formeroient un corps dur, qu'on appelle glace.

Et parceque ce changement de matiere doit se faire d'abord dans la superficie, les parties du milieu doivent demeurer plus long-tems liquides que celles de la superficie, d'où il doit arriver que les parties d'air se retirent successivement vers le milieu & se joignent plusieurs ensemble, & étant ainsi jointes, elles pourront par leur ressort rompre les parois du vase s'il est fermé, ou s'il est ouvert, faire monter successivement les parties liquides au-dessus de la superficie & augmenter le volume de la glace, & s'il arrive que l'ouverture par laquelle montent les parties liquides, se bouche, la glace superieure ne pouvant soûtenir l'effort des ressors de l'air, se rompra.

ARTICLE CXVIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ANGLETERRE.

L'Explication de quelques Sçavans sur des *Medailles Samaritaines* n'a pas contenté *le Pere Hardoüin* : *Mr. Reland* Professeur des Langues Orientales, n'a pas été plus content de celle du P. Hardouin ; ce qu'il a écrit sur ces Medailles est critiqué à son tour. Un nouvel Oedipe prétend en avoir mieux penetré l'énigme que personne ne l'a fait avant lui. Mr. Reland l'a fait presser de rendre ses découvertes publiques. Cet Oedipe est un jeune François nommé *Gagnier* fort versé dans les Langues Orienles. C'est lui qui fait imprimer le faux Josephe c'est-à-dire.

Josephi Bengorion Historiæ Judaïcæ libri sex hactenùs inediti, nunc primum ex Hebræo in Latinum translati & notis illustrati.

On souhaitoit depuis long-tems que *Mr. Flamsteed* publiât ses grandes Cartes celestes. On va les graver, le Prince de Dannemark en fait la principale dépense ; c'est faire aux Astronomes & aux Navigateurs un magnifique present.

DE BERLIN.

Mr. Beger a publié l'explication d'un ancien Monument, qui represente *Alceste* mourante pour son mari. On doit loüer le zele qui l'a porté à raprocher de nous un grand exemple qui fut toûjours plus admiré qu'imité. Le même Antiquaire a fait réimprimer *les Medailles d'or des Empereurs Romains publiées autrefois par Jacques de Bye.*

Il fit imprimer l'an passé *in folio*, *Florus* avec un choix des meilleures Notes qu'on ait fait sur cet Autheur & beaucoup de figures.

DE FRANC-FORT.

Je vous envoye le Catalogue de quelques livres nouveaux venus ici pour la foire.

Andreæ Christiani Eschemback dissertationes Academicæ, varia antiquæ sapientiæ rituumque gentilium argumenta exponentes. Norimbergæ 1705. 8°.

C'est le même Auteur qui a écrit sur les Poësies d'Orphée, il creuse ses matieres & n'est rien moins qu'un Compilateur.

Hildebrandi synopsis Historiæ universalis ad annum 1704.

Joannis Friderici Hodanni de libris legendis. Hanoveræ 1705. 80.

Cet Auteur a choisi un sujet important.

La ſcience de lire eſt fort ignorée & ſur tout de ceux qui liſent beacoup.

Martini Chr. Laurentii Monumenta Romanorum in Thuringia Gothæ 1704. 4°.

Burcardi Gottifredi Struvii Acta Litteraria ex Manuſcriptis eruta, faſciculus ſecundus. Ienæ 1705. 8°.

Bibliotheca antiqua publicata Ienæ 1705. 8°. elle eſt du même Mr. Struvius.

DE SUISSE.

Mr. De la Croze a ramaſſé *XXII. Diſſertations Latines* dans un *in* 4°. imprimé *à Berne*. Il me ſemble qu'il a travaillé à *la Bibliotheque Univerſelle* avec Mr. le Clerc. Leur diviſion fit ceſſer cet Ouvrage.

DE HOLLANDE.

Il paroit un nouvel Ouvrage de l'infatigable *Mr. Crenius* dont le titre excitera ſûrement la curioſité des Lecteurs malins, & jettera l'épouvante parmi les Auteurs.

Thomæ Crenii de Furibus librariis Lug. bat. 1705. 8°.

Mr. Reland s'occupe utilement en attendant que le jeune Sçavant qui attaque ſon explication des Medailles Samaritaines, lui donne la matiere d'une vigoureuſe replique. Les études ordinaires ne ſont pas de ſon goût, il ne daigne pas s'amuſer à lire les Inſcriptions Latines, les Grec-

ques n'ont rien qui le pique, il faut pour l'arrêter du Samaritain ou de l'Arabe. Son nouvel Ouvrage est sur des Inscriptions & sur une Medaille Arabe, *Dissertatio de marmoribus Arabicis puteolanis & nummo Arabico Constantini Pogonati ad amplissimum virum Didericum Modé Amstelodami* 1704. pagg. 16. in 4°.

DE LYON.

Jacques Lions a imprimé depuis peu une *retraitte Spirituelle* composée *par le P. François le Large de la Compagnie de Jesus* Malgré le grand nombre d'Ouvrages de cette espece, le public auroit perdu si celui-ci fut demeuré dans l'obscurité.

DE PARIS.

Il a paru depuis peu *deux retraites imprimées chez Lepine, ruë St. Jacques.* La premiere intitulée *retraite Chrétienne sur les veritez du Salut*, est d'un homme qui a prêché avec succès, il a pris quelques morceaux dans les Livres les plus estimez, par exemple, dans les *Sermons du P. Cheminais*, quoi qu'il ne les ait point cités. Ce qui est sûrement de lui, montre que c'est sans necessité qu'il a emprunté d'autrui quelque partie de son Livre, & qu'il n'a eu en vûë que de le rendre plus profitable.

L'autre retraite a pour titre, *retraite de*

dix jours sur les principales obligations des Religieuses, *avant laquelle on a mis un discours sur la vanité du monde*. C'est le même qu'on vient d'imprimer *à Bruxelles chez Frick* sous le titre *de Discours sur les avantages de la Profession Religieuse*, *des Avis*, *des Instructions pour les Religieuses*, *une Retraitte sur l'Anniversaire de la Profession Religieuse*, *des Considerations pour occuper les fidelles depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte*, *des Reflexions sur la Parabole des dix Vierges*, qui sont un modele achevé de Meditations sur l'Ecriture. L'Auteur de ces pieces n'est pas difficile à connoître. On ne peut lui voler ses Ouvrages.

Le Pere Regnaud de l'Oratoire, ci-devant, *Professeur des Mathematiques à Angers*, va faire imprimer un gros *in* 4°. d'Algebre de sa façon qu'on a estimé devoir contenir 60. ou 70. feüilles d'impression d'un caractere assès menu. *Quillau Imprimeur de l'Université* s'est chargé de l'impression de cet Ouvrage, lequel supposera les livres elementaires & aura pour titre *Analyse demontrée*. C'est *le Pere Malebranche* & un nommé *Nicole* qui ont soin de revoir les épreuves.

On vend chez *David sur le Quay des Augustins* un autre livre d'Algebre dont le titre est, *Application de l'Algebre à la Geometrie* : L'Auteur est *Mr. Guisnée*, actuellement eleve *de Mr. Varignon de l'Academie des Sciences*. L'exactitude & la netteté de l'Ouvrage rend l'étude de ces Sciences

aussi facile qu'elle le peut être. Un de ses avantages c'est qu'il servira d'introduction aux Ouvrages de Mr. de l'Hôpital.

On acheve de reimprimer chez le même *Quillau*, *le traité des alimens par Mr. Lemery Docteur Regent de la Faculté de Paris.* Il est fils de *Mr. Lemery de l'Academie des Sciences* & l'*Eleve de Mr. Tournefort de la même Academie.*

On imprime chez *Boudot les Sections Coniques de feu Mr. le Marquis de l'Hôpital*: c'est *Mr. Varignon* qui a soin de revoir les épreuves & de conduire l'impression. Il y a lieu d'esperer que cet Ouvrage sera digne de ces deux Sçavans. Le public impatient trouvera peut-être que l'impression ne va pas assés vîte.

On imprime chez *Florentin de Laulne*, *une explication simple*, *Litterale & Historique des Ceremonies de la Messe* ; *sans préjudice des raisons symboliques & spirituelles employées par les SS. PP. & autres Auteurs Ecclesiastiques*, *pour l'édification des fidelles.* Ouvrage qui pourra être d'usage pour l'instruction des nouveaux Catholiques, qui sans cesse demandent les raisons des Pratiques & des Rits de l'Eglise.

Les Jansenistes ont traité jusqu'ici l'infaillibilité de l'Eglise dans la décision des faits dogmatiques, d'opinion nouvelle, inconnuë aux Theologiens des siécles passez. Ils le disoient avec tant d'assurance qu'ils le faisoient croire même aux per-

ſonnes les moins prévenuës en leur faveur. Qu'ils ceſſent de le dire au moins juſqu'à ce qu'ils ayent répondu ſolidement à *la troiſiéme inſtruction de Mr. de Cambray* & au nouvel Ouvrage *de Mr. du Pleſſis d'Argentré*. Nous en donnerons l'extrait le mois prochain, en voici le titre.

Appendix poſterior ad elementa Theologica in quæſtionem de Authoritate Eccleſiæ. Pour le refuter il faut s'inſcrire en faux contre cette foule de Theologiens celebres de toutes les Univerſitez, de tous les ordres dont le ſçavant Abbé rapporte des paſſages formels. Il faut citer au moins un Theologien Catholiques qui ait dit le contraire.

Il ne s'eſt peut-être point fait d'Ouvrage plus utile que *l'Index Geographique pour le Roiaume de France, imprimé chez Jean & Michel Guignard ruë St. Jaques* : à l'aide de ce petit livre on trouve à coup ſûr & d'abord l'endroit qu'on cherchoit longtems ſur une Carte, Province, Ville, Village, Riviere. *M. Caſſan* Auteur de cet *Index pour la France* en prepare de ſemblables pour les Roiaumes voiſins. Après cela l'étude de la Geographie n'aura plus rien de penible. On ſera même Geographe ſans étude & ſitôt qu'on voudra l'être.

Nous croyons devoir parler dans l'Article de Paris du *Journal Litteraire*, quoique le titre porte qu'il s'imprime *à Soleure.* L'Auteur gemit ſur l'interruption *des Eſſais*

de Litterature. Il a tort, son livre dans l'esprit des connoisseurs passera pour une continuation de ces Essais de Litterature si violemment attaquez par *Mr. l'Abbé Faydit.*

Vous aviez jugé sainement *de la comparaison de la Musique Italienne & de la Musique Françoise par Mr. de la Vieuville de Fresneuse Garde des Sceaux au Parlement de Normandie*, le public a pensé comme vous sur ce livre, dont *la seconde edition* paroît. L'Auteur a voulu reconnoître l'empressement des Lecteurs, son livre est augmenté *de trois Dialogues, dont l'un est sur le bon goût en Musique*, il est encore augmenté de *deux Lettres, d'un recüeil de Vers, Chansons, de fragmens d'un Opera Chrétien & d'un traité de la Musique d'Eglise*, la nouveauté du sujet de ce traité doit piquer la curiosité. La passion des François pour la Musique n'avoit encore rien produit sur une si belle matiere, si ce n'est quelques préceptes secs & séchement écrits.

FIN

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Juillet 1705.

ART. CII. *SUite de l'Extrait de la continuation des penſées diverſes.* Pag. 1095

ART. CIII. *Pratique de la Memoire artificielle pour apprendre & pour retenir aiſément la Chronologie & l'Hiſtoire.* p. 1122

ART. CIV. *Guliſtan ou l'Empire des Roſes. Traité des mœurs des Rois.* p. 1131

ART. CV. *Réponſe du P. Malebranche Prêtre de l'Oratoire à la 3e. Lettre de Mr. Arnaud &c.* p. 1138

ART. CVI. Homilia SS. Domini noſtri Clementis XI. Pont. Max. p. 1146

ART. CVII. *Homilie de Nôtre Saint Pere le Pape Clement XI. prononcée le jour de Pâques, 1705.* p. 1152

ART. CVIII. *Seconde Inſtruction Paſtorale de Monſeigneur l'Archevêque Duc de Cambray &c.* p. 1161

ART. CIX. Opuſcula eximii Viri Martini Henrici de Swaen *&c.* C'eſt-à-dire, *Les Opuſcules de Mr. Martin Henry de Swaen Docteur en Theologie en l'Univerſité de Louvain.* p. 1186

TABLE.

ART. CX. Supplementum Epistolarum Martini Lutheri &c. C'est à-dire, *Suplement aux Lettres de Martin Luther contenant 260. Lettres &c.* p. 1190

ART. CXI. *La Langue.* p. 1195

ART. CXII. *Jansenius Condamné par l'Eglise, par lui-même & ses défenseurs, & par St. Augustin.* p. 1199

ART. CXIII. *Geographie Historique, ou Description de l'Univers contenant la situation, l'étenduë, les limites, la qualité de ses parties principales, avec l'établissement des Empires, Roiaumes &c.* p. 1204

ART. CXIV. *Relation de ce qui s'est passé à la derniere Assemblée publique de l'Academie Roiale des Inscriptions, le Mardy 21. Avril* 1705. p. 1218

ART. CXV. *Lettre de Mr. le Clerc Dessignateur du Roi &c.* p. 1253

ART. CXVI. *Lettre d'un Provincial aux Auteurs des Memoires, sur la communication de la Mer Mediterranée à la Mer Rouge &c.* p. 1257

ART. CXVII. *Difficulté sur la maniere dont le P. de la Maugeraye explique les sons qui se forment dans les tuyaux.* p. 1263

ART. CXVIII. *Nouvelles Litteraires* p. 1272

D'Angleterre. ibid.

De Berlin. p. 1273

De Francfort. ibid.
De Suisse. p. 1274
De Hollande. ibid.
De Lyon. p. 1275
De Paris. ibid.

Fin de la Table.

LIVRES IMPRIMEZ
A TREVOUX.

Dictionnaire Univerſel de Furetiere, in fol. 3. vol.

Hiſtoire de l'Iſle de Ceylan, *avec figures*, in 12.

Nouveau Teſtament avec des Nottes Critiques & Litterales, 8°. 4. vol.

Les Caracteres d'Epictete par Monſieur l'Abbé de Bellegarde, in 12.

Lettres Philoſophiques ſur Divers Sujets importans, in 12.

Calendrier Eccleſiaſtique & Aſtronomique, pour l'Année 1705. in 8°.

Dix Preuves de la Verité de la Religion Chrétienne, traduit de Edmond Campian, in 12.

Scriptura Sacra in locos communes Morum & Exemplorum, Novo Ordine Diſtributa. Auctore Antonio de Balinghem, in fol.

Memoires des Arts & des Sciences commencez en Janvier 1701. juſqu'à preſent, 50. vol. in 12.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1705.

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCV.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Août 1705.

ARTICLE CXIX.

HISTORIÆ CONTROVERSIARUM de divinæ gratiæ Auxiliis ſub ſummis Pontificibus Sixto V. Clemente VIII. & Paulo V. Libri ſex. Autore Theodoro Eleutherio, Theologo. C'eſt à dire, *L'Hiſtoire des diſputes ſur la Grace, ſous les Papes Sixte V. Clement VIII. & Paul V. en ſix Livres, par Theodore Eleuthere.* A Anvers chez Pierre Jacobs avec Privilege & Approbation, 1705. *in folio pages* 881.

IL parut en 1699. une Hiſtoire Latine des Congregations *de auxiliis*, imprimée en Flandres ſous le nom d'Auguſtin le Blanc. Cette

Histoire est écrite avec feu & d'un style assés coulant. Mais les invectives continuelles de l'Auteur, ses frequentes contradictions, le peu de soin qu'il a eu de s'instruire de la verité des faits qu'il raconte, & de garder les bienseances, firent beaucoup de tort à son Ouvrage dans l'esprit des honnêtes gens. Deux petits Livres François qui parurent quelque tems après, l'un sous le titre de *Questions importantes*, l'autre sous celui d'*Errata de l'Histoire des Congregations de auxiliis*, firent desirer une refutation complette de la nouvelle Histoire, & juger qu'il étoit necessaire d'en composer une seconde, qui fut plus solide & plus veritable que la premiere. C'est ce qu'on a exécuté dans l'Ouvrage dont nous donnons ici l'Extrait.

La Preface en est curieuse, & contient les extraits de diverses Lettres, qui nous découvrent bien des mysteres. Tout le monde sçait maintenant que l'Auteur déguisé sous le nom d'*Augustin le Blanc*, est le P. Serri Dominicain : mais on ne sçavoit pas que ce Religieux ayant confié son

Manuſcrit au P. d'Elbecque ſon confrere, celui ci l'avoit remis entre les mains du P. Queſnel, afin qu'il le revit & qu'il le retouchât. On ne ſçavoit pas non plus que c'eſt le P. Queſnel qui a mis la derniere main à l'Ouvrage, que c'eſt lui qui en a fait faire l'impreſſion, & qui a procuré les approbations qu'on y voit à la tête : que c'eſt lui qui a corrigé & fait imprimer les réponſes aux *Queſtions importantes & à l'Errata de l'Hiſtoire des Congregations de auxiliis.* Et c'eſt ce que nous apprennent les Lettres dont on vient de parler.

Elles nous apprennent auſſi que c'eſt don Thierry de Viainnes Benedictin de la Congregation de St. Vannes ; qui a fait l'édition du Lemos : & qu'il l'a fait de concert avec le Sr. Brigode compagnon du Pere Queſnel : qu'il y avoit mis une longue Preface qui a été ſupprimée, & dans laquelle on tâchoit de mettre le Janſeniſme à couvert *ſous le manteau des Thomiſtes* : ce ſont les termes de ce Religieux.

Enfin on connoît par les mêmes

Lettres, la liaison secrette de trois ou quatre Dominicains avec le P. Quesnel & ceux de son parti; les services qu'ils en recevoient, & ceux qu'ils s'offroient mutuellement de leur rendre. Mais on y voit en même tems combien le P. Quesnel & ses amis sont éloignez, & ont d'aversion des vrais sentimens des Thomistes, sous le manteau desquels ils tâchent neanmoins de se cacher.

Après avoir montré la part, que le P. Quesnel a eu à l'Histoire des Congregations de *Auxiliis*, & aux autres Ouvrages, dont la publication de cette Histoire a été suivie: Theodore Eleuthere a cru qu'il falloit aussi apprendre au Public ce que l'on doit penser de la doctrine & de la sincerité du P. Quesnel. Il prouve donc dans le sixiéme article, que cet Ecrivain est convaincu d'avoir enseigné les erreurs de Baius & les Heresies de Jansenius; & que c'est pour cela principalement qu'il a été condamné par M. l'Archevêque de Malines dont il produit la sentence: & dans l'article suivant il fait voir

que le P. Quesnel a inseré de mauvaise foi dans l'Histoire qu'il a corrigée, plusieurs choses dont il connoissoit lui-même la fausseté. Enfin dans le dernier article de la Preface on refute ce que le P. Serri a dit, & des motifs qui l'ont engagé à composer son Histoire, & des pieces sur la foi desquelles il l'a composée. Enfin on rend compte du dessein de la nouvelle Histoire qu'on oppose à celle du P. Serri & qu'on divise en six Livres.

Le style de Theodore Eleuthere est net, ferme & tel qu'on le peut desirer. Le soin qu'il a de ne rien avancer que sur des preuves solides, & de faire remarquer les fautes innombrables d'Augustin le Blanc, fera plaisir à ceux qui aiment la verité.

Livre Premier

De la premiere origine des disputes de Auxiliis, & de ce qui se passa en Flandre à l'occasion des censures de Louvain & de Doüay.

L'Emulation qu'on remarque quel-

quefois entre les Religieux de l'Ordre de St. Dominique & ceux de la Compagnie de JESUS, est presque aussi ancienne que cette Compagnie. A la verité Pie V. Dom Barthelemi des Martyrs, le P. Louïs de Grenade, & plusieurs autres Dominicains distinguez par leur rang, par leur authorité, par leur pieté & leur sçavoir, honorerent de leur protection la Compagnie naissante, appuïerent leurs nouveaux établissemens, & leur fonderent même des maisons: mais cet exemple ne fut pas generalement suivi; & Saint Ignace eut le chagrin quelques années après que sa Compagnie eût été approuvée & confirmée par le St. Siege, de voir des Dominicains celébres s'appliquer à le décrier lui & son Institut. Soit que ces Peres eussent conçû une fausse idée du nouvel Institut qu'ils combattoient, soit qu'ils regardassent ces nouveaux venus comme des concurrens incommodes, quoiqu'il en soit, il se declarerent hautement contre la Societé naissante. Mais personne ne le fit avec plus de vehémence que Melchior Cano.

Ce sçavant Dominicain enseignoit en 1548. la Theologie à Salamanque avec beaucoup de succés, lorsque St. Ignace y envoïa le P. Michel de Torrez avec trois autres Jesuites pour y faire un établissement. Cano se choqua d'abord contre eux, & desapprouva sur tout l'usage des retraittes spirituelles, qu'ils vouloient introduire. Il les traduisoit en toute occasion : il declamoit contre eux dans ses leçons de Theologie, & dans les Sermons qu'il faisoit au peuple. Il repetoit souvent que l'Antechrît n'étoit pas si éloigné qu'on se l'imaginoit, & que ses Emissaires étoient déja arrivés à Salamanque : ensuite de quoi il faisoit entendre que ces Emissaires étoient Torrez & ses Compagnons ; & il recommandoit d'être en garde contre eux. Le R. P. François Romei General de l'Ordre de St. Dominique, averti de ces excés, prit des mesures pour faire cesser le scandale, en menageant neanmoins la personne de Cano, que ses grandes qualitez rendoient d'ailleurs très-digne de consideration. Il écrivit pour cela une

Lettre circulaire, qu'il envoya partout, & dans laquelle il faisoit l'éloge de la nouvelle Societé, & avertissant ses Religieux qu'elle avoit été approuvée & confirmée par Paul III. Après cette Lettre, Cano se menagea davantage : mais on s'apperçût bientôt qu'il avoit communiqué son esprit à plusieurs de ses disciples.

Le P. Jacques Peredo Professeur d'Avila, le P. Alphonse Avendagno celébre Predicateur, le P. Dominique Bagnez Professeur de Salamanque, & plusieurs autres tous disciples de Melchior Cano éclaterent en même tems contre les Jesuites, remplissant leurs Sermons, leurs Theses & leurs Ecrits de Theologie, d'invectives contre ces Peres & contre leur Institut. Les Jesuites se voyant ainsi attaquez sans menagement, se pourvûrent par devant le Nonce, qui en Espagne exerce la Jurisdiction sur les Reguliers. Plusieurs propositions de Peredo furent condamnées. On fit rayer publiquement une These de Dominique Bagnez : on interdit à Aven-

d'agno pour quelques années la chaire dans les principales Villes d'Espagne, & on obtint contre quelques autres diverses Sentences.

Outre ces contestations generales touchant l'Institut des Jesuites, excitées par les disciples de Cano, Dominique Bagnez avoit encore une querelle particuliere avec les Jesuites de Salamanque. Depuis quelques années le Docteur Dominicain avoit voulu introduire dans cette celebre Université, son nouveau systeme de la prédetermination physique. Le P. Michel Marcos qui enseignoit la Theologie au College des Jesuites entreprit de combattre ce nouveau systeme, & il le fit avec succez. En 1581. il fit soûtenir à un jeune Jesuite, nommé Prudence de Montemajor, une These où les opinions contraires à celles de Bagnez étoient solidement établies. Le Dominicain en fut irrité : il attaqua la These avec force, & on lui répondit de même. La These finie, il recüeillit 16. Propositions qu'il jugeoit suivre de la doctrine soûtenuë par les Jesuites : & il les defera à

l'Inquisition. Les Docteurs de la Faculté de Salamanque étant interrogez par l'Inquisiteur sur ces Propositions, répondirent qu'elles estoient mauvaises, mais qu'elles étoient fort differentes de celles qui avoient été soûtenuës par les Jesuites: & l'affaire en demeura-là. Les choses étoient en cet état, lorsque Molina fit paroître son Livre de la Concorde, & que les Facultez de Louvain & de Doüay se declarerent contre la doctrine de Lessius & d'Hamelius son Collegue.

Les Censures des deux Facultez firent concevoir à Bagnez de nouvelles esperances, & acheverent de le determiner à attaquer la doctrine des Jesuites sur les matieres de la grace. Comme le P. Serri s'est fort étendu sur ces Censures, & qu'il en a dit bien des choses fausses: Theodore Eleuthere a cru qu'il lui seroit aussi permis de suivre son adversaire dans cette digression, & qu'il pouvoit opposer à ses faussetez manifestes, une histoire exacte & veritable des Censures. Voici donc un abregé fidelle de cette Histoire.

Il n'y avoit pas plus de 6. ou 7. ans que Gregoire XIII. avoit confirmé la condamnation des 79. Propositions de Baïus faite par Pie V. & qu'il avoit envoyé le P. Tolet Jesuite, qui fut depuis Cardinal, pour publier la Bulle, & la faire recevoir dans l'Université de Louvain ; lorsque Lessius & Hamelius vinrent de Rome en cette même Ville pour y enseigner la Theologie. Ils y arriverent sur la fin de 1585. & 4. ou 5. mois après ils y enseignerent les Propositions, qui furent dans la suite le sujet de la Censure. Michel Baïus vivoit encore, & avoit une grande authorité dans son corps. Il trouva mauvais que les nouveaux Professeurs semblassent s'attacher à refuter sa doctrine & celle de ses disciples. Cependant on n'osa rien entreprendre que plus d'un an après, l'Evêque de Verceil Nonce du Pape étant mort. On ne douta pas que la censure n'eut été faite à l'instigation de Michel Baïus, parce qu'on remarqua que Jacques Baïus son neveu & Jacques Janson le plus zelé de ses disciples & qui fut dans la suite

le maître de Jansenius, avoient été les plus ardens à la poursuivre.

Ce fut la semaine de Pâques de l'an 1587. que les Jesuites furent avertis pour la premiere fois par un Docteur de Theologie, que la Faculté preparoit quelque chose contre eux. Trois semaines après deux autres Docteurs leur apporterent plusieurs Cahiers, pour les prier de la part de la Faculté de reconnoître, s'ils étoient d'eux. Les Jesuites répondirent qu'ils n'avoient pas le loisir de relire & d'examiner tant de Cahiers: mais qu'on leur marquât les endroits sur lesquels on avoit de la peine, & qu'ils diroient de bonne foi, si ces endroits étoient en effet conformes à ce qu'ils avoient dicté. La Faculté ne s'accommoda pas de cet expedient: mais elle fit extraire de ces mêmes écrits quelques Propositions détachées qu'elle envoya à Lessius & à son Collegue, afin qu'ils reconnussent si ces Propositions étoient d'eux. Lessius répondit que plusieurs de ces Propositions étoient tronquées, & ne devoient point être separées des explications

auxquelles elles étoient jointes dans ses écrits. Cependant afin de témoigner à la Faculté qu'il ne craignoit point qu'on examinât sa doctrine & son systeme, il se donna la peine de le reduire à 34. Propositions courtes & précises qu'il presenta lui-même au Doyen le 15. May de la même année; demandant en même tems que la Faculté nommât deux Docteurs, avec lesquels son Collegue & lui pussent conferer sur les matieres contestées en presence d'arbitres. Cette proposition fut encore refusée.

La Faculté refusa aussi d'examiner les 34. Propositions de Lessius, & envoya au commencement de Juin deux deputez pour redemander aux Jesuites les extraits, qui leur avoient été communiquez. Le Provincial des Jesuites fit remettre les extraits au Docteur Cuickius, & l'avertit au même tems qu'il enverroit à Rome tout ce que la Faculté feroit contre ces propositions. La Censure étoit achevée au mois d'Août, & dès ce tems-là on en fit faire diverses copies pas des Etu-

dians. Michel Baïus, Janſon & quelques autres avoient composé chacun ſeparément une cenſure. Toutes furent remiſes entre les mains du Docteur Gravius, qui en composa une ſur celles qui lui furent miſes entre les mains.

Le 12. de Septembre la Faculté envoya par un Bedeau, une copie de la Cenſure au Recteur des Jeſuites. Après quoi elle en répandit diverſes copies de tous côtez. Elle s'appliqua ſur tout à gagner les Evêques des Païs-Bas. Mais elle ne pût empêcher les Evêques d'Anvers & de Mildelbourg de ſe declarer ouvertement pour la doctrine des Jeſuites; auſſi-bien que le ſuffragant de Cambray. Cependant l'Archevêque de cette Ville envoya la Cenſure de Louvain aux Docteurs de Paris & à ceux de Doüay. Les derniers ſe joignirent aux Docteurs de Louvain, & approuverent la Cenſure: ceux de Paris le refuſerent. Les Facultez de Theologie d'Allemagne firent plus. Celles de Treves, de Mayence & d'Ingolſtad approuverent expreſſement la Doctrine des

Jesuites, & declarerent dans leurs jugemens Doctrinaux que la Faculté de Louvain n'avoit pû condamner la doctrine enseignée par les Professeurs Jesuites.

Cette opposition de sentimens & les Ecrits qu'on commençoit à répandre de part & d'autre, obligerent Sixte V. à prendre connoissance de cette affaire. S'étant fait lire les propositions de Lessius censurées par les Docteurs de Louvain, il dit en presence des Cardinaux qu'elles contenoient une doctrine saine, *sanæ doctrinæ articulos*. L'Evêque de Colasso son Nonce s'étant ensuite transporté par son ordre à Louvain, dans le jugement qu'il rendit, y appelle pareillement une doctrine saine, celle qui étoit contestée entre la Faculté de Louvain & les Jesuites de cette Ville, & défend également aux deux partis de censurer la doctrine les uns des autres, jusques à ce que le St. Siege en eût jugé. Comme les Docteurs de Louvain avoient censuré la doctrine des Jesuites, sans que les Jesuites eussent noté celle de leurs adversaires; tous les gens

ſages jugerent que le Nonce leur avoit donné gain de cauſe. Ainſi finit cette affaire. Depuis ce tems-là quelques particuliers ont fauſſement prétendu que la Cenſure de Louvain avoit été approuvée par le Pape, mais il fut declaré aux Deputez de Louvain à Rome dans la Congregation du 10. Decembre 1679. que ni ſa Sainteté ni la Sacrée Congregation n'avoit jamais approuvé leur Cenſure, ni l'Apologie qui en avoit été faite : & qu'il leur étoit même défendu de la faire réimprimer ſans une permiſſion expreſſe de ſa Sainteté.

LIVRE SECOND

Ce qui s'eſt paſſé en Eſpagne juſqu'à ce que l'affaire ait été évoquée à Rome.

On a déja dit les efforts inutiles que Bagnez avoit fait en 1581. pour faire condamner la Theſe de Prudence de Montemajor. Quand il eut appris ce qui ſe paſſoit dans les Païs-Bas, il fit une nouvelle tenta-

tive pour engager les Universitez d'Espagne à se joindre à celles de Louvain & de Doüay. N'ayant pû y réüssir, il dressa 13. propositions où il prétendoit que la doctrine des Jesuites étoit exprimée ; & il pressa l'Université de Salamanque de les censurer. Il en reçût encore un refus. Il s'addressa à l'Inquisition de Castille : il representa aux Inquisiteurs, que ces propositions étoient la cause de tous les troubles : & il obtint enfin sous ce prétexte, une défense de les enseigner jusqu'à ce que le sacré Tribunal les eût fait examiner.

C'est un peu après ce tems-là que Molina, qui depuis plusieurs années enseignoit la Theologie dans l'Université d'Ebora en Portugal, composa son livre de la Concorde sous ce titre, *de concordia liberi arbitrii cum auxiliis gratiæ.* Ayant demandé permission de le publier, on lui donna pour examinateur le P. Barthelemy Ferreira Dominicain, Docteur en Theologie, deputé du saint Office, & Censeur des Livres, qui lût l'Ouvrage avec soin, & qui l'approuva.

avec éloge. Bagnez cependant ayant appris que le Livre s'imprimoit, écrivit en Portugal contre, & fit si bien qu'on lui en envoya un exemplaire afin qu'il l'examinât. L'Ouvrage étoit dedié au Cardinal Albert, Archiduc d'Autriche, Grand Inquisiteur de Portugal, & alors Vice-Roi de ce Roiaume. Bagnez lui envoya ses remarques : elles furent communiquées à Molina, qui y fit ses réponses : & les unes & les autres ayant été remises au Conseil de l'Inquisition, dans lequel se trouverent quelques Dominicains, la chose y fut jugée contradictoirement en faveur de Molina, & on lui accorda de nouveau la permission de publier son Livre.

Dans le même tems Molina fit demander aux Conseils Roiaux de Castille & d'Arragon, la permission de publier son Livre dans ces deux Roiaumes. Ces deux Conseils nommerent chacun un Theologien pour examiner le Livre, & sur la nouvelle Approbation que ceux-ci donnerent avec éloge, la permission fut accordée.

A peine ce Livre eût été rendu public, qu'il s'en fit diverſes éditions, une à Lyon, deux à Veniſe, & une à Anvers la plus ample de toutes. Theodore Eleuthere employe enſuite pluſieurs Chapitres à juſtifier Molina des calomnies dont ſes adverſaires ont taché de le noircir injuſtement : mais nous ne nous attachons ici qu'à ce qui eſt hiſtorique.

Le Livre de la *Concorde* fut reçû d'abord en Eſpagne avec un applaudiſſement preſque general : & Lemos avoüe dans ſa *Panoplie*, que la doctrine de Molina fut en peu de tems reçûë & enſeignée dans toutes les Ecoles. Les Peres Franciſcains, & enſuite les Peres Auguſtins la ſoûtinrent publiquement dans leurs Chapitres. Le P. Jean Marquez Auguſtin & Docteur de Salamanque écrivoit au P. Jean Baptiſte Piumbino, Procureur general de ſon Ordre & Conſulteur dans les Congregations *de auxiliis*, que la doctrine de Molina étoit generalement eſtimée & qu'ils étoient tous perſuadez que Saint Auguſtin n'avoit jamais en-

ſeigné la predetermination Phyſique. Le P. Antolinez Religieux du même Ordre & Profeſſeur de Salamanque, mandoit au P. Coronel Secretaire des Congregations, que dans l'Univerſité de Salamanque & dans leur Ordre, on ne ſoûtenoit preſque plus d'autres opinions que celles de Molina. Le P. Martin d'Arragon Carme, dans une Theſe dediée au Nonce, diſoit que la doctrine de Molina étoit conforme à celle des Peres & des anciens Theologiens, & ſur tout à celle de Thomas *Valdenſis* le chef de leur école. Le P. Alphonſe de Tolede Minime dedia à ſon Chapitre Provincial une Theſe qui contenoit les mêmes opinions. Les Religieux de Ciſteaux, ceux de la Sainte Trinité, ſoûtinrent la même choſe dans leurs Colleges de Salamanque & de Vailladolid ; mais les Peres Benedictins ſe declarerent plus hautement que tous les autres ; ils écrivirent à leur Procureur general à Rome que le procès que l'on faiſoit à Molina leur étoit commun avec lui, & que ſa doctrine étoit la leur & celle de Saint Anſelme.

Cette même Doctrine n'étoit pas ſeulement reçûë dans presque tous les Ordres Religieux, mais encore dans toutes les Univerſitez conſiderables. Elle avoit été ſoûtenuë publiquement à Sarragoſe, à Grenade, à Seville, à Tolede, à Alcala, à Vailladolid, à Seguença & à Salamanque. Bien plus, l'Univerſité d'Alcala, celle de Seville, & treize Profeſſeurs de Vailladolid ſe declarerent en corps pour les opinions des Jeſuites, ſans qu'aucune Univerſité en corps eut approuvé les opinions de Bagnez.

Le Livre de Molina fit dans les premiers commencemens moins de bruit en France, parce qu'il y étoit moins contredit. En effet les ſentimens des Jeſuites avoient été de tout tems les ſentimens de la Sorbonne. Calvin appelloit par deriſion les Docteurs de Sorbonne, les Docteurs de la preſcience; parceque comme Molina, ils avoient recours à la preſcience de Dieu, pour expliquer l'infallibilité du Decret de la Predeſtination. Quand la Faculté de Louvain eut

condamné les opinions de Leſſius, la Sorbonne refuſa d'approuver cette Cenſure, parce qu'alors ſes Docteurs ſoûtenoient les ſentimens de ce Jeſuite. C'eſt pourquoi on ne doit pas être ſurpris que du tems des Congregations de Auxiliis, qui ſe tinrent quelques années après, elle ſe trouva fort oppoſée aux ſentimens des Dominicans.

Sept Univerſitez d'Allemagne, ſçavoir les Univerſitez de Mayence, de Wirtſbourg, de Dilingen, d'Ingolſtad, de Vienne, de Grats, & de Treves, celle de Pontamouſſon en Lorraine, celle de Boulogne en Italie ſe declarerent ouvertement & d'une maniere authentique pour la Doctrine des Jeſuites. Il ſe trouva même pluſieurs Dominicans qui combatirent la prédetermination Phyſique, ſur tout par rapport aux actions mauvaiſes.

Cette multitude d'approbateurs qu'eut le Livre de Molina, dans toutes les parties de l'Europe, ne ſervit qu'à irriter davantage ſes ennemis. Ils éclaterent ſur tout à l'occaſion de quelques Theſes de Théologie

logie ſoûtenuës à Vailladolid en 1594. Le Pere Didaque Nugno Dominicain, s'étoit pluſieurs fois emporté contre Molina dans ſes leçons publiques de Théologie, & avoit dit que ſa Doctrine étoit erronée & ſcandaleuſe. Le P. Antoine de Padille, Profeſſeur du College des Jeſuites, crut qu'il devoit deffendre ſon confrere: & il fit ſoûtenir à un jeune Jeſuite ſon Ecolier, nommé Alphonſe Romero, une Théſe dans laquelle il s'engageoit de faire voir, que toutes les opinions de Molina pouvoient être ſoûtenuës dans les Ecoles, & qu'elles ne meritoient aucune cenſure. Ces Theſes ſe firent le 5. de Mars 1594. & furent dediées à l'Archiduc Albert, Cardinal & alors Coadjuteur de Tolede. Le P. Nugno vint à cette diſpute, & en argumentant s'y emporta d'une maniere qui ſcandaliſa toute l'aſſemblée: en partant il dit qu'il feroit une Theſe à ſon tour, où il expoſeroit le venin de cette Doctrine. Le lendemain le P. Alphonſe Avendagno, autre Dominicain, fit un ſermon dans lequel

il repeta toutes les invectives, qui avoient échapé la veille à son confrere.

Alphonse Mendosa Abbé de Vailladolid & Grand-Vicaire du Cardinal de Quiroga Archevêque de Tolede & Grand Inquisiteur, avoit assisté à la These des Jesuites, & avoit été très-content de la maniere, dont ils avoient répondu.

Ayant appris ce que le P. Avendagno avoit fait le lendemain, il écrivit au Nonce & au Grand Inquisiteur, pour s'en plaindre, & pour le prier de remedier à ce desordre. Le Grand Inquisiteur fit deffendre aux Dominicains de noter en aucune maniere la doctrine des Jesuites lorsqu'ils la combatroient. Au mois de Mai il se fit une nouvelle Thése chez les Dominicains, où les choses ne furent guéres plus tranquilles qu'à celle des Jesuites. Les Dominicains firent une relation de ce qui s'étoit passé dans cette Thése, dans laquelle ils disoient faussement qu'enfin les Jesuites avoient reconnu que la doctrine de Molina étoit mauvaise, & qu'ils

l'avoient publiquement retractée. Cette relation ayant été repanduë de tout côtez, le Professeur des Jesuites se crut obligé d'y en opposer une autre & plus exacte & plus sincere, dont la verité fut attestée par douze témoins qui avoient assisté à la These, la plûpart Docteurs & licentiez en Theologie.

Ces troubles de Vailladolid donnerent occasion à plusieurs Prélats, d'en porter leurs, plaintes au Pape. Le Cardinal Quiroga Grand Inquisiteur, le Cardinal de Castro, & l'Evêque de Leon écrivirent des Lettres très-fortes en faveur des Jesuites. Mais le Pape avoit déja été prévenu en faveur des Dominicains par le Cardinal Alexandrin. Le Saint Pere envoya ses ordres à son Nonce, lequel les signifia aux Provinciaux des Jesuites & des Dominicains par une Lettre du 15. Août 1594. Cette Lettre portoit que le different qui s'étoit élevé entre quelques Theologiens de l Ordre de St. Dominique & de la Compagnie de Jesus, sur la grace suffisante & la grace efficace, regardant la foy dans

une matiere de conſequence, ſa Sainteté en vouloit connoître elle-même; que pour cela elle avoit fait ſçavoir au Cardinal de Tolede Grand Inquiſiteur, de ne point proceder plus avant dans la connoiſſance de cette affaire, & qu'elle ordonnoit aux Superieurs des deux Ordres de lui envoyer l'état de la queſtion, avec les preuves & les raiſons ſur leſquelles ils appuïoient leur ſentiment: & qu'en attendant elle impoſoit ſilence aux deux partis ſur ces matieres.

Par cette Lettre du Nonce envoyée aux Superieurs des deux Ordres, on voit que l'affaire évoquée à Rome en 1594. par le Pape Clement VIII. n'étoit point l'affaire particuliere du livre de Molina; elle avoit été jugée contradictoirement par l'Inquiſition generale de Portugal: & ſa Sainteté ne penſoit point encore à ce procès. Il ne s'agiſſoit, que de l'affaire dont le Cardinal de Quiroga Archevêque de Tolede & Grand Inquiſiteur d'Eſpagne avoit commencé de prendre connoiſſance, ſçavoir le different qui étoit en-

tre les Theologiens Dominicains & Jeſuites touchant la nature de la grace ſuffiſante & de la grace efficace. C'eſt ſur cela ſeul que le Pape ordonna aux Superieurs des deux Ordres de faire mettre par écrit l'état de la queſtion, & d'y ajoûter chacun les preuves de leur ſentiment. Ces écrits avec ceux des Univerſitez & des Evêques & Docteurs qui avoient été conſultez par le Grand Inquiſiteur, partirent d'Eſpagne le 23. Octobre 1597. & ils avoient été reçûs à Rome le 28. Mars 1598.

Le ſilence impoſé par le Saint Pere ſur les matieres conteſtées, fut exactement obſervé par les Jeſuites: il n'en fut pas de même de quelques Dominicains. Le P. Alphonſe Avendagno continua de faire dans ſes Sermons, des invectives contre les Jeſuites. Le P. Gonzalez Romero faiſoit la même choſe dans ſes entretiens particuliers : les prieres qu'on lui fit faire par des amis communs de s'obſerver davantage, furent inutiles. Le F. Martin Xemio répandoit dans Madrit, un Libelle

manuſcrit dans lequel Saint Ignace n'étoit pas plus épargné que les autres Jeſuites. Ces excès obligerent les Jeſuites de porter leur plainte au Nonce, qui a un Tribunal en Eſpagne pour les cauſes des Reguliers exempts. Ils pourſuivirent avec inſtance la punition des coupables, parce qu'ils ſçavoient que quelques Profeſſeurs conſiderables du même Ordre, les authoriſoient de leur credit. Ils obtinrent une Sentence contre le P. Avendagno. Le P. Gonzalez Romero fut renvoyé à ſes Superieurs, qui le condamnerent à une priſon de quatre mois, & à jeûner pendant deux mois tous les Vendredis au pain & à l'eau. L'affaire du frere Martin Xemio, qui paroiſſoit la plus criminelle, ne fut point pourſuivie pour le bien de la paix. Cependant le Roi d'Eſpagne fit écrire aux Provinciaux des deux Ordres pour leur recommander la paix. Mais il eut le chagrin d'apprendre peu de tems après, que les troubles avoient recommencé à Burgos, à Palencia, à Vailladolid, à Salamanque, à Valence & à Saragoce. Le

P. Didaque Yepez, Religieux de l'Ordre de Saint Hierôme, qui étoit Confesseur du Roi, l'assura qu'il n'y avoit point eu en cette occasion de la faute des Jesuites. Les Superieurs furent mandez, le P. Confesseur leur remit de la part du Roi le 19. Mars 1596. quelques articles, que sa Majesté vouloit être exactement observez pour le bien de la paix.

Les Dominicains firent cependant une tentative auprès du Roi. Ils lui presenterent un Memorial pour prouver qu'ils devoient être exempts de la loi par laquelle le Pape avoit imposé silence aux deux parties sur les matieres contestées. Le Roi leur fit réponse qu'ils devoient pour cela s'addresser au Pape. Ils le firent. Le Saint Pere jugea bonnes, les raisons par lesquelles ils faisoient voir la difficulté qu'il y avoit à ne point mêler les matieres contestées dans les Traitez de Theologie : mais il crut en même tems que ces raisons prouvoient autant pour les Jesuites que pour les Dominicains. C'est pourquoi il accorda par son Bref du 26. Février 1598.

aux uns & aux autres, la permission de parler dans leurs Traitez de Theologie de la nature de la grace efficace.

Ce sont là les principales choses qui se passerent en Espagne jusqu'au tems qu'on commença d'examiner l'affaire à Rome.

On donnera le reste de cet Extrait le mois suivant.

ARTICLE CXX.

SECONDA LETTERA del Signor Michel Agnolo de la Chausse, &c. *Seconde Lettre de Mr. de la Chausse sur la Colonne de l'Apotheose d'Antonin, trouvée à Rome dans le Champ de Mars, pour répondre aux remarques imprimées dans le Journal de Trevoux du mois de Septembre* 1704. A Naples de l'Imprimerie de Felix Mosca 1705 *pages* 36.

LEs disputes des Sçavans ne peuvent être qu'utiles au public: elles donnent lieu à mille reflexions

dont il profite, & on peut dire qu'une matiere sur laquelle il ne se forme nul debat, n'est que legerement expliquée. M. de la Chausse donna l'an passé dans une Lettre, l'ingenieuse explication d'une Colonne trouvée peu de tems auparavant à Rome dans le Champ de Mars. Le P. Grainville crut ne pas voir la verité dans deux differens endroits de cette dissertation : il fit imprimer ses remarques ; ceux qui nous font l'honneur de lire nos Memoires auront vû l'un & l'autre dans le Journal de Septembre 1704. Les remarques du P. Grainville ont donné lieu à une seconde Lettre de Mr. de la Chausse, dans laquelle il soûtient tout ce qu'il avoit avancé dans la premiere, & demande justice d'une chose que ce Pere lui a fait dire, sans qu'il l'eut avancée, ce qui forme comme naturellement deux parties dans la Lettre dont nous donnons l'extrait.

Nous ne repeterons point les objections du P. Grainville : on les connoîtra suffisamment par les réponses de M. de la Chausse. Voici

en deux mots de quoi il s'agit. L'Auteur de la Diſſertation prétend que la Colonne Granite nouvellement découverte, eſt celle qu'on voit ſur les Medailles d'Antonin ; & le Pere Grainville, ſoûtient que celle qu'on voit ſur les Medailles de cet Empereur, eſt cette Colonne magnifique qu'on voit encore à preſent élevée dans une des places de Rome.

Qu'on ne m'apporte point, dit Mr. de la Chauſſe, comme une raiſon ſolide, le ſentiment commun des Antiquaires : une opinion, quelqu'ancienne & quelqu'étenduë qu'elle ſoit, ne doit avoir nulle force pour authoriſer l'erreur, au préjudice de la verité qui ſe découvre dans la ſuite des tems. Quand à ce qu'on ajoûte, pourſuit il, que l'Inſcription de la Colonne granite DIVO ANTONINO AVG. PIO n'eſt pas tout à fait la même que celle qu'on lit ſur la Medaille DIVO PIO, on doit conſiderer qu'outre qu'une Medaille doit avoir une Legende plus ſuccinte que n'eſt l'Inſcription d'une Colonne, le nom de l'Empereur eſt ſur l'autre côté de la

Medaille. En ſorte que ces deux mots DIVO PIO, marquent préciſément la *conſecration* d'Antonin, laquelle étoit le ſujet pour lequel on avoit élevé la Colonne.

Pour ce qui eſt du mot AVG. qui paroît oublié dans la Medaille, & qui ſe trouve dans l'Inſcription de la Colonne, ceux qui ont quelque connoiſſance des Medailles, ſçavent aſſez, combien il étoit ordinaire de l'omettre, ſur tout dans celles des Empereurs, car ce n'étoit pas tout à fait la même choſe dans celles des Imperatrices, où on le voit preſque toûjours.

Mais quand même les Inſcriptions de la Medaille & de la Colonne Granite, ſeroient differentes, (c'eſt toûjours l'Auteur qui parle,) s'enſuivroit-il, comme le prétend le P. Grainville, que l'autre Colonne ſur laquelle il ne paroît aucune trace d'Inſcription ancienne, & dont l'Architecture n'a nul rapport avec celle de la Medaille, fût cependant celle que la Medaille repreſente?

Le ſentiment de M. de la Chauſſe recevoit une grande vrai-ſemblan-

ce, de ce que la Colonne élevée à Rome, eſt toute chargée de figures ; & celle qui eſt ſur les Medailles d'Antonin, a ſon fût tout uni. Le P. Grainville avoit répondu que cela ne concluoit pas, parce qu'on trouve quelques Medailles de Trajan où ſa Colonne eſt toute unie, quoi qu'elle ſoit effectivement toute enrichie de bas reliefs : la petiteſſe d'une Medaille ne permettant pas au burin d'y pouvoir tracer tant de figures ſans une confuſion qu'on a mieux aimé éviter.

M. de la Chauſſe dit qu'il n'a jamais vû ni dans les Cabinets, ni dans les Livres, aucune Medaille de Trajan où ſa Colonne ne parût pas avec ſes ornemens & ſa ſculpture, que peut-être celles qu'a conſultées le P. Grainville, étoient uſées & avoient perdu ces legeres traces qui marquoient les bas reliefs de la Colonne, que ce Pere peut bien avoir parlé d'une autre Medaille de Trajan ſur le revers de laquelle paroit une Colonne unie, ſurmontée d'un Chat-huant ; enfin qu'en tout cas comme on trouve des Medailles de

Trajan où sa Colonne paroît avec ses ornemens, & que de là on conclut pour toutes les autres, on doit de même conclure que les Medailles d'Antonin representent la Colonne Granite, jusqu'à ce qu'on en trouve, dont la Colonne paroisse chargée de Sculpture, ce qui n'arrivera pas.

Après quelques loüanges que l'Auteur de la Dissertation donne au P. Grainville, il ne sçauroit souffrir à son tour que ce Pere dise que la Colonne qu'on voit dans le *foro di Antonino*, ait été élevée durant la vie de cet Empereur. Voici comme il raisonne.

On voit, dit-il, sur cette Colonne les grandes actions de Marc Aurele dans la guerre qu'il fit aux Germains & aux Sarmates, desquels il triompha dans Rome l'année 929 de sa fondation & la 176. de l'Ere commune. Il avoit pris l'année précedente, le surnom de *Sarmatique*, ainsi que les Medailles & les fastes nous l'apprennent. Ce ne peut donc être que dans ce tems-là qu'il fit graver les bas reliefs de cette Colonne; or Antonin étoit mort dès l'an 914. de

la fondation de Rome & 161. de l'Ere vulgaire. Il est vrai que quelques Antiquaires du siécle passé, ont crû que c'étoient les actions d'Antonin & non pas celles de Marc Aurele que representoit la Colonne, & c'est ce qui aura trompé le Pere Grainville ; mais on doit sçavoir qu'Antonin n'a presque point entrepris de guerres, & qu'il est *pour ainsi dire le seul Prince*, au raport de Capitolin *qui n'a répandu ni le sang des siens, ni celui de ses ennemis dans les guerres ou civiles, ou étrangeres.* Ainsi pour que cette Colonne eut été élevée sous Antonin, il faudroit que ce Prince y eut fait graver par un esprit prophetique les grandes actions que devoit faire son Successeur quinze ans après.

J'ajoûterai encore, continue M. de la Chausse, que comme la Colonne de Trajan ne fut pas élevée après sa mort pour son Apotheose, mais plûtôt durant sa vie par un Decret du Senat qui voulut faire passer jusqu'à la posterité la plus reculée, la memoire des victoires & des vertus de ce Prince, comme on le voit par

la legende des Medailles & par l'Inſcription de ce ſuperbe monument. De la même maniere la Colonne qu'on voit élevée dans la place Antonine, fut érigée par le même Senat pour y graver les grandes actions de Marc Aurele & les rendre par ce moyen, immortelles. Au reſte l'ancienne Inſcription qui le marquoit, n'eſt pas celle qu'on y voit maintenant : cette derniere y fut miſe par Sixte V. lorſque ce ſouverain Pontiſe dedia cette Colonne à Saint Paul, & celle de Trajan à Saint Pierre, & qu'il fallut rétablir la baſe de celle-là.

Que ſi les Medailles ne nous apprennent point la dedicace de ce monument à la gloire de Marc-Aurele, il ne faut pas s'en étonner : les Medailles ne nous parlent ni du Panteon d'Agrippa, ni des Termes de Diocletien &c. mais il faut conſiderer que la Medaille d'Antonin ſur le revers de laquelle eſt une colonne, ayant été frappée pour l'Apotheoſe de ce Prince, cette colonne doit avoir rapport à la ceremonie. Or la colonne de Marc-Aurele n'en

a aucun, puiſqu'on n'y voit que les actions de ce Prince. Il reſte donc que la Colonne repreſentée ſur la Medaille d'Antonin, ſoit la Colonne Granite ſur laquelle effectivement ſe voit l'Apotheoſe d'Antonin, avec l'Inſcription ſuivante, DIVO ANTONINO AUG. PIO. Il eſt hors de propos de dire que le monument le plus conſiderable, doit être celui qu'on a repreſenté ſur la Medaille. La Colonne de la Medaille doit être celle qui fut élevée pour l'Apotheoſe d'Antonin, puiſque la Medaille fut frappée à cette occaſion.

Il reſte encore une preuve convaincante de cette verité. La Colonne qu'on voit élevée, eſt d'ordre Toſcan, au lieu que celle de la Medaille a une baſe Attique, ſemblable à celle de la Colonne Granite, avec laquelle elle a encore un parfait rapport pour tout le reſte de l'Architecture.

Voilà les nouvelles raiſons que M. de la Chauſſe apporte pour ſoûtenir ſon premier ſentiment. On pourra les comparer avec les re-

marques du P. Grainville, & porter ensuite son jugement sur les unes & les autres.

M. de la Chausse se plaint dans la seconde partie de sa Lettre, du peu d'attention que ce Pere a fait en lisant sa Dissertation. En effet on ne voit pas trop ce qui peut avoir donné occasion au Pere Grainville, de refuter fort au long M. de la Chausse, dans une chose sur laquelle ils sont tous deux parfaitement d'accord. Voici les paroles du dernier dans l'explication de la Colonne Granite; après avoir dit qu'Antonin & Faustine y sont representez, *il est vrai-semblable*, ajoûte-t'il, *que la Colonne fut erigée à l'honneur du seul Antonin, Faustine ne sert que d'ornement, ou peut-être y a-t elle été mise pour faire plaisir à la jeune Faustine sa fille, femme de Marc-Aurele.* Là-dessus le P. Grainville dit, *qu'il ne sçauroit approuver que cette Faustine qu'on voit sur la Colonne, soit Faustine la jeune.* Et il le prouve assez bien, mais sans necessité, puisque M. de la Chausse est du même sentiment. Ce dernier

ajoûte qu'il n'a jamais crû qu'il fut abſolument neceſſaire, de mettre un Paon auprès des Imperatrices pour ſimbole de leur Apotheoſe, les Medailles ayant tantôt un Aigle, tantôt un Paon. Cependant ce dernier ſimbole convient mieux aux Imperatrices, & l'Aigle aux Empereurs, l'alluſion à Jupiter & à Junon étant alors plus ſenſible.

Cette Lettre finit par une loüange très-fine des deux Monarques, qui tiennent aujourd'hui tête à toute l'Europe, & par l'impuiſſance où ſe reconnoît l'Auteur, de pouvoir parler dignement de ces deux Princes.

ARTICLE CXXI.

LA VIE DE SAINT BERNARD premier Abbé de Clairvaux, Pere & Docteur de l'Egliſe par Mr. de Villefore. A Paris chez Jean Nulli 1704. *in 4°. pages 579.*

C'Eſt ſous une forme nouvelle & plus éclatante ſans doute, qu'un autre Auteur ne l'a fait autre-

fois, que Mr. de Villefore fait paroître Saint Bernard. Comme ce grand Saint étoit à la tête de presque toutes les affaires Ecclesiastiques & seculieres de son tems, c'est donner de l'agrément à son histoire que d'y exposer une infinité d'évenemens où il presida, & dont il fut l'ame. Tout interesse dans la nouvelle vie du Saint Abbé de Clairvaux : la varieté des avantures, la dignité des personnes, l'importance des matieres, le contraste des caracteres, & la grandeur des sentimens. Les Souverains Pontifes & les Rois, les Evêques & les Princes, les grands Saints & les grands Pécheurs, tous agissent, tous se remuent sur la Scéne que Mr. de Villefore vient d'exposer au public. La critique la plus severe, ou la passion même de censurer, n'auroit point de prise sur l'ouvrage que nous examinons, si les vertus domestiques & claustrales de saint Bernard, y étoient mises dans un aussi grand jour, que les emplois & les conquêtes de son zele. Peut-être aussi a-t'on un peu menagé le

goût d'un certain nombre de perſonnes, que le ſeul nom de miracles revolta contre les Ecrivains qui les racontent. Du reſte on peut dire qu'il paroît autant de différence entre l'ouvrage de M de Villefore, & la vie de ſaint Bernard qui parut il y a environ ſoixante ans, qu'on en trouve toûjours entre une traduction froide, & une hiſtoire vive & bien écrite.

L'an 1091. Bernard nâquit à Fontaines dans le voiſinage de Dijon. Son pere s'appella Teſcelin, & ſa mere Alette. Le premier ſortoit des Comtes de Chatillon, & l'autre étoit de la maiſon de Montbar. La vertueuſe mere nourrit les ſept enfans dont Dieu honora ſon mariage & prit ſoin de leur éducation. Bernard qui fut le troiſiéme, fut auſſi le plus illuſtre de ſes freres. Sa jeuneſſe fut employée à l'étude des Lettres humaines ; mais il leur prefera bientôt la lecture des Livres Saints. De bonne heure Bernard forma ſon ſtile ſur celui du ſaint Eſprit. D'ailleurs il paroît trop de préciſion dans ſa Theolo-

gie, pour croire qu'il ne l'ait apprise que sous les hêtres & au milieu des bêtes & des rochers.

Bernard n'avoit pas encore vingt-ans, lorsqu'Alette mourut de la mort des Saints. Son troisiéme fils fut alors dans l'indetermination du parti qu'il devoit prendre, dans les armées, à la Cour, dans la Magistrature ou dans l'Eglise. Sa vertu fut exposée aux charmes qui d'ordinaire seduisent la jeunesse. Il s'en preserva par un genre de mortification qui n'est pas ordinaire. Un jour ses yeux se fixerent quelque tems, sur une femme : pour s'en punir, le jeune Bernard se plongea dans un étang glacé.

Le siécle n'étoit pas digne de retenir plus long-temps un si genéreux Disciple de Jesus-Christ. Son cœur soupira dès-lors après la solitude, mais il fut inspiré d'y conduire ses freres à sa suitte. Par ses exhortations & par ses miracles il reüssit enfin à rompre les liens qui les attachoient au monde. Son Pere & sa sœur Humbeline le suivirent dans la suite au desert. Non

content de ces conquêtes domestiques Bernard joignit à ses freres & à Gaudry son oncle, autant qu'il pût de ses amis. Déja la troupe s'étoit augmentée jusqu'au nombre de trente personnes lorsqu'elle songea de prendre sa route vers Cisteaux. Quelques-uns de ces nouveaux Israëlites, disposez à passer au desert, étoient engagez dans le mariage. Bernard établit pour leurs femmes & pour les filles de quelques-uns de ses amis, le Monastere de Julli au Diocese de Langres. Ces Religieuses ont toûjours passé pour les premieres filles de l'Ordre de Cisteaux. Nivard le dernier des freres de Bernard n'étoit encore qu'un enfant, lorsque les cinq fils de Tescelin partirent pour le desert. Nous vous laissons tous les biens de la maison, lui dit alors l'aîné des six freres. *Vous prenez donc le Ciel pour vous, & vous ne me laissez que la terre*, reprit l'enfant, *le partage n'est pas égal ?*

Cisteaux étoit une solitude que Robert Abbé de Moléme avoit peuplée d'une reforme de l'Ordre de

Saint Benoît, ſous l'invocation de la Sainte Vierge. Eſtienne en étoit alors Abbé, & faiſoit pratiquer à ſes Religieux une auſterité qui effraïoit les gens du ſiécle. Ce fut-là que Bernard à la tête de trente Gentils-hommes, qu'il avoit convertis, vint ſe conſacrer à Dieu. Son exemple fut ſuivi : la Maiſon de Ciſteaux devint bientôt trop étroite pour le grand nombre de Religieux que ſa réputation lui attiroit. On fit des Colonies. Alors la liberalité des Princes & la frugalité des Moines rendoient aiſée la fondation des Monaſteres. Des Religieux de Ciſteaux allerent donc eriger les Abbayes de *la Ferté* & de *Pontigny*. L'établiſſement de Clairvaux étoit reſervé aux ſoins & à la ſainteté de Bernard. C'étoit un lieu décrié par des meurtres & par des brigandages, on le nommoit pour cela *la Valée d'Abſinte*. Les œuvres de lumiere qu'on y pratiqua dans la ſuite, lui firent donner le nom de *Clairvaux*. Ce fut donc-là que Bernard agé de 24. ans, ſe tranſporta à la tête de ſes freres & de ſes parens dont il fut nommé Abbé par Etien-

ne ſon Superieur. Le détachement de Ciſteaux habita d'abord ſous des Huttes. La diſette & l'amour de l'auſterité rendirent extrémement durs les commencemens de la fondation nouvelle. On ne mangeoit dans *la Vallée d'Abſinte* que du pain d'Orge & de Millet. La Providence fournit enſuite d'une façon miraculeuſe aux beſoins de ſes ſerviteurs.

Cependant les auſteritez ruïnerent la complexion de Bernard. L'Evêque de Chalons ſon ami, obtint d'un Chapitre General de Ciſteaux, que l'Abbé de Clairvaux ſe gouverneroit en tout, pendant l'eſpace d'un an, par ſes conſeils. L'Evêque l'éloigna de ſes freres & le fit loger dans une Cabanne ſeparée. Il lui preſcrivit un genre de vie capable de le remettre. Enfin il le laiſſa à la diſcretion d'un Medecin qui n'avoit d'autre habileté que l'art de ſe faire valoir. Bernard parlant à l'Abbé de St. Thierry du directeur de ſa ſanté. *Autrefois*, lui dit-il, *je commandois à des hommes, maintenant j'obeïs à une bête.*

Le Paſteur étoit éloigné de ſon troupeau,

troupeau, un innocent agneau, c'étoit Robert le plus jeune Religieux de Clairvaux, fut enlevé à Cluny. Ce fut à ce deserteur que Bernard addressa la belle Lettre qu'on admire à la tête de ses Ouvrages. Clairvaux fit de Colonies à son tour. L'Abbaye *des trois fontaines* & la Maison de *Fontenay* furent defrichées par les détachemens que fit Saint Bernard. Le lieu de Prémontré avoit été donné à l'Abbé de Clairvaux pour y établir des Religieux de son Ordre. Il le ceda à Norbert. *Bernard*, dit M. de Villefore, *fut ravi de contribuer aux desseins de ce grand Archevêque.* Certainement le P. Hugo ne passera pas à nôtre Auteur, ni que Prémontré soit une donation de Saint Bernard, ni que Saint Norbert fut Archevêque, lorsque Prémontré commença d'être habité.

Une nouvelle maladie de Saint Bernard le separa encore pour quelque tems, des observances. Comme il ne logeoit plus dans le dortoir de la Communauté, il fut en état de donner des conseils à des

perſonnes conſiderables qui vinrent le conſulter. Ainſi ſon merite & ſes talens furent connus. Ce fut ſans doute par un effet de la providence, qui vouloit s'en ſervir au dehors pour des travaux Apoſtoliques. Il s'y diſpoſa par l'étude des écritures. Au tems de ſa ſéparation, le ſaint Docteur compoſa ſon traité des douze degrez de l'humilité. Ses Homelies ſur le myſtere de l'Incarnation furent le fruit de ſa retraite. On y apperçoit les traces de la devotion qu'il avoit pour la Sainte Vierge, & il n'y *oublie rien*, dit Mr. de Villefore, *de ce qui peut attacher les fidelles à cette incomparable creature.*

Depuis l'établiſſement de Ciſteaux. Cluny avoit conçû des ſentimens de jalouſie. La gloire de la regularité ſembloit être paſſée du côté des réformez, ſur tout dans l'Abbaye de Clairvaux. Les plus fervens Religieux de Cluny venoient y retrouver le plus pur eſprit de Saint Benoît. D'une autre part les Religieux lâches de Clairvaux alloient chercher des adouciſſemens à

Cluny. Alors le Saint composa cette fameuse Apologie de son Ordre, où la douceur du Saint cede un peu au zele qui l'anime. Les dereglemens de Cluny n'y sont point épargnez. Pierre le Venerable sçût profiter des avis, quoi qu'amers, de St. Bernard. Dans un Chapitre General il fit effort pour remedier aux défauts qu'on reprochoit à l'Ordre dont il étoit General. Cependant quoique les *Religieux noirs & les Religieux blancs ne se regardassent alors que du coin de l'œil*, Pierre le Venerable & Saint Bernard conserverent toûjours l'un pour l'autre une amitié sincere.

Les premiers Ouvrages de Saint Bernard lui donnerent un grand relief. Des raisons de charité & la confiance qu'on prit en lui, firent faire au Saint un voyage à Paris. Il ne revint à Clairvaux que suivi des disciples qu'il avoit enlevez au siécle. Les desordres de quelques Prélats de France donnerent ensuite de l'occupation à son zele. Ce fut pour eux qu'il fit paroître l'opuscule du *devoir des Evêques.* Il l'écrivit à la prie-

re & pour l'inſtruction de Henri Archevêque de Sens. Son Apologie convertit auſſi l'Abbé Suger : qui, de courtiſan déreglé, devint un fervent Religieux, & le réformateur de l'Abbaye de Saint Denis. Etienne Evêque de Paris, ſuivit l'exemple de ſon Metropolitain & de l'Abbé Suger. Il quitta la Cour pour s'occuper de ſes devoirs. Louïs le Gros perſécuta l'Evêque après ſon changement, & l'Evêque jetta l'interdit ſur le Roi. Le Chapitre General de Ciſteaux exhorta le Prélat à la fermeté, & Saint Bernard fut choiſi pour aller trouver le Prince. La Lettre du Chapitre écrite avec liberté, n'irrita point Louïs. Il étoit prêt de remettre l'Evêque de Paris en poſſeſſion de ſes biens, lorſque le Pape Honorius II. leva l'Interdit. Alors le Roi ne relacha plus rien de ſa ſeverité contre l'Evêque. Ainſi Bernard qui vit ſa negotiation inutile auprès du Souverain, profetiſa la mort de ſon fils aîné. La Prediction du Saint Abbé ne s'accomplit que trop dans la ſuite.

Cependant un Concile ſe tint à

Troyes où les démêlez du Roi & de l'Evêque de Paris, furent discutez. Ce fut le premier où le Saint Abbé de Clairvaux assista. Ses conseils y rendirent la Paix à l'Eglise de Paris & procurerent la reforme de bien des Prélats. Là les Templiers reçurent la premiere confirmation de l'Institut qu'ils meditoient d'établir. On leur fit une regle, & Saint Bernard composa pour eux le livre que l'on appelle *Exhortation aux Chevaliers du Temple.*

La mort d'Honorius fut suivie d'un Schisme dans l'Eglise. Pierre Leon, d'extraction Juifve, à la faveur des Romains, qu'il corrompit par argent, envahit le siege de Saint Pierre sous le nom d'Anaclet. Il avoit pour rival Gregoire Cardinal de Saint Ange, élû d'abord par la plus saine partie des Cardinaux sous le nom d'Innocent. Bernard eut la meilleure part aux negotiations qui firent cesser le Schisme. On tint en France un Concile à Estampes pour déliberer sur le parti qu'on embrasseroit. Tous furent d'avis de rendre Bernard l'arbitre de la décision. Le

Saint prononça en faveur d'Innocent, & ſoûtint avec vigueur le parti qu'il avoit fait prendre à la France. Par un voyage que le Saint fit en Angleterre, il y determina le Roi qui panchoit encore vers Anaclet. Norbert de ſon côté avoit amené Lothaire Roi des Romains à favoriſer le vrai Pontife. Les Eſpagnols auſſi étoient attachez à Innocent. Cependant Guillaume Duc d'Aquitaine s'étoit declaré pour l'Antipape. C'étoit un Prince d'une taille Giganteſque, d'un corps capable de fournir à la debauche, & d'un naturel feroce. Sa converſion fut l'Ouvrage de la grace la plus forte. Bernard la fit enfin entrer dans ſon cœur par le ſpectacle le plus touchant, & par les exhortations les plus vives. La penitence du Duc repara bien tous ſes égaremens.

Bernard ſe vit contraint de marcher à la ſuite du Pape. Il ne l'abandonna plus guéres qu'il ne l'eut remis en poſſeſſion de la Capitalle du monde Chrétien. Il fut à Liege à l'entrevûë de Lothaire & d'Innocent. Là le Roi des Romains fit ef-

fort pour profiter de l'état où le vrai Pontife étoit reduit. Il voulut exiger de lui la cession des investitures. Bernard s'opposa à ce renversement de la discipline & fit relacher Lothaire de ses prétentions. Le Pape cependant revint en France & passa par Clairvaux. Les Religieux que Bernard avoit formez tinrent toûjours les yeux attachez à terre dans un jour si solemnel, & par leur modestie, ils donnerent un plus beau spectacle, que celui qu'on leur presentoit.

L'Abbé de Claivaux fut obligé de quitter ses chers enfans & d'accompagner le Pape en Italie. Les Eglises de de-là les Alpes étoient encore chancellantes. Les exhortations de Bernard & l'authorité de quelques Conciles en rangerent la plûpart sous l'authorité du vrai Pontife. Genes souhaita d'avoir le Saint pour son Evêque. Il continua de refuser toutes les Prélatures. Bernard en étoit un instrument plus utile entre les mains du Pape. Il l'envoya en Allemagne pour ménager une reconciliation entre Con-

rad & Lothaire. Le premier avoit proteſté contre l'élection du ſecond, & s'étoit attaché au parti d'Anaclet. Lothaire venoit d'être couronné par Innocent dans Rome qui ſe trouvoit alors partagée entre les deux Papes. Anaclet étoit encore maître de l'Egliſe de S Pierre & Innocent occupoit le Palais & l'Egliſe de Latran. Bernard à ſon retour d'Allemagne porta de grands coups à l'Antipape. Il le fit condamner au Concile de Pize.

Il ne reſtoit plus guéres dans le parti d'Anaclet que Roger Duc de Sicile. Ainſi le Saint prit un intervalle pour revoir ſes chers enfans à Clairvaux. *Dans la retraite, il ne faut pas ſe repreſenter Bernard*, dit Mr. de Villefore, *comme un homme qui devenu miniſtre de ce qu'il y avoit d'important dans l'Egliſe & dans les Roiaumes regarde avec un ſoûris indifferent les pieux exercices du Cloître & ne ſonge plus qu'à entretenir des relations illuſtres avec les Princes & les Pontifes.* C'eſt un Abbé ſoigneux & charitable, & un Religieux ſimple & modeſte. Il fit conſtruire un logement plus ample & plus commo-

de pour le grand nombre de Moines que ſes converſions avoient raſſemblé à Clairvaux. Là le Saint compoſa ſon *explication ſur les Cantiques.* C'eſt le précis de tous les myſteres de la vie ſpirituelle. On peut dire que les Sermons des autres Peres de l'Egliſe, ſont les moins travaillez de leurs Ouvrages. Ils étoient faits pour inſtruire les peuples & ſouvent les Predicateurs leur parloient de facilité. Enfin ils s'accommodoient à la portée du ſimple vulgaire. Il n'en eſt pas ainſi des Sermons de Saint Bernard. Le Sçavant Abbé parloit à des Religieux éclairez dans les écritures, & que leur Naiſſance avoit fait briller pour la plûpart dans le ſiécle. Il n'eſt pas aiſé de décider s'il prononçoit ſes Sermons en Latin ou en François. Dans la Bibliotheque des Peres Feüillans à Paris on trouve ceux *de tempore* écrits en un vieux langage Barbare. Cependant il y a plus d'apparence que le Saint les recitoit en Latin. C'étoit la coûtume d'alors de prêcher aux Religieux en la langue de l'Egliſe, & les Chartreux la conſer-

vent encore aujourd'hui. En ce même tems, le Saint Abbé addressa aux Chanoines de Lyon cette fameuse Lettre sur la fête de la Conception. *On sçait*, dit Mr. de Villefore, *les sentimens de tendresse que Saint Bernard avoit pour la Mere de Dieu, & l'on ne peut rien trouver dans les raisonnemens de cette Lettre qui les desavoüe.*

De si pieuses occupations de Bernard furent interrompuës par le nouveau voyage qu'il fit en Italie. Il y amena doucement les esprits des Romains à l'unité de l'Eglise. Bien-tôt Anaclet fut abandonné & sa Cour fut deserte. Roger seul le protegeoit encore & ravageoit la Poüille. Bernard fut chargé de l'appaiser ou de lancer contre lui les foudres de l'Eglise. Il entra donc dans le camp du Prince de Sicile & lui fit des propositions de paix. Ce fut en vain. Roger donna bataille, & fut vaincu. Sa defaite le rendit plus docile aux paroles de Bernard. Pierre de Pize le grand partisan d'Anaclet fut confondu par le Saint dans une conférence. Alors l'Antipape se sentit frappé du coup

qui lui donna la mort. Le ſchiſme ne lui ſurvécut gueres. Victor qui fut élu par les Schiſmatiques en la place d'Anaclet, vint de nuit trouver Bernard, qui l'amena aux pieds d'Innocent, pour reverer ſon legitime Pontiſe.

Peu de tems après le retour de Bernard en France, le zele lui offrit un nouvel adverſaire à combattre. C'étoit Abaillard, auſſi fameux par ſes débauches & par ſes erreurs, qu'illuſtre par ſon bel eſprit. Dans un Concile de ſuffragans des Métropoles de Sens & de Rheims, ce ſuperbe Philoſophe fut confondu, par l'éloquence du modeſte Abbé de Clairvaux. La condamnation d'Abaillard fut enſuite confirmée par le Pape Innocent, malgré la forte brigue qu'avoit l'Héréſiarque parmi les Cardinaux, dont quelques-uns avoient été ſes Diſciples. On s'eſt prévalu dans ces derniers tems des paroles d'Othon de Friſſingue en faveur d'Abaillard, contre la memoire de ſaint Bernard & l'authorité du Concile de Sens & de la Cour de Rome. Mais qui ne

ſçait qu'Othon étoit devoüé à Gilbert de la Porrée, & que l'Hiſtorien retracta à l'heure de la mort, tout ce qu'il avoit dit en faveur de l'Hérétique ? Les défenſeurs d'Abaillard ajoûtent que les Archevêques de Sens & de Rheims n'avoient point de Juriſdiction ſur lui, puis qu'alors il étoit Abbé de ſaint Gildas au Dioceſe de Nantes. Certes on ne peut diſconvenir que, depuis douze ans, Abaillard n'eut quitté ſon Abbaye, & ne fut retourné au Paraclet dans le Dioceſe de Troyes. L'authorité de Pierre Beranger, en faveur d'Abaillard, n'eſt pas plus recevable. Il eut honte de l'Apologie qu'il avoit commencé pour ſon Maître, & des calomnies atrôces dont il avoit chargé ſaint Bernard & le Concile de Sens. Il n'acheva pas ſon Ouvrage *parce que*, dit-il, *le tems m'a rendu plus ſage, & que je n'ai plus d'autres ſentimens que ceux de l'Abbé Bernard.* On peut dire néanmoins que la penitence d'Abaillard fut ſincere dans les dernieres annéës de ſa vie, & que les loüanges de Pierre le Vénéra-

ble, qui ne tombent que ſur les deux années de ſa retraitte, n'ont rien d'outré.

Les Diſciples d'Abaillard coutérent de nouveaux combats au ſaint Abbé. Arnaud de Breſſe étoit un hérétique auſtere & un ſcholaſtique ſubtil. Après la condamnation de ſon maître, crainte de l'exil ou de l'empriſonnement, Arnaud menoit une vie errante. *C'eſt un homme*, dit ſaint Bernard, *que Breſſe a vomi, que Rome a chaſſé avec horreur, que la France a banni, que l'Allemagne deteſte & que l'Italie ne veut point voir.*

Bernard, en ce tems, eut aſſez d'authorité pour ſe faire écouter ſur les demêlez de Loüis le jeune avec Thibaut Comte de Champagne. La fermeté avec laquelle il ſoûtint les interêts du Comte contre le Roi, eſt aſſez marquée dans l'hiſtoire.

Les grands ſervices que le ſaint Abbé avoit rendus à l'Egliſe & au Pape Innocent, ne l'empêcherent pas de tomber dans la diſgrace de ce Souverain Pontife. Le crime de Ber-

nard étoit d'avoir preferé les interêts des pauvres, aux interêts de la Cour de Rome, dans la distribution des biens d'un Cardinal mort en France. Le Saint n'eut pas longtems à souffrir de l'indignation du Pape. Innocent II. mourut l'an 1143. & laissa la Thiarre à Celestin second. Après six mois de Pontificat, Luce second prit la place de Celestin. Alors Arnaud de Bresse crut pouvoir sortir de ses tenébres, sous des Pontifes moins attachez à Bernard. Il entra dans Rome, il y revolta le Senat contre l'Oingt du Seigneur. Luce perit dans une émotion populaire, d'un coup de pierre lancée par une main inconnuë. Alors la Providence mit sur le trône de saint Pierre, un Religieux de Clairvaux nommé Bernard, qui prit le nom d'Eugene. Arnaud de Bresse reveilla contre Eugene toute la rage dont il étoit animé contre saint Bernard. Il excita une si grande tempête dans Rome, & rendit le Senat si furieux, que le Pape fut contraint de se retirer à Viterbe. Ce fut là que les

deputez de l'Eglise d'Armenie, vinrent le reconnoître pour le chef de l'Eglise. Eugene fut touché des malheurs de la Religion en Orient, & songea d'engager Loüis le jeune à une Croisade. Bernard fut chargé par le Pape de conduire une négotiation si glorieuse à JESUS-CHRIST. Il s'en chargea par obeïssance & fit assembler un Concile à Chartres. Le Roi s'y rendit & d'un consentement universel Bernard fut choisi pour commander l'armée. Le Pape & le Saint jugerent qu'un Abbé ne devoit s'armer que du glaive de la parole. Les predications de Bernard, ses miracles frequents, & ses Lettres engagérent bien du monde à la guerre d'outremer. Le Saint fit un voyage en Allemagne pour y exciter les Princes & l'Empereur même. Enfin le Roi, la Reine & presque tous les Seigneurs de France prirent la Croix à Vezelay. Il sçut même à force de prodiges, determiner l'Empereur à l'expedition d'Orient.

Conrad & Louïs le jeune, partirent donc par differens chemins.

L'entrepriſe ne fut point heureuſe. Conrad engagé dans des deſerts par les artifices de Manuël Comnéne Empereur d'Orient, y vit perir preſque toute ſon armée. Pour le Roi de France, il n'échappa qu'avec peine aux Barbares après ſa defaite. La faim conſuma ce que le fer avoit épargné. L'Empereur & le Roi s'avancerent enfin vers Jeruſalem. On y confera ſur les moyens de réparer les pertes paſſées, & le parti fut pris d'aſſiéger Damas. La perfidie des Chrétiens Orientaux leur fit manquer la priſe d'une Ville ſi importante. Ainſi Conrad revint en Allemagne, & Louïs avec la Reine retourna en France, mécontent des infidelitez de cette Princeſſe Bernard eut à eſſuïer les reproches publics qu'on lui faiſoit de toutes parts d'avoir cauſé par de faux miracles, les malheurs de la France & de l'Allemagne. Il ſe juſtifia des mauvaiſes demarches qu'on lui imputoit, par rapport au ſuccés de la Croiſade. On trouve ſon apologie au ſecond livre de la conſidération.

Bernard qui pendant le voyage d'outremer resta dans Clairvaux, fut plus heureux à détruire les erreurs en Occident, qu'à ménager des conquêtes en Orient. Gilbert de la Porrée Evêque de Poitiers avoit des sentimens dangereux sur le mistere de la Trinité. L'Abbé de Clairvaux les combatit & le Concile de Rheims, où le Pape presidoit, les condamna. L'Evêque de Poitiers obeït avec respect, à la Sentence que le Pape prononça, & reçut ensuite toutes les marques d'honneur duës à sa dignité & à son obéïssance. Enfin Eugene ne sortit de France qu'après avoir engagé Bernard à lui envoyer quelques avis salutaires. Ce fut pour lui qu'il composa les Livres *de la consideration.* La liberté que le Saint s'y donne, de reprendre les vices dans les personnes les plus respectables, la majesté du stile, & l'élevation des pensées, rendent les Livres *de la consideration*, un Ouvrage digne des premiers siécles de l'Eglise. Cependant Bernard voyoit tomber la plûpart de ses amis autour de lui. La

mort venoit d'enlever le Comte de Champagne, l'Abbé Suger, l'Evêque d'Auxerre, & le Pape Eugene. Il ſentit par la ruine de ſon corps, que le terme de ſa ſéparation approchoit. Ses enfans en pleurs étoient raſſemblez au tour de leur pere mourant. Le Saint s'attendriſſoit avec eux. Enfin Dieu decida de ſon ſort & il expira âgé de 63. ans, l'an 1153. de JESUS-CHRIST, le 20e. d'Août.

Il a été facile de donner un extrait de la vie de ſaint Bernard par M. de Villeſore, mais il n'a pas été poſſible d'en repreſenter toutes les beautez. La lecture ſeule de l'Ouvrage peut faire ſentir tout le merite de l'Auteur.

ARTICLE CXXII.

SALOMONIS VANTIL Theolog. Dordraceni Malachias Tractatus &c. *Le Prophete Malachie expliqué par Salomon Vantil, Theologien de Dordrecht, avec une Dissertation sur la situation du Paradis terrestre.* A Leyde chez Jourdain Luchtmans 1701. *in* 4° *pagg.* 420. *sans les Tables pour le Commentaire &* 216. *sans les Tables pour la Dissertation.*

LA Prophetie de Malachie ne remplit au plus que trois pages in 4°. le nouvel Interprete en emploie plus de quatre cens pour l'expliquer, quoiqu'il pût peut-être reüssir à moins de frais. Un Lecteur équitable loüera plutôt la clarté de son Commentaire, qu'il n'en blamera la longueur; dans une *introduction* qui precede le Commentaire, il refute & Origene qui a cru que le Prophete Malachie étoit un Ange, & les Rabbins qui attribuent cette Prophetie à Esdras. Dans cette même Introduction, il propose son

ſentiment ſur le plan de toute la Prophetie, il ſuppoſe avec beaucoup de fondement, qu'elle regarde le tems le plus proche de la naiſſance du Meſſie ; le Prophete, à ce qu'il croit, repreſente Dieu comme apparoiſſant au peuple Juif, & faiſant de cruels reproches à la plus grande partie de ce peuple, & ſur tout aux Prêtres & aux Levites, en preſence du petit nombre de gens de bien, qui ſe ſeront preſervez de la corruption publique. Le but de la Prophetie, eſt de tirer les Juifs de l'erreur funeſte qui cauſa leur reprobation, ils regardoient la venuë du Meſſie, comme un tems de pure faveur, de triomphe & de gloire, à laquelle toute la Nation ſans aucune exception, auroit part.

Le Prophete repreſente ici le tems du Meſſie, comme un tems de rigueur & d'épreuve, & découvre aſſez nettement le terrible miſtere de la ſéparation du petit nombre, qui profitera de la venuë du Meſſie d'avec le reſte du peuple, auquel elle ſera fatale.

Le regne d'Herode Iduméen eſt le tems précis, pour lequel cette Prophetie a été écrite, jamais les eſperances des Iduméens ne dûrent être plus grandes. Jamais ils ne furent plus près de leur ruine entiere : ce qui les confondoit avec les Juifs, d'une maniere ſi avantageuſe pour eux, les confondit avec ce peuple ingrat dans une même deſolation.

On pourroit oppoſer au ſiſteme de M. Vantil une difficulté conſiderable, tirée du verſet onziéme du ſecond chapitre. On y dit de Juda *qu'il a épouſé la fille d'un Dieu étranger.* Preſque tous les Interpretes ont cru voir dans ces paroles, un reproche de Dieu aux Juifs ſur leurs mariages avec des femmes Idolatres : ce deſordre commun du tems de Malachie, avoit ceſſé longtems avant le regne d'Herode, il faudroit donc ſi l'on ne pouvoit donner à ce verſet un autre ſens, dire contre l'opinion de nôtre Auteur, que les reproches dont la Prophetie eſt pleine, regardent le tems même du Prophete : il a prevû cette conſequence, & pour en

garentir ſon ſyſteme, il entend *par la fille d'un Dieu étranger*, qu'on reproche à *Juda* d'avoir épouſée *Rome* dans qui le peuple Juif avoit imprudemment mis ſa confiance.

La ſuite du ſecond chapitre où Dieu reprend ſon peuple des divorces trop frequens, fournit au Theologien de Dordrecht la matiere d'un lieu commun très-ample contre la poligamie, il y met à profit toutes ſes lectures, Poëtes Rabbins, Hiſtoire, Morale, Loix, Proverbes, tout eſt employé. Dans ce prodigieux amas d'érudition, on trouve quelques deciſions aſſez réjoüiſſantes des Docteurs Juifs ſur le divorce : toute l'Ecole d'Hillet ſoûtenoit qu'un mari pouvoit ſans ſcrupule, faire divorce avec ſa femme, ſi elle avoit laiſſé la viande un peu bruler. La Morale de Rabbi Akiba étoit encore plus accommodante pour rendre le divorce legitime, il ſuffiſoit ſelon lui que le mari trouvât ſa femme moins belle ou moins douce qu'un autre, c'eſt à cet affreux relachement que ſe terminoit l'auſterité ſuperbe des Phariſiens.

Le troisiéme chapitre engageoit nôtre Auteur à combatre les Sociniens & les Juifs ; il ne paroit pas fort échauffé contre les Sociniens, quoi qu'il soit Orthodoxe sur la Divinité du Messie ; il pousse plus vivement les Juifs, & fait assez bien valoir contre eux les argumens communs, tirez de ce troisiéme chapitre de Malachie : ils sont convaincans, & il faut assurement toute l'opiniâtreté d'un Juif pour resister à leur force.

Qui ne seroit frappé de lire dans un livre publié plusieurs siécles avant la naissance de Jesus-Christ ces promesses de Dieu. *Voila que j'envoie devant moi mon Ange.* Il dit dans ce chapitre, *que ce Precurseur se distinguera par le zele severe d'Elie*, & adjoûte qu'*incontinent après que le Precurseur aura paru, le Seigneur que vous cherchez, viendra dans son Temple.* Encore une fois, qui ne seroit frappé, quand on joint à une promesse si précise les reproches que Dieu fait aux Juifs d'alors, sur l'effroyable corruption de leurs mœurs, les menaces d'un jugement

rigoureux de la rejection d'une grande partie du peuple, de la desolation de la terre Sainte, où les Iduméens periront avec les Juifs par les armes des Romains : quand on lit en termes formels, que Dieu après ce chatiment d'un peuple indocile, après avoir aboli leurs sacrifices, sera reconnu, adoré par toute la terre, & que par tout on lui offrira des sacrifices purs & dignes de lui : quand, dis-je, on compare cette Prophetie à l'histoire de JESUS-CHRIST, à l'état du Christianisme & du Judaïsme, qui ne seroit frappé ? qui ne sentiroit la verité de nôtre Religion, à laquelle la raison degagée des passions ne sçauroit resister ? ce n'est point l'homme qui a fait des predictions si contraires aux préjugez des Juifs : Dieu seul a pû les accomplir, Dieu seul a pû les reveler.

Les Sociniens au reste n'éluderont jamais la force des expressions, dont se sert le Prophete ; c'est Dieu le Pere qui parle, il dit que le Precurseur du Messie, le nouvel Elie *precédera son avénement, preparera ses voies :*

voies : peut-il dire plus clairement, que le Messie est le même Dieu que lui ? Il le dit encore plus nettement, quand il predit *que le Meßie entrera dans son propre Temple, lors qu'il entrera dans le Temple de Dieu.*

ARTICLE CXXIII.

EXTRAIT DE LA DISSERTATION *du même Auteur, sur la situation du Paradis terrestre.*

QUoique Moïse ait décrit la situation du Paradis terrestre avec la derniere exactitude, le changement arrivé aux lieux dont il parle, & l'ignorance de l'ancienne Geographie, ont repandu sur sa description des tenébres, qu'aucun Critique n'a encore dissipées entierement. Personne n'a traitté cette difficile matiere avec plus de soin que M. Vantil, sa Dissertation est partagée en trois livres & une addition. Le premier Livre contient une exacte description de l'ancienne Mesopotamie & des Païs voisins, de la Syrie arrosée par l'Euphrate,

c'eſt-à-dire, de la Comagéne & de la Cyrrheſtique, de le Palmyrene, de l'Aſſyrie, de la Chaldée, des Païs de Chus & d'Havila. Le dernier chapitre de ce Livre determine la poſition du Païs appellé Eden.

Le ſecond Livre traite des fleuves du Paradis terreſtre, de l'Euphrate, du Tigre, du Phiſon, du Gehon & du fleuve d'Eden. Ces deux Livres éclairciſſent plus qu'on ne l'a fait juſqu'ici, la Geographie Orientale ſi neceſſaire pour entendre l'Ecriture Sainte.

Le troiſiéme examine les divers ſentimens ſur la ſituation du Paradis terreſtre, & l'Auteur ne propoſe le ſien dans le dernier chapitre, qu'après avoir refuté tous les autres.

L'Addition n'eſt qu'un ample Commentaire ſur la deſcription du Paradis terreſtre, renfermée par Moïſe en ſept verſets du ſecond chapitre de la Geneſe.

L'Auteur dans tout cet Ouvrage fait paroître autant de lecture & encore plus de critique, que dans ſon Commentaire ſur Malachie: & l'on peut dire ſans flaterie que la Diſ-

ſertation merite une place diſtinguée parmi les Ouvrages les plus curieux & les plus utiles.

Nous allons donner un extrait du troiſiéme Livre, où nous ferons entrer ce que les deux autres ont de ſingulier.

Refutation du premier ſentiment qui tourne en allegorie, tout ce que Moïſe a dit du Paradis terreſtre.

Origene n'eſt pas, comme on le croit, l'inventeur de cette fauſſe ſubtilité. Philon avant lui avoit propoſé l'objection dont les Origeniſtes on fait tant de bruit. ,, Qui ſeroit aſſez ſtupide, *diſent-ils*, ,, pour entendre litteralemeut ce ,, qu'on lit dans l'Ecriture touchant le Paradis terreſtre, que ,, Dieu l'a planté comme auroit fait ,, un Jardinier ? Ne voit-on pas ,, qu'il faut avoir, recours à un ſens ,, miſtique ? * Saint Chryſoſtome a montré, il y a long-tems le ridicule de ces allegories outrées. Moïſe, *dit ce Pere*, ſemble n'avoir

* *Homil.* 13. *ſur la Geneſe.*

„ marqué si exactement le Païs où
„ étoit situé le Paradis terrestre, le
„ nom de ce Païs, la partie Orien-
„ tale de ce Païs, les noms & le
„ cours des fleuves qui l'arrosent,
„ que pour prevenir les vaines ima-
„ ginations de ceux qui veulent
„ substituer des fictions & des res-
„ veries, à la narration du saint Au-
„ teur. Hé quoi, *ajoûte saint Chry-*
„ *sostome*, Dieu a-t'il eu besoin d'u-
„ ne béche pour planter ce Jardin?
„ Quand l'Ecriture dit qu'il l'a plan-
„ té, on entend assez qu'il a suffi de
„ son commandement pour que le
„ Jardin fut tel qu'il vouloit.

Refutation de quelques autres sentimens absolument improbables.

Veigelius fanatique Lutherien, a dit que le Paradis terrestre s'étendoit par toute la terre. Pour refuter ce visionnaire, il ne faut que les paroles de l'Ecriture: où Adam chassé du Paradis terrestre se seroit il retire? On a tort d'attribuer à Joseph une opinion si absurde.

Saint Ephrem a placé le Paradis

au de-là des Mers dans une terre inconnuë : Saint Jean de Damas & le Pere Kirker l'ont mis ſur le haut d'une montagne inacceſſible, tout proche du globe de la Lune : le Pere Gaſpar Schottus Jeſuite, refute agréablement ſon confrere. Les „ Cherubins, dit-il, & leurs glaives „ enflammez auroient été dans ce „ ſyſteme très-inutiles, il ne falloit „ point prendre tant de précau- „ tions pour empêcher nos pre- „ miers parens de monter dans des „ lieux inacceſſibles.

Il faut encore mettre au rang des opinions improbables, la viſion d'un Anglois nommé Thomas Burnet, Auteur du Livre intitulé *Theoriæ telluris*, dont la ſeconde édition parut en 1694. Cet Auteur donne à la terre avant le deluge, une forme differente de celle qu'elle a aujourd'hui, & place le Paradis terreſtre dans la partie auſtrale de ce monde conſtruit de genie. Les plus ſçavans hommes de l'Angleterre ont montré, que l'Auteur de ce bizarre ſiſteme, n'étoit ni Chrétien, ni Philoſophe. Mr. Vantil n'a pas

de peine à faire ſentir, combien les penſées de ce viſionnaire ſur le Paradis terreſtre ſont oppoſées à l'Ecriture.

La tradition des habitans de Ceylan, qui nomment une de leurs montagnes, le pic d'Adam, & qui pretendent que le Paradis terreſtre étoit dans leur Iſle, n'eſt preſque fondée que ſur la beauté du Païs, on ne trouve dans cette Iſle aucun veſtige des quatre fleuves.

Refutation du cinquiéme ſentiment que le Paradis terreſtre étoit dans la terre Sainte.

Toutes les autres opinions conviennent que l'Euphrate & le Tigre, dont parle Moïſe, ſont l'Euphrate & le Tigre, connus pour deux fleuves de la Meſopotamie: mais les défenſeurs du ſentiment dont nous parlons, croyent que le Phiſon eſt le Gange, & le Gehon le Nil, que le Jourdain eſt le cinquiéme fleuve que Moïſe fait ſortir du Paradis, & qui eſt, diſent ces Auteurs, la ſource des quatres autres.

Pour verifier la communication des eaux entre des fleuves ſi éloignez, ils ont recours à des caneaux ſoûterrains ; du reſte, excepté un paſſage de l'Eccleſiaſtique, qui joint dans une comparaiſon avec le Jourdain les quatre fleuves du paradis, ce ſentiment n'a pour fondement que des convenances, des étimologies peu naturelles, & l'opinion incertaine qu'Adam a été créé près de Damas, & enterré ſur le Calvaire. Que ne peut pas un homme d'eſprit ? Le Pere Nicolas Abram dans *le ſecond Livre de ſes queſtions ſacrées*, a donné des couleurs ſi vives & tant d'apparence à une opinion ſi peu ſolide, qu'il a ébloüi, & perſuadé d'habiles Critiques, Heidegger, Herbinius. M. Vantil combat à regret le P. Abram après avoir profité de ſes travaux. Remarquons en paſſant que bien d'autres en ont profité, qui n'ont été ni ſi ſinceres, ni ſi reconnoiſſans. Quelque regret qu'ait le Theologien Hollandois de refuter le Jeſuite, il le refute invinciblement. Entre autres preuves celle-ci eſt deciſive : Moïſe au-

roit sûrement nommé le Jourdain ; qui de son tems n'avoit point d'autre nom.

Refutation du sixiéme sentiment qui place le Paradis terrestre en Syrie.

M. Le Clerc a voulu dans son Commentaire sur la Genése, remettre en vogue ce sentiment de Melancthon. On lui conteste ici tous les passages dont il se sert pour trouver en Syrie un lieu appellé Eden. Le Chrysorrhous n'a rien de plus que tout autre fleuve, qui doive le faire prendre pour le Phison, & l'Oronte, ne ressemble point non plus au Gehon de l'Ecriture, ces fleuves d'ailleurs n'ont point de communication avec l'Euphrate, ni avec le Tigre, & c'est se joüer de l'Ecriture que prendre la Cassiotide, petite Province de la Syrie, pour la terre de Cuseh.

Refutation du septiéme & huitiéme sentiment, qui placent le Paradis terrestre au dessus de la Mesopotamie.

Le Pere Joseph de Saint Ange,

Carme Dechaussé dans un ouvrage sur la langue Persane intitulé *Gazophilacium linguæ Persicæ*, rapporte la tradition des habitans de Mardin: ils assurent que le paradis terrestre étoit situé dans une plaine agreable au pied de la montagne, sur laquelle leur Ville est bâtie; on nomme cette plaine *Congsiassar* & le païs qui l'environne s'appelle *Bingoul, mille fontaines*, il est arrosé de quatre fleuves de l'Euphrate & du Tigre, du Couksou qui se rend dans le Tigre au dessus de Mosul, & du Naharckilice qui entre dans l'Euphrate au dessous de Bir & de Reba. Selon cette opinion le Paradis terrestre auroit été situé au quarante uniéme degré de latitude Boreale entre le soixante & douziéme & le soixante treiziéme degré de longitude: mais cette tradition populaire ne merite aucune attention, on ne trouve dans les environs de Mardin ni le païs de Chus ni celui d'Havila, ni de l'or, ni des perles ou quelque autre chose pretieuse qu'on puisse appeller *Bdellium*. Il y a beaucoup plus de probabilité dans le sentiment que le Pe-

re George Fournier a propoſé le premier dans une *deſcription latine de l'Aſie, imprimée in folio chez Cramoiſy l'an* 1656. *ſans nom d'Auteur* & qui a été ſuivie par M. Samſon & par le Pere Lubin, fameux Geographes, par le docte Carver Auteur d'une diſſertation Angloiſe ſur le paradis terreſtre, par Reiherus dans ſa Mathematique de Moyſe, *Matheſis Moſaïca*, par le P. le Tellier Jeſuite dans ſon édition de Quinte Curce pour Monſeigneur le Dauphin.

M. Vantil n'a pas rapporté ce ſentiment avec aſſez de fidelité, & il le refute d'un air mepriſant dont on couvre habilement l'impoſſibilité de refuter avec exactitude.

Les défenſeurs de cette opinion placent le paradis terreſtre entre le mont Pariadre & l'Antitaurus, dans ces agreables vallons couronnez de montagnes que Marius Victor appelle élegamment *la tempé de Medie* & qui reſſemble beaucoup au delicieux Canton de la Theſſalie ſi celébre chez les Poëtes. Ce beau vallon eſt arroſé par un fleuve nommé Arſamete ou Armanas & quatre grands

fleuves prennent leur ſource dans les montagnes qui l'environnent, l'Euphrate, le Tigre, le Phaſe que ces Auteurs croyent être le Phiſon de l'Ecriture, & l'Araxe qu'ils croyent être le Gehon : ils ne ſont point embaraſſez à trouver le païs d'Havila arroſé par le Phiſon ſelon Moïſe, c'eſt ſelon eux la Colchide où l'or ne manquoit pas : ſi l'on veut que le *bdellium* ſignifie des perles on en trouve dans la mer prochaine, quoique ce ne ſoit pas des plus parfaites, mais il n'eſt pas abſolument ſûr que *bdellium* ſignifie des perles.

Les Auteurs montrent avec la même facilité une Ethiopie ſur les bords de l'Araxe. Ephore cité par Strabon, dit en termes exprès que l'Ethiopie Aſiatique s'étend depuis Babylone juſqu'à la Colchide : les fertiles vallons où ils placent le paradis terreſtre s'appellent Adonis dans le Geographe Aethicus, Adena dans Sextus Rufus lors qu'il raconte les victoires de Lucullus, tous les Auteurs parlent de cette region comme d'un ſejour delicieux & pour que rien ne manque à la vrai-

ſemblance de cette opinion ſes deffenſeurs peuvent ſe prevaloir du nom des Haniochiens, peuple voiſin, pour montrer proche de leur paradis terreſtre, les reſtes de la Ville bâtie par Caïn. M. Vantil conviendra ſans doute qu'aucune de ſes trois objections n'a la moindre force contre l'opinion du P. Fournier telle que nous venons de l'expoſer.

Refutation du neuviéme & dixiéme & onziéme ſentiment qui placént le Paradis terreſtre ſur l'Euphrate joint au Tigre.

Les trois ſentimens conviennent en beaucoup de choſes & ne different qu'à l'égard du Phiſon & du Gehon.

Pluſieurs ſçavans ont placé le Paradis terreſtre ſur le premier confluant de l'Euphrate, & du Tigre, Cappel entre autres prend le Tigre aprés ſa ſeparation pour le Phiſon & le Canal Roial *Naarmalcha* pour le Gehon, cette conjecture tombe d'elle même, le canal Roial eſt un ouvrage d'hommes poſterieur au

temps de Moyse, & même du tems de ce Legislateur, l'Euphrate ne se joignoit point au Tigre, dit l'Autéur Hollandois.

Mr. Huet ancien Evêque d'Avranches dans son *traité* François *sur la situation du Paradis Terrestre*, a suivi & proposé plus nettement que personne la tradition des Arabes rapportée dans un grand Dictionnaire appellé *Camus*. „ Je dis, (ce sont ses „ propres termes,) que le Paradis ter- „ restre étoit situé sur le canal que „ forme le fleuve des Arabes, c'est „ à dire, le Tigre & l'Euphrate joints „ ensemble entre le lieu de leur „ jonction & celui de la separation „ qu'ils font de leurs eaux avant que „ de tomber dans le Golfe Persique, „ & comme ce canal faisoit quel- „ ques detours & quelques courbu- „ res, je dis pour entrer dans une „ plus grande précision, que le Para- „ dis étoit situé sur une de ces cour- „ bures & apparemment sur le bras „ meridional de la plus grande qui a „ été marqué par Agathodæmon „ dans les Tables Geographiques de „ Ptolomée lorsque ce fleuve re-

„ vient vers l'Orient aprés avoir fait
„ un long detour vers l'Occident à
„ peu près où Agathodæmon place
„ l'Arracca qui est le Erech de l'E-
„ criture. J'ajoute, (c'est toujours
„ le sçavant Prelat, qui parle,) que
„ les quatre têtes de ce fleuve sont le
„ Tigre & l'Euphrate avant leur
„ jonction & les deux canaux par oû
„ il tombe dans la mer après sa divi-
„ sion que le plus Occidental de ces
„ deux canaux est le Phison que le
„ païs de Chavila qui traverse, est
„ une partie de l'Arabie heureuse &
„ une partie de l'Arabie deserte, que
„ le Gehon est le canal Oriental &
„ que le païs de Chus est la Susiane.

Le sentiment de Calvin suivi par Joseph Scaliger approche beaucoup de celui de Mr. Huet. Ils ne different presque qu'en un point, Calvin prend le canal oriental pour le Phison & le canal occidental pour le Gehon.

L'Auteur de la dissertation que nous examinons, a senti tout le poids de l'authorité de Mr. Huet, & c'est ce qui lui a fait ramasser toutes ses forces, contre une conjecture que

l'érudition & l'élegance du traité qu'il explique, avoit fait recevoir de presque tous les sçavans.

Moïse, si on l'en croit, dit clairement, que le fleuve du paradis terrestre avoit sa source dans le pays d'Eden, & qu'aprés avoir arrosé le jardin, il se partageoit en quatre fleuves: on voit assez que s'il a raison le sentiment du Prelat ne peut subsister. Mr. d'Avranches avoüe que l'Euphrate & le Tigre ont leurs sources hors d'Eden & du paradis, il convient que le fleuve qui arrose le paradis est déja divisé en deux fleuves avant que d'y entrer, mais il n'a garde de convenir que les paroles de Moïse soient contraires à l'explication qu'il leur donne. Les voici selon la Vulgate avec un leger changement necessaire pour la rendre conforme a l'Hebreu, *fluvius egrediebatur ex loco voluptatis, Edene, ad irrigandum paradisum qui inde dividitur in quatuor capita.*

2. M. Vantil soûtient que l'Euphrate n'avoit du tems de Moïse aucune communication avec le Tigre.

3. Il avance ſur la foy d'une Carte des environs de Baſſora, publiée par Dapper, qu'outre les quatre Fleuves que M. Huet met dans ſon paradis terreſtre, il faudroit qu'il y mit encore l'Iſa & le Karcha ce qui ne peut s'accorder avec la deſcription de Moïſe.

4. Ce n'eſt point, dit-il, par deux canaux ſimplement, mais par trois que le Fleuve des Arabes entre dans la Mer, & ces Canaux ne parcourent pas un aſſez grand eſpace pour que Moïſe eût pû dire qu'ils entouroient l'un toute la terre d'Havila, l'autre toute la terre de Chus.

5. M. Huet ſelon nôtre Auteur donne trop d'étenduë au Fleuve des Arabes, & les Courbures qui ſont d'un ſi grand uſage au Prelat, ſont de l'invention d'Agathodæmon.

6. Si l'on ſuivoit le plan de M. Huet, continuë le Theologien Hollandois, le Paradis terreſtre ſe trouveroit ſitué dans le païs de Sennaar & non pas dans celui d'Eden, car Moïſe met Erech dans le païs de Sennaar.

L'Illuſtre Evêque d'Avranches n'a pas beſoin de nous pour défendre ſon ſyſtême : nous allons expoſer celui de ſon adverſaire, il avoüe qu'il en doit la découverte au celebre Auguſtin Sieuchus, plus connu ſous le nom d'*Eugubinus* ; un des grands hommes qui contribuerent le plus au rétabliſſement des Sciences dans le ſeiziéme ſiécle. Le premier principe de ce ſyſtême, eſt que l'Eden dont il eſt parlé au chapitre 19. du 2. livre des Rois, & au chapitre 37. du Prophete Iſaïe, eſt le même Eden, où Moïſe nous aprend que le Paradis terreſtre étoit ſitué. Pour montrer au juſte la poſition de cette charmante contrée, l'Auteur ſuit Sennacherib de Conquête en Conquête, depuis Ninive juſqu'en Syrie, Gozan ſe preſente d'abord, enſuite Haran après Haran Reſeph, & enfin Thelaſſar poſſedé par les fils d'Eden, d'où Sennacherib paſſa en Syrie. Eden étoit donc cette partie de la Meſopotamie qui s'étend entre l'Euphrate & le Tigre depuis le deſert de Singar juſqu'au deſert des Arabes vers Bagdad. M. Vantil

trouve dans ce païs un fleuve nommé Odeine, qui va ſe rendre dans le Tigre au-deſſus de Samorra. Il ſuppoſe qu'autrefois ce Fleuve par trois autres bouches, entroit dans l'Euphrate & dans les deux autres Fleuves qu'il croit être le Phiſon & le Gehon, il s'excuſe de marquer l'endroit précis de ces embouchures. Phiſon eſt, ſelon lui, l'ancien nom du fleuve Diala, que les Arabes appellent encore aujourd'hui *Fiſam* & que les Auteurs anciens ont appellé Paſitique depuis ſa jonction avec le Tygre: ce Fleuve ſort des montagnes qui ſeparent l'Aſſyrie de la Medie, & reçoit le Tigre mêlé à preſent avec l'Euphrate au-deſſus de Séleucie, c'eſt là proprement qu'il prend le nom de Paſitigre, peu après il ſe ſepare en deux bras qui ſe réjoignent au-deſſous de l'Iſle Chadet autrefois Meſene, & après une nouvelle diviſion il entre par trois embouchures dans la mer de Perſe. M. Vantil auroit pû citer Xenophon * qui nomme ce fleuve Phiſcus.

* *Xenoph. Retraite des dix mille.*

Pour placer le païs d'Havila sur les bords de ce fleuve, il faut refuter le fameux Bochart. M. Vantil dans une entreprise si hazardeuse, se sert des découvertes du Docteur Heylin dans sa Cosmographie imprimée en Anglois. Le Docteur sans être effrayé par le bruit des applaudissemens qu'avoit reçûs Bochart, pour avoir marqué dans l'Arabie les anciennes demeures de la posterité de Jectan, a osé contredire la foule des Approbateurs de ce sçavant homme, & il les a presque tous reduits à se dedire de leurs suffrages precipitez. Il demande s'il est vrai-semblable que la posterité de Chus Maîtresse de l'Arabie en ait abandonné la plus belle partie à des étrangers, & si la nombreuse famille de Jectan n'est point trop à l'étroit dans le petit espace ou Bochart la renferme, il lui conteste toutes les Etymologies sur lesquelles il appuïoit sa conjecture, il ne peut souffrir qu'on fasse venir les *Allumeotes d'Almodad, les Manites d'Abimail*. Pour lui il place avec Josephe la posterité de Jectan dans les

Indes & dans l'Assyrie la plus proche des Indes, la ville d'*Almodene* en Mesopotamie, lui semble avec beaucoup d'apparence avoir tiré son nom d'*Almodail. Les Malaies* peuple celebre dans l'Inde, ont assez de rapport avec *Abimail. Larachosie* avec *Jarach*, *les Cobalites* dans le Paropamise avec *Obal*, *les Chatramotites*, sur le fleuve Indus avec *Chatzarmauth*, *Ophir* est du consentement de tous les doctes, une contrée de l'Inde. Le Geographe Anonyme imprimé par Gothofredus & qui vivoit sous Constantin, joint les *Evileens* aux Brachmanes & les marque sur les bords de l'Inde. Voila les enfans d'*Havila* dans l'Inde: *Scheba* est le nom d'un païs situé au de-là du Golphe Persique, & Denys Perjegete parle des *Sabeens* qui habitent aux environs de Pasagarde. Bochart lui-même reconnoît dans la Carmanie une ville appellée *Sabis* & un fleuve de même nom ; une des embouchures de l'Inde est appellée le fleuve *Saban*, dans l'Inde il y a une ville nommée *Sabalassa*, & dans la Chersoneze d'or une au-

tre ville nommée *Sabana.* En pouſſant les recherches d'Heylin on trouvera dans les Indes, dans l'Aſſyrie ou ſur les frontieres de la Meſopotamie, des veſtiges du nom des autres enfans de Jectan *Hadoram*, *Seleph*, *Uzal* & *Jobab*. Le texte de Moïſe paroît decider contre Bochart, on y lit en termes exprès que les enfans de Jaetan eurent en partage tout le païs qui s'étend vers l'Orient depuis le fleuve *Meſca*, c'eſt un nom du Saocoras, riviere de la Meſopotamie juſqu'au mont *Sephar* : c'eſt le mont *Sepphire* que Ptolomée marque au de-là du Gange. Comment donc un auſſi habile homme que Bochart, a-t'il avancé qu'on ne trouvoit dans l'Inde aucun lieu appellé *Sephar.*

Si quelqu'un s'aviſoit d'avoir recours à Havila fils de Chus & de dire que c'eſt le païs de ces Havileens qu'arroſoit le Phiſon, il auroit de terribles difficultez à ſurmonter : Moïſe oppoſe Havila à Chus, oppoſeroit-il la partie au tout. D'ailleurs les Havileens, ou autrement les Chaulothiens n'habitoient point

ſi près du Golfe Perſique. Eratoſthene place les Agréens entre eux & l'Arabie heureuſe. Enfin aucun Auteur n'a dit que l'Arabie deſerte portât de l'or. On ne peut mieux refuter Bochart, il le faut avoüer : mais il faut avoüer auſſi que M. Vantil s'eſt refuté lui-même en découvrant les erreurs de ce grand homme. Il a prouvé ſi fortement qu'il faut chercher ſur les bords de l'Inde le païs d'Havila riche en or & en perles, qu'il ne peut plus le placer ſur les bords du fleuve qu'il veut être le Phiſon : il a recours à je ne ſçai quelle ville appellée Chulvan : il voit dans ſon nom des traces du nom d'Havila, mais il les voit tout ſeul. Il ne reſte plus que le Gehon à montrer. * L'Auteur Hollandois croit l'avoir reconnu dans Ammien Marcellin ; c'eſt, dit-il, un fleuve nommé Cobar qui proche le Tombeau du Prophete Ezechiel reçoit l'Euphrate comme le Phiſon reçoit le Tigre & qui de là par le Canal Pallacope coule dans les Marais de Borſippe, & va ſe li-

* *Liv. 4. nomb. 3.*

vrer aux Arabes qui le détournent dans une infinité de Canaux pour arroſer leurs terres enflammées & arides. Il eſt clair que cette Arabie eſt appellée Chus dans l'Ecriture, Bochart l'a demontré : & cependant il ſubſtituë la Suſiane à l'Arabie dans ſon explication du Paradis terreſtre: on le preſſe ici ſur cela par des objections facheuſes.

Nous ne devons pas omettre que M. Huet & ſon adverſaire prétendent également ſuivre le ſentiment d'Eugubinus ; ils le ſuivent en effet chacun en quelque choſe, cependant le ſyſteme de cet Auteur differe du leur. Il place Eden dans la Meſopotamie comme l'Auteur Hollandois ; mais il penſe comme le Prelat François, ſur le Phiſon & le Gehon.

M. Vantil dans la preface donne aux Auteurs le noble & trop rare exemple d'une ſincere modeſtie il avoüe qu'on a eu raiſon de l'avertir que ſa diſſertation ſur l'année veritable de la Naiſſance du Sauveur, eſt entierement conforme pour les choſes à ce que le Pere Senechal

Jeſuite a écrit ſur la même matiere en Latin, dans ſa *Trias Evangelica.* L'Hollandois proteſte qu'il n'avoit point lû cet Auteur.

ARTICLE CXXIV.

LETTRES PATENTES AVEC les ſtatuts pour l'Academie des belles Lettres établie en la Ville de Caën, in 4°. pages 22. A Caën chez Antoine Cavelier 1705.

IL y avoit déja près de cinquãte ans que pluſieurs ſçavans hommes de la Ville de Caën faiſoient dans leurs aſſemblées particulieres, l'eſſai d'une nouvelle Academie. Mr. de Brieux fut le premier qui en fit le projet, il aſſembla chez lui quelques perſonnes d'un merite diſtingué qui tenoient enſemble à certains jours reglez des conferences que cet illuſtre Magiſtrat honoroit de ſa preſence, & dans leſquelles il leur communiquoit ſes lumieres. Mais cette eſpece d'Academie qui avoit pris naiſſance chez Mr. de Brieux, tomba avec lui, & les Academiciens ne ſe raſſemblerent plus

plus après ſa mort. Mr. de Segrais de retour dans ſa patrie & reſolu d'y paſſer le reſte de ſes jours, rallia cette troupe diſſipée & fit recommencer chez lui les conferences. Il eût même tant de paſſion de donner à ces aſſemblées une forme conſtante & durable, qu'il ſouhaita qu'après ſa mort on les continuât dans ſa maiſon : ces précautions n'empêcherent pas que la nouvelle Academie n'éprouvât après la mort de ſon reſtaurateur, le même ſort qu'elle avoit eu pendant ſon premier Inſtituteur. Enfin Mr. de Croiſilles Preſident au Preſidial de Caën pour ſuivre les intentions de Mr. de Segrais ſon beau-frere, propoſa de recommencer chez lui les conferences. On le fit avec beaucoup de ſuccés, & il s'y eſt prononcé depuis ce temps pluſieurs excellens diſcours dans les diverſes occaſions & ſur les differentes matieres qui ſe ſont preſentées. Malgré ces ſoins on étoit encore en danger de voir ceſſer, ou du moins de voir interrompre un exercice ſi utile ; ſi Mr. Foulcaut Intendant de Caën, n'eut entrepris de donner un

fondement solide à ces assemblées & d'obtenir du Roi qu'elles fussent érigées en forme d'Academie. Son amour pour les Lettres & son zele pour la Ville de Caën, dont il est depuis long-temps l'Intendant & le protecteur, lui fit solliciter auprès du Roi l'exécution d'un dessein si honorable & si avantageux pour cette Ville.

Il a enfin obtenu les Lettres Patentes de l'érection sous le nom de l'Academie des belles Lettres de Caën. Le Roi qui, selon qu'il y est expressement porté, les accorde aux remontrances de Mr. Foulcaut que son application aux affaires de l'Etat & au bien des peuples de la Province où il est departi, n'empêche pas de vaquer à la culture des belles Lettres, le nomme & l'établit pour cette fois seulement Protecteur de l'Academie, & laisse pour la suite la liberté d'en élire un aux membres qui la composeront. Le nombre des Academiciens est fixé à trente, au choix & à la nomination de Mr. Foulcaut; auxquels on pourra ajouter tout au plus six surnumeraires tirez des com-

munautez Ecclesiastiques & Regulieres de la Ville. Les statuts de l'Academie sont joints aux Lettres Patentes & se reduisent à 20. Articles. Les occupations des Academiciens sur tout dans les assemblées doivent tendre toutes à perfectionner les belles Lettres selon que le porte le titre de l'érection : on choisira un ouvrage qui fera l'application ordinaire de l'assemblée. „ Mais
„ sur tout la pureté de la langue doit
„ faire une des principales études
„ des Academiciens qu'on exhorte
„ fort à joindre à la solidité de l'es-
„ prit du païs, les graces de la diction
„ & de l'expression correcte qui
„ pourroient peut-être ne leur être
„ pas si naturelles. Mr. Foulcaut Protecteur de l'Academie a bien voulu faire lui même l'ouverture de la premiere seance le Lundi second jour de Mars, par un discours convenable à sa dignité, & à la place qu'il occupe dans la Province & dans l'Academie. Après avoir averti les Academiciens des obligations qu'ils ont à Mr. le Chancelier pour leur établissement & leur avoir de-

claré les intentions du Roi , il les exhorte à marquer leur reconnoiſſance à ſa Majeſté par leur zele pour celebrer ſa gloire & par leur application à profiter de ſes bontez. „ Voilà „ enfin, Meſſieurs, leur dit-il, vôtre „ Academie ſolidément fondée ſur „ la reputation de vos predeceſſeurs, „ ſur l'opinion que le public a con- „ çûë de vous & ſur l'authorité du „ Roi, c'eſt de vos ouvrages & de „ vôtre aſſiduité que dépend ſa du- „ rée, c'eſt à vous de faire en ſorte „ que cet édifice ne tombe plus faute „ d'être entretenu. Mr. le Preſident de Croiſilles repondit au diſcours de Mr. Foulcaut, il s'attache à marquer la reconnoiſſance de l'Academie pour le Roi & le zele qu'ont tous les Academiciens de conſacrer leurs veilles & leurs travaux à la gloire de ſon regne. Il paſſe enſuite aux bons offices que Mr. le Chancelier a bien voulu leur rendre, il depeint ce Souverain chef de la Juſtice comme un nouveau Mecéne qui donne aux gens de lettres ſa protection auprès du nouvel Auguſte de la France. Mais comme c'eſt à Mr.

Foulcaut que l'Academie eſt redevable plus en particulier du projet & du ſuccez de ſon établiſſement, Mr. de Croiſilles addreſſe la parole en ces termes au nom de l'Academie à ſon illuſtre Protecteur. „ Que „ pourrions nous ajoûter Monſieur „ à tant d'éloges qu'on a fait de „ vous. Ce que ſa Majeſté a prononcé elle même en vôtre faveur, les „ marques de diſtinction qu'elle vous a données, les emplois „ qu'elle vous a confiés dans ſes diverſes Provinces ; la dignité de „ Conſeiller d'Etat où elle vous a „ élevé, les Lettres mêmes d'érection „ de cette Academie dont nous venons d'entendre la lecture, accordées en vûë de vôtre zele & de „ vôtre fidelité à ſon ſervice : tant „ de témoignages, dis-je, de ſa „ bonté pour vous Monſieur, ſont „ autant de Panegyriques que nous „ n'oſons retracer de crainte d'en „ affoiblir l'éclat, on ne peut qu'applaudir à de ſi juſtes louanges. Qui „ ne vous admirera, Monſieur, lorſ„ que par les mêmes routes du grand

„ Cardinal de Richelieu, vous vous
„ élevez comme lui à l'immortalité.
„ Chargé qu'il étoit du poids de
„ l'adminiſtration du Roiaume, il
„ forma le deſſein de l'établiſſement
„ de l'Academie Françoiſe, il ne
„ dedaigna pas de donner ſes ſoins
„ & ſon application à cet ouvrage,
„ & le temps a fait voir qu'il ne pou-
„ voit rien faire de plus propre à
„ éterniſer ſon nom. Vous Monſieur,
„ au milieu des affaires de cette Pro-
„ vince plus nombreuſes que ja-
„ mais, vous donnez à la vôtre des
„ fondemens ſolides : vous prêtez
„ vôtre main pour rendre l'édifice
„ inébranlable par les ſages loix que
„ vous nous avez preſcrites.

Les premieres productions d'une Academie nouvellement établie, ſont d'un goût à faire eſperer qu'il reviendra un grand profit à tous les gens de Lettres, de l'application de pluſieurs perſonnes ſçavantes à cultiver les ſciences dans un pays qui a produit déja tant de grands hommes en tout genre de Litterature & qu'ils feront revivre les Bocharts, les

Grentemenils, les Morins qui ont été les premiers ornemens de leur assemblée naissante, & des noms celébres parmi tous les sçavans. On a cru qu'on seroit bien aise de voir tout au long la liste des personnes qui composent cette nouvelle Academie.

Liste des Academiciens de la Ville de Caën, année 1705.

Mr. Foucault, Conseiller d'Etat, Intendant en la Province de Normandie Generalité de Caën, Protecteur.

MESSIEURS

De Croisilles, President au Presidial de Caën, Directeur.
De Canchi. Lieutenant General & Maire de la Ville de Caën.
Dauval.
De Colleville, cy-devant Conseiller au Parlement de Roüen.
Desyresaux.
De Charsigné, Procureur du Roi au Bureau des finances.

De Chaulieu.

De Noyers, Lieutenant General, de Police.

Du Menilguillaume.

De Mons, Colonel du Regiment de Caën.

De Verrieres.

D'Entremont.

De Saint Clou.

Malouin Docteur en Theologie, Curé de saint Estienne, Proviseur du College du Bois.

Belin, Curé de Blainville, secretaire de l'Academie.

Aubert, Professeur de Philosophie au College des Arts.

Goüet du Hamel Professeur de Philosophie au College du Bois.

Gaultier, Prêtre.

Le Vigneur Prêtre.

Le Petit, Docteur & Professeur aux Droits.

De la Ducquerie, Pere, Docteur & Professeur Roial en Medecine, ancien Doyen de la Faculté.

De la Ducquerie fils, Docteur & Professeur Roial en Medecine.

Galland.

Hebert, Lecteur.

Hallot, Professeur de Rhetorique au College du Bois, Recteur de l'Université.

Le Chartier, Professeur au College du Bois.

Bence.

Feron, Docteur aux Droits & Avocat au Presidial.

De la Douéspe, Avocat.

SURNUMERAIRES.

Le Pere Thibault, Prieur de l'Abbaye de St. Estienne.

Le P. Servole Prêtre de l'Oratoire.

Le P. de Vitry de la Compagnie de JESUS.

Le P. Martin, Docteur de Sorbonne, Exprovincial des Cordeliers.

Le P. Caron Jacobin.

ARTICLE CXXV.

LA VIE DE Mr. MOLIERE. A Paris chez Pierre Ribou ſur le Quai des Auguſtins au bout du Pont-neuf 1705. *in* 12. *pages.* 314.

C'Eſt une curioſité ordinaire à tous les hommes de rechercher la vie de ceux qu'il ont admirez. Moliere meritoit par-là, qu'on publiât ce qu'on a pû ramaſſer des particularitez de la ſienne : & les gens de Lettres y prendront dans la ſuite pour le moins autant d'interêt, qu'à ce qui touche les Ariſtophanes, les Menandres, les Plautes & les Terences, dont il ſemble avoir réüni dans ſa perſonne les divers caracteres ; ſans compter qu'outre le talent de compoſer excellemment des Comedies, il avoit encore celui de les repreſenter d'une maniere plus excellente. Genie beau & heureux s'il en fut jamais & qui ne laiſſe aux perſonnes touchées des ſentimens de Religion & de pieté que le regret

d'avoir vû un ſi grand eſprit attaché à des occupations oppoſées à la ſainteté des regles du Chriſtianiſme, c'eſt dans ce ſentiment que nous rendrons à ſes talens naturels, la juſtice qu'ils peuvent meriter.

Il s'appelloit Jean Baptiſte Pocquelin. Il étoit fils d'un Marchand Tapiſſier de Paris, Valet de Chambre du Roi. Un Grand-pere qu'il avoit le menant ſouvent à la Comedie, lui en donna le goût: ainſi renonçant à la profeſſion de ſon pere, il voulut faire ſes études. Ce fut au College des Jeſuites; ſon inclination pour les ſpectacles qu'il fréquentoit, ne pouvoit guéres s'accorder avec la regularité des mœurs qu'on exige dans le lieu où il étudioit. Cependant il y fit des habitudes avec de jeunes gens d'eſprit, qui depuis ont toûjours été de ſes amis & aſſès connus dans le monde; ſçavoir M. de Chapelle qui avoit alors pour précepteur l'illuſtre Mr. Gaſſendi, M. Bernier de qui nous avons l'abregé des Oeuvres de Gaſſendi, & Cyrano de Bergerac qui montroit dès ce tems plus d'imagi-

nation dans ſes écrits, que de ſageſſe dans ſa conduite.

Pocquelin ayant quitté les études, fut, dit on, Avocat, puis s'amuſa avec quelques autres Bourgeois ſelon le goût de ce tems-là, & le ſien particulier à repreſenter des Comedies ; ces gens croyant être de bons Acteurs, ſe mirent à repreſenter pour de l'argent au jeu de Paume de la Croix blanche Faux-bourg S. Germain. Moliere prit alors le nom de Moliere ſans qu'on ait ſçû pourquoi, il paroît aſſès vrai-ſemblable que ſa famille outrée de lui voir embraſſer un métier qu'elle ne pût jamais lui faire quitter, l'engagea du moins à changer de nom.

Moliere fut invité par feu Mr. le Prince de Conti, qui l'avoit vû joüer à Paris, de venir avec ſa troupe en Languedoc. En paſſant ils joüerent à Lion en 1653. la premiere piéce de Moliere qui eſt l'Etourdi. Cet Auteur Comedien repreſenta d'autres piéces de ſa façon, qui lui attirerent les bienfaits & l'eſtime de ſon Alteſſe : juſques-là que ce Prince le voulut faire ſon Se-

cretaire ; il refuſa un parti ſi avantageux, entrainé par l'attrait de paroître en public avec ſuccés, ou par des motifs encore moins raiſonnables.

Après avoir joüé quatre ou cinq ans en Languedoc, & qu'il eut paſſé à Grenoble, puis à Roüen pour être plus à portée de Paris, il vint conduire ſa troupe à Paris, & ſous la protection de Monſieur, ils eurent l'honneur de repreſenter devant leurs Majeſtez en Octobre 1658. la Tragedie de Nicoméde ; mais pour ſe diſtinguer de l'Hôtel de Bourgogne, Moliere qui aimoit naturellement à haranguer, fit après cette piéce un compliment au Roi, pour ſupplier Sa Majeſté d'agréer une de ces petites Comedies, qui lui avoient reüſſi en Province, & que ſa troupe étoit accoûtumée à jouër ſur le champ à la maniere des Italiens. Ce qui ſe fit avec ſuccés, & ce qui lui procura un établiſſement dans Paris, d'abord au petit Bourbon, où il joüoit alternativement avec les Italiens ; puis en 1660. au Palais Roïal avec le titre

de Comediens de Monſieur.

Il craignoit d'abord d'expoſer ſur le Theatre des piéces de ſa composition, ne concevant pas qu'elles puſſent meriter le ſuccés qu'elles avoient eu en Province ; c'eſt le ſort des Autheurs excellens, de ne pouvoir ſe contenter eux-mêmes lorſqu'ils contentent tout le monde : mais Paris fut encore plus ſenſible que la Province, aux agrémens des piéces de Moliere, ſur tout à celle des *Precieuſes ridicules*, qu'il y joüa en 1659. A la ſeconde repreſentation on fut obligé de la mettre au double, à cauſe de la foule incroyable qui y étoit accouruë la premiere fois. On y admira quatre mois de ſuite le bon ſens & les traits naturels de la Critique que cet Autèur faiſoit des mœurs, & s'il s'étoit abſtenu d'y gliſſer des plaiſanteries ſur des objets indécens, & qui ne ſont rien au vrai merite d'une Comedie, les plus ſevéres lui ſçauroient peut-être gré comme les autres, du ſecret qu'il trouva de mettre le ridicule des hommes dans tout ſon jour.

Quelques-uns trouvoient pourtant qu'il outroit, & l'ont souvent dit depuis; mais ces gens-là ignoroient les ressorts qui émeuvent le public, auquel il faut des traits marquez fortement : outre qu'en employant ceux-ci, Moliere a sçû mettre en œuvre les plus délicats aussi-bien que Terence même, qu'on a voulu lui préferer. C'est ce qu'auroient dû appercevoir quelques Critiques suffisans, lesquels en méprisant certaines saillies d'imagination de Moliere, comme indigne des autres productions de cet Auteur, n'ont pas reconnu que dans les piéces mêmes qu'ils blâmoient sans restriction, il y avoit des Scenes d'une extrême finesse, & même prises de Terence. Par où l'on voit que ces prétendus Maîtres de l'Art Poëtique, n'en parlent pas toûjours si juste qu'ils croiroient bien.

Quoi qu'il en soit le succez de Moliere anima la jalousie des Auteurs mediocres, & Mr. de Grimarest en marque ici le détail. On disoit sur quelques-unes que c'étoient des sujets empruntez, ce qui

eſt vrai ; mais la maniere dont il traitoit ſes ſujets, avoit autant de grace & de nouveauté, que les ſujets mêmes qui étoient de ſon invention. Pour ceux-ci il les prenoit dans les Originaux que lui fourniſſoient abondamment la Cour & la Ville. On nous apprend ſeulement qu'il travailloit avec beaucoup moins de facilité & de promptitude, qu'il ne laiſſoit voir. Il donnoit pour des piéces faites en quelques jours, celles qu'il avoit déja avancées à loiſir dans le tems qu'il étoit en Province ; comme la piéce des Fâcheux qui parut achevée en 15. jours. Sa Majeſté même indiqua à Moliere le caractere du Chaſſeur impertinent ; & comme il n'entendoit point la chaſſe, une perſonne de qualité lui dicta en proſe cette Scéne, dont il ne fit que la verſification.

Comme il étoit né, dit-on, avec des mœurs droites, (qu'on ſemble prendre ici pour un eſprit droit,) il ſouffroit impatiemment le Courtiſan empreſſé, flateur, mediſant, incommode, faux ami.

Il prenoit plaiſir à décharger ſa mauvaiſe humeur contre les perſonnes de ce caractere, qui de leur côté ne l'épargnoient pas dans l'occaſion.

L'Emulation avec l'Hôtel de Bourgogne, lui fit ſouhaiter d'avoir des Tragedies nouvelles à repreſenter. Il donna le deſſein des freres ennemis à un jeune homme, qu'il avoit connu avoir du genie pour la Tragedie & qui y travailla : mais le nouveau Poëte prit preſque tout dans la Thebaïde de Rotrou ; c'eſt pourquoi Moliére ſe mit à changer ce qui étoit pillé & à achever la piéce. Le jeune Autheur fut portant animé par le ſuccés. S'il en eſt ainſi, c'eſt à Moliere que le Théatre eſt redevable de M. Racine.

Sa Majeſté honora Moliere d'une penſion de mille livres. Le remerciement qu'il en fit au Roi en vers, eſt un ouvrage des plus ſpirituels, & une Satyre des plus fines des airs des Courtiſans. Ce fut vers ce tems qu'il ſe maria ; & ce mariage, dit-on, répandit de l'amer-

tume ſur tout le reſte de ſa vie; les dégoûts qu'il eût de ce côté-là, le porterent à ſe renfermer dans ſon travail & dans ſes amis.

Quelques piéces qu'il faiſoit pour le peuple, étoient ſouvent mépriſées du Courtiſan & du Sçavant, qui ne laiſſoient pas d'y rire, comme le peuple même, & juſtifioient par leur conduite, ce qu'ils deſapprouvoient par leurs raiſonnemens. Car pour loüer ou pour blâmer juſte chaque choſe, il faut voir quel en eſt le but.

Le mécontentement qu'il eut d'un Medecin, & de la femme de ce Medecin chez qui il logeoit, & qui voulurent mal-à-propos augmenter le loyer, lui fit faire l'an 1665. ſa premiere piéce contre les Medecins, & depuis ce tems-là, il traita gayement ces Meſſieurs dans toutes les occaſions; ayant dans le fond peu de confiance en leur ſçavoir : témoin ce qu'il répondit au Roi, qui l'interrogeoit ſur l'uſage de ſon Medecin : *Sire*, dit Moliere, *nous raiſonnons enſemble, il m'ordonne des remedes, je ne les fais point & je gueris.*

M. de Grimareſt raconte aſſez au long une petite avanture, qui donna à Moliere un Comedien excellent. Une troupe de Comediens enfans, s'étoit formée par le ſuccés qu'eurent les enfans d'un nommé Raiſin Organiſte de Troie, qui divertirent Paris & la Cour, avec un Clavecin d'une conſtruction particuliere; la capacité en étoit aſſez grande pour renfermer le plus petit de ces enfans, deux autres qui paroiſſoient, joüoient aux deux claviers qu'on voyoit, & quand ils avoient ceſſé, on entendoit encore le clavecin; la choſe sembloit un prodige, parce qu'on ne voyoit point l'enfant qui joüoit au dedans, ce qu'on lui preſcrivoit ſur le champ: de ſorte qu'on ne pouvoit ſoupçonner ce qui rendoit le clavecin ſi raiſonnable & ſi complaiſant. Le Roi l'ayant admiré en voulut voir le ſecret. Ces enfans qui avoient du genie pour la danſe, & pour donner du divertiſſement au public, furent érigez par leur parens en petits Comediens, parmi leſquels fut admis Baron qui fit admirer

ſa declamation dès l'âge de 10. à 11. ans. La mere des Raiſins qui étoit maîtreſſe de la petite troupe, étant revenuë de Roüen où elle avoit dépenſé ſon argent, demanda à Moliere ſon théatre pour trois jours; elle y gagna exceſſivement par le ſuccés du jeune Baron, dont Moliere fut témoin ; de ſorte que ſe procurant un ordre du Roi pour ſe l'attacher, il ſe l'attacha en effet. La Raiſin au deſeſpoir vint avec deux piſtolets pour tuer Moliere, qui dit ſimplement à un domeſtique de lui ôter cette femme à laquelle il accorda le jeune Baron pour huit jours, au lieu de trois qu'elle demandoit afin de la dedommager. Ce ſens froid de Moliere ne ſoûtient pas mal le caractere de Philoſophe que lui donne M. de Grimareſt.

Sa Majeſté donna à ſa troupe en 1665. une penſion de ſept mille livres, avec le titre de Comediens du Roi qu'ils eurent depuis. Les excellentes choſes que faiſoit Moliere, n'enlevoient pourtant pas tout d'un coup l'approbation du Public,

On ſera ſurpris de ce que cela arriva à la Comedie de l'Avare qui eſt peut-être la plus achevée pour les mœurs, pour l'action, pour la conduite, pour le jeu, & pour la bonne plaiſanterie. Elle ne fut joüée que ſept fois de ſuite. On rapporte ici une raiſon qu'en diſoit un Duc, laquelle eſt des plus rares. Moliere nous prend-il pour des benéts, de nous faire eſſuier cinq actes de proſe, *le moyen d'étre diverti par de la proſe* ? cependant deux ou trois ans après en 1668. cette proſe ſe fit admirer univerſellement, & on joüa l'Avare un an de ſuite, toûjours avec de nouveaux applaudiſſemens. On ſçait que le fond de ce ſujet eſt emprunté de Plaute : mais la comparaiſon qu'en font les connoiſſeurs, ne peut que relever infiniment l'eſtime qu'on doit à Moliere.

Les ſuccés qu'il avoit, furent partagez ou diminuez par les farces Italiennes de Scaramouche ; elles attiroient la foule qui rioit auſſi volontiers pour des grimaces & des ſingeries que pour des repreſentations naïves & ſenſées. Un autre

desagrement qu'eut Moliere, fut le Vacarme que firent les gens de la Maison du Roi, quand il eut obtenu de sa Majesté un Ordre pour les empêcher d'entrer sans payer: prenant cet ordre pour une insulte, ils voulurent entrer de force & tüerent même un des Portiers. Tout étoit consterné dans la troupe: Moliere en alla rendre compte à Sa Majesté, qui voulut qu'on en fit justice; comme il aimoit fort à haranguer, il vint le faire à la tête des Gendarmes pour gagner leur esprit & les amener où il vouloit par un discours plein d'honnêtetez; ce qui lui réüssit. De pareils desagremens l'auroient, dit-on, porté à tout abandonner sans l'ardeur qu'il avoit de contribuer au plaisir du Roi, pour vivre, dit-on, dans une *mollesse Philosophique.* N'est-ce point degrader la Philosophie même prophane, que de la faire ainsi marcher de pair avec la mollesse & le vrai Epicurianisme: y voudroit-il passer pour l'Epicurianisme grossier, il sembloit être la secte du fameux Mr. de Chapelle, intime ami

de Moliere, mais que celui-ci trouvoit même trop livré au plaiſir pour tirer de lui les douceurs d'une amitié raiſonnable ; c'eſt pourquoi il ſe fit des amis plus ſolides dans la perſonne de M. Rohaut & Mignard : il s'épanchoit avec eux ſur ſes chagrins domeſtiques, qui avoient ſouvent leur principe dans ſon humeur naturellement reveuſe & bizarre, qu'augmentoit encore ſa mauvaiſe conſtitution ; mais cette foibleſſe de ſanté avoit d'ailleurs un grand avantage, c'étoit de le diſpenſer des excés de ſes amis. Nous ne ferons point difficulté d'en rapporter un trait pour laiſſer l'idée qu'on doit avoir du Caractere de ces Meſſieurs.

M. de Chapelle un des plus diſtinguez bel eſprit & homme réjoüiſſant, qu'on annonçoit ſix mois avant que de l'avoir dans une partie, mais qu'on ne voyoit guéres hors des fumées du vin, faiſoit chez Moliere à ſa maiſon de Hauteüil, les honneurs d'un ſouper où l'on but toute la nuit ; tandis que Moliere ſelon ſa coûtume & par regime, s'étoit allé mettre au lit ; dans la ſuite

des diſcours judicieux des Convives, & ſur les trois heures du matin on en vint à la Morale & à convenir que tout le bonheur de la vie, & la vie même étoit peu de choſe. Sur cela concluſion tirée, *allons-nous noyer*, diſent-ils, *rien n'eſt plus digne de nous*. Ils vont à la riviere, choiſiſſent le lieu le plus avenant & la plus belle eau, & s'y jettent. Des Domeſtiques les repêchent & les ramenent à bord. Indignez de ce ſecours, ils pourſuivent l'êpée à la main ceux qui le leur avoient donné, & cela juſques chez Moliere; celui-ci reveillé au bruit écoute ſes amis qui le veulent faire entrer dans leurs raiſons, & pour y entrer davantage, il dit que leur projet étoit beau & qu'il veut l'exécuter avec eux : mais que pour y bien réüſſir & voir mieux à ce qu'ils feroient, il falloient attendre le jour. Il les envoya ainſi coucher & ſe deſenyvrer. Il ne faudroit que ſçavoir les diverſes proüeſſes de ces heros de la volupté pour les eſtimer tout ce qu'ils meritent. On marque ici que Moliere en jugeoit comme il devoit.
C'eſt

C'eſt vers ce tems qu'il donna la fameuſe Piéce du Tartuffe, la rumeur qu'elle devoit naturellement cauſer & qu'elle cauſa en effet, n'eſt ignorée de perſonne : mais une choſe digne de l'attention des gens de Lettres, eſt ce qu'on rapporte du Miſantrope le Chef-d'œuvre de Moliere. Le peuple de Paris qui veut plus rire qu'admirer, n'en fut point content aux premieres repreſentations, & afin de l'y attirer, il fallut le ſecours d'une ſorte de farce intitulée le Medecin malgré-lui, que l'Auteur fit exprès pour ſoûtenir une piéce excellente ; les folies du Medecin firent inſenſiblement goûter tout le bon ſens qui regne dans le Miſantrope ; cela fait un étrange honneur au goût du Public. Les plus belles piéces de Moliere avoient ſouvent un ſort pareil ; & il n'y a guére eu qu'une ou deux de ſes piéces qui ayent eu d'abord tout leur ſuccés.

Il avoit mis ſur la Scéne un caractere ridicule dans lequel un homme de conſideration pouvoit ſe reconnoître ; il alla la lui lire, comme

à un connoiſſeur ; celui-ci charmé de cet honneur, invita tout le monde à venir chez-lui entendre la piéce & fut toûjours depuis le premier à la faire valoir.

Ces occupations n'empêchoient pas Moliere de penſer à la Philoſophie & aux Philoſophes ſes amis. En faveur de la Philoſophie il traduiſit Lucréce preſque tout entier en Vers, & l'on auroit cet Ouvrage ſi ſon Valet de Chambre n'avoit pas pris la Copie pour des papiers abandonnez qu'il mit en papillotes, afin de friſer la perruque de ſon maître. La tranquillité avec laquelle l'Auteur ſouffrit un accident ſi piquant valoit bien la traduction même.

Pour ſes amis M. Bernier qui revint en ce tems-là du Mogol, renouvella connoiſſance & amitié avec lui, en faiſant ſelon la coûtume des Voyageurs, de longs recits de ſes avantures. Dans les intervalles de Mr. de Chapelle, Moliere & lui Philoſophoient vivement enſemble ; celui-là pour Gaſſendi & Moliere pour Deſcartes ; un jour qu'ils s'échaufferent plus fortement qu'à

l'ordinaire, en revenant de Hauteüil dans un Bateau où étoit un Minime qu'ils prirent pour Juge; ſans parler beaucoup il ſembloit applaudir honnêtement à l'un & à l'autre tour à tour; à la fin le Religieux ſortant du Bateau & prenant ſa beſace leur laiſſa voir qu'il étoit un frere Lay, qui les eſtimoit fort ſans avoir entendu un ſeul mot aux choſes ſur quoi ils s'étoient uſé les poumons pour avoir ſon approbation. Cela augmenta la mauvaiſe humeur des deux amis, qui étoient ainſi quelquefois aux priſes juſqu'à ſe faire des reproches ſur leurs mauvais endroits.

Comme Chapelle paſſoit pour avoir part aux pieces de Moliere, celui-ci le pria de travailler à quelques Scénes ſur un certain caractere; Chapelle le fit, mais ſans aucun goût de Theatre & ſeulement avec un recüeil de bons mots. M. de Grimareſt ſoupçonne que ce pourroit être un Original de Tartuffe, raturé de la main de Chapelle, qu'une famille de Paris prétend avoir; mais ce n'eſt point le Tartuffe de Molie-

re. Ces deux amis firent paroître encore chacun leur Caractere dans une autre occasion.

Un jeune homme de famille vint trouver Moliere afin d'être Comedien, ayant un grand talent pour déclamer, ce qu'il fit devant Moliere, qui l'ayant admiré, lui demanda quelle étoit sa famille, & sur ce qu'il répondit qu'il étoit fils d'un Avocat, Moliere repliqua : *suivez cette profeßion, la nôtre est la derniere ressource de ceux qui ne sçauroient mieux faire, ou des libertins qui veulent se soustraire au travail ; d'ailleurs, c'est enfoncer le poignard dans le sein de vos parens que de monter sur le theatre, je me suis toûjours reproché d'avoir donné ce deplaisir à ma famille. Si j'avois à recommencer je ne le ferois jamais.* Chapelle survint, qui ayant vû le talent du jeune homme pour la declamation, le détournoit d'*aller brailler* à *un barreau* & insistoit pour le déterminer à être Comedien ou (par une alternative fort étrange) à être Prédicateur. Moliere n'entendit point raillerie, & s'en prenant à Chapelle, fit si-bien qu'il ôta au

jeune homme la pensée d'être Comedien. Ce trait le plus beau peut-être de la vie de Moliere, marque mieux qu'aucun autre en lui, le fonds de droiture & de bon esprit qu'il avoit. On ajoûte à ses bonnes qualitez, qu'il étoit liberal & qu'il faisoit de grosses aumônes aux pauvres, il gagna jusqu'à trente mille livres de rente ; c'étoit pour en faire.

On nous dit ici une chose assez singuliere, que le Philosophe M. Rohaut, tout son ami qu'il étoit, fut son modéle pour le Maître de Philosophie du Bourgeois Gentilhomme, Piéce au reste qui n'eut aucun succés à la premiere representation de Chambort ; Moliere en étoit desolé : mais à la seconde le Roi ayant témoigné que rien ne l'avoit tant diverti, Moliere respira & fut accablé des loüanges des Courtisans, un desquels disoit hautement qu'il y avoit dans tous les Ouvrages de cet Auteur, un *vis comica* inconnu même aux Anciens & inimitable: la loüange étoit nouvelle. Parmi certaines choses outrées de cette

Piéce, il y a neanmoins une naïveté ſi grande, que chaque Bourgeois de Paris, dit M. Grimareſt, y trouvoit ſon voiſin peint au naturel.

Ce qui étoit arrivé au Bourgeois Gentilhomme, arriva encore plus ſenſiblement aux Femmes Sçavantes, & juſqu'à ce que le Roi eut parlé favorablement à la ſeconde repreſentation, cette Piéce qui avoit paru d'abord trop ſéche aux Courtiſans, leur parut depuis admirable comme elle eſt.

Le bon goût du Roi & la juſtice que S. M. faiſoit à l'heureux genie de Moliere, l'animoit de plus en plus à travailler malgré la foibleſſe de ſa ſanté; elle diminua notablement après qu'il eut quitté l'uſage du lait où il s'étoit reduit; il acheva neanmoins le Malade Imaginaire: & en 1672. avec le ſecours de M. Corneille, il fit Pſiché. Il donna le 10. de Fevrier 1673. après ſon raccommodement avec ſa femme, la repreſentation du Malade Imaginaire dont on prétend qu'il étoit l'Original. Le jour de la troiſiéme re-

presentation il se trouva plus mal. On ne vouloit point qu'il joüât, il voulut le faire & dans la Piéce même il lui prit une convulsion; aprés l'avoir finie il fut saisi d'un froid de glace, on le reporta chez-lui dans la ruë de Richelieu; il se mit au lit, cracha du sang, envoya querir sa femme, & assisté de deux de ces Religieuses qui viennent quêter pendant le Carême & auxquelles il faisoit la charité, il fit paroître, dit-on, les sentimens d'un bon Chrétien & rendit l'esprit; heureux si la realité a pû répondre à des apparences si suspectes, particulierement dans un homme de son métier, & au triste écüeil où vinrent échoüer tous ses talens, qui ne lui avoient pas été donnez pour l'usage qu'il en fit. On obtint cependant qu'il fut inhumé à St. Joseph; la populace s'étant amassée à sa porte, la Moliere épouvantée leur jetta cent pistolles afin de prier Dieu pour son mari, ce qu'ils firent, dit-on, de bon cœur. Les Epitaphes de Moliere commencerent à paroître; feu Mr. le Prince s'en voyant présenter

une assez méchante, dit à l'Auteur, j'aimerois bien mieux que Moliere me presentât la vôtre.

Cette vie est écrite d'un style aisé & familier, ce qui paroît dans quelques expressions dont plusieurs Ecrivains fairoient scrupule de se servir ; mais lesquelles ne laissent pas de peindre assès bien. Comme *l'éloquence du corps*, pour dire le talent exterieur de la declamation. *Il n'y eut que l'Amphitrion qui prit d'abord*, pour dire, qui eut d'abod un succés éclatant. *Saisir un sentiment* pour dire prendre aussi-tôt un sentiment, le terme de *saisir* en particulier semble le mot favori de l'Auteur.

ARTICLE CXXVI.

TRAITTÉ THEOLOGIQUE, *touchant l'efficacité de la grace, où l'on examine ce qui est de Foi sur ce sujet, & ce qui n'en est pas; ce qui est de Saint Augustin, & ce qui n'en est pas. Par le P. Gabriel Daniel de la Compagnie de Jesus* A Paris chez Nicolas le Clerc, ruë S. Jacques à l'image de S. Lambert. *in* 8°. *pages* 218 *sans la Preface.*

LA plus fameuse dispute qui ait occupé la Theologie depuis plus d'un siécle, a été sur la nature de la grace efficace, & sur ce qui lui donne cette qualité. Les Theologiens Catholiques disputent là-dessus, non seulement contre les Herétiques; mais encore entr'eux: & cette controverse est une de celles, qui de nôtre tems ont passé de l'Ecole dans le public, par plusieurs Ouvrages de divers partis.

Le Saint Siége dans le tems que ces disputes étoient le plus échauffées, mit pour ainsi dire, hors de

Cour & de procés, les Theologiens Catholiques, en leur permettant de soûtenir chacun leur sentiment : mais à condition de le faire sans amertume, sans invective, & sur tout sans qu'aucun donnât de sa propre authorité à la doctrine de son adversaire, les Notes injurieuses d'erronée ou d'herétique.

Cet Ordre du Saint Siége, dit le P. Daniel, n'a pas toûjours été exactement observé, & sans examiner de quel côté l'on a le plus excedé. Il est certain que quelques Thomistes & d'autres deffenseurs de la grace efficace par elle même, affectent à toute occasion, de faire entendre que leur doctrine est celle de l'Eglise & de Saint Augustin, & que par cette raison la doctrine contraire est au moins une Theologie dangereuse. C'est ce qui a determiné ce Theologien à faire l'Ouvrage dont il s'agit, & à examiner suivant le titre qu'il y a donné, ce qui est de la foi sur ce sujet & ce qui n'en est point, ce qui est de saint Augustin & ce qui n'en est point. C'est à cela qu'il se borne, sans entrer dans

discussion des autres argumens Theologiques en cette matiére, qui ne sont pas à la portée de tout le monde, comme ce point particulier qu'il a très-nettement developpé.

La methode qu'il observe genéralement dans la suite de son Ouvrage, est d'exposer d'abord ce qui n'est point de foi touchant l'efficacité de la grace, & puis de montrer ce qui en est; ce qui n'est point de S. Augustin & puis ce qui en est.

Les regles qu'il prend pour decider les questions qu'il se propose, touchant la foi en cette matiere, sont l'Ecriture, les Canons des Conciles, & les Constitutions des Papes, reçûës par toute l'Eglise; & au regard de S. Augustin ce sont divers passages de ce Pere, sur lesquels il fait des refléxions très-importantes.

La conclusion generale qu'il tire de l'examen des passages de l'Ecriture & de S. Augustin, des Canons, des Conciles, & des Constitutions des Papes, est que selon la doctrine de la Foi & celle du S. Docteur, il y a des graces efficaces, c'est-à-dire,

des graces qui ont une liaiſon infaillible avec leur effet, avant que de le produire, & qui ſont entre les mains de Dieu, des moyens ſûrs & immanquables pour l'execution de ſes decrets, & en particulier de celui de la Predeſtination: mais que nul de ces paſſages ni de ces Canons, ne prouve qu'il y ait des graces efficaces par elles-mêmes, c'eſt-à-dire, qui aient par leur nature avec leur effet cette liaiſon infaillible, qui fait l'eſſence de l'efficacité de la grace.

La premiere queſtion qu'il propoſe eſt, ſçavoir ſi la diviſion de la grace, en grace efficace & en grace ſuffiſante, eſt de la foi & de ſaint Auguſtin. Il entre enſuite dans le fond de ſon ſujet, & le traite de la maniere que l'on vient de le dire, après quoi il examine laquelle des deux opinions oppoſées ſur l'efficacité de la grace, s'accorde mieux avec les dogmes conſtamment decidés, comme ſont ceux qui regardent la liberté de l'homme, la neceſſité, la *gratuité* de la grace, & le ſouverain pouvoir de Dieu ſur nos

volontés, pour les tourner comme il lui plait.

Il entre encore dans l'examen du reproche, que les Thomiſtes & les autres deffenſeurs de la grace efficace par elle-même, ſont quelquefois à leurs adverſaires, touchant l'affinité de leur opinion avec l'heréſie de Pelage, & pareillement de celui que ceux-ci ſont à leur tour aux Thomiſtes, de la liaiſon que la doctrine de la grace efficace par elle même, ſemble avoir avec le dogme de Calvin & de Janſenius, ſur la liberté de l'homme.

L'Auteur finit ſon Ouvrage par ſépt refléxions courtes, mais ſolides. La premiere eſt ſur ce que les Thomiſtes ſe ſont honneur d'avoir à leur tête dans ces combats Theologiques, Saint Auguſtin & Saint Thomas. Il montre en cet endroit & très-clairement, que ſi les Thomiſtes ſuivent le ſyſteme qu'ils ſuppoſent être celui de S. Thomas, il faut neceſſairement qu'ils abandonnent S. Auguſtin, vû l'oppoſition des principes fondamentaux, attribuez à ces deux Saints

Docteurs, touchant l'efficacité de la grace; & au regard de S. Thomas en particulier, il raporte des textes tirez des Livres de ce Saint, qui paroiſſent ſi formellement opposez à l'opinion des Thomiſtes, qu'on eſt preſque contraint d'avoüer, qu'ils ne ſont nullement en cette matiere les diſciples de ce grand maître. Il confirme ce fait de l'oppoſition de la doctrine des Thomiſtes, avec celle de S. Thomas, par l'autorité de pluſieurs Docteurs de leur propre Ecole, & en particulier du fameux Campanella, qui fit pour la combatre un Livre exprès, à la priere de quelques-uns de ſes confreres.

La ſeconde refléxion eſt ſur la ſimplicité & la clarté des argumens que l'on fait contre la doctrine des Thomiſtes; & la troiſiéme & la quatriéme ſur l'ambarras des réponſes qu'ils y donnent, qu'on a beaucoup de peine à comprendre, & à accommoder avec le dogme de la liberté de l'homme, decidé ſi nettement par l'Egliſe.

La cinquiéme eſt ſur la reſſem-

blance qu'il y a entre la grace predeterminante*, & la grace neceſſitante; & qui eſt telle que non ſeulement les Thomiſtes ſe trouvent fort embarraſſez, à en bien demêler & à en faire ſentir la difference; mais même que les Novateurs ſe prevalent de cette reſſemblance, pour deguiſer leurs erreurs, & qu'en les ſoûtenant ils pretendent ou font ſemblant de pretendre, ne ſoûtenir que la grace predeterminante. Et c'eſt dequoi l'Auteur donne ici de fortes preuves.

La ſixiéme eſt ſur un autre fait, qui combat un préjugé auſſi faux qu'il eſt commun parmi les perſonnes qui ne ſont pas aſſez inſtruites ſur ces matiéres. Car pluſieurs ſe ſont laiſſez perſuader que la doctrine oppoſée à celle de la grace efficace par elle même, eſt la doctrine particuliere d'une ſeule école, c'eſt-à-dire de celle des Jeſuites. Cela eſt ſi peu vrai, qu'au contraire il eſt conſtant qu'elle a été enſeignée partout, dans les Univerſitez d'Eſpagne, de Portugal, d'Allemagne, en Italie, en France & en

Sorbonne comme ailleurs, & même avant le Dominiquain Bannés, le systeme de la grace efficace par elle.même, n'étoit nullement une doctrine commune dans les Ecoles Catholiques, d'où vient que Calvin y oppose le sentiment & la Tradition de plusieurs siécles: *la grace*, dit-il, meut *la volonté efficacement, & non pas en laissant à son choix de la suivre ou d'y resister*, COMME ON L'A ENSEIGNE' ET CRU PENDANT PLUSIEURS SIECLES.

La septiéme & derniére refléxion, est que pour bien s'instruire de la doctrine contraire, il faut la lire ailleurs que dans les Deffenseurs de la grace efficace par elle-même, qui rarement la proposent telle qu'elle est en effet, qui y mêlent des questions incidentes & des propositions de quelques Docteurs particuliers, dont elle est parfaitement independante. On peut dire sans trop loüer l'Auteur de cet Ouvrage, qu'il a parfaitement developpé cette matiere, & d'une maniére qui l'a mise à la portée non seulement,

de ceux qui n'auroient que quelque legere teinture de la Thélogie: mais encore de toutes les personnes qui n'apportent à la lecture d'un Livre, qu'un peu d'esprit & de bon sens.

L'Auteur est encore loüable par un autre endroit. C'est que dans un sujet où l'animosité des Theologiens des partis opposez a tant paru, & quelquefois un peu scandalisé, il a écrit avec une circonspection qui le fait paroître aussi moderé & retenu, qu'il est bon Theologien.

ARTICLE CXXVII.

RELATION DE CE QUI S'EST passé à la derniere assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences, tenuë le 22. Avril. 1705.

MOnsieur Homberg ayant entrepris de donner de nouveaux Elemens de Chimie, où les principes de cette Science, par le moyen des découvertes qu'il y a faites, soient plus exactement devéloppez qu'ils

ne l'ont été jusqu'à-present, lût l'article troisiéme de ses essais qui traite *du soufre principe.*

On prend communement pour *soufre principe*, cette matiere grasse ou huileuse, qu'on tire par les Analises de tous les animaux, de toutes les plantes & de quelques-uns des mineraux. Mais outre que ces matieres ne sont pas assez simples pour meriter ce nom, puisqu'elles peuvent se reduire en d'autres plus simples, selon les Analyses qu'en a données Mr. Homberg ; elles ont encore ce défaut qu'elles ne se trouvent point dans la plûpart des Mineraux, qui ne doivent pourtant pas être destituez du soufre principe, que Mr. Homberg établit pour le seul principe actif de tous les mixtes.

Ce soufre ne peut être sensible qu'autant qu'il est mêlé, & comme enchassé dans quelqu'une des autres matieres qui composent les mixtes ; si l'on pousse l'Analyse plus loin, il se perd, & plus on le veut débroüiller, moins est-il possible de le trouver. Mr. Homberg ne don-

ne à ces ſortes de mélanges que le ſimple nom de ſoufres, ou de matieres ſulphureuſes ; ce qu'il appelle ſoufre principe pur, eſt ſans aucun mélange. Comme on ne le peut point decouvrir par la décompoſition des corps naturels, il a eu recours à la compoſition des mixtes artificiels, & il a reconnu par pluſieurs operations de cette nature, que ce ſoufre principe qu'il admet pour ſeul principe actif de tous les mixtes, eſt la matiere même de la lumiere.

L'opinion de Mr. Homberg, eſt fondée ſur deux propoſitions qu'il met dans tout leur jour. 1°. Que la matiere de la lumiere peut être toûjours agiſſante par elle même. 2°. Qu'elle peut s'introduire dans les autres principes, les changer de figure, les augmenter de poids, les joindre differemment enſemble, pour en compoſer tous les differens mixtes.

Pour établir la premiere de ces propoſitions, il dit. 1°. Que la matiere de la lumiere étant la plus petite de toutes, pouvoit paſſer libre-

ment à travers des pores de tous les corps que nous connoiſſons, ſans être refléchie qu'en très-petite quantité, par les parties ſolides & impenétrables de ces corps ; de même que du ſable qu'on voudroit enlever avec une raquette de jeu de paume, paſſeroit pour la plus grande partie à travers des mailles, & il n'y en auroit que très-peu qui fut pouſſé par les cordes & le bois de la raquette.

2°. Que la flâme eſt un mélange de lumiére, & de la partie huileuſe de tout corps qui brûle ; car cette partie du mixte, étant celle où s'étoit arrêtée la matiere de la lumiere qui agit dans ce mixte, elle eſt plus propre qu'aucune autre à recevoir & à retenir une plus grande quantité de cette matiere quand elle ſe preſentera. Par là le volume de cette huile augmente aſſez conſiderablement, pour devenir plus leger qu'un pareil volume de l'air qui l'environne, & qui par conſequent le doit enlever continuellement, ſelon les loix de l'Equilibre des liqueurs. Comme dans ce mélange

qui fait la flamme, la matiere de la lumiere s'est introduite autant que l'huile du corps qui brule, a pû s'étendre & retenir de cette matiere, il s'ensuit que la flamme est un corps sans pores, & par consequent plus solide en ce sens qu'aucun autre que nous connoissions. Ce corps étant continuellement enlevé par l'air, & ne pouvant donner aucun passage à la matiere de la lumiere qu'il trouve en son chemin, la doit par consequent mouvoir & deplacer. Et comme tous les interstices de l'air sont remplis de cette matiere, celle qui est immediatement deplacée par la flamme, deplace & pousse sa voisine ; & ainsi de suite selon le volume de la flamme, tous les corps qui se trouvent dans la sphere sensible de ce mouvement, en seront pressez plus ou moins fortement, qu'ils seront plus ou moins proches de la flamme qui est le centre de cette spere.

3°. Enfin l'univers étant rempli de la matiere de la lumiere, le soleil & les étoiles fixes doivent être regardez comme autant de flammes

qui pouſſent continuellement cette matiere, de ſorte qu'elle penetre & s'inſinuë dans les pores de tous les corps repandus dans les eſpaces immenſes de l'Univers. La matiere de la lumiere eſt donc continuellement agiſſante par elle même, puiſque les flammes qui la pouſſent & la meuvent continuellement, ne ſont autres choſes que cette matiere elle-même modifiée d'une certaine façon.

Voilà pour la premiere propoſition. M. Homberg établit la ſeconde ſur les experiences qui lui ont fait naître l'idée de ce ſyſteme.

Quand on a purifié le mercure commun par le fer & par l'antimoine, il devient beaucoup plus vif & plus liquide qu'il n'étoit auparavant. Cependant ſi on le met ſeul en digeſtion à une chaleur convenable, il perd ſa fluidité peu à peu, puis ſe change en une poudre noire, blanche ou rouge qui augmente de poids; & enfin de très-volatil qu'il étoit auparavant, juſqu'à ſe ſublimer à la moindre chaleur, il devient par une longue

cuiſſon ſi pareſſeux au feu, qu'il en ſoufre la rougeur pendant plus de 24. heures, & qu'il ne ſe diſſipe pas même au feu nud, laiſſant un petit grain de métal dur & malléable.

En examinant cette operation, on voit qu'il s'eſt introduit quelque choſe dans ce mercure, qui l'a augmenté de poids, l'a changé de nature, & s'y eſt uni ſi parfaitement, que le plus grand feu ne l'en ſçauroit ſéparer; puiſqu'il reſte toûjours un grain de metal qui eſt à l'abri de la violence du feu. Or il n'y a que le feu qui ait pû s'y introduire, non pas immediatement, mais au travers du vaiſſeau de verre, que ni l'huile du charbon, ni aucune autre choſe n'a pû penetrer. C'eſt donc la partie du feu ſeparée de l'huile du Charbon, c'eſt-à-dire, la matiere de la lumiere qui eſt le principe de tous ces changemens.

Cette experience eſt confirmée par une autre encore plus conſiderable. M. Homberg a expoſé au grand verre ardent de Monſeigneur le Duc d'Orleans quatre onces de

regule d'antimoine en poudre, le tenant éloigné du point brulant, d'environ un pied & demi. Cet antimoine a jetté beaucoup de fumée & même très-épaiſſe, en ſorte qu'il doit avoir perdu quelque choſe de ſa ſubſtance. On l'a remué de tems en tems avec une cuillere de fer, & on l'a tenu en cet état juſqu'à ce qu'il n'en ſortit plus de fumée, & qu'il fut entierement calciné. Alors il s'eſt trouvé peſer quatre onces trois gros, ce qui fait environ un dixiéme d'augmentation.

Après cela M. Homberg a expoſé cet antimoine calciné au vrai foyer du verre ardent, & il s'y eſt fondu preſqu'auſſitôt en un verre orangé qui n'a peſé que trois onces & demi.

Il eſt évident que l'augmentation de poids qui étoit arrivée à l'antimoine pendant ſa calcination, n'eſt provenuë que des rayons du Soleil, puis qu'aucune autre matiere ne l'a pû toucher. Mais comment dans la fonte a-t'il pû perdre, outre cette augmentation de trois gros, une demi-once du total ? Ce ne peut être

être que parce que la violence du feu a enlevé hors de cet Antimoine tout ce que la chaleur moderée y avoit pû introduire ; ſçavoir, outre trois gros de ſurcroît, une demie once qui reparoit ce qui s'en étoit allé en fumée pendant la calcination, & dont la perte eſt devenuë ſenſible après la fonte. Il faut donc compter que l'Antimoine calciné eſt augmenté de ſept gros par les rayons du ſoleil, c'eſt-à-dire de près d'un quart, ce qui eſt fort conſiderable.

C'eſt ainſi que M. Homberg a prouvé les deux propoſitions ſur leſquelles il avoit établi, que la matiere de la lumiere eſt le vrai ſouffre principe, & le ſeul principe actif de tous les mixtes. Il a appellé ce principe la matiere de la lumiere, plûtôt que la matiere du feu, pour éviter toute équivoque; parce qu'on prend communement le feu pour le corps embraſé, ou pour la flamme, auſſi-bien que pour ce qui la produit ; au lieu qu'il détermine à cette derniere ſignification le terme dont il ſe ſert.

M. Homberg finit en promettant

de montrer dans d'autres Memoires de quelle maniere ce souffre principe agit sur les autres principes d'un mixte pour produire les matieres sulphureuses, de combien d'espéces sont ces matieres, & quels en sont les effets & les proprietez.

M. l'Abbé Bignon apprit à l'Assemblée la raison particuliere pour laquelle M. Homberg avoit parlé à cette Seance. C'est la coûtume quand il arrive quelque changement dans l'Academie, que ceux à qui ces changemens sont favorables, payent cette sorte de tribut à l'Assemblée publique immediatement prochaine. Mr. Homberg ayant été choisi par Monseigneur le Duc d'Orleans pour son premier Medecin, ne pouvoit plus occuper une place de pensionnaire dans l'Academie, selon une loi formelle qui ne soufre point d'exception. Et ce qui augmentoit d'autant plus le regret qu'on avoit de le perdre, c'est que son merite qui auroit dû l'y conserver, étoit au contraire ce qui empêchoit qu'on ne l'y retint, pour montrer l'inflexibilité de la regle.

Mais ſa Majeſté ayant fait attention que M. Homberg eſt étranger & qu'Elle l'a fait venir pour travailler à perfectionner la Chimie, Elle l'a conſervé dans ſa place de penſionnaire, par cette raiſon qui ne peut point être tirée à conſequence pour d'autres. Après le précis que M. l'Abbé Bignon fit du diſcours de M. Homberg., il lui vint ſur le champ en penſée à l'occaſion de ce ſyſteme, une explication fort ingenieuſe d'un paſſage de la Genéſe qui a toûjours beaucoup tourmenté les Interpretes. C'eſt que Dieu ayant créé la lumiere le premier jour, ne créa le ſoleil & les étoiles que le quatriéme. Or ſupppoſé le ſyſteme de M. Homberg il eſt aiſé de concevoir que la matiere de la lumiere ait precedé le ſoleil & les étoiles qui ne ſont autre choſe que des flammes d'une vaſte étenduë & formées d'un prodigieux amas de la matiere de la lumiere. Il eſt vrai, ajoûta cet illuſtre Abbé, qu'il n'eſt pas abſolument neceſſaire qu'un ſyſteme de Phyſique ſoit conforme aux paroles de l'Ecriture; mais il

ſemble qu'il ait plus de probabilité, quand non ſeulement il ne s'en éloigne pas, mais que comme celui de M. Homberg il peut encore ſervir à les expliquer.

M. Caſſini le fils donna enſuite une nouvelle methode pour determiner les longitudes des differens lieux de la terre.

Les Anciens s'étoient autrefois ſervi pour cela des Eclypſes de Lune, mais il n'en avoient pas fait grand uſage. Car ils ne nous ont laiſſé que deux ou trois de ces obſervations qu'on trouve dans Ptolomée. Dans les deux derniers ſiécles on avoit perfectionné cette methode, & au lieu d'obſerver ſeulement le commencement & la fin de l'Eclipſe, on remarquoit les immerſions, & les émerſions des taches de la Lune pour determiner les differens meridiens. Cette methode ne pouvoit pas être aſſès exacte à cauſe de la penombre de la terre qu'il eſt difficile de determiner. M. Caſſini le pere en chercha donc une autre & ſe ſervit avec beaucoup de ſuccés des Eclipſes des Satellites de Jupiter. Ce que l'Aca-

demie a toûjours pratiqué depuis avec ses correspondans par toutes les quatre parties du monde. M. Cassini le fils s'étant appliqué aux observations des longitudes, donne aujourd'hui un nouveau moyen de les faire en se servant des Eclipses, des étoiles fixes & des planetes par la Lune. Il expliqua l'usage de cette methode & marqua quelques Villes dont il avoit determiné par là les longitudes, lesquelles se trouvent les mêmes à quelques secondes près, que celles qu'on avoit déja fixées par les Satellites de Jupiter. L'étoile dont on a observé l'Eclipse par la Lune en cette occasion, est l'œil du Taureau qu'on appelle Aldebaran. L'avantage de cette nouvelle methode est que ces sortes d'Eclipses arrivent très-souvent, que la different longueur des lunettes dont se servent les differens observateurs ne cause aucun inconvenient, & qu'enfin on est plus sûr de la précision.

M. de la Hire le fils donna quelques nouvelles remarques sur l'aimant & les aiguilles aimantées. Son

but eſt de s'aſſurer de la variation des aiguilles en differens lieux & en differens tems. Les obſervations qu'on en fait dans les vaiſſeaux, ne peuvent pas être fort exactes à cauſe du fer qui en eſt trop voiſin & de l'aiguille qui eſt trop petite auſſi-bien que le cercle de diviſion. Dans les obſervations qu'on en fait à l'Obſervatoire, on ſe ſert d'une aiguille de huit pouces qui eſt placée auſſi juſte qu'il eſt poſſible dans un plan meridional. M. de la Hire n'approuve pas que les aiguilles ayent deux piéces d'acier aux deux bouts, parce que l'une peut prendre une plus forte impreſſion que l'autre. Il vaut mieux qu'elles ſoient larges au milieu & qu'elles aillent en diminuant des deux côtez. Il n'attribüe pas aux differens aimans dont on touche les aiguilles, leur differente variation : il en raporte la cauſe à l'inégalité de la matiere qui ſe trouve en differens tems & en differens endroits dans un même tourbillon. Il donna enſuite quelques experiences pour prouver que le fer roüillé ſe convertiſſoit en très-

bon aimant. Outre les exemples connus de la Croix de St. Jean d'Aix, & du Clocher de Nôtre Dame de Chartres, il rapporta ce que M. son Pere avoit éprouvé lui-même à l'Observatoire. Ayant mis dans un quartier de pierre de St. Leu des fils de fer, il trouva au bout de quelque tems que la roüille qui s'en étoit formée avoit contracté la vertu de l'aimant. Il a même observé que le feu n'ôte pas au fer la proprieté de s'aimanter, car ces écailles de fer rouge qui tombent au pié de l'enclume quand on le forge, s'aimantent aussi aisément que d'autre fer. Pour venir au moyen de s'assurer autant qu'il est possible de la variation des aiguilles aimantées, M. de la Hire le fils se sert d'une pierre d'aimant de 100. livres pesant, qui remuë une aiguille à 6. pieds & demi de distance; il en a formé une boule d'un pied de diametre qu'il a placée dans un plan meridional. Il en a marqué l'Equinoxial & les autres cercles paralelles, de sorte qu'en presentant l'aiguille en differens endroits il en observe la variation,

telle à peu près qu'elle doit être aux endroits de la terre qui répondent à ceux de la boule aimantée.

Mr. Tournefort travaillant à l'Histoire des Voyages qu'il a faits par ordre de sa Majesté, en plusieurs endroits du Levant, d'où il a raporté quantité de belles découvertes pour l'Histoire naturelle, donna ses Observations sur les Mineraux & sur les Plantes de l'Isle de Milo, connuë anciennement sous le nom de Melos.

Cette Isle est située à l'entrée de l'Archipel, elle est belle, bien cultivée, d'environ 20. lieuës de tour, & son port un des meilleurs de la Mediterranée, sert de station à tous les bâtimens qui vont au Levant ou qui en reviennent. Le fonds de cette Isle est une roche presque toute creuse que l'eau de la Mer penetre par plusieurs canaux soûterrains, dont on voit les embouchures quand on fait le tour de l'Isle en batteau. Les mines de fer & de souffre qui s'y trouvent en plusieurs endroits, y entretiennent les feux perpetuels qui s'y font sentir. Car on sçait par experience que la limaille de fer

s'échauffe étant moüillée avec l'eau commune, & beaucoup plus considerablement avec l'eau de la Mer; & que si l'on mêle du souffre en poudre avec cette limaille, ce mêlange s'enflamme quelque tems aprés.

M. Tournefort expliqua ensuite fort naturellement la generation des Mineraux dont cette Isle est remplie. Selon lui le Sel marin, que l'eau de la Mer introduit dans les Canaux soûterrains de cette roche brulante, y souffre à peu près la même torture, que celui que les Chimistes mettent dans leurs cornuës; il s'en separe donc un esprit acide, tel que l'esprit de sel qu'on tire avec le feu ordinaire. C'est à cet acide qu'il faut rapporter la generation de l'alun & du souffre qui sont les Mineraux les plus communs de cette Isle. Car cet acide dissolvant insensiblement quelques parties de la roche, s'y incorpore & forme l'alun; comme on voit par experience, qu'il se forme en versant de l'esprit de sel sur des pierres ou de la craye, des concretions alu-

mineuſes. Ce même acide produit le ſoufre en ſe mêlant avec le bitume de la terre; puiſque le ſouffre n'eſt autre choſe qu'une matiere graſſe fixée par un eſprit acide; comme le prouvent le ſoufre qu'on fait artificiellement & l'analyſe du ſoufre commun. M. Tournefort croit que l'eau de la Mer contient non-ſeulement du ſel, mais auſſi beaucoup de ſoufre par la grande quantité d'huile qu'y depoſent les poiſſons qui s'y pourriſſent continuellement. Cette matiere huileuſe peut fournir le bitume dont ſe forme le ſoufre commun; & c'eſt apparemment pour cette raiſon, que ce mineral ſe trouve en abondance dans des lieux qui ne ſont pas éloignez de la Mer; tels que ſont le Veſuve, le Mont Ethna, les Montagnes de Stromboli & de Milo, & la plûpart des autres Volcans.

Le ſoufre de Milo eſt parfaitement beau & a un petit œil verdatre & luiſant, qui le faiſoit preferer par les Anciens à celui d'Italie. On le trouve ſur tout dans les carrieres d'où l'on tire les meules de moulin. On doit

donc regarder cette Isle comme une espéce de Laboratoire naturel où par le moyen de l'eau marine, du fer, des roches & de la structure singuliere de l'interieur de cette Isle, il se prepare continuellement de l'esprit de Sel, de l'alun, du soufre, & il s'y entretient un feu perpetuel, qui échauffant doucement la terre qui est à la surface de cette Isle, lui fait produire les meilleurs vins, les meilleures figues, & les plus delicieux melons de la Grece. Il y tombe quelquefois de la neige, mais elle s'y fond sur le champ. Les eaux y sont infectées d'une odeur de soufre insupportable, il n'y a qu'une fontaine au-dessous du Château dont l'eau est excellente. Cette source est chaude dans son bassin, mais elle devient très-froide deux heures aprés qu'on l'a puisée & l'on n'en sçauroit trouver de plus legere.

Aprés ces remarques generales M. Tournefort entra dans le détail de la description de Milo.

Les bains publics sont au pied d'une petite Colline dans une Ca-

verne, où l'on ne peut entrer qu'en ſe baiſſant, & où l'on trouve au bout de 50. pas une ſalle naturelle, à côté de laquelle il y a un reſervoir d'eau tiéde & ſalée où l'on peut s'aſſeoir & ſe baigner. Ce lieu eſt une étuve fort chaude, meilleure pour la poitrine que les étuves artificielles. L'eau de ce bain n'altere aucunement le tournesol, mais ſeulement blanchit & coagule l'huile de tartre, comme le fait l'eau marine, & ce n'eſt en effet que cette eau qui eſt échaufée par les feux ſoûterrains. L'uſage de ces bains étoit connu dés le tems d'Hipocrate pour la galle & les demangeaiſons, & Mr. Tournefort en a vû quelques cures très-heureuſes.

Au deſſous de ces bains ſur le bord de la Mer, il ſort à travers du ſable pluſieurs boüillons d'une eau ſi chaude, qu'on n'y ſçauroit tremper les doigts ſans ſe bruler. Cependant les œufs ne s'y cuiſent point; au lieu que dans d'autres fontaines boüillantes ils s'y cuiſent quelquefois en quatre ou cinq minutes, comme M. Tournefort l'ob-

ſerva dans celle de Prouſa capitale de Bithynie.

A demi lieuë de la Ville de Milo, on trouve les principales mines d'alun, auſquelles on ne travaille plus. Ce ſont des voutes hautes de quatre ou cinq pieds, ſur huit ou neuf pieds de large incruſtées preſque par tout, d'alun en forme de pierres plattes, qui ont juſqu'à un pouce d'épais. La ſolution de cet alun naturel coagule l'huile de tartre, comme celle de l'alun purifié. Il s'y trouve de l'alun de plume qui eſt une des plus belles choſes qu'il y ait dans le Levant, par rapport à l'Hiſtoire naturelle: Il vient par paquets compoſez de filets deliez comme la ſoie la plus fine, argentez, luiſans, longs d'un pouce & demi ou deux, de même goût & de même caractere que l'alun en pierre. Cette ſorte d'alun n'a été encore bien connu de perſonne que de M Tournefort. Quelque part qu'il en ait demandé en France, en Italie, en Hollande, en Angleterre, on lui a toûjours preſenté une eſpéce d'amianthe qui vient de l'Iſle de Ne-

grepont, & qui est la plus méprisable de toutes. L'amianthe est une matiere pierreuse, insipide, qui s'amollit dans l'huile, & y acquiert assez de souplesse pour être mise en filets, dont on fait des bourses & des mouchoirs qui se blanchissent au feu. L'alun de plume au contraire est un veritable sel qui ne differe de l'alun ordinaire, qu'en ce qu'il est partagé en plusieurs filets.

Les Anciens ont connu toutes ces espéces d'alun: Pline assure qu'après celui d'Egipte, on faisoit grand cas de celui de Melos, où on en trouvoit de trois sortes, du solide, du liquide & du delié comme les cheveux. C'est parler assez nettement de l'alun de plume, Dioscoride l'a nommé avec raison fleurs d'alun; d'où M. Tournefort infera que ces Autheurs qu'on traite souvent de faux Historiens de la nature, ont bien mieux connu ces matieres que tous nos modernes.

A quatre milies de la Ville vers le Sud, au bord de la Mer, il y a une grotte toute revetuë d'alun sublimé, les rochers qui sont au tour de

la caverne, ſont couverts de ſemblables concretions. On y decouvre deux ſortes de fleurs, les unes ſont alumineuſes & aigrelettes, les autres ſont tout-à-fait inſipides & pierreuſes. Les filets alumineux ſont plus courts & attachez à des concretions d'alun. Les filets pierreux ſont plus longs, ſont flexibles & ſortent de la roche même, dont ils paroiſſent être une vegétation; car on en voit qui ſont devenus tout-à-fait pierreux, ſans que la direction des filets s'y ſoit ni effacée, ni confonduë. Ce qui confirme l'opinion de M. Tournefort touchant la maniere dont il croit que les pierres vegetent. La flexibilité de ces pierres peut ſervir à rendre raiſon d'une pierre merveilleuſe qu'a euë M. Lauthier, fameux Avocat au Conſeil: elle étoit fort dure, de la qualité du grez, longue d'environ un pied, large & épaiſſe de prés de deux pouces, & avoit conſervé une eſpece de molleſſe, qui la faiſoit plier ſenſiblement quand on la tenoit par le milieu ſur la main.

M. Tournefort parla enſuite d'un

ne autre Caverne, qui eſt remplie dans le bas de ſoufre alumé. Tous les environs fument continuellement & jettent beaucoup de flammes. Ce qu'il y a de remarquable, ce ſont certains endroits où il diſtille goute à goute une ſolution d'alun, beaucoup plus acre que celle de l'alun ordinaire. On pourroit ſoupçonner que c'eſt ce que Pline a nommé alun liquide, qu'il marque préciſément dans l'Iſle de Melos, s'il ne paroiſſoit pas par Dioſcoride que cet alun eſt ſolide. Quoi qu'il en ſoit, la ſolution dont on vient de parler, n'eſt autre choſe qu'un eſprit de ſel, qui tient en diſſolution des parties terreuſes & alumineuſes.

Près d'une Chapelle nommée ſaint Kiriace, il y a un terrain qui brûle inceſſamment, les champs d'alentour fument ſans ceſſe, & il y en a qui ſont tout couverts de fleurs de ſoufre.

On ne fait point la leſcive dans l'Iſle de Milo, le linge ſe blanchit avec une ſorte de terre dont Pline & Dioſcoride ont parlé, & qui eſt aſſez ſemblable à cette eſpece de

craye qu'on trouve aux environs de Paris, excepté que celle de Milo eſt plus graſſe & plus ſavoneuſe.

Parmi les Plantes de cette Iſle M. Tournefort remarque d'abord la Pimprenelle épineuſe. C'eſt un ſous-arbriſeau qu'on nomme en Grec vulgaire *Stæbida*, d'où il conjecture que c'étoit la Plante que les anciens ont nommé *Stoebe*; parce qu'elle repond bien mieux à la deſcription qu'en a fait Dioſcoride, que les autres Plantes auſquelles les modernes ont donné ce nom.

Cette conformité des noms Grecs vulgaires avec le Grec litteral, ſert beaucoup pour decouvrir ſur les lieux les Plantes dont les Anciens ont parlé. M. Tournefort a dreſſé un Dictionnaire de 500. de ces ſortes de noms, qui ſont d'un ſecours merveilleux pour ces recherches. Il reconnut par ce moyen que la Plante que les Grecs d'apreſent appellent *Nartheca*, eſt la ferule des Anciens, connuë ſous le nom de *Narthex*. Il étoit impoſſible ſans aller ſur les lieux, de connoître l'eſpéce de ferule que les Anciens ont ap-

pellée de ce nom. Cette plante pouſſe ſa tige d'environ cinq pieds, ſur prés de trois pouces d'épaiſſeur, elle eſt noüeuſe, branchuë à chaque nœud, couverte d'une écorce dure & ligneuſe, de deux lignes d'épais, remplie d'une moëlle blanche, qui étant bien ſéche prend feu comme de la méche. Le feu s'y conſerve parfaitement bien, & ne conſume la moëlle que peu à peu ſans endommager l'écorce : ce qui fait qu'on ſe ſert de la tige de cette plante pour porter du feu d'un écueil à un autre. Cet uſage eſt de la premiere antiquité, & peut ſervir à éclaircir un endroit d'Heſiode, qui parlant du feu que Promethée vola au Ciel, dit qu'il l'apporta dans la tige d'une ferule. Ἐν κοίλῳ Νάρθηκι.

M. l'Abbé Bignon loüa M. Tournefort, du ſoin & de l'exactitude qu'il avoit apportez dans ſes Voyages, pour perfectionner l'Hiſtoire naturelle, qui lui alloit devoir dans la ſuite une grande partie de ſon progrés. Car par les Obſervations qu'il a faites & dont on attend avec empreſſement un recueil complet,

on entendra parfaitement ce que les Anciens ont écrit, de plusieurs choses qui croissent dans leur Païs, dont les modernes n'ont presque point eu de connoissance, au moins fort exacte; & l'on apprendra outre cela un grand nombre de choses nouvelles, dont les Anciens même n'ont point parlé. Ce discours termina la Seance.

ARTICLE CXXVIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE ROME.

LEs Lunettes d'approche sont une des choses, qui a le plus contribué à donner une exacte connoissance des Planettes & de leurs mouvemens : c'est par leur moyen qu'on a découvert les quatre Satellites, qui tournent au tour de Jupiter, aussi-bien que l'anneau & les cinq lunes de Saturne : on a été jusqu'à supputer le tems que tous ces globes emploient, ou à parcourir leur orbite, ou à tourner sur leur

propre centre ; en un mot c'eſt aux Teleſcopes que les Aſtronomes, doivent ces merveilleuſes découvertes, qui ont tant ſervi à donner une vraie idée du ſyſteme du monde.

Joſeph Campani ſi connu dans les Journaux des Sçavans, eſt ſans contredit celui qui a le plus heureuſement & le plus hardiment travaillé à perfectionner les Lunettes d'approche. Il eſt ſorti de ſa main des verres de prés de deux cens pieds de foyer, & d'un travail admirable. Mais la difficulté de trouver des tuyaux d'une ſi prodigieuſe longueur & parfaitement droits, jointe à l'incommodité de s'en ſervir, balançoient les avantages d'une ſi heureûſe invention.

Cet habile homme imprima en 1683. la maniere de faciliter l'uſage de ces longues Lunettes, par des machines dont il fit l'eſſai publiquement à Rome, avec un ſuccés qui lui attira l'admiration de tous les Sçavans. Ces loüanges ne lui perſuaderent pas qu'il n'y eut plus rien à parfectionner dans ces machines ; la difficulté de les tranſporter, le

grand nombre de gens neceſſaires pour tenir la Lunette immobile pendant les obſervations, & pour l'élever ou l'incliner ſuivant le beſoin, tout cela reſtoit toûjours. Il s'appliqua donc à chercher le moyen de ſe ſervir de verres objectifs, de quelque diametre qu'ils fuſſent, & de pouvoir ſpeculer en tout tems toutes ſortes d'objets éclairés ſans le ſecours des tuyaux, qui font toute l'incommodité de ces longues Lunettes.

Il pretend y avoir reüſſi admirablement. L'invention eſt ſimple & très-aiſée. Une ſeule perſonne ſuffit, ſoit à tranſporter d'un lieu à l'autre le peu d'inſtrumens qui la compoſent, ſoit à la mettre en état de s'en ſervir pour le ciel ou pour la terre, pour des objets mobiles & arrêtez. On peut découvrir très-diſtinctement de pluſieurs lieuës, des objets fort petits, pourveu qu'ils ſoient éclairez, ou par le ſoleil ou par des flambeaux; on n'a nul beſoin de tuyaux, & on n'a point l'embarras de faire repondre l'axe du verre objectif à celui de l'oculaire;

en un mot tout s'arrange avec une ſacilité qui ſurprend.

Cette eſpéce de Lunettes peut encore être d'une utilité merveilleuſe dans la guerre, ſoit pour des operations de conſequence, ſoit pour ſe pouvoir communiquer de fort loin des nouvelles neceſſaires, au lieu d'expoſer des Courriers qui peuvent être ſurpris. Enfin il eſt aiſé de concevoir quel avantage on peut tirer d'une ſi rare invention.

Ceux qui le conçoivent jugeront ſans doute, qu'on ne peut reconnoître par d'aſſez grandes recompenſes une invention ſi utile, ſoit dans la paix, ſoit dans la guerre : auſſi la propoſition du Sr. Campani ne les étonnera pas, mais peut-être en ſurprendra-t'elle quelques autres la voici.

Il s'engage à decouvrir ſon ſecret à quiconque voudra achepter quatres verres objectifs qu'il a travaillez. Le premier à 200. palmes Romaines de foyer : le ſecond en a 150. le troiſiéme 130. & le dernier n'en a que 100. Le prix que M. Campani preſcrit à ſes verres & à ſon ſecret eſt de mille piſtoles. Et certai-

nement il paroît juste qu'une si belle invention, qui dès-lors qu'elle aura été declarée, deviendra publique, soit au moins bien venduë la premiere fois.

Mais voici ce qui prouve encore l'excellence du secret & l'habileté de l'Inventeur. Il consent & même il souhaitte qu'on fasse comparaison des quatre verres, dont nous venons de parler avec d'autres objectifs, de semblable foyer de la façon des plus excellens Ouvriers ; qu'on ajuste ces derniers avec leurs tables ; que les siens au contraire n'ayent point ce secours, & si avec la seule disposition simple & aisée qu'il leur donnera, ils n'emportent pas le prix, soit pour la clarté, soit pour la netteté, il veut bien que ni son secret, ni ses verres ne lui apportent aucun profit, mais passent à celui contre lequel il en aura fait l'épreuve.

D'ailleurs il est prêt à rendre cette invention publique, dès-lors que quelque Prince ou quelque Nation, lui aura mis entre les mains la recompense qu'il demande.

DE NAPLES.

Le 19. Decembre de l'année 1704. Jour de la naiſſance de ſa Majeſté Catholique, devant être celebré par des fêtes publiques ſuivant la coûtume. Mr. le Duc d'Eſcalone nôtre Vice-Roi, & un des plus ſçavans hommes de l'Europe, crut qu'il valoit mieux faire ce jour-là une Academie, où il ne fut parlé qu'à l'honneur de ce Prince, que de ſuivre l'ancien uſage, de ne donner que des fontaines de vin & autres choſes ſemblables, qui ne ſervent qu'à la canaille, & qui ſont même ſouvent l'occaſion de beaucoup de deſordres.

Dans cette vûë il fit avertir un mois auparavant tous les gens qui font profeſſion de Lettres, afin qu'ils preparaſſent quelque compoſition pour ce jour-là. Il ſouhaita que les diſcours ſe fiſſent en pluſieurs langues ; & ainſi on y entendit des compoſitions en Hebreu, en Grec, en Latin, en Eſpagnol, en Italien & en François. Le Latin & l'Italien

l'Italien y furent plus employez que les autres langues ; les compositions Espagnolles y furent aussi très-nombreuses, il n'y eut qu'un Discours en François & un en Hebreu. Il y en eut quelques-uns en Grec. L'Abbé Botoni Messinois, Gouverneur du Marquis de Moya, fils de Mr. le Vice-Roi, y parla en douze langues, Hebreu, Syriaque, Grec, Latin, Italien, François, Espagnol, Portugais, Allemand, Flamand, Polonois & Anglois. Le Regent Biscardi, homme illustre par son emploi, & encore plus par son talent, y fit un discours Latin, qui eut l'applaudissement universel. Le Conseiller Natale fit en Italien l'Ouverture de l'assemblée, son Discours fut goûté, & l'Abbé de Sicion, y fit un petit discours en François. Ce furent-là les seules compositions en prose. Tout le reste fut en vers. Le nombre de ceux qui reciterent fut de cent ou environ, parmi lesquels il y eut 4. ou 5. Dames. Madame la Princesse de St. Buono, que son esprit & ses manieres distinguent encore plus que sa naissance, qui est

des premieres du Royaume, fit lire un Sonnet Italien, qui fut trouvé très-beau. Le Conseiller Natale qui fit la fonction de Secretaire de l'Academie dans cette occasion, y fit la lecture des compositions des Dames : mais pour les hommes, chacun recita les siennes sans distinction de Seigneur, Magistrat, Cavalier ou autre.

La cerémonie se fit dans une des plus grandes sales du Palais, très-ornée & très-éclairée ; la Compagnie y fut nombreuse. Mr. le Vice-Roi y assista sous un dais, ayant autour de lui tous les Officiers Generaux. Il y avoit 40. Dames ou environ, dans une galerie qui est le long de la sale. On commença sur les sept heures du soir & on ne finit qu'à minuit.

On acheve d'imprimer chez Felice Mosca à Naples, tous les Discours prononcez dans cette Academie.

D'ANGLETERRE.

Vous souhaittez que je ne me

contente pas de vous marquer les titres des Livres, & vous me priez d'entrer dans quelque detail ſur ceux dont je vous parlerai dans mes Lettres ; je commence par deux qu'on eſtime ici ; le premier eſt d'un Medecin nommé Mead , il traite de l'Empire du Soleil & de la Lune ſur nos corps.

De Imperio Solis & Lunæ in corpora humana & morbis inde oriundis, Authore Richardo Mead, Londini 1704. *in* 8°. *pagg.* 96.

M. Mead veut remettre en vogue le ſentiment ancien , qui attribuë la plû-part des maladies aux differentes influences des aſtres ; voici ſes principes. 1°. L'air que nous reſpirons continuellement ſe mêle aux liqueurs qui circulent dans nos corps, les tempere s'il eſt temperé, les altere s'il eſt corrompu. 2°. La preſſion de l'air eſt neceſſaire pour arrêter l'impetuoſité des eſprits, qui donnent au ſang & aux autres liqueurs le mouvement neceſſaire pour couler, & aux reſſorts l'activité qui leur convient : cette

preſſion plus ou moins forte ſur le corps, trouble toute l'œconomie du çorps. 3. Le Soleil & la Lune preſſent inégalement l'air ſelon la diverſité de leur cours : ils font ſur cet élement de plus fortes impreſſions dans le tems de leur conjonction ou de leur oppoſition, mais ſur tout pendant les équinoxes. 4. L'air étant élaſtique fait des efforts pour ſe rendre proportionné à la force qui le reſſerre, ainſi il pouſſe violemment tout ce qu'il touche. 5. Le froid & le chaud font des changemens conſiderables dans la machine de nos corps, la chaleur fait boüillonner le ſang, elle le ſubtiliſe, elle exalte la bile, elle diſſipe les eſprits, cauſe aux humeurs des fermentations qui les aigriſſent; le froid au contraire glace les humeurs, épaiſſit le ſang, embaraſſe les eſprits, engourdit les reſſorts; on ne peut nier que cette variation des ſaiſons ne ſoit la cauſe d'une infinité de maladies : niera-t'on qu'elle ne ſoit elle-même l'effet de l'action du Soleil ſur l'air. L'Au-

teur eſt convaincu que les autres aſtres contribuent en leur maniere, aux viciſſitudes de la temperature de l'air.

A ces principes le Medecin Anglois joint des experiences ſenſibles ; pluſieurs maladies ont des revolutions reglées ſur le mouvement de la Lune. L'épilepſie, par exemple, la rage, la folie, les autres maladies ont leurs criſes. Kerkringius parle d'une femme dont le viſage changeoit très-ſenſiblement à chaque changement de la Lune, & Bartholin parle d'une autre femme qui avoit ſur le viſage de taches, qui augmentoient ou diminuoient ſelon les diverſes phaſes du même aſtre, *tantum*, dit ce ſage Medecin, *corporibus noſtris cum cœlo commercium.*

L'Auteur explique aiſement les criſes des maladies, ce n'eſt que dans ſon ſyſteme qu'on peut les expliquer, & les Medecins après l'avoir lû, firent quelque attention au tems qu'ils choiſirent pour ordonner des remedes.

L'autre Livre dont je veux vous

parler, eſt écrit en Anglois.

Philoſophical principes of natural religion &c.

Principes Philoſophiques de la Religion naturelle, par George Cheyne Docteur en Medecine à Londres 1705. pages 350.

Le but de l'Auteur eſt de ramener la Phyſique à ſon veritable uſage, en tirant de la contemplation de la nature, une demonſtration ſenſible de l'exiſtence d'un Dieu Auteur de la nature. Il explique d'abord ce mot équivoque. *La nature* n'eſt ſelon lui que *la diſpoſition de la machine de l'Univers, l'artifice qui en fait joüer les reſſorts.* L'ame univerſelle de Platon, les formes ſubſtantielles d'Ariſtote, la chaleur radicale d'Hypocratte, la vertu plaſtique de quelques autres Philoſophes, ſont de grands mots qui ne ſignifient rien.

M. Cheyne parcourt ce que la Phyſique renferme de plus inexplicable, & après avoir appliqué à ces difficultez les differens ſyſtemes qui ont cours, il fait concevoir

clairement leur inſuffiſance, pour rendre raiſon des merveilles qui frappent regulierement nos yeux. Le flux & le reflux de la Mer, la nature des corps fluides, la lumiere, les couleurs, la circulation du ſang, le jeu de chaque partie du corps humain, le concert de toutes enſemble, épuiſeront les efforts de l'eſprit humain, avant qu'on ait imaginé leurs veritables cauſes : s'il faut tant d'eſprit pour les demêler, quelle ſageſſe a-t'il fallu pour les inventer, il n'y a point de Plante dont la ſtructure ne ſoit un ouvrage en ſon genre plus admirable que l'Eneïde, & qui demande plus de connoiſſance dans l'Auteur : peut-on après cela penſer ſerieuſement que l'Univers ſoit une production du hazard ? Qu'on le ſuppoſe éternel ſi l'on veut, on n'évite point la force de cet argument : la conſervation du monde eſt auſſi difficile que ſa production ; le tems qui conſume tout, l'action qui detruit continuellement les inſtrumens, derangeroient, detruiroient enfin quelque reſſort, ſi une Sageſſe infinie ne

veilloit à tout, n'avoit pourvû à tous les accidens & n'entretenoit continuellement les mouvemens reguliers, qu'elle peut ſeule avoir imprimez à la matiere incapable de ſe mouvoir d'elle-même.

C'eſt ſur le mouvement des Aſtres que l'Auteur Anglois s'arrête le plus. Le Prophete Roi s'écrie que les Cieux nous entretiennent continuellement de la gloire de Dieu : rien n'eſt plus vrai. La ſeule vûë du Ciel rappelle le ſouvenir du Createur ; mais quand un eſprit éclairé par l'Aſtronomie, parcourt ces eſpaces immenſes, conſidere attentivement l'exacte regularité que tant de vaſtes corps ſuivent dans leurs revolutions , l'Athéiſme lui paroît une extravagance inexcuſable. M· Cheyne prouve nettement que Deſcartes avec ces tourbillons, n'a point du tout expliqué les mouvemens reguliers des Aſtres, que les Phénoménes detruiſent ſes conjectures , par exemple les Planetes entrainées par le mouvement de leur tourbillon , devroient tracer un cercle regulier autour du

centre de leur tourbillon, comme étant également poussées de tous côtez. Cependant selon les Astronomes, elles roulent sur des cercles elliptiques ou excentriques, & on les voit à des distances très-differentes du Soleil, qui est le centre de leur tourbillon.

M Cheyne suit les hypotheses de Mr. Gregory, celébre Astronome Anglois ; mais quelque systeme qu'on embrasse, il faut recourir à une cause intelligente, de qui vienne la regularité des mouvemens des Astres, regularité si utile à la terre.

D'ALLEMAGNE.

On n'a pas perdu en ce païs le goût de la Scholastique la plus séche. On vient d'imprimer à Amberg un traité d'Albert le grand *de conditione creaturæ rationalis*, c'est un *in* 12.

Mr. Juncker continuë de donner les Auteurs Classiques avec de petites notes propres pour la jeunesse. L'an passé il fit imprimer à Cobourg les Epitres familieres de Ciceron, Florus, & Aurele Victor avec l'Auteur inconnu qui a écrit sur l'origine des Romains. Mr. Beker qui publia, il y a,

deux ans en Latin à Lipsic, *la Physique soûterraine ou essay pour expliquer la mixtion des principes qui se fait sous terre, en 2. tomes in* 8o. a publié cette année à Francfort *des Institutions de Chymie, in* 12. *sous le titre d'Oedippus Chymicus*; ce Chymiste s'appelle Jean Joachin, il est different de Jean Conrard Beker qui fit imprimer l'an passé à Giessen *Paradoxum Medico legale de submersorum morte sine pota aqua. Paradoxe qui regarde la Medecine & la Jurisprudence où l'on montre que les personnes noïées meurent sans boire de l'eau, avec douze observations tres-singulieres.* Un Jurisconsulte nommé Jean Henry Berger, a publié à Lipsic cette année deux Ouvrages, *Electa processus executivi possessorii provocatoris & matrimonialis, in* 4o. *Enarratio legis X. Pandectarum de jure fisci & qui, & adversus quos in integrum restitui non possit.*

Il paroît encore dans la même Ville *Notitia authorum Juridicorum specimina tres, in* 8o. C'est George Boyer qui en est l'Auteur.

Henry Pipping a donné au public la vie de soixante dix Theologiens Protestans qui ont vécu de nos jours.

Decadum Septenarius sacer memoria Theologorum nostra atate clarissimorum curante Henrico Pippinel, in 8o. *Lipsia.*

On a reimprimé en deux tomes in folio les vies des Sçavans Allemans & Etrangers, écrites en Latin par Melchior Adam;

D'AMSTERDAM.

Il paroît ici une Medaille ſinguliere de M. Codde Archevêque titulaire de Sebaſte, & cy-devant Vicaire Apoſtolique dans les Provinces-Unies. Le Pape l'a interdit de ſes fonctions : les Janſeniſtes de Hollande ſe ſont élevez contre le Jugement du Saint Siége avec un emportement qui les fait connoître : ils n'ont point voulu ſe ſoumettre au Provicaire nommé par Sa Sainteté ; & ſans être retenus par aucune conſideration, ils ont employé l'authorité du Magiſtrat ſeculier & heretique pour perſecuter le peuple Catholique qui vouloit obéïr au Vicaire de JESUS-CHRIST dans une affaire purement ſpirituelle. Ils ſont apparemment determinez à ne plus garder de meſures. La Medaille que je vous envoïe en eſt une preuve.

D'un côté eſt la tête de Mr. Codde en Rochet & en Camail. Au bas

ILMVS AC REV
PETRVS. CODDAEVS
ARCHIEPISCOPVS SEBASTENVS
PER FOED. BEL. VICARIVS
APLICVS.

Au tour de la tête on lit cette Inſcription.

NON SVMIT AVT PONIT HONORES
ARBITRIO POPVLARIS AVRAE.

Sur le revers on voit Rome & le Vatican dont il ſort un foudre, qui fraperoit un Agneau couché ſur une Croix, une Croſſe & un Livre ſur lequel on a gravé, *Reſp.* pour marquer que ce ſont les réponſes de l'Archevêque de Sebaſte condamnées à Rome : mais un foudre parti du Ciel repouſſe le foudre du Vatican : un Lion dreſſé ſur ſes griffes de derriere, la couronne en tête, une épée nüe dans la main droite, un trouſſeau de fléches dans la gauche eſt auprés de l'Agneau pour le défendre : Au tour du revers on lit

INSONTEM FRVSTRA FERIRE PARAT.

Il fait de vains efforts pour perdre un innocent.

Au bas on a mis

M. DCCV.

Dans l'eſtampe de cette Medaille qu'on

a gravée ; au-dessous de la tête on a gravé quatre Vers Latins

Insontem tu Roma feris , quem protegit æther ,
Quemque suo proceres Belgarum jure tuentur ;
Sicque tuam cohibent injusti fulminis iram.
Æterna id circo vivent per sæcula famâ.

Du côté du revers on a gravé quatre Vers Allemans. Il n'y a point de Catholique qui ne fasse sur cette Medaille les reflexions qu'elle merite. Les gens de Lettres ne trouveront rien de fort ingenieux dans l'invention de la Medaille & les Vers ajoûtez à l'Estampe ne seront point attribuez à Mr. Francius, ni à Mr. Brockuis , ils sont du style des Lettres pretenduës Pastorales de Mr. Codde.

DE LYON.

Boudet aura achevé vers la fin du mois d'Août l'impression d'un livre singulier.

R. P. Petri Conti
Ex Societate Jesu Theologi , & in Collegio Messanensi Generalis studiorum Præfecti.
Tria omnibus ad unum Ecclesiasticis bene utilia Opuscula.

De privilegiorum ad Hebdomaticum menstruumque Officium Missamque spectantium communicatione & exemplo,
Ac de festorum ad libitum translatione, deque eorumdem cum aliis vel ad libitum, vel translatis contentione & occursu.
Ad juris humani, & divini, scientiæque Theologicæ normam consultò exacta.

L'Ouvrage sera d'environ 60. ou 70. feüilles.

DE CAEN.

Mr. Foulcaut nôtre Intendant fait travailler à Vieux, vous sçavez qu'on y avoit déja découvert un Bain qui faisoit partie d'un Gymnase; on vient d'y découvrir d'autres parties du même Gymnase, on y a trouvé plusieurs morceaux curieux, antiques & plusieurs Medailles, dont il y en a une Grecque, qui n'a pas encore été vûë. Elle est de Diadumenien, de moyen bronze, avec cette Legende Μ. ΟΠΕΛ. ΔΙΑΔΟΥΜΕΝΙΑΝΟϹ.

Elle a le Philosophe Heraclite, au revers, pour type, & cette autre Legende ΕΦΕϹΙωΝ ΗΡΑΚΛΕΙΤΟϹ.

Quoi qu'elle fut couverte d'une roüille, qui faisoit qu'on n'y connoissoit rien, & même qu'on ne sçavoit, si elle étoit Grecque ou Latine; elle est neanmoins d'une conservation admirable.

DE PARIS.

Le R. Pere Dom Anſelme Bandouri Raguſien & Religieux de l'Ordre de Saint Benoît de la Congregation de Malte, travaille à une édition des Ouvrages de St. Nicephore Patriarche de Conſtantinople en deux tomes in folio. C'eſt chez Rigaud qu'on les imprimera. La plûpart de ces Ouvrages n'ont point encore paru. Le Sçavant Benedictin y doit joindre une Traduction des Notes & huit Diſſertations. St. Nicephore vivoit dans le huitiéme ſiécle où il eût à ſoûtenir la perſecution des Iconoclaſtes ; il leur reſiſta avec l'intrepidité, l'éloquence, l'intelligence de l'Ecriture, qu'il avoit herité de ſaint Chryſoſtome ſon predeceſſeur : nul des ſucceſſeurs du Saint Docteur ne lui a plus reſſemblé que Saint Nicephore : il refute l'Empereur Conſtantin Copronyme ſous le nom de Mamonas. Tous les artifices des Heretiques ennemis des Saintes Images & leurs autres erreurs moins connuës que celles dont ils portent le nom, ſont découvertes & refutées dans ces excellens écrits. Le Saint Patriarche y fait connoître Euſebe de Ceſarée pour un Arien, auſſi fourbe qu'impie, & nous aprend ſur l'hiſtoire de cet Auteur celebre & ſur le ſecond Concile de Nicée des particularitez importantes & ignorées juſques ici. Il raporte des fragmens & même des

traitez entiers de Peres plus anciens que lui, d'un Macaire Evêque de Magnesie, Auteur presque inconnu, qui cependant si on en croit Nicephore, a vécu dans les premiers siécles de l'Eglise.

M. Boisvin Sous-Bibliothecaire du Roi a communiqué au P. Bandouri d'autres fragmens de ce Macaire, & éclairci ce qui le regarde par une dissertation curieuse. Un Manuscrit de l'Eminentissime Cardinal Ottoboni a fourni les fragmens d'un commentaire du même Pere sur la Genese.

Le Pere Petau avoit imprimé l'Histoire composée par Nicephore laquelle commence à la mort de l'Empereur Maurice & finit à Constantin Copronyme.

Le Pere Goar Dominicain avoit imprimé sa Chronologie. Le Pere Combefis aussi Dominicain avoit promis une edition de tous ses Ouvrages. Le P. Bandouri la donne sur des Manuscrits de la Bibliotheque Roiale & de la Bibliotheque de feu M. Colbert. Il promet le Commentaire d'Hesychius sur les Pseaumes, le Commentaire de Theodore de Mopsueste sur les petits Propheres, & le veritable Commentaire de Philon Carpathien sur le Cantique des Cantiques.

Le premier tome des Ouvrages de St. Nicephore comprendra la vie de cet Auteur & d'autres preliminaires, un écrit contre les Herétiques divisé en LXXXIII. Cha-

pitres & une Addition fort ample qui discute les authoritez des Saint Peres.

Deux Antirrhetiques contre l'Empereur qu'il appelle Mamonas.

Un autre Antirrhetique qui n'a pas été écrit dans le même tems que les deux autres.

Un supplement qui contient les passages de soixante quinze Peres.

Un quatriéme Antirrhetique contre Eusebe de Cesarée & un certain Epiphanide.

Le second Tome comprendra outre les préliminaires, une réponse aux passages tirez de Machaire Evêque de Magnesie.

Un écrit contre les Iconomaques.

Un traité contre le faux Concile de Copronyme avec une seconde partie sur l'authorité des Conciles. On mettra ensuite les Ouvrages déja imprimez de St. Nicephore, des Actes des Conciles qu'il a tenus, ses Epîtres, les Canons qu'il a publiez, son Histoire & sa Chronol gie, & enfin un traité sur l'explication d Songes déja imprimé par le Sçavant Rigaut, & qui probablement n'est pas du Saint Patriarche. On trouvera un plus grand détail dans le projet de cette Edition qui paroît sous ce titre *Conspectus Operum Sancti Nicephori. Parisiis apud Claudium Rigaud*, in 12. pages 85.

L'Auteur *du livre des Caracteres des Anciens & des Modernes* dont nous avons parlé dans nos Memoires du mois de Decem-

bre 1704. a joint à une nouvelle Edition de la premiere page de ſon Livre,une Critique violente de nôtre Extrait. Nous n'avons garde de lui rendre injure pour injure, & quand nous ſerions aſſés dépourvûs de raiſons pour être reduits à en venir à de tels moyens de ſe défendre, nous ne pourrions lui dire avec verité [a] *que ſon livre a fatigué le public.* Nous ſçavons certainement que cela n'eſt pas. Il s'agit entre nous ſeulement de juger, s'il connoît bien le Caractere des Auteurs, ſa Réponſe ſuffit pour décider ce different. L'Auteur y demande froidement, [b] *en quoi donc Velleius Paterculus eſt ſi ingenieux* : il continuë d'aſſurer qu'Herodote & Grotius ont compoſé leur hiſtoire dans le même goût & doivent être *appariez.* Il veut nous obliger d'en convenir par deux raiſons deciſives, l'une [c] *que Grotius à loüé Saint Ignace*, l'autre *qu'il a été converti par le P. Petau.* Il n'a qu'à continuër d'écrire, il nous diſpenſera de répondre au reſte, on peut lire la page 356. des Nouvelles de la Republique des Lettres du mois de Septembre 1704.

Le Miniſtre Jurieu dans le douziéme Chapitre de la ſeconde partie de ſon Livre fameux de l'Accompliſſement des Propheties, avance un ſentiment qui donne gain de cauſe aux Juifs, c'eſt ſa chimere d'un ſe-

[a] *Pag.* 15. [b] *Pag.* 9. [c] *Pag.* 16.

cond avenement du Messie Glorieux & Triomphant, dans lequel il remplira l'attente des Juifs & les Propheties, que M. Jurieu ne croit pas encore accomplies. Les Rabbins de la Synagogue d'Amsterdam, ou quelqu'un en leur nom, fit à Mr. Jurieu dans une Lettre imprimée, des remercimens très-malicieux ; la reconnoissance des Rabbins étoit juste, le Ministre avoit travaillé de son mieux à prouver que Jesus-Christ n'est pas le Messie, en prouvant qu'il n'a pas accompli les Propheties. Mr. l'Abbé Bastide Predicateur ordinaire du Roi & Docteur aggregé à la Faculté des Droits de Paris, a craint que *les Deistes dont le nombre se multiplie par des progrés d'autant plus grands qu'ils sont imperceptibles*, ne se servissent des raisonnemens de Mr. Jurieu pour authoriser leur incredulité. Le silence qu'on gardoit sur ce Livre dangereux l'a déterminé à parler. Il vient de publier l'Analyse d'un Ouvrage important qui paroîtra bien-tôt sur cette matiere, le titre de l'Ouvrage en explique nettement le dessein : *Jesus-Christ, l'Accomplissement des promesses.* Il sera divisé en trois parties. La premiere montrera dans Jesus-Christ tous les Caracteres du vrai Messie. La seconde mettra dans leur jour tous les témoignages rendus à la divinité de Jesus-Christ depuis sa Naissance jusques à l'établissement de la Religion par toute la terre.

Enfin la troisiéme partie refutera tout ce que Mr. Jurieu a dit en faveur des Juifs, & découvrira le veritable sens des Propheres. Mr. l'Abbé Bastide ne peut employer plus utilement son éloquence & son érudition, la cause de la Religon est bien entre ses mains.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, Mois d'Août 1705.

ART. CXIX. HIſtoriæ Controverſiarum de Divinæ gratiæ auxiliis *&c.* C'eſt-à-dire, *L'Hiſtoire des diſputes ſur la Grace, ſous les Papes Sixte V. Clement VIII. & Paul V.* Pag.1281

ART. CXX. Seconda Lettera del Signor Michel Agnole de la Chauſſe &c. *Seconde Lettre de Mr. de la Chauſſe, ſur la Colonne de l'Apotheoſe d'Antonin* &c. p.1310

ART. CXXI. *La Vie de Saint Bernard premier Abbé de Clairvaux* &c. p.1320

ART. CXXII. Salomonis Vantil Theolog. Dordraceni Malachias Tractatus &c. *Le Prophete Malachie expliqué par Salomon Vantil* &c. p. 1345

ART. CXXIII. *Extrait de la Diſſertation du même Auteur, ſur la ſituation du Paradis Terreſtre.* p. 1351

ART. CXXIV. *Lettres Patentes avec les Statuts pour l'Academie des belles Lettres établie à Caën.* p. 1374

ART. CXXV. *La Vie de Mr. Moliere.* p. 1384

ART. CXXVI. *Traité de Theologie touchant l'efficacité de la Grace* &c. p.1407

ART. CXXVII. *Relation de ce qui s'eſt*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Septembre 1705.

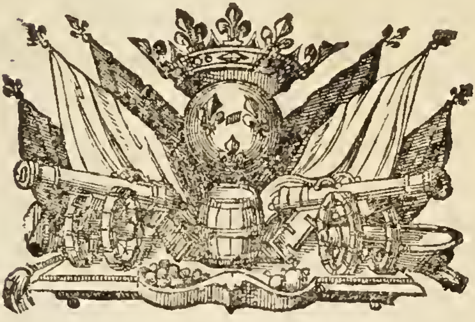

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCV.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1705.

ARTICLE CXXIX.

ELEMENS DE GEOMETRIE de Monſeigneur le Duc de Bourgogne. A Trevoux, *Et ſe vendent* à Paris chez Jean Boudot Imprimeur ordinaire du Roi & de l'Academie Roiale des Sciences, ruë St. Jacques au Soleil d'or 1705. *in* 4°. *pages* 190. *ſans l'Epître, la Table, la Preface, & les Problemes d'Arithmetique & de Geometrie, reſolus par la Specieuſe.*

AU mois de Novembre 1696. le Roi choiſit Mr. de Malezieu Chancellier de Dombes, pour enſeigner les Mathematiques à Monſeigneur le Duc

de Bourgogne, qui avoit pour lors 14. ans.

Sa Majeſté fit l'honneur à cet illuſtre Academicien, de lui dire, que la penetration du Prince & ſa curioſité naturelle pour les Sciences, jointe à un caractere d'eſprit porté de lui-même aux plus hautes meditations, demandoit pour ſon inſtruction un homme qui fut ſuperieur à la matiere dont il étoit queſtion, & que ſi l'on eut connu quelqu'un plus propre à ménager un pareil eſprit, on ne ſe ſeroit pas aviſé d'aller chercher pour cela un homme occupé de tant de grandes affaires.

Pour obéïr au Roi M. de Malezieu commença ſes Leçons le premier jour de Decembre. Cet habile maître qui non ſeulement poſſede tout ce qu'il y a de plus relevé dans les Mathematiques, mais encore ſçait parfaitement l'art d'inſtruire, propoſa au Prince d'écrire de ſa main au commencement d'une leçon ce qui lui avoit été enſeigné la veille, afin que ſe dictant à ſoi-même ce qu'il avoit apris, & repaſſant par ordre & à loiſir l'enchainement

des veritez Geometriques, il s'acoûtumât à raisonner facilement sur les matieres les plus difficiles.

Ce sont ces leçons telles qu'elles ont été écrites la premiere fois, que l'on donne aujourd'hui au public.

Le Prince qui a bien voulu en permettre l'impression, est au-dessus des loüanges. On le connoit dans toute l'Europe par la grandeur de son courage, la solidité de sa vertu, la penetration & la vaste étenduë de son genie.

Ce qui doit causer de l'admiration à tout le monde & ce qui en doit donner à tous les connoisseurs, c'est la netteté & la précision avec laquelle ce Prince redigeant de lui même les principes & les consequences de la Geometrie, s'en est fait un Art & une Methode particuliere, qu'on ne craint point de proposer ici, comme un guide assuré à tous ceux qui voudront s'instruire dans les Mathematiques.

Si l'exemple de ce Heros doit être d'un grand poids, pour authoriser le goût & entretenir la vivacité, qu'on a aujourd'hui pour ces connoissan-

ces, le ſoin que ce même Prince a bien voulu prendre d'en applanir les difficultez par une methode nouvelle, ſera auſſi d'un grand ſecours pour en faciliter l'intelligence.

La Geometrie plane de ces Elemens, n'eſt pas fort differente de celle de Mr. Arnaud. On a retranché de cet Auteur quelques propoſitions qui ne paroiſſoient pas d'un grand uſage, & on y en a ajoûté pluſieurs autres qui ont paru de grande utilité.

En parlant des incommenſurables, on fait voir que rien n'eſt plus étonnant que les veritez demontrées touchant cette matiere. Deux lignes ont chacune une infinité d'Aliquotes pareilles, & dans ce nombre infini, je ne puis jamais en trouver une ſeule qui puiſſe être aliquotée des deux lignes.

Je puis prendre par exemple, la cent milliéme partie de la premiere ligne, la deux cent milliéme, la quatre cent milliéme & ainſi doublant toûjours à l'infinis ſans que jamais aucune de ces petites parties puiſſe être contenuë preciſément un

certain nombre de fois dans la seconde.

Cette verité demontrée fait voir invinciblement la divisibilité de la matiere à l'infini, ou pour s'exprimer autrement, que l'étenduë ne peut être composée d'indivisible; car si le côté d'un quarré par exemple, étoit composé d'indivisibles, il en contiendroit necessairement un certain nombre, ainsi l'un de ces indivisibles seroit aliquoté de ce côté-là. Prenant maintenant un de ces indivisibles pour mesurer la diagonale, il y sera contenu precisément un certain nombre de fois ou avec un reste. Si vous dites qu'il y est contenu un certain nombre de fois, voilà la diagonale commensurable au côté, ce qui a été demontré impossible. Si vous dites que cet indivisible est contenu dans la diagonale un certain nombre de fois avec un reste, je vous demande ce que c'est que le reste d'un indivisible, ce reste sera necessairement plus petit que l'aliquote dont il est reste, & par consequent cette aliquote n'étoit pas indivisible contre la suppo-

ſition, donc l'étenduë n'eſt pas compoſée d'indiviſibles.

Mais ſi le point eſt impoſſible, qu'eſt-ce donc que la rencontre de deux côtés qui forment l'angle d'un quarré. Si le point eſt impoſſible, le cercle eſt impoſſible. Car ſi Dieu forme une boule parfaite & qu'il la poſe ſur un plan parfait, le point de contingence aura-t'il quelque étenduë: s'il a quelque étenduë, il eſt ſurface ou pour le moins ligne; ainſi la tangente & le cercle auront une étenduë commune, contre ce qui eſt demontré dans la 11e. propoſition du troiſiéme livre. Direz-vous que Dieu ne ſçauroit faire un cercle parfait? Vous aurez plûtôt fait de dire que Dieu n'eſt pas, que de borner ſi ridiculement ſa puiſſance. Voila nôtre raiſon reduite à d'étranges extremitez. La Geometrie nous montre la diviſibilité de la matiere à l'infini, & nous trouvons en même tems qu'elle eſt compoſée d'indiviſibles. D'où l'on conclut ſagement que nous devons nous humilier & reconnoître qu'il n'appartient pas à une creature, quelque excellente

qu'elle puiſſe être, de vouloir concilier des veritez, dont le Createur a voulu lui cacher la compatibilité. Ces diſpoſitions nous rendront plus ſoûmis aux myſteres, & nous accoûtumeront à reſpecter des veritez qui ſont par leur nature impenetrables à nôtre eſprit, que nous venons de trouver aſſez borné, pour ne pouvoir pas même concilier des demonſtrations Mathematiques.

Les reflexions qu'on fait ſur la 12. prop. du 3. l. ſont encore très-propres à humilier l'eſprit en le convainquant. Dans ces nouveaux Elemens de Geometrie on explique en peu de propoſitions les Elemens des ſolides, on paſſe même juſqu'à la Trigonometrie & au principe de la Conſtruction des tables des Sinus, qui doivent en effet être regardées, comme faiſant partie des Elemens.

On s'eſt ſervi pour l'explication des ſolides, de la Geometrie des indiviſibles, & on a demontré par cette voie d'une maniere ſimple, mais très-naturelle, tout ce qui ſe trouve de plus dans Archimedes & dans

les autres Auteurs qui traitent de cette matiere.

Enfin en faveur de ceux qui auront la curiosité de porter leurs speculations plus loin, on n'a rien omis de tout ce qu'on a jugé necessaire, pour ouvrir l'entrée de ces grandes veritez, qui sont le dernier effort de l'esprit humain, qui en font si bien connoître l'excellence, & qui servent de fondement aux Sciences & aux Arts les plus necessaires à la vie.

Je ne puis mieux finir l'extrait de l'Ouvrage d'un grand Prince, qu'en faisant part au public de l'avertissement inseré dans ces nouveaux Elemens de Geometrie, dont nous parlons. On connoîtra que la superiorité de genie est hereditaire à tous les sexes dans la maison des Princes qui nous gouvernent. Voici les propres termes du Livre.

Pour encourager ceux qui commencent, & leur faire connoître par un exemple illustre, de quoi un bon esprit est capable quand il veut se rendre attentif, l'on croit devoir rapporter ici une merveille dont M. de

Malezieu est temoin. Madame la Duchesse du Maine n'ayant pas encore seize ans accomplis, avoit déja un goût surprenant pour les Sciences & les belles Lettres. Elle se faisoit entretenir tous les jours pendant deux heures par M. de Malezieu, & l'engageoit même à aller de deux jours l'un, la trouver à Marly quand la Cour y étoit. Dans ces premiers commencemens, & pendant l'un de ces voyages, elle voulut apprendre l'Arithmetique. La Regle de trois la frappa, elle en demanda le fondement. Cela engagea Mr. de Malezieu à lui dire que c'étoit une suite de la proprieté de ce qu'on appelle Proportion Geometrique, dont il lui donna simplement un exemple sur les quatre nombres suivans, 3, 4, :: 6, 8, en lui ajoûtant que lorsque quatre nombres quelconques avoient entre eux ce rapport, le produit des Extremes étoit toûjours égal au produit des Moyens. Cette explication redoubla la curiosité de la Princesse. Elle demanda la raison de cette proprieté : Mr. de Malezieu lui ré-

pondit qu'il n'y falloit pas songer, & que cette demonstration étoit la suite de plusieurs principes dont elle n'avoit jamais oüi parler, & qui viendroient à leur tour. Mais il fut bien surpris de recevoir le lendemain matin un billet de Madame la Duchesse du Maine, qui l'exhortoit à venir sur le champ, pour examiner avec elle, si des refléxions qu'elle avoit faites pendant la nuit sur cette merveilleuse proprieté, pouvoient être de quelque usage. Il partit aussi-tôt & fut bien payé de son voyage, par le plaisir qu'il eut de voir que cette jeune Princesse, avoit parfaitement demêlé tout le fonds de la demonstration, & l'avoit mis dans une évidence plus parfaite que tout ce qu'il avoit jamais vû sur cette matiere. Voici précisement ce qu'elle dit à Mr. de Malezieu.

Je considere les quatre nombres 2, 4, 3, 6, qui sont en Proportion, parceque le premier est la moitié du second, comme le troisiéme est la moitié du quatriéme; & je veux trouver pourquoi le pro-

duit de 2 par 6, eſt égal au produit de 4 par 3.

Pour cela je vois d'abord que ſi je multiplie 2 par 6, ce produit qui eſt le produit des Extremes, doit être double du produit de 2 par 3, parceque 6 eſt double de 3.

Mais ſi au lieu de prendre ce produit de 2 par 3, ou 3 par 2, qui n'eſt que la moitié du produit des Extremes, je m'aviſe de prendre le produit de 3 par 4, il faudra bien que le produit de 3 par 4, ſoit double du produit de 3 par 2, puiſque 4 eſt le double de 2, de même que 6 eſt le double de 3. Donc le produit de 3 par 4, étant double du produit de 3 par 2, qui n'eſt que la moitié du produit des Extremes, ce produit de 3 par 4, ſera neceſſairement égal au produit des Extremes, c'eſt-à-dire que le produit des Extremes, ſera égal au produit des Moyens.

Pour faire voir que cette admirable demonſtration, trouvée par Madame la Ducheſſe du Maine, ne laiſſe rien à deſirer, & qu'elle revient à la demonſtration génerale, il n'y a

qu'à nommer les quatre nombres qu'elle avoit choisis, A, B, C, D, & suivre la demonstration.

A B C D
2 4 :: 3 6

2 multiplié par 6, est à 2 multiplié par 3, comme 6 est à 3, ou

A D, A C, : : D, C.

3 multiplié par 4, est à 3 multiplié par 2, comme 4, est à 2, ou

C B C A : : B, A.

Or par la supposition, 4 est à 2, comme 6 est à 3, ou

B, A : : D, C.

Donc 2 multiplié par 6, est à 2 multiplié par 3, comme 3 multiplié par 4, à 2 multiplié par 3, ou

A D, A C, ou C A : : C B, C A.

Donc 2 multiplié par 6 est égal à 3 multiplié par 4, ou

A D = C B

Il ne nous reste plus qu'à rendre de très-humbles actions de graces, à Monseigneur le Duc du Maine, du soin qu'il prend d'enrichir le Public de tant d'Ouvrages Curieux. Celui qui paroît aujourd'hui, sera le principal ornement des Bibliotheques, & donnera un nouveau

luſtre à l'Imprimerie de Trevoux. On la connoît déja dans toute l'Europe par les divers & excellens Livres, qu'elle donne tous les jours à la Republique des Lettres.

L'Epître dedicatoire du Livre, dont nous donnons l'extrait, eſt de Mr. l'Abbé Boiſſiere, que Monſieur le Duc du Maine à choiſi pour avoir ſoin de ſa Bibliotheque. La Capacité de ce Bibliothequaire & ſon bon goût pour les Livres, ſont connus des Sçavans.

ARTICLE CXXX.

LES CAMPAGNES DE CHARLES XII. Roi de Suede. A Paris chez Pierre Ribou, quay des Auguſtins 1705. *in* 12. *pages* 302.

MOnſieur de Grimareſt Auteur de ce volume, ne pouvoit choiſir un ſujet plus intereſſant que celui-ci : d'autant plus qu'il l'a composé, ſur des Memoires meilleurs que les Journaux ordinaires. Cependant il n'entreprend point d'entrer dans les détails, ni dans les reſ-

sorts de la Politique; ce ne sont pas les endroits les moins touchans de l'Histoire : mais pour s'excuser de de ces omissions, l'Auteur dit qu'il n'écrit que des *Campagnes*. Il pourroit bien avoir eu d'autres raisons meilleures.

Charles XII. Roi de Suede aujourd'hui regnant, est fils du Roi Charles XI. qui dés l'âge de 21. an, gagna trois batailles en moins d'un an contre les Danois. Ce Monarque mort en 1696. avoit eu pour Pere Charles X. Prince brave & hardi, mort en 1660. en faveur duquel la Reine Christine, fille unique du Grand Gustave Adolphe, avoit fait abdication de ses Etats en 1652. il étoit fils de Casimir, Duc des deux Ponts, de la Maison des Palatins du Rhin & d'une sœur du grand Gustave Adolphe.

Toutes les qualitez de corps & d'esprit qui forment les Heros, sont rassemblées dans la personne de Charles XII. Le faste, le luxe, la bonne chere, le jeu lui paroissent des écueils qu'il évite avec soin. A peine prend-il le divertissement de

la chaſſe. Chaque jour il commençe la journée en demandant au Seigneur la grace d'agir pour ſa gloire, & pour le bien de ſon peuple, & il la finit en le remerciant de ſes graces. *Il a une vivacité, une netteté d'eſprit, une force de jugement, une ſituation d'ame toûjours égale.* Sa bonne foi eſt inviolable ; l'injuſtice eſt ſon fleau, ſa douceur & ſon attention pour faire plaiſir à tous, le feroient cherir, ne fut-il qu'un homme privé. Les Sciences & les Langues lui ſont familieres, mais il ſçait en Prince, & ne le fait paroître que dans le beſoin. Il a un genie ſuperieur pour la guerre ; la force de ſon eſprit lui a tenu lieu d'experience ; & lorſqu'il a projetté un évenement, il ſemble en avoir fixé le ſuccés. Dans un jour de combat il ſe partage de maniere, qu'il eſt par tout & conſerve un ſang froid, avec lequel rien n'échape à ſa vigilance. Il invente ſouvent des ſecrets inconnus dans l'art militaire. Son Armée eſt comme ſa famille, il n'en eſt pas moins tendrement aimé que de ſes plus proches, & tous ſont diſpoſez

à prodiguer leur ſang pour lui. Ces traits que M. de Grimareſt nous trace du Roi de Suede, ne ſont ignorez de perſonne dans l'Europe; mais ils font tant de plaiſir, que nous en avons eu à les repeter ici.

Par le Traité d'Altena en 1689. le Duc de Holſtein eſt en droit d'élever ſur ſes terres, des places fortes, pourvû qu'elles ne préjudicient point au Roi de Danemark. Celui-ci crut pouvoir attaquer le Duc ſur ce point en 1697. ne preſumant pas que Charles XII. Roi de Suede bien que fils d'un Roi garand du traité, étant peu avancé en âge, pût traverſer cette entrepriſe. Cependant le jeune Monarque fit marcher en Holſtein, & paſſer même ſur les terres du Roi de Danemark quelques bataillons, avec tant de ſecret & de diligence, que les Danois n'eûrent pas le tems d'occuper les paſſages où ils auroient pû l'arrêter. Le Roi de Danemark cherchant à lui mettre des ennemis ſur les bras, y trouva le Roi de Pologne diſpoſé; ce Prince fit marcher des troupes vers la Curlande;

aſſurant neanmoins que c'étoit uniquement pour reduire les Curlandois.

Le Roi de Suede ayant compté ſur la foi des Traitez, fut ſurpris que les Saxons l'attaquaſſent. Ils menaçoient Riga & ne pouvant y reüſſir, ils ſe jetterent ſur Dunamunde qu'ils prirent. La Republique de Pologne ne parut point entrer dans l'entrepriſe de ſon Roi, & convint qu'il feroit cette guerre avec ſes propres troupes. Cependant le Roi de Danemark enléva de petites places au Duc de Holſtein. L'Angleterre, la Suede & la Hollande les garands du traité de 1689. n'étant point écoutez, armerent contre le Danemark.

Au commencement d'Avril 1700. Le Roi de Suéde partit de Stokolm, y laiſſa les ordres neceſſaires pour le tems de ſon abſence, vint voir ſa flote à Carlſcroon, Port excellent où il entretient au moins 50. vaiſſeaux de guerre & où il en pourroit tenir plus de mille, & mit des troupes en mouvement vers quatre endroits; ce qui lui fut facile, la Suede, dit-on,

tenant ſur pied, même en tems de paix, plus de 80. mille hommes depuis Charles XI. Car ce Monarque engagea tous les domiciliez de ſon Royaume qui y poſſedoient des terres, de lui fournir à leurs frais un fantaſſin, & chaque village d'un certain revenu, d'équiper un Cavalier. Les Païſans ſont obligez d'entretenir le ſoldat, & s'il meurt, de le remplacer, on le loge & on lui donne une portion de terre; c'eſt à lui de la cultiver. Les ſoldats bienque diſperſez ainſi, ſe trouvent en certain eſpace ſous un Caporal, puis dans un plus grand eſpace ſous un Sergent, qui fait la revûë tous les quinze jours. Il en eſt de même à proportion des autres Officiers ſuperieurs juſqu'au Colonel, qui la fait environ tous les trois mois. Dés que les troupes ſont en marche, elles ſont à la paye du Roi. Les Soldats ſont de la ſorte attachez à leur profeſſion pour toute leur vie, & y ſont exercez en paix comme en guerre. Cette police valoit la peine d'être remarquée par l'Auteur.

Dés que le Roi de Suede eût

nouvelle que la flotte Angloiſe & Hollandoiſe étoient prêtes , il mit à la voile,& les voyant jointes, il s'avança juſqu'à Copenhagen, où s'étoit retirée la flote Danoiſe ; mais étant couverte par des *eſtacades* on ne pût approcher : ſurquoi ſa Majeſté forma le grand deſſein à l'âge de 17. ans , d'attaquer par mer & par terre , le Roi de Danemark au milieu de ſes Etats, & reſolut de faire ſon debarquement ſur la côte d'Humblebek. Il n'y pût approcher la terre de plus de 50. braſſes; mais plein de ſon ardeur , il ſe mit à la tête des ſiens, qui le fer à la bouche & les autres armes à la main, ſe jetterent dans l'eau juſqu'aux aiſſelles pour ſuivre Sa Majeſté. La Cavalerie Danoiſe s'aprochant fiérement pour faire quelques décharges, les Suedois l'enfoncerent, la pourſuivirent juſqu'à plus de mille pas, & la diſſiperent n'ayant perdu que ſix hommes. Le Roi de Suede traita ſi favorablement les Danois , qu'ils ſembloient contens de ſa venuë: mais quinze jours après, on lui apporta la nouvelle de la paix, entre le

Duc de Holſtein & le Roi de Danemark. Surquoi le jeune Monarque promit de repaſſer inceſſamment en Schanie. Il reçût alors un Envoyé du Czar pour l'aſſurer de la bonne intelligence, que ce Prince vouloit conſerver avec lui; c'étoit pour le tromper. On remarque ici que l'Envoyé étoit perſonnellement dans la bonne foi. Le Roi étant de retour en Schanie, apprit que le Czar aſſiégeoit Nerva, tandis que le Roi de Pologne après avoir ravagé la Livonie, inveſtiſſoit Riga.

Bien que Sa Majeſté Suedoiſe ne devant attendre rien de ſemblable, eût deſarmé ſa flote, il la remit en état inceſſamment pour marcher au ſecours de Riga étroitement bloqué. Sa Majeſté Polonoiſe partit neanmoins pour aller à Cokenhauſen qu'il prit bien-tôt, une bombe ayant ruiné le ſeul puits qui y étoit; ainſi le Roi de Suede marcha vers Nerva avec 8500. hommes. Les Moſcovites ayant brûlé les villages ſur ſa route avec les fourages & les vivres, la marche des Suedois ſe faiſoit dans un deſert;

& vint à un defilé occupé par le Moscovite Scharamethou, Géneral des plus experimentez parmi les siens. Le Conseil de guerre Suedois jugea impossible de forcer le defilé. Le Roy resta seul plus d'une heure, la tête appuyée sur ses mains, pour imaginer le secret de vaincre une difficulté cruë insurmontable. Il fait battre tout à coup la génerale, fait porter douze canons sur une hauteur, qui battoit l'ennemi en flanc & à peine les douze canons eurent-ils joüé, que les Moscovites prirent la fuite en confusion jusqu'à Nerva. Ce succez si inopiné redoubla la confiance que les troupes avoient aux ordres du Roi ; ainsi malgré la disette (l'Officier même, ayant à peine un peu de ris avec de l'eau) malgré le froid, les pluyes, & les néges, elles surmonterent tout, parceque Charles XII. les conduisoit.

Arrivé au Camp des Moscovites devant Nerva, il se met aussi-tôt en devoir de l'attaquer faisant porter à son infanterie des fassines pour combler le fossé du retranchement en-

nemi. Il ſurvint une neige ſi épaiſſe qu'on ne voyoit point à quatre pas; on repreſenta cette difficulté au Roi, qui répondit ; *tant mieux, les Moſcovites ne pourront compter nos Bataillons.* Ils ſe défendirent d'abord avec vigueur, mais quand ils virent leurs retranchemens ouverts & forcez, ils lachérent pied. Les premiers fuirent avec tant de precipitation ſur un petit Pont, qu'il en fut rompu ; les autres furent renverſez dans la riviere ou tuez, ou ne ſe ſauverent qu'à la faveur de la nuit. Mr. de Grimareſt décrit très-vivement tout cet endroit. Le Roi apprehendoit pourtant que les ennemis ne ſe ralliaſſent ; lors qu'accablé de fatigues & de ſoin, il fut ſe repoſer ſur un manteau, qu'il fit étendre dans la boüe devant un feu que les ſoldats avoient fait ; puis entendant les plaintes d'un ſoldat bleſſé qui ſouffroit du froid, il le fit mettre à côté de lui contre un tambour pour le ſoûtenir. A peine le Prince s'étoit-il aſſoupi qu'on l'éveille pour lui dire qu'il venoit des deputez des Moſcovites les plus proches de ſon quartier.

quartier. Ils demandoient à capituler craignant que le carnage ne recommençât avec le jour. Il remonte aussi-tôt à Cheval comme s'il n'eut eu, ni inquietude, ni fatigue, & leur accorde de se retirer avec leurs armes. Les autres Moscovites sur cet exemple envoyent leurs Deputez; mais pour s'y être pris trop tard, il voulut qu'ils se rendissent à discretion, ce qui se fit; quelques-uns d'eux tinrent dans un petit Fort sur une hauteur jusqu'à 8. heures du soir, & parce qu'ils s'étoient bien défendus, le Roi leur accorda de se retirer honorablement en Moscovie, à condition de ne porter jamais les armes contre la Suede. De l'armée du Czar de 80000. hommes 20000. demeurerent sur le champ de bataille, 20000. furent dissipez & 40000. furent prisonniers avec tous les Generaux, excepté Scharametou. Sa Majesté Suedoise ne combatit point le Czar, qui s'étoit retiré trois jours auparavant & qui voulant passer par tous les degrez de la Milice, n'étoit encore que Capitaine d'Infanterie. Le butin fut si nom-

breux dans le Camp, qu'on y donnoit les Chevaux pour trente sols, & une Robe de Marte Zibeline pour une botte de foin. En déshabillant le Roi le lendemain, on trouva dans sa cravate une balle aplatie, sans aucune blessure.

Au mois de Juin S. M. S. laissa des troupes en Livonie & vint avec 20000. hommes chercher les Saxons, postez assez avantageusement de l'autre côté de la Dune vis à-vis de Riga. Quelque large que soit cette Riviere, il resolut de la passer, mais ses Generaux le conjurerent de ne point s'exposer à cette entreprise & de la leur laisser. Il ne peut resister à leurs instances, ils embarquerent les troupes dans des bateaux ; le grand feu des Saxons ne fit nul effet, les bateaux étant precedez de chaloupes chargées de fumier, où l'on avoit mis le feu & dont la fumée déroboit la vûë des batteaux ; mais un bataillon Suedois commençant à se former dans l'eau, fut renversé par les Saxons, lorsqu'on aperçût un petit bateau où étoit le Roi qui avoit passé en secret avec des Offi-

ciers de confiance. Quelques troupes l'appercevant crierent, *voilà le Roi :* aussi-tôt toutes se remettent en lignes dans l'eau & avancent en bataille sur la terre. Les Saxons perdirent toûjours du terrain, & étant revenus deux fois à la charge, ils furent enfin contraints de se retirer sous Cokenhausen.

Divers autres avantages élargirent le païs & mirent l'abondance dans l'Armée ; au lieu que la disette fut dans celle du Roi de Pologne qui s'éloigna. S. M. S. jugeant qu'il reviendroit quand l'occasion seroit favorable & qu'il en seroit quitte pour des retraites, resolut alors de le detrôner & en écrvit à la Republique de Pologne. Le Roi de Pologne craignit donc le ressentiment de Charles, & projettant un traité secret independemment de la Republique, lui envoya la Comtesse de Konigsmark, Dame d'une grande beauté. Mais le Roi de Suede la renvoya sans lui donner seulement audience : trouvant indigne de traiter de la paix par l'entremise d'une femme.

C'est vers ce tems que le Comte de Sapieha Maréchal de Lithuanie, voyant que le Roi de Pologne faisoit ruïner ses biens par Oginski qui étoit à la tête d'une troupe de la petite Noblesse, eût recours au Roi de Suede à qui ce fut une occasion, ayant repris Dunamunde, d'entrer en Pologne. La Republique avoit dessein de traiter avec lui, S. M. P. voulut la prevenir, & son Envoyé eut ordre d'assurer S.M. S. que le Roi de Pologne consentiroit à tout ce qu'elle voudroit; mais cet Envoyé fut arrêté d'abord pour être arrivé sans passeport au quartier de S. M. S. Il nia même qu'il fut Chambellan du Roi de Pologne: mais on trouva tous ses papiers où étoient ses instructions, & en particulier la Lettre du Roi son maître au Roi de Suede, que celui-ci renvoya sans la lire & sans vouloir seulement que l'Envoyé le vit; lui faisant dire qu'il n'avoit d'autre commerce avec le Roi de Pologne, que celui des Armes. Peu aprés un Deputé de la Republique lui vint annoncer qu'elle lui envoyoit des Ambassadeurs; il

avança tellement sa marche, qu'il les rencontra à 16. lieuës de Varsovie & leur donna audience Quand leurs propositions lui eurent été communiquées, il y répondit precisément qu'il ne rendroit point le Canon pris à Dunamunde, puisque le Roi de Pologne ne l'avoit donné à la Republique que quand il n'en étoit plus le maître; qu'il y auroit de l'imprudence à rendre la Curlande pendant la guerre, puisqu'elle couvroit la Livonie; qu'enfin ses troupes devoient être souffertes en Pologne comme les Saxons, puisque la Republique n'avoit pris aucune part dans cette guerre: peu de jours aprés il arriva à Varsovie. Le Roi de Pologne se retira à Cracovie: le Cardinal Primat lui écrivit pour le porter à une Paix, mais ce Prince crut pouvoir venir à bout du *jeune Suedois*, qu'il voulut combattre avant la jonction de toutes ses Troupes.

Le jeune Monarque arriva à Clissou à demi lieuë du Camp des Saxons le 8. Juillet 1702. & sans attendre ses troupes de Pomeranie

marcha aux ennemis, faiſant baiſſer Piques & Drapeaux, pour leur ôter la connoiſſance de ſes forces. Le Roi de Pologne avoit campé & pris ſes meſures ſuivant les regles; mais les mouvemens des Suedois furent ſi vifs & ſi vigoureux, que les Saxons furent mis en deroute & n'eurent de reſſource que dans la fuite. On ſçait les autres particularitez de cette bataille ſi glorieuſe au Roi de Suede; on ne doit pas omettre qu'il renvoya à Cracovie deux cens femmes ou maîtreſſes des Saxons faites priſonnieres, les comblant d'honnêtetez & empêchant qu'on ne leur fit aucune inſulte. Enſuite trouvant ſur le Champ de Bataille, un Officier Saxon dépoüillé, qu'il avoit vû combatre avec courage, il lui donna ſur le champ ſon habit & ſon épée s'en faiſant apporter un autre. Le Roi de Pologne charmé de cette action, a voulu avoir cette épée pour la mettre dans ſon treſor à Dreſde où on la montre aux Voyageurs. Pour l'Officier il s'engagea par reconnoiſſance à S. M. S. de ne porter jamais les armes contre elle. Les

Priſonniers s'offrirent à ſervir dans ſes troupes, il y conſentit à condition qu'ils le fiſſent ſans repugnance; mais depuis ils s'enfuirent tous, envoyant au Roi de Pologne pieds & mains liées, le Commiſſaire qui les conduiſoit. S. M. S. vint enſuite à Cracovie & ne voulant point recevoir le Commandant du Château à Capituler, il ordonna l'aſſaut, & dès qu'il ſe fut rendu maître d'une porte, la Garniſon forte de 1200. hommes, prit la fuite ſans tirer un coup.

Le Roi de Suede vit ſes projets retardez par un accident. Il s'étoit caſſé la cuiſſe, un cheval s'étant abatu ſous lui. Une aſſemblée de Palatins à Sandomir, le declara alors ennemi de la Republique : mais l'aſſemblée fut rompuë quand elle aprit qu'il venoit pour la diſſiper. Le Roi de Pologne ſe retira à Torn, où il fit entrer garniſon par ſurpriſe, & vint à Mariembourg tenir une aſſemblée, qui confirma ce qu'on avoit reſolu à Sandomir, il ne s'y trouva que quelques Lithuaniens.

L'eſtime générale que l'on avoit

dans l'Europe pour le Roi de Suede, determina le Pape même, à ce que nous aprend M. de Grimarest, d'envoyer à ce Prince, Augustin Leveti Dominicain, le complimenter sur ses victoires. La harangue est ici raportée tout au long. Elle est digne de celui à qui elle s'addresse, & de celui au nom de qui on la fait. Le Roi repondit qu'il étoit très-sensible aux marques d'estime & de bienveillance d'un Pape d'une si haute reputation, qu'il conserveroit une amitié très-vive & très-véritable pour sa personne ; que pour lui il ne feroit rien dans la Pologne qui fut indigne d'un Prince Chrétien.

Pendant qu'il étoit vers Cracovie en 1702. le Czar entra en Livonie & prit deux petits Forts. Le Ministre qui informoit Sa Majesté Suedoise de ce petit desavantage, sembloit le faire avec deplaisir ; *consolez-vous*, dit le Roi, *ils n'ont pas emporté la Place.* Pendant qu'il fut à Lublin, le Cardinal Primat & quelques Senateurs casserent la resolution des assemblées de Sando-

mir & de Mariembourg. S. M. S. marchant du côté de Varſovie, conſera à deux lieuës de cette Ville avec le Cardinal, en preſence du Comte Piper & des Princes de Sapieha, declarant ſes ſentimens ſur les conjonctures preſentes, par un manifeſte où il marque qu'il vouloit uniquement le bien de la Republique, lequel ne ſe pouvoit procurer que dans une aſſemblée dirigée par le Cardinal Primat.

Le Roi de Suede partit de ſon Camp le trentiéme Avril 1703. pour paſſer le fleuve Bouch. Les Saxons s'étant mis en devoir de l'empêcher, prirent l'épouvante à la vüë de ce Prince & s'enfuirent à Pultuſk. Sa Majeſté pour abreger le chemin, paſſa l'Ofgra à la nage, & arriva à Pultuſk avant que tous les Saxons y fuſſent. Leur Cavalerie étoit pourtant en bataille ſur deux lignes; elle fit tête croyant que ce ne pouvoit être qu'un détachement de Suedois, qu'elle ne jugeoit pas pouvoir être arrivez; mais ayant vû ce qui en étoit, elle ſe retira. Le reſte de cette expedition a le ca-

ractere de conduite & de bonheur ordinaire au Roi de Suede.

Comme il ne pouvoit attirer le Roi de Pologne en Campagne, il vint l'assieger dans Torn. Il en forma le blocus le 16. May avec 8000. hommes seulement, la garnison étant de 6000. fantassins 200. dragons & quelques Compagnies Bourgeoises. Trente Soldats Suedois sans être couverts, firent tête pendant une heure & demie à 500. Chevaux Valaches. Le Roi ayant recompensé ce brave detachement, envoya son Genéral Renchold pour reduire la grande Pologne ; ce qui eut tant de succez que les peuples persuadez par ses raisons, apportoient les contributions eux-mêmes, & peu à peu se confédererént. Cependant le siége s'étant fait à l'improviste, il n'y avoit ni munitions, ni artillerie suffisante, il en fallut attendre de Suede, & en attendant serrer le blocus.

Le Cardinal Primat fit alors paroître sa reponse au Manifeste, & aux raisons que le Roi de Suede avoit publiées auprès de Varsovie.

Il y fait entendre que la Republique ressentoient vivement ce qui lui a couté, quand elle a manqué d'attention aux desseins secrets de ses Rois ; que cependant la Republique demande, qu'il ne soit plus parlé d'un détronement, dont le nom même est inconnu en Pologne ; mais qu'elle veut declarer par une garantie authentique, que le Roi son maître observera les traitez, même celui qu'on est prêt à faire. Le Roi de Suede ne fut point content de cette reponse, & insista sur ce qu'il avoit proposé d'abord. Les choses semblerent arrêtées par le bruit qui courut d'une tréve menagée par l'Empereur, entre le Roi de Pologne & le Roi de Suede ; sur quoi le Comte Piper écrivit au Cardinal Primat, que le Roi de Suede n'avoit point voulu de la mediation, ni de l'Empereur, ni d'aucune autre Puissance, & que le bruit de cette tréve se repandoit par le moyen du Roi de Pologne qui avoit ses vûës.

Cependant le Cardinal Primat écrit à S. M. S. pour lui faire quit-

ter le Siege de Torn, puisque cette Ville étoit innocente & sous la protection de la Republique ; à quoi le Roi de Suede repondit qu'il n'en vouloit point à la Ville, mais à la garnison Saxonne qui y étoit, & qu'il ne falloit pas laisser cette Place à leur ennemi commun ; aussi le Roi de Pologne voyant les Lithuaniens & même l'Armée de la Couronne ; marquer contre lui quelques sujets de plainte ; fit proposer à S. M. S. de lui ceder Thorn & d'en retirer la garnison : mais elle repondit qu'elle n'assiégeoit la Place que pour avoir les troupes. Il en ouvrit la tranchée le 20. de Septembre, son Artillerie & 4000. hommes de recruë lui étant arrivez. Les Bombes y brûlerent en une nuit 40. maisons aussi bien que l'Hôtel de Ville le plus beau de l'Europe, après celui d'Amsterdam, le Roi fit cesser le bombardement voulant épargner les Bourgeois ; le Commandant de la Place demanda à capituler, on le lui refusa, & il fut obligé de se rendre à discretion, après cinq mois d'investissement

& 22. jours d'un rude siége. Bien qu'on eut tiré sur le quartier de Sa Majesté Suedoise, il fit accueil aux Commandans, les fit manger à sa table & fit donner toute sorte de rafraichissemens à la garnison ; elle n'avoit pas perdu cent hommes à ce Siége. On rasa la Place pour ôter toute retraite au Roi de Pologne, qui perdoit dans cette Campagne son infanterie & ses munitions. C'est à peu près où Mr. de Grimarest finit son Histoire, dont il fait esperer de donner la suite, & c'est où nous finirons un extrait qui paroîtroit sans doute trop long, s'il ne s'agissoit pas du Roi de Suede, dont on ne se lasse point depuis plusieurs années de parler, ni d'entendre parler. Son portrait en taille douce qui est au commencement du Livre, rend temoignage aux yeux de ce que la renommée en publie.

Pour la maniere dont cette Histoire est écrite, la narration eut peut-être été plus attachante, si la prudence de l'Auteur ne se fût pas bornée à des faits militaires & à des

ſimples Campagnes. Bien qu'il emploie quelquefois des mots un peu inconnus, comme *impartialité, accelerer, défavorable &c.* Le ſtile ne laiſſe pas, à cela prés d'être agreable par la facilité, la netteté, la vivacité, & la juſteſſe dont les choſes ſont peintes & amenées. Comme on a vû paroître en un mois deux Ouvrages differens de M. de Grimareſt, malgré ſes autres occupations, le Public peut beaucoup attendre d'un genie ſi aiſé.

ARTICLE CXXXI.

EPISTOLA PRO AUGUSTO Hiſpaniarum Monarcha, Philippo quinto, qua & juris aſſertum ſucceſſionis univerſæ Monarchiæ, & omnia confutantur quæ pro inveſtitura regni Napolitani & pro cæteris regnis à Germanis ſcripta ſunt. *Lettre dans laquelle on établit le droit de Philippe V. à la Monarchie d'Eſpagne & qui refute tout ce que les Allemans ont écrit pour obtenir l'inveſtiture du Royaume de Naples, & attribuer à l'Empereur*

quelque droit sur les autres Roiaumes qui composent cette Monarchie. A Naples de l'Imprimerie de Joseph 1703. *Avec permission: in* 4°. *pages* 740.

MOnsieur Biscardi Autheur de cette Lettre, l'avoit d'abord publiée sans y mettre son nom, il se declare aujourd'hui, son style l'avoit déja decouvert. Si l'Italie possedoit boucoup d'Ecrivains Latins tels que lui, elle devroit moins regretter les beaux siécles de la Republique Romaine. Mr. Biscardi au reste n'est pas de ces froids imitateurs de Bembe, dont le genie se borne à quelques scrupules de Grammaire. Sçavant Jurisconsulte il joint à la pureté du langage qu'on puise dans les sources du Droit, la force & la vivacité, & traite la grande cause qu'il défend d'une maniere digne d'elle.

Ce ne seroit pas, assure l'Auteur, un procés que cette affaire, s'il ne s'agissoit que d'une succession mediocre: il n'y auroit point d'Avocat qui voulut s'en charger. Quand on la reduit aux loix & à l'équité,

les difficultez s'évanoüiſſent & il ne reſte pas la moindre ombre de queſtion.

Tout ce que les Allemans ont tant repeté dans leurs écrits, ſe reduit à ſept raiſons. L'avantage de la paranté du côté paternel, la prerogative du ſexe feminin, la proximité du degré, la renonciation faite par la feu Reine Marie Thereſe de Sainte memoire, la neceſſité de conſerver l'égalité entre les deux Monarchies, ils ajoûtent que Philippe V. étant étranger ne peut ſucceder en Eſpagne & parlent de je ne ſçai quelle loy portée dans les Etats Generaux d'Eſpagne qui exclut les femmes de la Couronne, ils oppoſent enfin le Teſtament de Philippe IV. à celui de Charles II.

Mr. Biſcardi diſcute toutes ces raiſons, il n'a pas de peine à en démêler le faux, il le met en plein jour, & fait valoir à ſon tour pour Philippe V. la Loi certaine & la coûtume invariable qui regle les ſucceſſions en Eſpagne, la veritable proximité du ſang, les nullitez de la renonciation, la validité du Teſtament de Charles II.

1. L'Empereur, disent les Allemans, est parent du feu Roi d'Espagne du côté paternel & par les mâles. Est-il, répond nôtre Auteur, un seul Etat où la succession dépande de ces considerations : en est-il un hors la France où les filles & les descendans des filles ne soient pas appellez selon l'ordre de la naissance. Dès le tems des Goths, Amalasonthe succeda à Theodoric, Ormisinde à Pelage : le seul Roiaume de Naples fournit deux exemples sans replique dans les deux Jeannes Reines de Naples. Ferdinand de Castille par un Jugement solemnel fut reconnu Roi d'Arragon, comme representant sa mere Iolante, sœur du dernier Roi, quoique les mâles de la maison d'Arragon pretendissent au Trône. Molina l'Oracle des Tribunaux d'Espagne, & tous les Jurisconsultes sans exception, concourent à soûtenir cette disposition de la Loi. La maison d'Autriche peut moins qu'une autre, la contester, elle lui avoit aporté toutes les Couronnes qu'elle lui ôte, & Philippe V. les possede au même titre que

Charles V. & ſa poſterité les ont portées. Les Allemans refuſeront-ils de s'en tenir au teſtament de Ferdinand le Catholique & de Charles-Quint : l'un & l'autre exprime nettement le droit des filles à la Monarchie preferablement aux mâles plus éloignez qu'elles.

2. Le Sexe n'a point ici de prerogative : & quand il en auroit, un mâle deſcendu d'une femme, eſt preferé dans les cas où elle ne le feroit pas, ſi elle vivoit. Les raiſons qui donnent l'avantage au ſexe maſculin n'ayant plus lieu, dès que la diſpute eſt entre deux mâles. L'Auteur cite ſur cela une foule de Juriſconſultes, & entre autres tous ceux qui défendirent le droit de Philippe ſecond à la Couronne de Portugal.

3. La proximité du degré décide ſans doute : mais elle décide en faveur de Philippe V. plus proche parent du dernier Roi d'Eſpagne, que l'Empereur & ſes enfans. Les Allemans voudroient qu'on meſurât cette proximité en commençant par le premier de la famille, c'eſt à dire par Ferdinand Roi d'Aragon. L'Au-

teur leur oppoſe outre Molina ſuivi des Juriſconſultes d'Eſpagne, les plus eſtimez des Allemans même Schrader & Roſenthal.

4. Marie Thereſe Grand-Mere de Philippe V. a renoncé à ſes droits, il eſt vrai : mais jamais Philippe V. n'a renoncé aux ſiens. Un Avocat ſans s'expoſer à être ſifflé, oſeroit-il oppoſer au fils la renonciation faite par ſa mere. Mr. Biſcardi a donc raiſon de ſe plaindre que dans la diſpute où il eſt engagé, on eſt reduit à prouver les choſes les plus claires. Pour détruire abſolument les Objections tirées de la Renonciation dans laquelle les Allemans ſemblent mettre toute leur confiance, nôtre Auteur examine ſeparement la perſonne qui a renoncé, celle entre les mains de qui elle a renoncé, les biens auſquels elle a renoncé, le motif de la renonciation ; c'eſt l'endroit de ſon Livre où l'éloquence brille le plus. Il excite d'abord la compaſſion pour une malheureuſe Princeſſe, qui perd tout ce que la Naiſſance lui donnoit d'avantages. Son Pere lui propoſe de

renoncer à un Empire repandu dans les quatre parties du monde, dont l'étenduë se mesure par le cours du Soleil, de renoncer à vingt-deux Couronnes, il faut renoncer à de si belles esperances, ou choquer un Pere qu'elle aime, quel desordre? quelle agitation dans ce jeune cœur? Elle est mineure, sans conseil, sans connoissance de ses droits: son Pere lui demande cette Renonciation: son Roi l'ordonne: peut-on supposer dans elle quelque liberté? Le respect, l'amour, la crainte, lui laissent-ils le tems & les moyens de déliberer? Les Loix si soigneuses de subvenir aux personnes trompées ou contraintes dans les engagemens forcez qu'elles ont pris, seront-elles inutiles pour reparer une lesion si enorme? Mr. Biscardi fait sur l'acte de la renonciation, une paraphrase que le Senat Romain auroit entenduë avec plaisir: il montre que cet Acte se détruit lui-même à force de précaution: *la Princesse renonce*, dit l'Acte *en vûë du bien public* & peu aprés, *elle renonce quand même il ne seroit pas du bien public qu'elle re-*

nonçât ; ce n'eſt donc plus une ceſſion genereuſe & raiſonnable ; c'eſt un dépoüillement violent & injuſte, s'écrie le Sçavant Neapolitain ; *elle renonce à ſes droits*, continuë l'Acte, elle fait donc place au plus proche heritier aprés elle ; *elle renonce pour ſes enfans*, leurs droits ſont perſonnels, ils reſident dans eux, le fait d'autrui ne peut leur nuire ; *elle renonce inſtruite de ſes droits*, & qui l'en a inſtruite ? qui lui a dit que l'Acte qu'elle fait, eſt contraire au Droit naturel & au Droit des gens, que l'uſage conſtant de tous ſes Roiaumes, les Teſtamens de ſes Anceſtres l'appellent au Trône à ſon rang ? Qui lui a repreſenté combien ſon procedé à l'égard de ſes enfans, eſt injuſte ? combien la ſignature qu'elle va faire fera couler un jour de ſang ? combien elle détruira de Villes ?

L'Auteur paſſe à conſiderer la perſonne en faveur de qui la renonciation eſt faite, il prouve par les circonſtances, & par les termes de l'Acte, que c'eſt comme Roi que Philippe IV. l'a exigée & l'a accep-

tée ; & qu'ainſi la ranonciation, ſi elle eſt valide, a mis les Rois d'Eſpagne en droit de diſpoſer à leur gré par teſtament ou autrement, des biens renoncez, Ce ſont les termes de l'Acte qui, ſi on le reconnoiſſoit valide, n'auroit aujourd'hui d'autre effet, que de rendre inconteſtable la diſpoſition que Charles II. a faite de ſes Etats.

La nature des biens auſquels la Reine a renoncé, merite une conſideration particuliere. Les Royaumes ſont des biens encore moins alienables que les autres ; & ſi celui qui les poſſede n'en peut diſtraire, ni aliener aucune partie, comment celui qui a droit de les poſſeder un jour, pourroit-il les aliener entierement ? Il n'eſt pas douteux que la Couronne d'Eſpagne ne ſoit la premiere de toutes *les Grandeſſes* ; il eſt également certain que la renonciation *aux Grandeſſes* n'a jamais lieu, à moins qu'elle ne ſoit faite en faveur du plus proche heritier.

Le motif de la renonciation fournit à l'Auteur des nouvelles remar-

ques decisives pour sa cause : c'est pour empêcher la confusion des deux Monarchies en une seule, que Philippe IV. exige la renonciation; cette incompatibilité des deux Couronnes est le seul motif exprimé dans l'Acte, qui n'a plus de force, quand on a pourvû à l'inconvenient contre lequel il est fait, & qu'on a établi d'une maniere plus solide & plus équitable, la separation éternelle des Royaumes de France & d'Espagne. Les Allemans devinent que la renonciation a eu un autre motif, que les Espagnols ont voulu que dans le contract de mariage entre l'Infante d'Espagne & le Roi de France, tout fut égal entre les parties, & que la renonciation fut l'équivalent de la Loi Salique. Est-il question de deviner, quand on lit en termes exprés le motif de la renonciation ? Admettons néanmoins pour un moment la fiction des Allemans : où seroit l'égalité? parce que les filles nées du mariage ne peuvent heriter en France, faut-il priver de la Succession d'Espagne, tous les enfans mâles & femelles.

Le Testament de Charles II. établit mieux l'égalité entre ces deux nations.

Avant de quitter la matiere de la renonciation l'Auteur fait une refléxion importante. Cet Acte étoit contraire aux Loix fondamentales du Royaume, & au serment que les Rois prêtent dans leur Couronnement. Charles II. n'a donc dû y avoir aucun égard, il ne pouvoit le faire valoir sans parjure.

5. M. Biscardi a eu beaucoup de peine à demêler ce que les Allemans entendent par la Loi, qui exclut Philippe V. de la Couronne. Enfin il a reconnu que sous ce nom, il parlent d'un consentement donné par les Etats Generaux d'Espagne, à la renonciation d'Anne d'Autriche Reine de France, rien n'est moins une Loi que ce consentement : & les Allemans n'ont pas vû les consequences des efforts qu'ils font pour lui donner de l'autorité. Si ce consentement des Etats Generaux, a donné à la renonciation d'Anne d'Autriche la force de Loi, la renonciation de Marie Therese,

rese, à qui cette formalité a manqué, n'aura pas la même force.

6. Philippe V. est étranger, disent les Allemans : c'est changer les notions les plus communes, que de regarder comme Etranger, l'héritier necessaire, dont les droits sont établis sur les Loix, & presque tous les Etats fournissent des exemples d'Etrangers appellez à la Couronne par l'ordre de la succession. Enfin les Etats d'Espagne ont appellé Philippe, ils l'ont reçû d'un consentement unanime, que faut-il de plus pour faire un Citoïen ?

7. Le dernier Chapitre de la Lettre traite des Testamens des Rois en general, & des Testamens des Rois d'Espagne en particulier : il donne aux Allemans le choix de telle opinion qui leur plaira, sur le pouvoir qu'ont les Rois de disposer de leurs Etats par Testament. S'ils nient qu'ils puissent en disposer, pourquoi opposent-ils à si grand bruit le Testament de Philippe IV. Si au contraire les Allemans veulent que les Testamens des Rois reglent decisivement la Succession, que ne

ſe ſoûmettent-ils aux dernieres volontez de Charles II. à ce Teſtament ſi ſage, à ce Teſtament confirmé par tous les Tribunaux de la Monarchie d'Eſpagne. D'ailleurs le Teſtament de Philippe IV. n'exclud les deſcendans de ſa fille, que dans le ſeul cas où l'union des deux Monarchies ſeroit à craindre. On trouve à la fin le Memorial preſenté par S. M. C. pour demander l'inveſtiture du Royaume de Naples, & les clauſes de la renonciation de la Reine Marie Thereſe : ces deux piéces rempliſſent dix pages, qui ne ſont pas chiffrées.

ARTICLE CXXXII.

L'HISTOIRE D'APOLLONE de Tyane, convaincuë de fauſſeté & d'impoſture. A Paris chez Pierre Giffart ruë S. Jacques à l'Image Sainte Thereſe 1705. *in* 12. *pages* 175. *Preface pages* 22.

IL eſt preſque également ſurprenant, qu'il y ait eu des gens aſſez credules, pour ſe laiſſer ſeduire par

l'Hiſtoire d'Apollone de Tyane, & qu'il y en ait eu d'aſſez déraiſonnables pour authoriſer leur incredulité ſur la vie & les miracles de JESUS-CHRIST, par la comparaiſon de la vie fabuleuſe & des pretendus miracles de ce Philoſophe. Le Livre dont nous donnons l'extrait, eſt également propre à déſabuſer les premiers & à confondre les ſeconds, & cela du même coup & par le même raiſonnement. Car ſi l'Hiſtoire d'Apollone de Tyane, eſt deſtituée de témoins dignes de foi, ſi Philoſtrate le ſeul Panegyriſte de ce Philoſophe, ne s'eſt point propoſé d'écrire une vraye Hiſtoire, mais un Roman; ſi même quand on ſuppoſeroit que cet Hiſtorien n'a écrit que la pure verité, on prouve que les miracles qu'il attribue à ſon Heros, ont de grands caracteres de fauſſeté, & qu'il n'en apporte aucun qui ſoit inconteſtable; s'il eſt vrai enfin que la doctrine & la morale de ce Philoſophe eſt contraire en beaucoup de choſes à la droite raiſon, ne reſte-t'il pas ſuffiſamment prouvé que

cette pretenduë Histoire est une fable, qui ne merite aucune croyance & que c'est un abus & un aveuglement manifeste que de douter de la verité de l'Histoire & des miracles de Jesus - Christ, parce qu'on reconnoit pour fausse une autre Histoire & d'autres miracles, qui n'ont aucun des caracteres de verité qui sont inseparables de ceux-là.

C'est donc à prouver ces quatre suppositions, que s'attache nôtre Auteur, après avoir rapporté dans sa Preface, le jugement des Anciens & des Modernes sur Apollone & sur son Histoire. La plûpart des Anciens qui nous parlent d'Apollone, ne l'ont connu, comme ils en conviennent, que par les Livres de Philostrate, & ne doivent par consequent avoir d'autorité, qu'autant que cet Historien en a lui-même sur cet Article. Lucien est le seul qui ait parlé d'Apollone avant lui vers l'an 80. & son témoignage ne lui est pas assurement fort avantageux. Hierocles, Payen & Gouverneur d'Alexandrie, osa faire le parallele d'Apollone avec Jesus-Christ, dans un écrit

qu'il publia contre les Chrétiens ſous le nom de Pilalethe. Ce Livre donna occaſion à Euſebe & à Lactance d'examiner la vie de ce Philoſophe. Le premier après une exacte recherche, reconnut & prouva qu'il n'étoit qu'un miſerable Sophiſte & un grand Magicien. Pour Lactance, il s'attache à prouver que les choſes merveilleuſes qu'on dit de lui, ne ſont qu'une fable ſemblable à celle d'Apulée, qui de l'aveu de tout le monde, eſt une pure fiction. Saint Jerôme, S. Chryſoſtome & S. Auguſtin l'ont auſſi tous regardé comme un Enchanteur & un Magicien, & le ſentiment Univerſel de tous les Ecrivains Modernes de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, eſt que cet homme étoit du moins un grand fourbe & un grand impoſteur.

1. Après cette courte Preface, l'Auteur entre en matiere & examine d'abord le peu de foi que meritent les témoins, ſur l'authorité deſquels eſt appuyée l Hiſtoire d'Apollone. La narration de la vie & des avantures de cet homme qu'on nous repreſente, ſi remplie d'éve-

nemens extraordinaires, d'incidens imprevûs, de faits singuliers & même de miracles, est par-là même du nombre de celles qui donnent une juste défiance de la verité, & qui mettent tout homme sage dans la necessité d'examiner, si elle est appuyée sur un témoignage suffisant, pour lui faire croire des choses naturellement incroïables. Certainement Philostrate n'a point été temoin oculaire des faits qu'il rapporte, & n'a même vécu avec personne qui le pût être. Apollone mourut en 96. son Historien n'a écrit que 120. ans après, c'est-à-dire environ l'année 210. aussi cet Auteur ne cite-t'il aucuns témoins vivans. Voyons maintenant si ses Memoires pourront y suppléer. Il a recueilli, dit-il, une partie des choses qu'il raconte des Villes dans lesquelles Apollone a fait sa demeure, des Temples dont il a retabli les ceremonies, des discours qu'on tient communement de lui, & enfin de ses propres écrits. Il ne nous dit point qu'il ait trouvé par tout-là des Manuscrits & des Memoires ca-

pables de faire foi, mais des bruits vagues & populaires qui n'ont point d'Auteur certain, & dont il n'a recueilli, comme il l'avouë, que quelques Sentences ou quelques actions remarquables de ce Philosophe ; ce qu'il a pû tirer de ses écrits, ne regarde point non plus les choses merveilleuses qu'il rapporte dans la suite, mais simplement quelques Lettres écrites touchant les Dieux, les mœurs, les coûtumes & les Loix.

Il se retranche donc enfin sur les Memoires de Damis, natif de Ninive compagnon d'Apollone. Quand il seroit bien clair que cet écrit seroit de l'Auteur à qui on l'attribuë, que depuis plus de 100. ans il n'auroit point été alteré, & que ce ne soit pas une fiction de la façon de Philostrate, suivant la methode des Auteurs des Romans, qui supposent presque toûjours qu'ils ont trouvé leurs fables dans des Memoires secrets qui leur sont tombez entre les mains ; Philostrate convient du moins que n'ayant pas trouvé assez d'addresse dans les Me-

moires de Damis, il a entrepris une nouvelle vie d'Apollone, où il s'est proposé de dire bien des choses que son guide avoit omises. C'est donc sur la seule authorité de Philostrate qu'est appuyée la verité d'une Histoire si merveilleuse, car Nicomaque & Victorien ne sont pas Auteurs des nouvelles vies d'Apollone, mais de simples reviseurs de celle de Philostrate, selon la remarque du P. Sirmond. Ni Pline, ni Tacite, ni Suetone, ni pas un des Historiens, ou Poëtes de ce tems-là, ne parle des pretendus miracles d'Apollone, quoique plusieurs faits à l'occasion des Empereurs, eussent dû naturellement trouver place dans leurs Ouvrages, s'ils eussent été vrais ou du moins repandus dans le public.

2. Il seroit étonnant que Philostrate eut voulu donner comme une Histoire veritable, une narration qu'il appuyoit sur de si foibles témoignages; mais il ne lui en falloit pas de plus forts pour la croiance qu'il pretendoit meriter, & il ne s'attendoit peut-être pas qu'ayant voulu divertir ses Lec-

teurs par un Roman agréable, on dût un jour le ſoupçonner d'avoir eu intention de lui impoſer. Il avoit pris toutes les precautions imaginables pour diſtinguer ſon Livre d'une Hiſtoire veritable. Philoſtrate par exemple, pouvoit-il craindre qu'on ne le crut, quand il dit que le Dieu Protée apparut à la mere de ſon Heros, qu'il lui dit que ce ſeroit de lui-même qu'elle accoucheroit : & quand il fait enſuite refléxion que Protée repreſentoit admirablement Apollone, parceque ce Dieu comme tout le monde ſçait, change de forme quand il lui plaît, qu'il connoit les choſes ſecretes & qu'il prédit l'avenir. Devoit-il avoir le moindre ſoupçon de ſurprendre la credulité de ſon Lecteur, quand il écrivoit que la mere d'Apollone prête d'accoucher, fut avertie en ſonge d'aller cueillir des fleurs dans un pré, qu'étant ſurpriſe par le ſommeil elle s'y coucha, des Cignes l'environnerent & chantant au tour d'elle, la reveillerent, elle accoucha dans le moment, la foudre tomba du Ciel, y remonta & s'évanoüit.

Ajoûtons à ces deux traits une narration, qui feroit honneur aux contes des Fées les mieux inventés. Un Diſciple d'Apollone nommé Menippe, rencontra un Phantome ſous la forme d'une femme, qui le prenant par la main, lui dit qu'elle étoit une Phenicienne demeurant à Corinthe, elle lui montra ſa maiſon & l'invita de l'y venir trouver. Apollone voulut y aller avec ſon Diſciple, & ayant vû la maiſon remplie d'ornemens d'or & d'argent, il la compara au jardin de Tantale, & dit que tout ce qu'on voyoit n'étoit qu'une apparence de matiere. En effet au bout de quelque tems les vaſes d'or & d'argent, les valets, les cuiſiniers & tout l'attirail diſparut. Cette femme ſe mit à pleurer, & obligée par Apollone à declarer qui elle étoit, elle avoüa qu'elle étoit une de ces Fées, qui tendent des piéges aux hommes pour les ſeduire & les devorer enſuite. Si quelqu'un s'imagine que Philoſtrate a écrit ſerieuſement une Hiſtoire, dans laquelle on trouve des contes de cette nature, dans le deſ-

ſein de ſe faire croire, je ne ſçai ſi on ne donnera pas quelque jour à l'Auteur du conte de Beelphegor, l'intention d'impoſer à ſes Lecteurs. de les faire tomber dans l'erreur. Il ne faudroit que parcourir ici avec nôtre Auteur les 8. Livres de l'Hiſtorien qu'il examine, pour y trouver à chaque page des preſervatifs contre la credulité des ſimples.

Les gens éclairez en trouveront d'ailleurs une infinité d'autres dans les fautes de Chronologie & de Geographie, où il tombe dans la narration des faits les plus merveilleux qu'il attribuë à ſon Heros. Il pretendoit lui faire honneur de tout ce qu'il ſçavoit d'extraordinaire, dût-il pour cela deplacer les évenemens & des lieux & des tems où ils ſont arrivez. En voici un exemple convainquant. Apollone, dit Philoſtrate, étant dans l'Iſle de Crete, il y eut un tremblement de terre effroyable. Dans ce tems Apollone s'écria, raſſurez-vous, la Mer vient d'enfanter une terre & peu de tems après des gens qui venoient,

de Cydon, rapporterent que le même jour il avoit paru une Isle entre celles de Therse & de Crete. Mais par malheur la production de cette nouvelle Isle, qui est l'Isle Thia, de quelque maniere qu'on conte, est beaucoup anterieure au tems qu'Apollone étoit dans l'Isle de Crete. Un Historien qui fait à plaisir des fautes de ce caractere, a sans doute écrit de genie, & ne s'est pas attaché à suivre des Guides bien sûrs & des Memoires bien fideles. Les entretiens d'Apollone avec l'ombre d'Achilles, les questions impertinentes qu'il lui fait & les reponses fabuleuses qu'il en reçoit, les frequentes & froides allusions que Damis & son maître font à divers endroits d'Homere, les choses merveilleuses qu'il fait trouver à Apollone dans tous les endroits où il voyage, repondent à tout homme raisonnable que Philostrate n'a point eu d'autre dessein, que de faire parade de son érudition en divertissant son Lecteur, par quantité d'incidens curieux & surprenans.

3. Ne pourroit-on pas se dispenser après cela, d'examiner plus en détail les miracles & les prodiges que Philostrate attribuë à Apollone, & n'auroit-on pas droit de les regarder comme faux & supposez. Cependant parce qu'on ne doute point qu'il n'y ait eu un Apollone de Tyane, qui a eu quelque reputation ; que son Historien rapporte de lui des faits extraordinaires, qui pourroient n'être pas revêtus des mêmes apparences de fable, qu'on remarque dans les autres. Nôtre Critique suit pas à pas Philostrate, & supposant par une condescendance que lui donne la bonté de sa cause, que ces faits son rapportez dans toute leur simplicité, il les examine en eux-mêmes pour juger s'ils doivent passer pour de vrais miracles. Il ne les attribuë point, pour se debarrasser plus aisement, aux operations de la Magie & des Demons, quoi qu'il ne nie pas qu'ils ayent pû y avoir part, mais il soûtient qu'il n'en est pas un qui ne porte avec lui des caracteres de fausseté, & qu'il ne puisse s'expliquer par le

hazard, par l'addresse, & par la supercherie de leur Auteur. C'étoit par exemple une insigne imposture à Apollone de contrefaire l'inspiré, lorsque haranguant à Ephese dans une place publique, il commença à baisser la voix en homme effrayé, puis se tût tout d'un coup en regardant fixement à terre, & s'écria un moment après : *frappe le Tiran, frappe*, après quoi il reprit ainsi la parole : *Courage mes amis le Tyran est tué en ce moment même*, j'*en jure par Minerve*. Je m'attache d'autant plus volontiers à ce fait qu'il est encore rapporté par Dion, qui ajoute qu'Apollone nomma Estienne, qui étoit en effet celui qui donna le coup de la mort à Domitien. C'étoit, dis-je, une insigne fourberie à Appollone de vouloir par-là surprendre le peuple, lui qui en parloit sur les connoissances qu'il avoit des mesures que prenoient les conjurez à Rome, à qui il donnoit ses conseils pour le succés de leur entreprise, & avec qui il avoit un commerce très-regulier. Est-il surprenant qu'il fut instruit du tems

de l'assassinat, & de la main qui devoit porter le coup. Aussi Nerva qui succeda à Domitien, lui écrivit pour le remercier, de ce qu'il lui avoit utilement servi pour monter à l'Empire qu'il tenoit des Dieux & de lui.

Il en est de même du reste de ces évenemens miraculeux qu'on rapporte de Philostrate, qui sont autant de supercheries d'un fourbe aussi étonnantes, quand la cause en est cachée, qu'elles paroissent pitoyables quand on vient à la découvrir. Le seul fait qui pourroit embarasser, seroit une fille ressuscitée par Apollone, mais Philostrate convient lui-même qu'il n'étoit pas constant qu'elle fut morte, il explique l'evenement d'une maniere naturelle & avoüe que ceux qui étoient presens, ne crurent pas la verité du miracle; Apollone apparemment esperant trouver quelque occasion de se faire passer pour un Dieu; & plus attentif que personne à l'état de cette fille sur lequel on disputoit encore, remarqua en elle des signes de vie dont il sçut bien profiter.

Au tour de la tête on lit cette Inscription.

NON SVMIT AVT PONIT HONORES
ARBITRIO POPVLARIS AVRAE.

Sur le revers on voit Rome & le Vatican dont il sort un foudre, qui fraperoit un Agneau couché sur une Croix, une Crosse & un Livre sur lequel on a gravé, *Resp.* pour marquer que ce sont les réponses de l'Archevêque de Sebaste condamnées à Rome : mais un foudre parti du Ciel repousse le foudre du Vatican : un Lion dressé sur ses griffes de derriere, la couronne en tête, une épée nüe dans la main droite, un trousseau de fléches dans la gauche est auprés de l'Agneau pour le défendre : Au tour du revers on lit

INSONTEM FRVSTRA FERIRE PARAT.

Il fait de vains efforts pour perdre un innocent.

Au bas on a mis

M. DCCV.

Dans l'estampe de cette Medaille qu'on

a gravée ; au-dessous de la tête on a gravé quatre Vers Latins

Insontem tu Roma feris, quem protegit æther,
Quemque suo proceres Belgarum jure tuentur ;
Sicque tuam cohibent injusti fulminis iram.
Æterna idcirco vivent per sæcula famâ.

Du côté du revers on a gravé quatre Vers Allemans. Il n'y a point de Catholique qui ne fasse sur cette Medaille les reflexions qu'elle merite. Les gens de Lettres ne trouveront rien de fort ingenieux dans l'invention de la Medaille & les Vers ajoûtez à l'Estampe ne seront point attribuez à Mr. Francius, ni à Mr. Brockuis, ils sont du style des Lettres pretenduës Pastorales de Mr. Codde.

DE LYON.

Boudet aura achevé vers la fin du mois d'Août l'impression d'un livre singulier.

R. P. Petri Conti
Ex Societate Jesu Theologi, & in Collegio Messanensi Generalis studiorum Præfecti.
Tria omnibus ad unum Ecclesiasticis bene utilia Opuscula.

des Sciences, Professeur Roial de Mathematiques & ancien Ingenieur du Roi. A Paris chez Jean Boudot Imprimeur du Roi & de l'Academie Roiale des Sciences, ruë St. Jacques au Soleil d'or, & Jacques Quillau Imprimeur Juré Libraire de l'Université, ruë Galande près de la ruë du Fouarre 1705.

L'Auteur divise son Ouvrage en douze Sections. Dans la premiere il donne les definitions & les principes generaux pour resoudre les Problémes & demontrer les Theoremes de Geometrie. Dans la seconde il donne la maniere d'exprimer geometriquement les quantitez Algebriques, & de resoudre les Problemes simples & plans; ou ce qui est la même chose, de construire les équations determinées du premier & du second degré. Dans la troisiéme il donne la methode de demontrer les Theoremes de Geometrie. Dans la 4e. 5. 6. 7. il démontre par l'Analyse, les principales proprietez des Sections Coniques,

& principalement celles dont il prevoyoit avoir besoin pour la construction des Problemes. D'abord il les considere dans le Cone, & fait voir ensuite que celles que l'on trouve décrites sur des plans dans les Sections 5. 6. & 7. sont les mêmes que celles qu'on coupe dans le Cone. Dans la 8e. Section il donne la methode de resoudre les Problémes indeterminez du premier & du second degré, c'est à dire de construire les équations à la ligne droite & aux quatre courbes du premier genre qui sont le Cercle, la Parabole, l'Ellipse & l'Hyperbole. Dans la 9e. il donne la methode de construire les Problemes solides determinez, par le moyen de deux équations locales ou indeterminées, lorsque l'une des deux se rapporte au cercle, ou y peut être ramenée. Il donne dans la 10e. la methode de construire les Problémes solides par le moyen de leurs équations determinées, ou ce qui est la même chose, de construire les équations determinées du troisiéme & du quatriéme degré. Dans la Section 11e. il

donne la methode de resoudre & de construire les Problémes indeterminez dont les équations excedent le second degré, ou ce qui revient au même, de décrire les courbes dont ces équations expriment la nature, & de resoudre & de construire les Problémes determinez dont les équations excedent le quatriéme degré. Enfin dans la 12e. il parle des courbes mécaniques ou transcendantes, de leur description, & des problemes qu'on peut construire par leur moyen.

Ces 12. Sections sont precedées d'une introduction qui contient les regles de calcul Algebriques. Ainsi cet Auteur pour expliquer tous les usages qu'on peut faire de l'Algebre commune dans toutes les parties de Mathematiques, en exprimant par des lignes, les grandeurs qu'elles ont pour objet, ne suppose que les simples Elemens de la Geometrie ordinaire.

Si le projet paroît beau, l'exécution y répond parfaitement, chaque matiere étant traitée avec toute la netteté possible.

ARTICLE CXXXIV.

ABREGE' DE LA BIBLE par Demandes & par Réponſes, avec une explication Morale de tous les Chapitres de la Bible & d'un Poëme Latin, ſur les noms des Papes qui ont gouverné l'Egliſe depuis Saint Pierre juſqu'à preſent. Imprimé à Roüen, *& ſe vend*, à Paris chez Nicolas Couterot, ruë Saint Jacques aux Cigognes, *in* 12. *pp.* 266.

CEci eſt une ſorte de ſommaire des livres particuliers dont la Bible eſt compoſée, ainſi qu'on a coûtume d'en mettre à la tête de chaque chapitre dans les Editions ordinaires, pour appercevoir d'abord quelles choſes y ſont contenuës. Auſſi cet abregé ne fait-il que la ſixiéme partie de ce petit Livre. Le reſte eſt une Explication Morale par demandes & par réponſes de tous les chapitres de la Bible. Elles ſont formées ſur autant de mots de Vers Latins artificiels, faits pour indiquer ce qui eſt à la ſuite des livres

de la Sainte Ecriture. Il faut que ces Vers ayent paru utiles, puisque c'est ici une nouvelle édition de l'Ouvrage qui s'est répandu il y a déja plusieurs années. Les Vers artificiels ont toûjours été en usage pour soulager la memoire ; mais chacun les tourne à sa maniere & ceux-ci sont fort differens de ceux dont nous parlâmes le mois passé à l'occasion du Livre intitulé, *Pratique de la Memoire Artificielle pour la Chronologie & l'Histoire*, car ils ne font point de sens par eux-mêmes, étant construits de mots qui n'ont nul rapport l'un à l'autre , comme *Percute*, *Carduus*, *Phal*, *Acas*, *Ozée*, *Rapsace*, *Scidit*, ce qui veut dire *frappez*, *Chardon*, *Phul*, *Acas*, *Ozée Rapsacé*, *il déchira*. Cependant à chacun de ces mots est attaché un fait : *frappez*, c'est à dire, Elizée qui dit au Roi Joas de frapper la pierre. *Chardon*, c'est la parabole du Chardon & du Cedre qui est rapportée dans le livre des Rois. *Phul*, c'est un Roi d'Assirie qui tire un tribut de Manahem Roi d'Israël &c. *Il déchira*, c'est à dire , qu'Ezechias déchira ses habits. Telle est

dans cette methode toute l'interpretation de la ſuite de la Bible.

On a ajoûté à la fin un Poëme de ſix cens Vers ſur les Noms des Papes, qui n'a pas tout à fait l'élevation d'un Poëme Heroïque, peut-être auſſi n'a-t'on voulu en faire qu'un ramas de Vers Artificiels; mais en ce cas il ſemble que pour les rendre plus utiles, il auroit fallu en faire un moindre nombre & retrancher ce qui ne contient rien d'Hiſtorique comme ceux-ci,

Nicolai nomen tenuit lex carminis hujus,
Hoc tamen à nobis celebrabitur ordine magnus &c.

Car en faiſant cette épargne de mots qui n'apprenent rien, cinq ou ſix cens Vers compoſez de termes bien choiſis, ſuffiront pour indiquer la Chronologie, l'Hiſtoire Univerſelle, Sainte & Prophane, Ancienne & Nouvelle, avec l'Hiſtoire de France en particulier. Comme il y a divers caracteres de memoire & d'imagination, les uns s'accommodent

d'une choſe & les autres d'une autre. On feroit peut-être encore mieux de ſe faire à ſoi-même des Vers Artificiels pour ce qu'on a le plus à cœur de retenir dans l'Hiſtoire; mais ceux qui ſont faits peuvent toûjours ſervir à tout le monde, ſi non pour les retenir, du moins pour y trouver l'Abregé le plus concis qu'on puiſſe faire de l'hiſtoire qu'ils contiennent.

ARTICLE CXXXV.

HISTORIÆ CONTROVERSIARUM de Divinæ Gratiæ Auxiliis, ſub ſummis Pontificibus Sixto V. Clemente VIII. & Paulo V. libri ſex. Autore Theodoro Eleutherio. C'eſt à dire, *L'Hiſtoire des Diſputes ſur la Grace ſous les Papes Sixte V. Clement VIII. & Paul V. en ſix livres. Par Theodore Eleuthere.* A Anvers chez Pierre Jacops, avec Privilege & Approbation. 1705. *in folio pages* 881.

DAns les Memoires précedens on a rendu conte de la Preface & des deux premiers livres de cette Hiſtoire,

Hiſtoire, qui contiennent ce qui ſe paſſa dans les Païs bas & en Eſpagne, avant que la cauſe eut été évoquée à Rome. Il faut maintenant donner l'Extrait des livres ſuivans. Ce fut le 15. d'Août 1594. que le Patriarche d'Alexandrie, Nonce du Pape à Madrit, ſignifia aux Superieurs des deux Ordres, que Sa Sainteté évoquoit à Rome leur different ſur la nature de la grace ſuffiſante & de la grace efficace, la cauſe lui paroiſſant de grande importance & meriter une déciſion du S. Siége. Il leur commanda en même tems de mettre en écrit de part & d'autre, l'état de la queſtion avec les preuves que chacun apportoit de ſon ſentiment. C'eſt ce que contenoit la Lettre du Nonce au Provincial des Jeſuites & à celui des Dominicains. Il n'étoit point parlé dans cette Lettre, ni du Livre de Molina, ni de ceux de Bagnez: mais ſeulement du different des deux Ordres ſur la nature de la grace ſuffiſante & de la grace efficace. Le Grand Inquiſiteur d'Eſpagne entre les mains duquel furent remis les écrits donnez de part d'autre,

ne les fit partir pour Rome, que le 23. Octobre 1597. parce qu'il voulut y joindre le suffrage des Universitez, des Evêques & des Docteurs particuliers qu'il avoit consultez.

Le General des Jesuites employa ce tems-là, à consulter les Theologiens de son Ordre. Il écrivit non seulement en Espagne & en Portugal, mais encore en Allemagne, en France & dans les Païs-Bas, & voulut sçavoir ce que les Theologiens de ces divers Païs pensoient sur les matieres contestées. Tous lui répondirent qu'ils ne trouvoient rien dans le Livre de Molina, qui leur parut digne de censure; mais que sa cause n'étoit que la cause d'un particulier, & qu'on ne devoit point la défendre au nom de toute la Compagnie. Pour ce qui regardoit le different touchant la nature de la grace efficace, il falloit soûtenir cette cause au nom de toute la Compagnie. Le General des Jesuites touché de voir des Theologiens de tant de divers Païs, lui répondre tous de la même maniere, resolut de se

conformer entierement à leurs avis : & il se disposa à soûtenir le different general touchant la grace efficace, sans s'engager dans la cause particuliere de Molina, qui aussi bien n'avoit point été évoquée à Rome.

Les Dominicains prirent un parti contraire. Bagnez & ses adherans entreprirent de pousser à Rome la cause particuliere de Molina, & déviter la contestation generale sur la nature de la grace efficace. Dans cette vûë ils firent partir pour Rome Didaque Alvarez, qui y arriva dès le 7. de Novembre 1596. un an avant que le Grand Inquisiteur d'Espagne y eut envoyé les Ecrits que le Pape avoit jugez necessaires pour juger le fonds du procés. Ce Dominicain eut l'addresse d'engager le Cardinal Alexandrin Protecteur de son Ordre à presenter au Pape un Ecrit, qui contenoit la censure de dix propositions, dont neuf étoient attribuées à Molina & la derniere à François Suarez. Le Cardinal Alexandrin qui avoit été Dominicain, étoit fort puissant auprés de

Clemeut VIII. qui occupoit alors le ſiége de Saint Pierre. Le Cardinal d'Aſcoli, qui avoit auſſi été du même Ordre & qui avoit beaucoup de credit, ſe joignit à lui, avec François Pegna, Auditeur de Rote, & l'ennemi declaré des Jeſuites. Ils obtinrent du Pape qu'il établiroit une Congregation ſecrete pour examiner le Livre de Molina, & ils y firent entrer quels Conſulteurs ils voulurent. Pluſieurs de ces Conſulteurs étoient creatures des Cardinaux Alexandrin & d'Aſcoli, ou de François Pegna. Coronel qui fut fait Secretaire de la Congregation, étoit l'ami & le parent de Didaque Alvarez.

Ces Conſulteurs tenoient leurs ſeances, tantôt chez le Cardinal Madruce, tantôt chez le Cardinal Arigoni. La premiere ſe tint le 2e. Janvier 1598. ils en tinrent dix autres juſqu'au troiſiéme Mars de la même année : & dans cet eſpace de tems ils condamnerent plus de ſoixante Propoſitions de Molina. Des Conſulteurs qui compoſoient cette Congregation ſecrete, il n'y

eut que le P. Henry Silvius, Vicaire Apostolique des Carmes, & le P. Jean Antoine Bovio, Professeur du même Ordre qui s'opposerent à la censure. Un accident impreveu empêcha les autres de la presenter si-tôt au Pape, ce fut la mort du Cardinal Alexandrin, sur la protection duquel ils contoient principalement. Ils porterent neanmoins leur censure à Sa Sainteté un peu avant son depart pour Ferrare. Clement VIII. paroissoit en ce tems-là beaucoup plus favorable aux Dominicains qu'aux Jesuites : mais comme il étoit plein d'équité, il fut extrêmement surpris de ce que les Consulteurs n'avoient employé, qu'un peu plus de deux mois à l'examen d'une affaire, qui avoit occupé des années entieres les Theologiens & les Universitez d'Espagne. Il ne le fut pas moins de ce qu'ils avoient conclu leur censure, avant que les piéces du procés envoyées par le Grand Inquisiteur d'Espagne, fussent arrivées à Rome, & de ce qu'en si peu de tems ils avoient condamné un si grand nombre de

Propositions : & il fut encore bien plus étonné, lorsqu'on lui repondit que la plûpart des Censeurs, contre la coûtume de ces sortes de Congregations, s'étoient contentez de dire leur sentiment de vive voix sans rien mettre en écrit.

Ces considerations obligerent le Pape à leur ordonner de recommencer un nouvel examen, & de le faire plus à loisir. Il voulut aussi qu'ils examinassent les écrits envoyez d'Espagne, qui arriverent sur ces entrefaites. On s'assembla de nouveau secretement, & ces secondes Congregations durerent jusqu'au 22. de Novembre. On employa tout ce tems à faire des écrits dans lesquels les Consulteurs s'appliquerent à justifier leur Censure, & dirent leurs sentimens sur les piéces qui avoient été envoyées d'Espagne. Le Pape étant de retour de Ferrare, les deux Cardinaux chez qui les Congregations s'étoient tenuës, rapporterent au Pape, que les Consulteurs avoient chargé le P. Gregoire Nugnez Coronel, de dresser la Censure ; mais que cette Cen-

ſure ne pouvoit pas être ſi-tôt prête. Le Cardinal d'Aſcoli prit auſſi ſon tems pour repreſenter au Saint Pere combien la Doctrine de Molina étoit dangereuſe. François Pegna fit la même choſe. Comme cette affaire s'étoit traitée fort ſecretement, il ne ſe trouvoit perſonne qui pût parler à Sa Sainteté en faveur de Molina : ainſi il y avoit lieu de croire que le ſentiment des Conſulteurs ſeroit ſuivi.

Mais l'affaire fut arrêtée par la faute de ceux mêmes qui l'avoient conduite juſques-là. Alvarez convaincu que le Livre de Molina alloit être condamné & ſes Propoſitions cenſurées, l'écrivit en Eſpagne à ſes amis. Ceux-ci ne purent retenir leur joie. En peu de jours on repandit par toute l'Eſpagne, que le Livre de la *Concorde* étoit déja fletri à Rome, & pluſieurs de ſes Propoſitions condamnées. Les Jeſuites qui n'avoient point ſçû qu'on examinât, ni le Livre, ni les Propoſitions, furent fort ſurpris. Philippe III. Roi d'Eſpagne ne le fut pas moins : il en écrivit au Pape & ordonna au

Duc de Seſſa ſon Ambaſſadeur, de voir le Saint Pere, & de faire en ſorte qu'aucune des parties n'eût lieu de ſe plaindre, & de dire qu'on l'avoit condamnée ſans l'avoir entenduë. L'Imperatrice Marie écrivit auſſi au Pape & aux Cardinaux Madruce, Aldobrandin & de ſainte Severine, auſſi-bien qu'au Duc de Seſſa. Elle leur repreſentoit que le Livre de Molina avoit été abſous dans un jugement contradictoire de l'Inquiſition genérale de Portugal, & qu'il étoit genéralement approuvé en Eſpagne. Molina prit auſſi la liberté d'écrire à Sa Sainteté, pour lui remontrer tres-humblement, qu'en Eſpagne l'accuſation avoit été mutuelle, & qu'il avoit deferé la Doctrine de Bagnez, comme Bagnez avoit deferé la ſienne; qu'ainſi il ne ſembloit pas juſte que la ſienne fut la ſeule qu'on examinât à Rome; d'autant plus qu'il avoit en ſa faveur un prejugé que ſes parties n'avoient pas: ſon Livre & la Doctrine qu'il contient, ayant déja été approuvée par un jugement contradictoire d'une Inqui-

ſition genérale. Il fit auſſi preſenter au Pape une Requête, pour demander qu'on l'entendit avant que de le juger, & qu'on lui communicât les accuſations de ſes adverſaires.

Cette Requête, & les Lettres qui avoient été écrites à Sa Sainteté, eurent l'effet qu'il avoit eſperé. Le Pape laiſſa la cauſe particuliere du Livre de Molina, & reſolut de faire travailler à l'affaire qu'il avoit évoquée d'Eſpagne à Rome, & qui faiſoit le ſujet du different genéral entre les Profeſſeurs des deux Ordres, ſçavoir la diſpute ſur la nature de la grace efficace. Pour cela il appella le Genéral des Dominicains & celui des Jeſuites; & il leur ordonna de ſe trouver avec un certain nombre de Theologiens, chez le Cardinal Madruce, le jour que ce Prelat leur marqueroit, dans le deſſein d'éprouver ſi les parties ne pourroient point s'accommoder à l'amiable, ſans qu'il fut neceſſaire d'en venir à un jugement definitif.

On s'aſſembla pour la premiere fois chez le Cardinal, le 22. Fevrier

1599. Le Genéral des Dominicains y amena avec lui le Procureur Genéral de son Ordre, le P. Didaque Alvarez, & le P. Raphaël de Ripa. Le Genéral des Jesuites se fit accompagner par le P. Arrubal, par le Pere Michel Vasquez & par le Pere Christophe de los Cobos, l'un des deux que Molina avoit constitués ses Procureurs pour sa cause particuliere. Le Cardinal dit que Sa Sainteté vouloit mettre fin aux differens, qui s'étoient émûs en Espagne depuis quelques années entre les deux Ordres : que pour cela il avoit souhaité que les deux Genéraux s'assemblassent avec quelques-uns de leurs Theologiens, afin qu'on pût sçavoir au vrai en quoi consistoit ce different, & quel étoit l'état de la question. Le Genéral des Dominicains repondit que son Ordre n'avoit aucun different avec la Compagnie des Jesuites, si ce n'est sur le Livre de Molina qui contenoit plusieurs propositions, que les Theologiens de son Ordre trouvoient mauvaises; qu'on condamnât ce Livre; que la paix seroit auf-

ſi-tôt retablie ; & que cette paix dureroit toûjours, ſi les Jeſuites s'attachoient à la Doctrine de Saint Thomas.

Le Genéral des Jeſuites repliqua, que tous ſes Theologiens faiſoient profeſſion de ſuivre & d'enſeigner la Doctrine de S. Thomas : & qu'en particulier ſur les matieres dont on diſputoit, les deux parties pretendoient avoir pour eux le Docteur Angelique. Qu'ainſi pour conſerver la paix, il ne ſuffiſoit pas qu'on fut de part & d'autre engagé à ſuivre la Doctrine de Saint Thomas. Qu'au regard du Livre de Molina, ce n'étoit point ſa cauſe qui avoit été évoquée à Rome. Que Sa Sainteté avoit expreſſement marqué, que la cauſe qu'elle évoquoit à Rome, étoit le different des Theologiens des deux Ordres, ſur la nature de la grace efficace. Que ce different n'étoit pas le different du ſeul Molina, mais celui de Suarez, de Vaſquez, de Padilla & de pluſieurs autres Profeſſeurs Jeſuites ; comme il n'étoit pas celui de Bagnez ſeul, mais celui de Nugnez,

d'Avendagno, de Mondragon, & de pluſieurs autres Profeſſeurs Dominicains; qu'ainſi il falloit decider ce point principal, ſi on vouloit retablir la paix. Que ſi l'on examinoit les Livres de Molina, il falloit pareillement examiner ceux de Bagnez, dont la Doctrine paroiſſoit auſſi mauvaiſe aux Jeſuites, que celle de Molina paroiſſoit mauvaiſe aux Dominicains. Mais que quand on auroit condamné les uns & les autres, il reſteroit toûjours le different capital ſur la nature de la grace efficace: qu'il étoit prêt de ſoûtenir au nom de toute ſa Compagnie, le ſentiment des Jeſuites d'Eſpagne ſur cette matiere.

Quand le Genéral des Jeſuites eut fini ſon diſcours, le Cardinal Madruce dit que c'étoit en effet la volonté de ſa Sainteté qu'on examinât la queſtion de la grace efficace: & il ordonna aux deux Genéraux d'apporter avec eux la premiere fois, trois écrits; dans le premier deſquels ils expoſeroient leur ſentiment ſur la nature de la grace efficace & de la grace ſuffiſante: dans le ſecond ils mar-

queroient ce qui leur paroîtroit mauvais dans le ſentiment contraire : & dans le troiſiéme ils ramaſſeroient les principales raiſons pour leſquelles ils rejettoient le ſentiment contraire.

On s'aſſembla pour la ſeconde fois le dernier jour de Fevrier. Le Cardinal Madruce dit que Sa Sainteté avoit approuvé ce qui s'étoit paſſé dans la premiere ſéance, & qu'elle jugeoit que les trois écrits qu'on avoit demandez, étoient le moyen le plus propre pour connoître l'état de la queſtion & le ſujet des differens ; qu'ainſi ils n'avoient qu'à lui remettre entre les mains ces trois écrits. Le Genéral des Dominicains répondit que ces écrits ne lui avoient pas paru neceſſaires : que ſes Theologiens ne faiſoient point de procés à toute la Compagnie de Jesus ; qu'ils n'attaquoient que le ſeul Molina ; qu'ils étoient accuſateurs dans cette cauſe, & non pas défendeurs. Enſuite il preſenta un écrit qui contenoit quelques propoſitions de Molina, que les Theologiens de ſon Ordre ſoup-

çonnoient d'erreurs, & que le Cardinal Madruce fit lire ſur le champ. La lecture en étant faite, le General des Jeſuites fit voir qu'il ne s'agiſſoit point du Livre de Molina : mais qu'il étoit queſtion de faire ceſſer les differens, qui étoient dans les Univerſitez d'Eſpagne, entre les Profeſſeurs Dominicains & les Profeſſeurs Jeſuites ; que le point capital de ces differens étoit la nature de la grace efficace. Enſuite il ajoûta qu'il avoit apporté les trois écrits qu'on avoit ordonnez : mais puiſque le R. Pere n'en avoit donné qu'un, dans lequel étoient contenuës les opinions de Molina rejettées par les Dominicains, qu'il n'en donneroit qu'un auſſi, qui contenoit les opinions de Bagnez que les Jeſuites jugeoient condamnables. Cependant quand les Peres Dominicains ſe furent retirez, il mit les autres écrits qu'il avoit apportés, entre les mains du Cardinal, le priant de ne les point communiquer aux Peres Dominicains, avant qu'ils euſſent donné les leurs.

Quelques jours après les Domi-

nicains presenterent à la Congregation du saint Office une requête, pour demander qu'on ne s'assemblât pas davantage, mais qu'on examinât le Livre de Molina, que c'étoit là l'unique moyen de faire cesser les troubles. Les Jesuites en ayant été avertis presenterent une requête contraire, pour faire voir qu'il n'y avoit point d'autre moyen de mettre fin aux dissensions, que de decider la question principale : ajoûtant qu'il étoit surprenant, que les Peres Dominicains ne voulussent point exposer au Saint Pere qui le demandoit, leur opinion de la predetermination physique, qu'ils soûtenoient neanmoins en Espagne avec tant de chaleur.

Le onziéme jour de Mars, le Cardinal Madruce fit rapport au Pape de tout ce qui s'étoit passé dans les deux Conferences. Le Pape de l'avis des Cardinaux du Saint Office qui étoient presens, prononça que le Cardinal Madruce s'y étoit pris comme il falloit, pour terminer les differens : & ajoûta qu'il vouloit & qu'il commandoit que laissant la

cauſe particuliere de Molina, on traitât en general de la nature de la grace efficace : & afin que les choſes ſe paſſaſſent mieux dans les Conferences ſuivantes, il joignit au Cardinal Madruce, le Cardinal d'Aſcoli qui étoit de l'Ordre de St. Dominique, & le Cardinal Bellarmin qui étoit Jeſuite.

Le dix-huitiéme de Mars les trois Cardinaux s'aſſemblerent en particulier pour regler enſemble la maniere, dont on procederoit dans cette affaire. Il fut reſolu que puiſque les Dominicains avoient tant de peine à donner les trois Ecrits demandez par le Cardinal Madruce, on ne les preſſeroit plus ſur cet article : mais que le Cardinal Bellarmin propoſeroit quelques queſtions ſur leſquelles les deux parties ſeroient obligées de donner leurs réponſes. Ces queſtions qu'on avoit reduites à ſix, rouloient ſur la neceſſité de la predetermination phyſique, ſur la nature de la grace efficace & de la grace ſuffiſante, ſur la ſcience moyenne, & ſur la nature de la liberté : & étoient très-propres à de-

velopper le veritable état de la queſtion, & à faire connoître au Saint Pere le point capital des conteſtations entre les Theologiens des deux Ordres.

Les Peres Dominicains refuſerent neanmoins d'y répondre, ſous prétexte qu'elles étoient trop Metaphyſiques, & qu'elles n'expliquoient pas aſſez l'état de la queſtion. Bellarmin leur propoſa d'en donner eux-mêmes, qui l'expliquaſſent mieux. Ils s'en chargerent & apporterent dans la Congregation du 15. Avril 1599. un écrit qui contenoit huit queſtions. Les Jeſuites y donnerent auſſi-tôt leurs réponſes. Les Dominicains demanderent des éclairciſſemens ſur ces réponſes, & enſuite ils firent des obſervations ſur les éclairciſſemens : les Ecrits ſe multiplioient ainſi de part & d'autre, ſans que jamais les Dominicains puſſent ſe reſoudre à répondre aux queſtions propoſées par le Cardinal Bellarmin, quelque inſtance qu'on leur en fit. Cependant en faiſant des obſervations & des remarques ſur les réponſes des Jeſuites, ils ne pu-

rent s'empécher de faire voir quel étoit leur ſentiment. Les Jeſuites en profiterent, & ramaſſerent huit propoſitions ſur la nature de la grace efficace toutes tirées des écrits des Peres Dominicains ſur leſquelles ils demanderent qu'on commançât à diſputer. Et les choſes étoient tellement engagées qu'il ſembloit qu'il n'y eût plus moyen de reculer, & qu'on alloit ouvrir les diſputes par les queſtions de la prédetermination phyſique, & de la grace efficace par elle-même.

Sur ces entrefaites les Dominicains firent imprimer à Rome un Livre plein d'invectives, contre *la Concorde* de Molina. Ce Livre étoit compoſé par le P. François Davila Theologien de leur Ordre : il étoit dedié au Pape : & fit beaucoup de bruit dans Rome. Les Jeſuites prirent le change, & au lieu de preſſer comme ils avoient fait, qu'on commençât les diſputes par examiner la nature de la grace efficace, ils écrivirent contre Davila. Il eſt vrai qu'ils obtinrent du Pape que le Livre ſeroit ſupprimé. Mais la mort

du Cardinal Madruce étant ſurvenuë, avant qu'on eut entamé les matieres de la grace efficace, les Dominicains vinrent enfin à bout de leur prétention. On ne parla plus que du Livre de Molina : & on produiſit enfin la cenſure que Coronel en avoit preparée.

Cette cenſure étoit un fort gros volume, auquel Coronel avoit travaillé depuis plus de deux ans, & qu'il avoit fait ſigner par pluſieurs des Conſulteurs. Si-tôt que le Manuſcrit eut été preſenté au Pape, on répandit en Italie & en Eſpagne que la doctrine des Jeſuites étoit condamnée, & on envoya juſqu'en Amerique les Paſquinades qui furent faites à Rome contre eux.

Les procureurs de Molina dans une audiance qu'ils eurent du Pape, lui preſenterent les Lettres de l'Archiduc Albert, qui témoignoit à Sa Sainteté, que le Livre de la *Concorde* avoit été examiné & abſous par un Jugement contradictoire de l'Inquiſition de Portugal. Ils lui preſenterent en même tems celles du Tribunal de l'Inquiſition du même

Roiaume, qui demandoit que puiſqu'on parloit à Rome d'y condamner un Livre qui avoit été declaré Orthodoxe dans leur Tribunal par un Jugement contradictoire, on voulut leur communiquer ce qu'on trouvoit à reprendre dans ce Livre, & attendre les réponſes qu'ils y feroient. Avec ces Lettres les Jeſuites preſenterent au Pape les ſuffrages des Univerſitez d'Alcala & de Seguença, & les Approbations d'un grand nombre d'Evêques, de Docteurs & de Theologiens de divers Ordres Religieux. Les Procureurs de Molina demanderent auſſi que le Manuſcrit de Coronel leur fut communiqué : ce qui leur fut accordé. Si-tôt qu'ils eurent vû les noms des Cenſeurs qui avoient ſouſcrit avec Coronel, ils repreſenterent auſſi tôt au Pape que ces Cenſeurs étoient liez étroitement avec les ennemis les plus declarez de leur Compagnie, & qu'on ne devoit point être ſurpris de la maniere dont ils avoient traité Molina.

Quelques jours aprés le General des Jeſuites porta au Pape deux

Liſtes de propoſitions : les unes que les Cenſeurs avoient fauſſement attribuées à Molina, les autres que les Cenſeurs avoient condamnées, quoi qu'elles fuſſent certainement vrayes, ou du moins tres-communes en Theologie. Ces Liſtes fraperent tellement l'eſprit du St. Pere qu'il fit appeller le Secretaire de la Congregation, & lui ordonna de revoir pour la troiſiéme fois la Cenſure avec les Conſulteurs, auxquels il en ajoûta deux nouveaux. Dans cette nouvelle reviſion, le volume compoſé par Coronel fut abandonné, & les 61. propoſitions qu'on y condamnoit furent reduites à 49. & bien-tôt à 42. Les Jeſuites de leur côté s'appliquerent à faire voir, que de ces 42. propoſitions, il y en avoit qu'on ne pouvoit condamner ſans approuver les erreurs de Baius, auxquelles elles étoient oppoſées, d'autres qu'on attribuoit fauſſement à Molina, d'autres enfin qu'on condamnoit comme particulieres à Molina, quoi qu'elles euſſent été enſeignées de tout tems dans toutes les Ecoles Catholiques. Les plaintes

des Jesuites eurent une partie de leur effet, puis qu'enfin les Censeurs se retrancherent à 20. propositions. Cette inconstance des Censeurs leur fit beaucoup de tort à Rome. En 1598. ils censuroient jusqu'à 90. propositions de Molina; ensuite ils s'étoient retranchez à 61. puis à 49. & à 42. & enfin en 1600. ils n'en censuroient plus que 20.

Les Jesuites se recrierent encore contre cette derniere Censure, & demanderent au Pape des Juges, devant lesquels ils pussent en prouver l'injustice. Le Pape ne voulut point faire cet affront aux Censeurs: mais il leur ordonna de faire un nouvel examen des 20. propositions qu'ils condamnoient, en presence de deux Theologiens Jesuites, à qui il seroit permis de produire tout ce qu'ils jugeroient convenable en faveur des propositions, & en presence de deux Dominicains, à qui il seroit pareillement permis de parler en faveur de la Censure. Les Jesuites representerent que dans ce nouvel examen ils auroient pour Juges leurs parties. Le Pape se con-

tenta d'ajoûter deux nouveaux Consulteurs à ceux qui y étoient déja. Les deux Jesuites choisis pour assister à cette Conference, furent Gregoire de Valence & Christophe de los Cobos ; le P. Didaque Alvarez & le P. Thomas de Lemos ÿ assisterent pour les Dominicains.

Gregoire de Valence representa qu'avant que de décider, si la Doctrine de Molina étoit conforme à celle des Semipelagiens , il falloit établir en quoi consistoit l'heresie des Semipelagiens. Les Censeurs répondirent que cela n'étoit point necessaire : mais qu'il pourroit dire sur cela ce qu'il jugeroit à propos dans l'examen qui se feroit des propositions de Molina.

Cet examen se fit pendant l'année 1601. On commençoit par lire la proposition de Molina qui devoit faire le sujet de l'examen. Ensuite on lisoit la Censure qui en avoit été portée par les Consulteurs. Il étoit aprés permis aux Jesuites de justifier la proposition , & aux Dominicains de refuter ce qui avoit été dit par les Jesuites. Enfin les Consulteurs

s'aſſembloient en ſecret : Mr. le Boſſu raportoit en peu de mots ce qui avoit été dit pour ou contre les propoſitions : & les Cenſeurs prenoient leur parti ; c'eſt à dire qu'ils s'accordoient pour la plûpart à confirmer leur Cenſure. Il ſeroit trop long de mettre ici tout ce qui fut dit dans ce nouvel examen : il ſuffit de remarquer, que dés les premieres Aſſemblées les Jeſuites apperçûrent qu'on fourniſſoit en ſecret aux Cenſeurs des écrits qui ne leur étoient point communiquez à eux. Ils s'en plaignirent aux Conſulteurs ; & comme il y avoit ordre du Pape de communiquer tout aux Jeſuites, les Dominicains prirent le parti de compoſer deux Ecrits pour chaque Congregation, l'un fort court qu'ils liſoient publiquement, & dont ils donnoient communication : l'autre fort ample qu'ils donnoient, comme auparavant, en ſecret aux Conſulteurs. Les Jeſuites s'apperçûrent encore de cette addreſſe de leurs parties, & trouverent le moyen d'avoir un de ces Ecrits qu'on leur cachoit contre le commandement exprés de

Sa

Sa Sainteté. Gregoire de Valence le porta au Pape. Comme cet écrit faisoit mention de quelques autres, qui avoient déja été donnez de la même maniere ; le St. Pere connut que les Censeurs & les Dominicains s'accordoient à le tromper en ce point. Il en fit des reproches au Prélat qui presidoit à ces Assemblées, & voulut absolument que les Jesuites eussent communication de tous les Ecrits que leurs parties donnoient contre Molina.

L'examen des 20. propositions étant achevé, les Consulteurs tinrent une Assemblée secrete, à laquelle ils n'appellerent, ni le Pere Piombino Procureur General des Augustins, ni le P. Bovio Professeur des Carmes ; parce que ces deux Consulteurs avoient toûjours été dans ce dernier examen, favorables aux défenseurs de Molina. Le prétexte de les exclurre, fut la necessité de tenir la décision secrette : l'évenement fit voir que si le secret n'étoit point gardé dans ces Congregations, ce n'étoit ni au P. Bovio, ni au P. Piombino, qu'on s'en devoit prendre ;

puiſqu'il n'y eut jamais moins de ſecret que dans cette derniere Congregation, à laquelle ils n'aſſiſterent point. On publia bien-tôt dans Rome, qu'enfin la Cenſure de Molina étoit confirmée par le plus grand nombre des Conſulteurs. Ce bruit donna occaſion à Gregoire de Valence de preſenter au Pape une requête dont voici l'extrait.

Vôtre Sainteté, dit-il, doit ſans doute être ſurpriſe, de voir les Conſulteurs cenſurer tant de propoſitions du Livre de Molina, pendant que les défenſeurs de ce Theologien, qui ſe ſont engagez par ſerment à dire ſincerement ce qu'ils penſeroient, ſoûtiennent avec pluſieurs habiles Theologiens & avec des Univerſitez entieres, qu'il n'y a rien dans le Livre de Molina qui merite d'être cenſuré. Cette diverſité de ſentimens vient principalement de quatre cauſes.

Premierement, les Cenſeurs croyent que Pelage a admis la neceſſité d'une grace interieure & ſurnaturelle, & qu'il eſt Herétique parce qu'il a nié la grace efficace par

elle-même. Les défenseurs de Molina prétendent que si Pelàge a admis une grace interieure & surnaturelle, il a crû seulement que cette grace étoit utile pour agir avec plus de facilité, mais qu'il n'a pas crû qu'elle fut absolument necessaire pour faire le bien, & que c'est en cela principalement que consistoit son herésie.

Deuxiémement, les Censeurs regardent comme un dogme de foi, l'opinion de ceux qui disent que la prédetermination physique est necessaire pour toute sorte d'actions : au lieu que les défenseurs de Molina croyent cette opinion contraire à la foi.

Troisiémement, les Censeurs supposent que c'est un principe reçû en Theologie, que *ce qui est donné ensuite d'une loi établie de Dieu, est donné en vûë des merites*. Les défenseurs de Molina s'offrent au contraire à prouver évidemment par les principes de St. Thomas & de Scot, & par le consentement de presque tous les Theologiens qu'on peut recevoir une grace *ensuite d'une loi établie de*

Dieu, ſans pour cela l'avoir meritée.

Quatriémement, les Cenſeurs croyent que les Decrets des Conciles & les paſſages des Peres qui établiſſent la neceſſité de la grace pour faire le bien, doivent s'entendre de toutes le bonnes actions, même de celles qui n'auroient qu'une bonté purement naturelle. Au lieu que les défenſeurs de Molina ſoûtiennent, que la grace eſt ſeulement neceſſaire pour toutes les actions qui ſont bonnes par rapport au ſalut, & non pas pour celles qui n'auroient qu'une bonté purement naturelle & qui ſeroient abſolument inutiles au ſalut.

Ce ſont-là, très-Saint Pere, continua Valentia, les cauſes pourquoi les Cenſeurs condamnent un ſi grand nombre de propoſitions, que les défenſeurs de Molina jugent Orthodoxes. Si donc Vôtre Sainteté vouloit faire examiner ces quatre articles en ſa preſence & les décider, les conteſtations ſeroient finies. Si les Cenſeurs ont raiſon ſur ces quatre articles, nous avoüons que Molina doit être Cenſuré: mais

s'ils ſe méprennent ſur ces quatre articles ſur leſquels ils appuyent toute leur Cenſure, il eſt évident que Molina doit être abſous.

Cette requête & d'autres ſemblables qui furent dans le même tems preſentées au Pape, firent beaucoup d'impreſſion ſur ſon eſprit. Il demanda à voir les Actes du dernier examen. Les Cenſeurs firent ce qu'ils purent pour détourner Sa Sainteté, de la peine qu'elle vouloit prendre, d'examiner tous ces Actes par elle-même : & pour lui perſuader de décider promptement cette affaire. Leur empreſſement & leur partialité ne ſervit qu'à les rendre plus ſuſpects ; & contribua beaucoup à faire prendre au Saint Pere la reſolution de faire examiner cette fameuſe cauſe en ſa preſence. C'eſt donc en vain qu'Auguſtin le Blanc va chercher dans les ruſes & dans les artifices des Jeſuites, les raiſons pourquoi Clement VIII. refuſa de s'en rapporter à l'avis des Conſulteurs. Il ne faut point chercher d'autre cauſe de la défiance du Pape, que la partialité viſible, les va-

riations & la conduite des Consulteurs mêmes.

On donnera dans les Memoires suivans l'Extrait des deux derniers Livres, qui contiennent l'Histoire de ce qui se passa à Rome dans les disputes qui se firent en presence des Papes Clement VIII. & Paul V.

ARTICLE CXXXVI.

VOYAGE D'ALEP A JERUSALEM, par Henry Maundrell Maître és Arts, membre du College d'Exester & Chapelain de la facture Angloise à Alep, traduit de l'Anglois. A Utrecht chez Guillaume Van-Poolsum 1705. *in* 12. *pp.*251.

ON doit sçavoir bon gré à Mr. Maundrell, tout instruit qu'il étoit qu'on ne manquoit point en Europe de Relations de la Terre Sainte, d'avoir fait imprimer des Memoires fort exacts de son Voyage d'Alep à Jerusalem. Ces sortes de Relations ont cela d'avantageux, que le grand nombre de celles qui

se sont faites, ne doit pas détourner les nouveaux Voyageurs de faire part au public de leurs remarques; elles nous apprennent presque toûjours quelque circonstance particuliere qui avoit échappé aux autres. Tout le monde n'est pas frappé des mêmes choses & ce qui paroît aux uns ne pas meriter la curiosité du public, est souvent ce que les autres jugent le plus digne de son attention. Mr. Maundrell s'est proposé de ne rien laisser ignorer de ce qu'il avoit pû remarquer; pour y réüssir il s'attache à décrire jour pour jour les moindres circonstances de son Voyage; ce qu'il avoit pû faire de chemin par exemple, les Montagnes, les chemins difficiles, les guez, les Villages & toutes les Rivieres qu'il a rencontrez sur la route.

Cet Ouvrage par son exactitude peut être d'un grand secours à un Voyageur qui auroit le même païs à parcourir. Depuis que Mr. Maundrell fut parti d'Alep le 26. Février de l'année 1696. jusqu'au 25. Mars de la même année, on ne voit pas qu'il ait rien remarqué de fort sin-

gulier, si ce n'est quelques restes d'un Palais bâti par Lemire Faccardin dans la ville de Beroot, dont il fait une pompeuse description, soit pour la grandeur & l'ordonnance des bâtimens, soit pour la beauté des Jardins dont le dessein ne lui paroît pas indigne de la magnificence des plus grands Princes de l'Europe. Aussi Lemire avoit été en Italie & y avoit pris ces grandes idées qu'il fit depuis exécuter dans son païs. Nôtre Voyageur étant entré dans Jerusalem à la compagnie du Consul de France, dont il fut parfaitement bien reçû & qui lui offrit son Logis, il alla debarquer au Couvent Latin, où les Pelerins francs ont coûtume de manger. Il visita fort exactement tous les endroits où une ancienne & pieuse tradition fait croire avec assez de fondement, du moins pour la plûpart, des plus considerables que se sont passez, les mysteres & les principales actions de la vie & de la mort de nôtre Seigneur. Et il en donne la description en homme, qui malgré cela n'est pas fort convaincu qu'on ait là-dessus

de conjectures raisonnables. Comme il étoit arrivé dans le tems de la Semaine Sainte, il vit à loisir toutes les Cerémonies qui se pratiquent alors dans ces Saints Lieux. Il seroit à souhaitter que M. Maundrell eut porté à son Pelerinage un esprit moins prevenu contre toutes les pratiques de pieté capables d'exciter & d'entretenir la devotion des fidelles. Il se fut sans doute moins ennuyé à la ceremonie du Vendredy Saint, qui de son propre aveu, lui parut tres-fatiguante, & dont le recit qu'il fait, ne laissera pas de paroître très-auguste & très-édifiant à tout Pelerin moins entêté de la reforme. C'est par un pareil entêtement qu'il ne manque pas une occasion d'exercer sa critique sur l'Eglise Romaine, jusqu'à preferer les pratiques impies des Turcs à celles des Catholiques; son zele ne devoit pas lui faire oublier que les Reformez & les Catholiques conviennent du moins ensemble dans la qualité de Chrétiens. Aprés un sejour de prés d'un mois à Jerusalem, Mr. Maundrell avec 14. de ses fidelles

compatriotes qu'il conduisoit à ce pelerinage, reprit la route d'Alep où il arriva le 11. Mai de la même année, aprés avoir visité pour derniere curiosité, les Cedres du Mont-Liban. „ Il assure y en avoir trou-
„ vé de fort vieux & d'une grosseur
„ prodigieuse & d'autres plus jeu-
„ nes & moins grands. Il n'en conte
„ que 16. de la premiere grandeur,
„ dont un des plus grands qu'il me-
„ sura, avoit 36. pieds & 6. pouces
„ de tour & se portoit neanmoins
„ très-bien ; l'étenduë de ses bran-
„ ches étoit de cent onze pieds, à
„ 15. ou 18. pieds de terre, sa tige
„ étoit divisée en cinq parties, cha-
„ cune desquelles étoit égale à un
„ gros arbre.

L'Auteur ajoûte à sa Relation deux Lettres écrites à un de ses amis Anglois, pour l'éclaircir sur quelques questions qu'il lui avoit faites. Il n'avoit rien dit dans son Voyage des mœurs des Turcs & de la maniere dont les Francs vivoient parmi eux, ces deux articles sont le sujet de la premiere Lettre qui est très-courte & ne contient rien de fort curieux.

La ſeconde répond à deux autres queſtions, l'une ſur la poſterité de Gieſi à qui il donne ſuivant la ponctuation Hebraïque, le nom de Gehaſi. L'autre ſur les excommunications des Grecs. L'Auteur dit ſur la premiere queſtion qu'il n'a pû découvrir ſi les gens attaquez d'une maladie qu'il croit être la lepre, tiroient veritablement leur origine de Gieſi, ſelon la prediction du Prophete Eliſée, & qu'il n'en a point trouvé qui puſſent le lui prouver. Cette maladie eſt encore commune dans la Terre Sainte, & il en fait une peinture qui fait horreur. La ſeconde queſtion ſur les excommunications des Grecs, ſe reduiſoit à ſçavoir s'il étoit vrai qu'un homme tombé dans un crime par lequel il encouroit l'excommunication, & enterré ſans avoir été abſous, demeurat comme on le diſoit, dans la terre ſans s'y corrompre. Il rapporte ſur cela une fable qu'il dit avoir apris d'un Prêtre du païs. „ Un „ certain Grec, dit-il, qui avoit „ commis un crime qui l'envelop„ poit dans la ſentence d'excommu-

„ nication , fut enterré comme un
„ Chrétien. Mais dix ans aprés on
„ découvrit que son corps étoit
„ aussi entier que lors qu'il avoit été
„ enterré. On trouva le drap mor-
„ tuaire pourri,& le corps tout nud
„ & tout noir sans la moindre mar-
„ que de corruption. L'Evêque en
„ ayant été averti, envoya plusieurs
„ Prêtres, entre lesquels, dit l'Au-
„ teur, étoit celui que j'interro-
„ geai, pour donner au mort l'ab-
„ solution dans le tombeau ; cela
„ n'eut pas plûtôt été fait que le
„ corps fut reduit en poussiere. Mr.
Maundrell, si peu credule en toute autre occasion, n'eut pas si fort exaggeré le bon sens & la probité du Prêtre qui lui fit ce recit, & n'eut pas fait semblant d'ajoûter foi à un conte de cette nature, s'il n'avoit cru y découvrir de quoi faire selon sa coûtume, une mauvaise plaisanterie de l'Eglise Romaine.

ARTICLE CXXXVII.

DES PROCESSIONS DE L'EGLISE, de leurs Antiquitez, Utilitez, & des Manieres d'y bien aßister. A Paris chez Jacques le Févre, ruë St. Severin 1705. *in* 8°. *pages* 498.

MOnsieur Vatar a crû que rien ne convenoit mieux à un Ecclesiastique que de s'attacher à découvrir l'origine & l'antiquité des Cerémonies de l'Eglise, de les rendre par là venerables au peuple Chrétien, de lui en faire connoître l'utilité, & de lui prescrire des methodes pour y assister Chrétiennement, tirées de la pratique des anciens fidelles. C'est aux Processions en usage aujourd'hui dans tout le monde Chrétien, qu'il s'est d'abord appliqué. Il divise son Livre en deux parties. La premiere traite de l'origine & de l'utilité des Processions en general: la seconde entre dans un plus grand détail, & l'Auteur y examine ce qui a donné occasion à certaines Processions dans les prin-

cipales fêtes de l'année, & montre par là dans quel esprit & avec quel dessein on doit assister à chaque Procession particuliere.

1°. Les Processions ne sont pas des Cerémonies pratiquées seulement depuis l'établissement du Christianisme, le peuple de Dieu en faisoit de solemnelles dans differentes occasions, soit qu'il eut à demander quelque grace au Seigneur, soit qu'il eut à le remercier de quelque bienfait signalé. C'est ainsi que par la description des Processions établies par David, par Salomon & par Esdras, tous ces sages Conducteurs du peuple de Dieu, il fait remonter leur origine jusqu'à Josué, qui par le moyen de la plus memorable Procession qui fut jamais, & qu'on continua par l'ordre de Dieu pendant sept jours consecutifs, fit tomber les Murs de l'orgueilleuse Jericho.

Nôtre Auteur passe ensuite à prouver l'antiquité des Processions dans le Christianisme. Il ne pouvoit sans doute leur donner un plus illustre commencement que de nous

rappeller à l'Entrée triomphante de JESUS-CHRIST dans Jerusalem au milieu de ses disciples & suivi d'un prodigieux nombre de peuples. Pour découvrir cependant leur origine chez les Chrétiens d'une maniere plus curieuse & plus recherchée, il prouve par Tertullien qu'elles étoient en usage dès les premiers siécles de l'Eglise & qu'on les pratiquoit sur tout quand il s'agissoit de lever les corps des Martyrs & de les transporter dans des lieux plus honorables. Constantin voulant consacrer à la Sainte Vierge sa ville de Constantinople, y assembla les Peres de Nicée au nombre de 318. Evêques pour en rendre la Dedicace plus solemnelle, & la Ceremonie se fit, dit M. Vatar, par une belle Procession où la plûpart de ces Prelats assisterent. Les Peres de presque tous les siécles, nous fournissent dans leurs Ecrits des Monumens qui prouvent invinciblement l'Antiquité des Processions : les premiers Empereurs Chrétiens se faisoient honneur d'y assister dans les postures les plus humiliantes, & on

trouve parmi leurs Loix, des Edits très-ſeveres contre ceux qui troubleroient en quelque maniere que ce fut, l'ordre & la pieté de ces ſaintes Cerémonies : les Idolâtres même ont eu leurs Proceſſions qu'ils avoient tirées comme bien d'autres de leurs pratiques de Religion, du commerce qu'ils avoient avec le peuple de Dieu. La pratique conſtante de l'Egliſe ainſi établie, donne occaſion à nôtre Auteur de rélever quelques herétiques qui ont avancé, que les Proceſſions étoient de nouvelle inſtitution. Il a cependant pour Luther la charité de l'excuſer ſur la bonne intention qu'il avoit, lorſqu'il décrioit avec déchainement ces pieuſes Cerémonies, & il aſſure qu'il n'avoit en vûë que de condamner l'abus qu'y commettent les aſſiſtans par leurs irreverences. C'eſt ainſi qu'il tire du plus grand ennemi des pratiques de l'Egliſe, une inſtruction utile pour ſes enfans, qui lui ſert de prélude pour entrer dans le 2d. & 3e. chapitre de ſa premiere partie où il ſe propoſe d'expliquer l'utilité des Proceſſions

& la maniere d'y aſſiſter chrétiennement.

Dans la ſeconde partie il traite des Proceſſions des Dimanches & de celles de la Fête des Rois, dont il recherche l'Antiquité. Il paſſe enſuite aux Proceſſions inſtituées le jour de la Purification & le Dimanche des Ramaux, de celles qui ſe font aux Fonds Baptiſmaux les veilles de Pâques & de la Pentecôte. Il ne laiſſe pas échapper une ſi heureuſe occaſion de traiter des Cerémonies & des obligations du Baptême, des devoirs eſſentiels des Parains & des Maraines, & de pluſieurs autres points qu'il a crû ne devoir pas omettre, à cauſe du rapport qu'il leur trouve avec les Proceſſions qui ſe font autour des Fonds Baptiſmaux. La Proceſſion du ſaint Sacrement, celles de l'Aſſomption, des Rogations & de toutes les Fêtes ſolemnelles y ſont expliquées avec grande étenduë, & une grande varieté de narrations incidentes. On en trouve ſur tout pluſieurs fort curieuſes dans le Chapitre qui traite de la proceſſion de Saint Marc. Ce qui

d'abord donna lieu à cette Cerémonie, fut une peste dont Rome fut affligée du tems de Pelage II. vers le milieu du 6e. siécle. Cette contagion s'acrut par un prodigieux nombre d'insectes que le debordement du Tibre avoit jetté sur le rivage avec un monstrueux Dragon, qui acheverent de corrompre l'air par leur puanteur insupportable. C'est de-là qu'est venu l'ancien usage de certaines Parroisses d'en porer la figure aux Processions de cette fête. Ceux qui seront bien aise de sçavoir en détail tous les Saints à qui differens païs ont l'obligation de les avoir délivrez de monstres qui desoloient leurs Campagnes & leurs Villes, pourroient être satisfaits en lisant le Chapitre de ce Livre où il est traité des Processions de Saint Marc.

On avoit oublié de dire qu'on trouve encore dans la premiere partie de ce Livre, à l'occasion des Processions que fit le peuple de Dieu autour du Temple, un détail assez ample des materiaux & de la forme de ce superbe & Religieux édifice,

& des depenſes immenſes que Salomon employa à le conduire à ſa perfection.

Si le Livre dont nous parlons fournit à la deſcription d'une grande quantité de choſes curieuſes, qui ne ſont pas toûjours neceſſaires au deſſein principal de l'Auteur, qui eſt de traiter de l'Antiquité & de l'utilité des Proceſſions, „ c'eſt, „ dit l'Auteur lui même à ſes Lec- „ teurs, pour leur y faire prendre „ plus de goût, afin que ſous ces ap- „ pas ils apprennent les grandes ve- „ ritez de la Religion qui y ſont en- „ fermées & qui ſont à la confu- „ ſion du Chriſtianiſme ignorées de „ la plûpart de ceux qui font pro- „ feſſion du nom Chrétien.

ARTICLE CXXXVIII.

AUCUPIUM CARMEN P. J. M. .... S. J. Sacerdote. *La Chaſſe aux Oiſeaux, Poëme, par le P. J. M. ... Prêtre de la Compagnie de Jeſus.* A Châlons 1705. *pp.* 31.

PLuſieurs de ceux qui s'occupent depuis quelques années à culti-

ver la Poësie Latine, se sont attachez aprés un grand maître, à nous donner en Vers les préceptes de certains Arts, qui sont & pour l'usage, & pour l'agrément de la vie, ou les descriptions de differens effets de la nature. Ces Poësies sont d'autant plus agréables qu'il est plus difficile de joindre dans ce genre d'Ouvrages, la delicatesse & la pureté du langage, avec l'effort & l'agrément de l'invention.

Le R. P. Masselot qui avoit déjà reduit en Vers les regles de l'Enigme, a crû que la chasse des oiseaux étoit capable de recevoir ces deux espéces de beautez. Il ne parle point de la chasse qui se fait au fusil & se borne à la Fauconnerie, & aux differentes manieres d'attraper les Oiseaux, telles que sont la tirasse, la chasse au miroir, la pipée, les alliers, les lacets &c.

L'Auteur s'attache d'abord à faire connoître les lieux où se retirent les Oiseaux qu'on veut trouver, & les tems propres pour l'exercice de la chasse. Ensuite aprés avoir fait la metamorphose du Faucon, qu'il feint

avoir été un grand Chaſſeur, il donne les préceptes de la Fauconnerie. Il apprend à connoître les bons Oiſeaux de proye, la maniere de les dreſſer, leurs maladies & les remedes dont il faut uſer pour les guerir. Il paſſe enfin aux differentes ruſes dont on ſe ſert pour prendre les Oiſeaux, & accompagne toûjours la deſcription qu'il en fait, de fables ingenieuſes pour égayer ſa matiere qui paroîtroit trop ſéche, ſi on n'y trouvoit que des peintures unies & continuelles.

On peut dire ſans flater le P. M. qu'on trouve dans ce dernier Ouvrage, encore plus de beautez ſoit pour l'ordre, ſoit pour l'expreſſion & l'invention, que dans le premier qu'il avoit fait paroître ſur l'art d'expliquer les Enigmes. Tous les deux en font ſouhaiter de nouveaux où l'on trouvera ſans doute une nouvelle perfection avec une plus ſcrupuleuſe & plus ſevere exactitude.

ARTICLE CXXXIX.

AN ESSAY FOR A NEW Tranſlation Of the Bible &c. C'eſt à dire, *Eſſay pour une nouvelle Traduction de la Bible &c. Par un Miniſtre de l'Egliſe Anglicane.* A Londres 1703. *in* 8°. *pp.* 382.

L'Auteur de ce petit Ouvrage n'entreprend pas d'y traiter generalement de toutes les Traductionsqui ſe ſont faites de la Bible. Il ſe contente, dit-il, de faire voir les fautes groſſieres qui ſe ſont gliſſées dans les Traductions modernes. L'ignorance, le peu d'application, la mauvaiſe foy des Traducteurs ſont les cauſes ordinaires de ces bevûës.

Pour remedier donc à ce deſordre ſi fatal à la Religion, le Miniſtre Anglois exhorte dans la Preface, les Superieurs Eccleſiaſtiques à faire travailler inceſſamment à une nouvelle Traduction de la Bible.

„ Je ſçai, dit-il, que l'entrepriſe „ n'eſt pas ſans difficulté ; le travail

„ en eſt de ſoi-même ingrat & rebu-
„ tant, une longue étude des lan-
„ gues ſçavantes, une lecture con-
„ tinuelle des Peres & des Inter-
„ pretes, la connoiſſance même
„ qu'il faut avoir des mœurs & des
„ coûtumes des Orientaux, ſont
„ des choſes capables d'en detour-
„ ner la plûpart des Sçavans. Mais
„ aprés tout il s'eſt trouvé, & ſe
„ trouve encore aujourd'hui en An-
„ gleterre des hommes d'un travail
„ ſi aſſidu, & d'un merite ſi diſtin-
„ gué, que je m'aſſure qu'ils réüſſi-
„ ront dans le deſſein que je propoſe.

Ce traité peut ſe diviſer en deux parties. Dans la premiere le Miniſtre tâche de montrer qu'une Traduction exacte de la Bible eſt neceſſaire, parce qu'*étant l'unique regle de nôtre foy, elle doit être entenduë de tout le monde.*

Dans la ſeconde il fait voir qu'une Traduction ne peut être exacte, qu'autant qu'elle eſt conforme à l'original & il fait ſentir en même tems les défauts des Traductions qui ont paru juſqu'apreſent.

Nous n'entrerons pas dans le dé-

tail de tout ce que nôtre Auteur avance pour ſervir de preuve à la premiere partie de cet Ouvrage. C'eſt ce malheureux principe qui en établiſſant l'Ecriture l'unique régle de nôtre foi, & en laiſſant à chaque particulier la liberté de l'interpreter à ſa mode, a cauſé tous les funeſtes changemens que nous voyons aujourd'hui en matiere de Religion.

Le Miniſtre au reſte paroit ici plus ſincere, que ne le ſont d'ordinaire la plûpart des Proteſtans. Car en effet, dit-il, quelle honte pour les Reformez de ſouffrir parmi eux une infinité de ces Traductions defectueuſes qui au lieu d'édifier les fidelles, les diviſent en autant de ſectes qu'il y a de particuliers. Je ſçai, continue-t-il, que ce deſordre n'arrive pas toûjours par la faute des Traducteurs. Un eſprit aveuglé par la paſſion, ou ſujet aux préventions, croit trouver dans l'Ecriture de quoi appuyer ſes erreurs; mais je maintiens, pourſuit nôtre Auteur, que la mauvaiſe foi des Traducteurs eſt la cauſe ordinaire de ce ſcandale.

C'eſt ſans doute l'exemple des premiers Reformez qui fait ainſi parler le Miniſtre Anglois. A peine Luther avoit-il traduit l'Ecriture en langue vulgaire qu'on vit Carloſtade, Zuingle & Oecolampade nier la preſence réelle de JESUS-CHRIST au Saint Sacrement. Peu de tems aprés comme le nombre de ces traductions augmentoit & que chacun ſe croyoit en droit d'en donner la ſienne : Paciomontanus & Rothomannus deux des plus zelez Sectateurs de Luther crurent y trouver les dogmes impies de l'Anabaptiſme. Calvin d'un autre côté s'étant ſeparé de Zuingle, allegua l'Ecriture pour garant de ſes Erreurs. Toutes ces Sectes ſi differentes ſe ſont depuis multipliées à l'infini & il n'y en a point cependant de ſi abſurde, qui ne trouve dans de nouvelles traductions de quoi appuyer ſes erreurs.

Dans la ſeconde partie de cet Ouvrage le Miniſtre entreprend de prouver, que les traductions ordinaires de la Bible ne ſont defectueuſes que parce qu'elles ne ſont pas

conformes au texte original. Mais où le trouver ce texte Original, dont parle l'Auteur ? où même en trouver une copie authentique, sans la décision de l'Eglise ? C'est ce qu'il auroit du apprendre au public.

Le fameux Usserius un des plus sçavans Protestans du dernier siécle, avoüa de bonne foi, qu'ayant eu dessein de faire imprimer un Nouveau Testament Grec avec les variantes, il en avoit cherché un grand nombre d'exemplaires qui se trouverent si differens par rapport au texte, qu'il fut obligé d'abandonner son dessein.

Quoi qu'il en soit, l'Auteur blâme ici les Traducteurs, qui en s'attachant trop scrupuleusement à la lettre n'en rendent pas le sens. Il y en a, dit-il, bien peu qui ne tombent dans ce défaut. „ Le texte Hebraïque de soi-même empoulé & „ figuré ne demande pas une traduction Litterale. Les ignorans, „ & ceux qui ne sont que mediocrement versez dans l'étude des Langues sçavantes, s'imaginent que „ ces expressions figurées cachent,

„ je ne ſçai qu'elle energie qu'on „ ne peut que difficilement exprimer par des termes vulgaires : au „ lieu que les Sçavans qui connoiſſent la force des Langues Saintes „ attribuent cette enfleure de ſtyle „ au ſeul genie des peuples Orientaux, qui attachent ſouvent à des „ expreſſions pompeuſes des idées „ fort communes. Tout le monde „ ne ſera pas de ſon ſentiment ſur ce „ point.

Il ſeroit donc fort neceſſaire, conclut-il, qu'un Traducteur ne fut pas ſeulement verſé dans l'intelligence des Langues, il devroit étudier le genie des peuples qui les parloient.

Nôtre Auteur avoüe cependant, que s'écarter trop du ſens litteral, & s'y attacher trop ſcrupuleuſement, ſont deux écueils également à éviter. Un Traducteur qui feroit paſſer une Paraphraſe de l'Ecriture pour une Verſion exacte, nuiroit ſans doute plus à la Religion, que ne feroit celui qui entreprendroit d'exprimer en Anglois tous les tours & toutes les metaphores du Texte He-

breu. Nous passons ici les exemples que l'Auteur en rapporte tirez des Bibles Angloises.

Ce sont de pareils défauts qui ont rendu la plûpart des traductions si defectueuses. La destinée de celles qui parurent au commencement de la Reforme en fait foi.

Luther, que le Ministre qualifie d'*homme Apostolique*, entreprit le premier une traduction de la Bible en langue vulgaire, elle se trouva si peu conforme au Texte Original que Zuingle * ne craignit point de traiter *cet homme incomparable de corrupteur de la parole de Dieu, de Sectateur des Marcionites & des Ariens &c.*

Quelque tems aprés Zuingle fit imprimer à Zurich une nouvelle Traduction de la Bible, il n'avoit rien omis pour la rendre exacte, ses disciples l'avoient revûë, tout le parti la regardoit comme un chef d'œuvre, mais Luther ne fut pas de cet avis, aprés avoir confronté la Version avec le Texte il prononça

* *Lib. de Sacram. fol.* 412.

[a] que les Traducteurs étoient *des fols, des ânes, des Antechrits, des trompeurs.*

Oecolampade voyant que ces alterations n'édifioient pas les fideles, crût qu'une nouvelle Traduction de la Bible ne feroit point hors de saison, il en fit donc imprimer une à Bâle, mais à peine avoit elle paru que Beze la trouva *impie & tout à fait éloignée de l'esprit de Dieu.*

Le même Beze [b] traite la Traduction que Castalion fit imprimer en ce tems-là, *de sacrilege, d'impie, d'erronée, de fausse, de ridicule &c.*

Il est vrai que Castalion sçût bien rendre la pareille à Beze, il écrivit un Livre entier contre sa nouvelle Traduction, où entre autres choses il assure, *que pour marquer toutes les erreurs qui s'y trouvoient, il auroit falu écrire un gros volume.*

Ce sont-là les Eloges que les premiers Reformez donnoient à leurs nouvelles Traductions de la Bible. Ce sont cependant ces mêmes Traductions qu'ils proposoient au peuple, comme contenant la pure parole de Dieu.

[a] *Apol. des Protest.* [b] *Beze Annot.*

Nous ne parlerons point ici de quelques autres Traductions de la Bible plus recentes. Il suffit de dire qu'au sentiment des plus habiles Protestans elles ne sont point preferables à celles dont nous venons de parler.

Pour ce qui est des Bibles Angloises l'Auteur de ce traité en fait voir assez au long les défauts. Tindal fut le premier depuis le Schisme de Henry VIII. qui entreprit de traduire l'Ecriture en langue vulgaire. Son Ouvrage imprimé en Flandres fut reçû en Angleterre avec toute sorte d'applaudissement. Le peuple devenu l'arbitre de la foi regardoit Tindal comme l'Apôtre de la nouvelle Reforme; cependant le seul Nouveau Testament, tout exacte qu'en fut la Traduction, contenoit au sentiment de l'Evêque Tunstal plus de deux mille fautes des plus grossieres.

La Reine Elizabeth une des plus zelées protectrices & le grand appui des Protestans ayant fait corriger la Traduction de Tindal, voulut obliger le Clergé d'Angleterre de

ſigner cette propoſition comme étant inconteſtable, *que le livre des prieres communes ne contient rien de contraire à la parole de Dieu*; mais les Miniſtres lui repreſenterent qu'elle ne pouvoit en conſcience exiger d'eux une telle ſignature, puiſque les *ſeuls Pſeaumes contenus en ce Livre differoient de la parole de Dieu en plus de deux cent endroits.*

Jacques I. Prince autant appliqué à regler les differens en matiere de Religion qu'à gouverner l'Etat, ayant aſſemblé les Evêques à Hampton-Court pour remedier à quelques deſordres qui s'étoient gliſſez dans l'Egliſe Anglicane, voulut ſçavoir le ſentiment de ces Prelats touchant la Bible. Le Docteur Reynolds prit de-là occaſion de remontrer à Sa Majeſté qu'une nouvelle Traduction de l'Ecriture étoit abſolument neceſſaire, *parce que les anciennes étoient defectueuſes en une infinité d'endroits*, ce qu'il prouva par une longue liſte de paſſages falſifiez ou mal rendus qu'il avoit tiré de ces Traductions.

Mr. Broughton qui paſſoit pour

le plus habile homme d'Angleterre, assure dans un de ses Ouvrages qu'il a compté dans la seule Traduction de l'Ancien Testament huit cent quarante huit passages falsifiez.
Il seroit inutile de s'étendre davantage sur ce Livre, l'Auteur paroît homme d'esprit, il écrit avec feu, mais son Ouvrage ne semble pas devoir être également goûté de tous le Protestans.

ARTICLE CXL.

INSTITUTIONES THEOLOGICO-Morales ad usum Confessariorum &c. C'est à dire, *Institutions Theologiques & Morales à l'usage des Confesseurs.* A Paris chez Jacques Quillau ruë Galande 1704. *in* 12. *pages* 306.

Comme il est très-important, que les nouveaux Confesseurs soient bien Instruits : d'habiles Theologiens se sont employez à leur dresser des Instructions courtes & methodique, afin qu'ils pussent aprendre aisément les choses

les plus essentielles à leurs ministeres. Les livres que Mr. Bail Docteur de Sorbonne, que le P. Garnier Jesuite ont fait sur ce sujet sont très-estimez. La multitude des Ouvrages sur cette matiere n'empêche pas, que celui-ci ne puisse être très-utile. Il est net, court, judicieux & très-propre à instruire ceux pour qui il a été composé.

L'Auteur declare d'abord que son dessein n'a point été de dire des choses nouvelles : & il avoüe de bonne foi que son Livre ne contient rien, qui n'ait déja été dit par d'autres Auteurs, & quelquefois dans les mêmes termes. Mais il a mis dans un nouvel ordre ce qu'il a recüeilli en plusieurs Livres : sur tout la distribution de son Ouvrage lui est propre. Il reduit à quatre les qualitez d'un bon Confesseur. Ceux qui sont destinez à administrer le Sacrement de Penitence doivent avoir, 1. La puissance d'absoudre, 2. De la capacité & du discernement pour juger, 3. De la prudence pour se taire, 4. Et de la probité pour pouvoir s'acquitter dignement d'un si

ſaint emploi. Chacune de ces qualitez fait le ſujet d'une des parties de ſon Ouvrage. De ces quatre parties la 1ere. la 3e. & la 4e. ſont courtes : l'Auteur s'eſt étendu davantage ſur la ſeconde : cependant il y a encore omis pluſieurs choſes, ſçavoir le Traité des pechez en particulier, & des remedes propres de chaques pechez : avec le Traité des Cenſures & des Vœux. Mais il s'engage à ſuppléer dans un ſecond Volume ce qui manque dans celui ci.

A la tête de la troiſiéme partie il avoit dit ſon ſentiment ſur le choix des opinions, & y avoit ajoûté ce qui regarde la maniere dont les Confeſſeurs doivent interroger leurs penitens. Mais on lui a fait retrancher tout ce qui regarde le premier article & la meilleure partie du ſecond. Ces retranchemens, dit-il, & les Additions, qu'on a été obligé de faire, ſont cauſe qu'il y a quelques endroits du Livre qui ne ſont pas aſſez ſuivi, ni prouvez auſſi au long qu'on l'auroit ſouhaité.

ARTICLE CXLI.

ABREGE' DE LA DISCIPLINE Ecclestastique &c. Seconde Partie. A Paris chez Guillaume Vandive, 1705. *in 4°. pages 528. sans l'Epître, l'Avertissement, & les Tables.*

MOnsieur Lochon mit au jour il y a deux ou trois ans, un Abregé de la Discipline de l'Eglise, tiré d'un grand nombre de Canons choisis & dressez pour lI'nstruction des Ecclesiastiques avec des Reflexions sur l'état present du Clergé. Il reconnoît dans ce premier Ouvrage que ce n'est qu'un très-petit ruisseau de l'Ocean immense de l'ancienne & nouvellle Discipline: & il n'eut pour lors en vûë, que de mettre ce Manuel entre les mains des Ecclesiastique de la Campagne & des autres qui manquans de Livres, pourroient puiser dans cette source toutes les lumieres & les veritez propres de leur état. Ils y auront reconnu parmis beaucoup d'autres Instructions fort utiles, la ne-

ceſſité indiſpenſable de la vocation divine pour un genre de vie ſi ſublime & ſi Saint, les diſpoſitions neceſſaires pour s'y engager, les dangers qui s'y rencontrent & les vertus eſſentielles pour s'y ſoûtenir d'une maniere digne de Dieu & de ſon Egliſe.

Comme il a vû que cette premiere partie a été favorablement reçûë du public, il l'a fait ſuivre par une ſeconde touchant les benefices, qu'il dit n'être encore qu'un très-petit abregé de cette matiere immenſe, quoi qu'il lui ait donné un peu plus d'étenduë qu'à l'autre.

Il a lieu d'attendre que ce ſecond Ouvrage n'aura pas moins d'approbation que le premier, la matiere qu'il y embraſſe n'étant pas moins utile ni developpée avec moins d'ordre & d'érudition.

Il commence par une vûë generale de l'Egliſe & de ſes differens miniſteres. Il découvre enſuite les idées peu regulieres qu'ont les gens du monde des benefices, ce qui l'oblige de traiter des revenus Eccleſiaſtiques & d'examiner ſi ceux

qui en joüissent en sont les proprietaires ou les simples Oeconomes, s'ils peuvent en user comme de leur autres biens, soit par rapport à leur entretien, qu'il tâche de fixer sur les regles de la modestie qui leur convient, sans avoir beaucoup d'égard à leur naissance ; soit par rapport à leurs proches, qui n'y doivent rien prétendre, s'ils ne sont veritablement pauvres; d'où l'on peut conclure, que si les Beneficiers faisoient de leurs biens l'usage qui leur est ici prescrit, comme il n'y a presque pas de lieu, où il n'y ait des Benefices, il n'y auroit aussi presque pas de pauvres, ou qu'au moins ils seroient notablement soulagez. Le Chapitre 2. est employé à éclaircir toutes ces matieres.

Le troisiéme traitte des Demissions anciennes & nouvelles, des Resignations *in favorem*, de celles qu'on fait entre les mains des Evêques & des Collateurs ordinaires : & par le recit genéral qu'il fait d'un grand nombre de Resignations, & presentations Simoniaques & vitieuses, parce qu'elles sont très-sou-

vent d'Oncle à Neveu, de parent à parent, d'ami, à ami, l'Auteur montre qu'il eſt infiniment plus ſeur de remettre ſes benefices aux Ordinaires, que d'en diſpoſer ſoi-même, il remarque même à quel danger s'expoſent les gens du monde & ſur tout les femmes, d'employer leur credit, à en procurer aux perſonnes qu'elles protegent; ſi cela eſt vrai d'un grand nombre de ſujets qui paroiſſent avoir quelque merite, cela eſt encore plus inconteſtable quand on en fait donner à de jeunes gens, ce qu'on montre ici par des exemples ſenſibles & par des experiences funeſtes, qui n'en ſont que trop ſouvent les malheureuſes ſuites.

Après avoir parlé dans le chapitre ſuivant des Benefices ſimples, & montré que leur ſimplicité n'eſt pas telle qu'on ſe l'imagine, l'Auteur vient aux Preſentateurs. Comme ils tiennent par ce droit que l'Egliſe leur a accordé la place des Evêques, il ſeroit à ſouhaiter qu'ils participaſſent aux éminentes qualitez que les Canons demandent,

dans ceux qui ſont revêtus de ce ſacré caractere. Il examine donc quelles ſont ces qualitez, comment ils doivent ſe diſpoſer à nommer aux Benefices dont ils diſpoſent, quels certificats ils doivent exiger ; s'ils ſont obligez de donner les Benefices aux plus dignes, même les ſimples, ſurquoi il rapporte le ſentiment des Peres, des Conciles & des Docteurs.

Mais parce que l'Auteur obſerve que la plûpart des maux qui deſolent l'Egliſe, viennent de la negligence de pluſieurs Preſentateurs, après avoir inſinué ce que c'eſt que le Droit de Patronage Eccleſiaſtique & Laïque, il s'efforce d'exciter le zele de ceux qui en joüiſſent & de ranimer leur religion, en leur montrant combien il eſt de leur interêt & de celui de l'Egliſe, que leur exactitude ſoit entiere avant de preſenter, & combien il y en a peut-être peu qui faſſent des Preſentations Canoniques. C'eſt ce qu'il examine aſſez au long dans le 5e. Chapitre, il continuë cette matiere dans le ſuivant, & il eſpere que la

peinture qu'il fait des devoirs des Presentateurs leur fera ouvrir les yeux, qu'ils feront attention aux charges & aux obligations de chaque Beneficier, quand ils auront à nommer quelqu'un : qu'ils considerent devant Dieu, si la chair & le sang, ou quelque autre motif humain, ne les a point prevénus, & si les sujets ausquels ils pensent, ou pour qui on les sollicite, ont les talens & le merite necessaire pour les décharger devant Dieu.

Nôtre Auteur descend ensuite dans le détail de tous les genres de Benefices, au moins les plus connus & examine les obligations qui sont attachées à chacun d'eux en particulier, aussi-bien que les qualitez de ceux qui les doivent remplir, & tout cela par rapport aux Presentateurs qu'il ne perd point de vûë, afin de les obliger de se tenir toûjours en garde contre l'esprit du siécle, & les considerations humaines.

Il fait remarquer qu'une des plus excellentes dispositions dans un sujet pour le faire Beneficier, est qu'il n'ait encore aucun Benefice,

ſi ce n'eſt de ceux que permet le Concile de Trente, & s'il admet quelque diſpenſe ce n'eſt qu'en des cas fort rares, qu'il renvoie aux Confeſſeurs ſages, pieux & deſintereſſez pour en juger.

L'Auteur dans le dernier chapitre, après avoir donné une juſte idée de la vocation à l'Epiſcopat ſur celle des Apôtres, & montré qu'étant la perfection de tous les autres Miniſteres Eccleſiaſtiques, rien n'eſt plus grand ni plus ſublime, il touche en paſſant quelque choſe des anciennes & nouvelles Elections, & fait un parallele des Evêques du tems de S. Bernard, avec ceux de nôtre France en ce ſiécle, enſuite il établit quel doit être le merite d'un Prêtre qu'on veut faire Evêque, il examine juſqu'où ſa ſainteté & ſa ſcience doivent aller, quel reſpect & quelle confiance la reſidence lui attire. Ce que c'eſt que le gouvernement d'un Dioceſe, & s'il ſuffit qu'il ſoit gouverné par des Ordonnances & des Statuts Synodaux. Il juſtifie enſuite les Evêques, ſur le reproche que

leur ont fait quelques personnes mal intentionnées, sur ce qu'ils avoient abandonné l'extrême simplicité des Apôtres, dont ils sont les Successeurs, pourvû cependant qu'ils gardent en cela une juste moderation. Enfin il s'efforce de montrer de quel esprit doit être animée toute la vie d'un Evêque; en donnant de grandes idées de la charité, de la vigilance, de la longue patience, du zele, & de la fermeté, qui lui sont necessaires, ensorte que sur les principes que l'Auteur établit, aussi-bien que sur une foule de devoirs & d'affaires annexées à l'Episcopat, il est aisé de conclure que cet auguste Ministere est moins une dignité qu'une charge très-pesante, & moins un état de plaisir, d'honneur & de repos, qu'une sollicitude continuelle & une source inépuisable de soins & de travaux.

ARTICLE CXLII.

LE CHRESTIEN *MOURANT & Maximes pour le conduire à une fin heureuſe; contenant des Inſtructions pour bien mourir & pour exhorter les Malades à la mort. Par le R. P. Hyppolite Helyot Religieux Penitent du tiers Ordre de St. François du Couvent de Picpus.* A Paris chez Michel Brunet & Nicolas Goſſelin ſur leſcalier de la Salle Neuve du Palais à St. François 1705. *in* 12. *pages.* 294.

ON voit tous les jours des Livres de devotion ſur ce ſujet : mais c'eſt qu'on ne peut travailler en trop de manieres differentes pour inſpirer aux Chreſtiens la penſée de ſe diſpoſer efficacement à une ſainte mort. L'Auteur de cet ouvrage expoſe les Regles les plus judicieuſes de la Prudence Chreſtienne, par raport a la matiére qu'il traite. La premiere partie de ſon Livre contient des Maximes ſalutaires pour ſe preparer ſoi-même à la

mort ; la seconde, des Maximes pour y préparer les malades ; & la troisiéme diverses particularitez qui regardent cet Exercice comme les manieres de consoler les Malades, les moïens de resister aux tentations dans ces conjonctures si epineuses, la Pratique des actes de vertu &c. du reste le nom seul de l'Autheur rappelle des idées de pieté en faisant souvenir de Madame Helyot, laquelle a été si distinguée par son éminente vertu : mais ces idées salutaires ne sont pas seulement attachées au nom, elles sont repanduës dans tout l'Ouvrage dont nous parlons avec beaucoup d'onction.

ARTICLE CXLIII.

EXPLICATION D'UNE Inscription trouvée à Bourbonne au R. P. D. I.

VOus vous souvenez bien mon R. Pere que je rapportai de Bourbonne il y a quelques années une Inscription Latine, dont nous cherchames long-tems l'explica-

tion. Je viens de la trouver toute à l'heure lorsque j'étudiois toutes autre chose. Je vous l'envoie pour voir si elle sera de vôtre goût.

Voici l'Inscription si je m'en souviens bien.

BORVONI T. H. MONAE
C. IATTINIUS ROMANVS
IN G.
PRO SALUTE COCILIAE FIL
EX VOTO . . . .

Gruter & Reynesius on rapporté cette Inscription. Le premier sur la foy du sieur Roussat, qui l'avoit vûë, elle est semblable à celle-ci, à la reserve qu'avant ces mots *ex voto* il y a un C que je n'ay point veu; mais après *ex voto* il me paroît qu'il y avoit encore quelques Lettres qu'on ne voit plus, comme *posuit*. Pour Reynesius il a été fort mal instruit, car voici comme il la rapporte sur la foi d'un Medecin Allemand & d'Aubery Medecin de Bourbon. Vous verrez par-là l'estime qu'il faut faire d'une Inscription qu'on n'a pas d'une main sûre, ou qu'on n'a pas vûë.

BORBONI.
THERMARUM DEO
MAMMONAE
CA. LATINIVS ROMANVS
IN GALLIA
PRO SALVTE CODICILIAE
VXORIS EIVS
EX VOTO EREXIT.

Reynesius rejette cette Inscription comme une chose faite à plaisir & suppose que Gruter a été mieux instruit. Il a raison, car Roussat de qui il tenoit cette Inscription étoit un sçavant homme de Langres & qui l'avoit vû de ses propres yeux. Ce qui m'étonne ici c'est que Reynesius cite Aubery qui a écrit des bains de Bourbon & non pas des eaux de Bourbonne. Il est à la verité un fort miserable Antiquaire comme son Livre en fait foi, mais il n'est pas assez depourvû de raison pour avoir rapporté à Bourbon une Inscription qui a toûjours été & qui est encore à Bourbonne. Quoi qu'il en soit il m'est évident que celui qui a fait l'Inscription que rapporte

Reynesius n'avoit jamais vû celle de Bourbonne & qu'il la gâtée par des additions qui marquent également son impudence, & son peu de sçavoir. Venons à l'explication.

Caius Jattinius Citoien Romain établi dans les Gaules voiant sa fille incommodée d'une infirmité assez ordinaire aux femmes, pour obtenir sa guerison, fit un vœu à la Deesse Mona. L'Inscription dont nous parlons est le monument de ce vœu.

Borvoni titulum hunc Monæ Cajus Jattinius Romanus in Galliis Sup. consist. *pro salute Conciliæ filiæ ex voto posuit* ou *poni curavit.*

Bourbonne est un Marquisat qui de la Maison de Liuzon est passé dans celle de Carpegna. Il est aujourd'hui de la Generalité de Champagne, mais il étoit autrefois de l'ancienne Sequanie & son antiquité paroît par cette Inscription écrite par un Païen, & en belles lettres Romaines. C'est-à-dire avant l'établissement du Christianisme.

Reynesius se trompe non seulement en ce qu'il confond Bourbon-

ne & Bourbon: mais c'est qu'il pense que ce sont les Seigneurs de Bourbon qui lui ont donné leur nom. Car c'est Bourbon au contraire qui leur à donné le sien. L'ancienne Boïe qui faisoit une partie du païs des anciens Heduens, avoit ainsi été nommée de la Boë, ou comme nous écrivons aujourd'hui de la boüe salutaire qui se trouve dans les bains chauds qu'on voit assez près de la Loire & de l'Allier, ces Bains n'étoient pas seulement connus des Romains; mais ils étoient tres-renommez en ce tems-là & nous apprenons d'Eumenius qu'ils étoient consacrez à Apollon & que leurs eaux servoient à decouvrir la verité & la fausseté des juremens; car elles ne faisoient point de mal à ceux qui avoient dit la verité, & bruloient cruellement les parjures. Or comme le mot de Bourbe s'est introduit dans la langue Gauloise pour signifier proprement une boüe épaisse; Le païs qui s'appelloit Boïe s'est appellé Bourbon & Bourbonnois, & par la même raison les Bains qui étoient dans la Sequanie se sont appellez Bourbonne.

On

On voit par cette Inscription *Borvoni*, que l'V se prononçoit comme un B & le B comme un V, on disoit indifferemment en Latin & en Grec, *Danuvius* & *Danubius*, Jovianos & Jobianos.

Le T & l'H peuvent recevoir trois explications, la premiere c'est THERMAS. Ce n'est point une chose extraordinaire de voir ce mot dans les Inscriptions, il se trouve à Catane dans l'Eglise de sainte Agathe, L. LVCIVS LABERIVS PROCONSVL THERMAS: & à Rome, *Constantius & Maximianus invicti Augg. Severus & Maximianus Cæss. Thermas ornavere & romanis suis dedicavere.* Mais premierement j'ai crû voir un point entre le T & l'H. & en second lieu c'est qu'il n'y a nul exemple que le T & H sur les Inscriptions, signifient *Thermas*, & c'est une regle pour l'explication des Medailles & des Inscriptions, de n'en apporter aucune qui ne soit fondée sur quelque chose de semblable. En troisiéme lieu c'est que cette Inscription sur une pierre de deux pieds de long, ne peut être

celle d'un Edifice aussi considerable que celui des Bains de Bourbonne.

La seconde Explication c'est *Tabulam hanc*, nous trouvons ce terme dans une Inscription rapportée par Ligorius. Mais sa grandeur montre qu'elle devoit être écrite sur une table d'airain, celle-ci n'étant que sur une pierre qui n'est pas grande, ne peut recevoir cette explication.

Je croirois donc qu'il faudroit dire *titulum hunc*, c'est le nom qu'on donne aux monumens les moins magnifiques, *Cippus*, *Titulus* comme dans la 8e classe des Inscriptions de Reinesius T. F. I. *Titulum fieri jußit.*

D MAN. S
L AVRELIO L F. LARVO
COMIT. LEG. III. GEM.
L AVRELIVS PANNICVS MIL.
COH. X PR. HT.

hunc titulum fecit & dans une autre.

CN. VATINIVS. L F. PERPETVVS T. F. C

Gruter en a aussi des exemples.

La grande difficulté regarde la Déeſſe *Mona.* Je croyois d'abord que c'étoit un Dieu Topique des Sequanois, comme Moritaſgus étoit un Dieu Topique des Mandubiens & peut-être des Senonois, mais ſaint Auguſtin m'apprend au 7e. livre de la Cité de Dieu c. 2. que les Païens invoquoient la Déeſſe *Mena* pour leurs femmes ou pour leurs filles, lorſqu'elles reſſentoient certaines incommoditez qui ne ſont connuës que des femmes; que cette Déeſſe étoit fille de Jupiter & n'étoit autre que la Lune appelée des Grecs μήνυ. Ce culte étoit fondé ſur ce que la diſpoſition des femmes en ce tems-là dépend beaucoup du cours de la Lune *Nunc pleni Lunio, nunc decreſcente luna*, dit Du Laurent l. 8. & c'eſt par la même raiſon que les Grecs avoient donné comme nous à cette eſpece de maladie, le nom de μῆνες les mois.

Or la Lune que les Grecs appelloient *Mena*, les Gaulois l'appelloient *Mon*, & comme diſoient les Latins qui donnoient à tous les

noms Gaulois une terminaiſon Latine *Mona*. Les Allemans qui faiſoient autrefois la 3e. partie des anciens Celtes, ont gardé le mot dans leur Langue *Dermonn* la Lune. Ils le font même du maſculin comme ils font le Soleil du feminin *die Sonn*, pour nous monſtrer que parmi les Celtes comme parmi les Grecs les Dieux étoient des deux genres.

Ce Caius Jattinius étoit un Citoien Romain marié dans les Gaules à une femme nommée *Cocilia* d'une famille Langroiſe. Nous jugeons du nom de ſa femme par celui de ſa fille, car les Meres donnoient quelquefois leur nom à leurs enfans & même aux mâles, comme on le voit dans les enfans de Galien & de l'Empereur Dece. Et nous croïons qu'elle étoit Langroïſe, parce que dans ce païs on y trouve ſouvent le nom de la famille *Cocilia* ſur les Inſcriptions. Pour ſon mari il étoit Romain comme l'Inſcription le porte, on voit encore à Rome des gens de ce nom & même un Jeſuite fort celebre, le Pere Giattini.

I N G. ne peut ſignifier que *in Gallis*, ou *in gratiarum actionem*, mais ce dernier terme ne ſe voit point ſur les Inſcriptions. L'autre ſe trouve ordinairement avec celui de *Conſiſtens. in Galliis conſiſtens. Lugduni conſiſtens. commorantes.*

Que le mot F I L ſignifie *filiæ*, il ny a nulle difficulté comme dans cette Inſcription rapportée par Reineſius dans la 9^e. claſſe.

ET VICTORINVS FIL CVM AVR. HELIODORA MATRE &c.

Voilà mon R. Pere toutes les lumieres que j'ai là-deſſus, cela vous donnera peut-être occaſion de nous communiquer les vôtres. *Vini parvus onix eliciet cadum.* Je ſuis &c.

ARTICLE CXLIV.

DERNIERE PARTIE DES *Remarques de Mr. Pelletier sur les Erreurs des Peintres. De la Tiâre du Grand Prêtre & des Habits à la Judaique.*

LA derniere des Erreurs des Peintres que nous avons entrepris d'examiner dans ce Discours, est celle qui leur est la plus ordinaire. Ils nous representent le Grand Prêtre des Juifs avec une Mitre semblable à celle de nos Evêques, quelque fois de front & souvent de côté : encore qu'il n'y ait aucune apparence, qu'il en ait jamais porté de pareille. Car soit que nous examinions le Texte Sacré ; que nous consultions Josephe, qui a été sur ce point un témoin oculaire, ou que nous nous en rapportions à St. Jerôme ; & aux Rabins qui sont en possession des Traditions Juifves, au lieu de rencontrer rien qui justifie leur conduite, nous trouverons que tout concourt à la condamner.

L'Ecriture Sainte parle en plusieurs endroits du bonnet du Souverain Pontife des Juifs, mais elle n'en dit que le nom & la matiere. Il paroit même qu'elle ne le fait en rien different de celui des autres Prêtres. Dans le 4e. Verset du 28. Chapitre de l'Exode où Dieu en ordonne la construction, elle l'appelle *Mitznepheth* מצנפת

& dans les 37.& 39es. Versets du même Chapitres elle le nomme *Migbaoth* מגבעות ajoûtant dans le dernier, qu'on devoit le faire de bysse. Dans le 41e. Verset du même Chapitre, où Dieu ordonne de faire le bonnet des autres Prêtres, elle nomme le dernier du nom de *Migbaoth* & dans le 9e. Verset du 29e. Chapitre elle l'appelle *Mitznepheth* marquant dans le 26e. Verset du 39e. Chapitre qu'on le devoit aussi faire de bysse. Le bonnet du Grand Prêtre & des simples Prêtres étoit donc le même & devoit être fait de toile de bysse.

Pour la forme de ce bonnet encore qu'elle ne nous en dise rien, les mots qui le signifient, le font assez conjecturer. Quelques Etymologistes prétendent que le mot *Mitznepheth* vienne de *tzanaph* צנף qui signifie rouler, entortiller, envelopper environner, & qu'on en ait formé *tzaniph* צניף qui signifie *Cidaris*, diademe, couronne: à cause que ces choses environnent la tête ou étoient entortillées autour. Et que si l'on vient à transposer les radicales de ce *mot* & qu'on en forme celui de *tzaphan* צפן on aura la diction primitive, d'où l'on n'a dérivé le nom Grec στέφανος, qui veut dire pareillement une couronne. D'ailleurs si le Sinonime *Migbaoth* vient de même de la racine *gabagh* גבע dont on a fait *gabiath* גביע qui denote une coupe. Et que le mot Grec κάβιος qui marque la même chose en soit aussi venu. Que de

cette même racine on ait encore formé *Gebah* ou *Gebag* qui donne l'idée d'une coline ; dont l'on a pris le mot Grec κόμϐος qui designe un lieu élevé. On pourra dire que l'on n'explique le mot *Migbaoth*, par les noms de Tiâre, de Mitre & de Galerus, que parce qu'ils signifient quelque chose de creux, de rond & d'élevé. De sorte qu'il est bien visible que ce bonnet n'étoit qu'un entortillement de quelque longue bande de toile de bysse, qui formoit quelque chose de rond, d'élevé & de creux, pour y enfoncer la tête, à la maniere de cette sorte de bonnet que nous n'appellons Turban, ou Turc-bande, que parce que pour la même raison, ce n'est qu'une longue bande de toile, dont les Turcs envelopent ou entortillent la tête. Aussi est-ce de la sorte que Joseph, St. Jerôme & les Rabins le representent.

Joseph dans le 8e. Chapitre du 3e. Livre des Antiquitez Juifves, nie que ce bonnet ait été pointu : adjoûtant qu'il ne couvroit qu'un peu plus de la moitié de la tête, qu'il ressembloit à une bande de toile de lin souvent entortillée, ou repliée en rond, dont les contours cousus ensemble seroient couverts d'un autre, depuis le sommet de la tête jusqu'au front, pour en cacher les coûtures. *Super caput autem gestat pileum non fastigiatum neque totum caput comprehendentem, sed paulo plusquam medium. Est autem tali paratu,*

ut videatur vitta linea sæpe in orbem replicata & consuta, quam superne alia tela integit usque ad frontem descendens & superficiem vertices suturarum deformitatem occultans. Et plus bas il ajoûte qu'il étoit semblable à celui des autres Prêtres. *Porro pileo quali cæteri Sacerdotes utebantur.*

Saint Jerôme dans son Epître à Fabiola, décrit ce bonnet comme une Sphere coupée en deux, dont on en mettoit une des moitiez sur la tête. Il dit qu'il ne s'élevoit point en pointe, qu'il ne couvroit point la tête jusqu'au front, mais qu'il en laissoit une troisiéme partie découverte, & qu'un ruban le retenoit serré derriere la tête pour l'empêcher de tomber. Enfin il ajoûte qu'il étoit de bysse & qu'il étoit disposé de telle sorte, qu'une toile en cachoit toutes les coûtures. *Quasi sphera media sit divisa & pars una ponatur in capite.. Non habet acumen in summo nec totum usque ad comam caput tegit, sed tertiam partem à fronte inopertam relinquit. Atque ita in occipitio vitta constrictum est, ut non facile laboratur è capite. Est autem byssinum & sic fabre opertum linteolo, ut nulla acus vestigia extrinsecus appareant.*

Les Rabins qui ne demeurent jamais court sur les plus grandes difficultez, ont rafiné à leur ordinaire sur ce bonnet. Maimonides avoüe qu'il étoit semblable à celui des autres Prêtres, cependant qu'il y avoit quelque difference, en ce que celui

du Pontife enveloppoit la tête à la maniere du bandage d'un membre rompu, au lieu que celui des Prêtres l'enveloppoit à la maniere d'un Chapeau, mais que l'un & l'autre étoient faits d'une bande de toile de seize aunes de long (Halacha Kele hammikd cap. 8.) Rabin Abraham dans ses Notes sur le même endroit, prétend que la difference qu'il y avoit entre ces deux bonnets ne consistoit qu'en ce que la toile, dont on faisoit celui du Pontife étoit bien plus longue que celle dont on faisoit celui des autres Prêtres, & par consequent qu'il faisoit bien plus de tours ; cependant il convient qu'il étoit de la figure du bonnet des Turcs. Aben-Esra sur le 28e. Chapitre de l'Exode dit, que celui des Prêtres ressembloit à un bonnet de nuit, & que celui du Pontife, étoit d'une toile longue & fine, qui faisoit plusieurs tours : & qu'il étoit en quelque façon semblable au bonnet que les Turcs portent en Arabie, en Egypte & à Bagdat.

Je ne pense pas qu'on doive écouter les Rabins sur le rafinement de la difference, qui se pouvoit rencontrer entre ces deux bonnets ; l'Ecriture Sainte n'en ayant point marqué ; & Josephe qui avoit souvent porté l'un & vû l'autre, nous ayant dit qu'ils étoient semblables. Mais je pense que nous pouvons recüeillir de leurs Descriptions comme de celles de Joseph & de St. Jerôme, que le bonnet du souverain Pon-

tife étoit d'une toile très-blanche ; tout semblable à un Turban ; de sorte que toute la difference qui se pouvoit trouver entre ces deux especes de bonnets, dependoit uniquement du diademe ou couronne qu'on attachoit au bord de celui du grand Prêtre & qui en faisoit l'ornement. Voici ce que l'Ecriture nous dit de cette couronne, vous formerez une l'ame d'or très-pur, sur laquelle vous ferez graver le nom consacré au Seigneur & vous l'attacherez avec un ruban d'hyacinthe sur le bonnet, en sorte qu'elle pende sur le bonnet du Pontife, *facies & laminam de auro purissimo in qua sculpes opere celatoris sanctum Domino.* Kedosh Iehovah קדש ליהוה *ligabisque eam vittam hyacinthina super thiaram imminens fronti Pontificis.* Exod. 28 Au lieu du mot *lamina* on lit dans l'Hebreu le mot *tsits* צוא que les Septante & Philon ont rendu par le mot Grec Πέταλον l'ame, & Josephe par le mot στέφανον, couronne, mais tout cela n'est que la même chose, car le mot tsits signifie proprement une fleur ou ornement : & cette lame d'or servant de diademe ou de couronne, on n'a pu la rendre indifferemment par les mots de lame d'or & de couronne.

Josephe dans l'endroit que nous avons cité, dit que cette couronne, depuis le derriere de la tête jusques aux temples, étoit composée de trois rangs de petits Calices d'or semblables à des fleurs de jusquiame ;

que ce qui couvroit le front étoit une lame d'or où le nom de Dieu étoit gravé, & que cette couronne environnoit le bonnet dont nous avons parlé. *Hunc pileum aurea corona triplici ordine circumdabat in qua ſpectabantur Caliculi aurei, quales videmus in herba quæ vocatur hyociamus... ejuſmodi corona ab occipitio circum tempora utraque procedebat : nam frontem iſti caliculi non ambiebant : ſed ceu lorum quoddam latum aureum quod ſacris caracteribus Dei nomen inciſum habebat.*

Les paroles de Joſephe qui précedent celles que nous en venons de rapporter, embaraſſent. Il ſemble qu'elles veüillent dire, qu'outre le bonnet blanc dont on a parlé, il y en ait eu un autre rayé de bleu, qui ſe couſoit deſſus & que ç'ait été ſur ce dernier que s'attachoît la couronne d'or, *Super quem extabat alius conſutilis ex hyacinto variatus. Hunc aurea corona triplici ordine circumdabat.* Mais l'obſcurité s'en éclaircit par un autre Deſcription que l'Auteur nous fournit dans le 6e. Chapitre du 6e. Livre de la guerre des Juifs, où il dit que la tête du Pontife étoit couverte d'une Tiâre de byſſe qui étoit couronnée d'hyacinthe, & que tout autour étoit une couronne d'or qui portoit écrites les Sacrées lettres, c'eſt à dire le nom de quatre lettres.

La Tiâre blanche n'étoit donc pas couverte d'une autre Tiâre rayée de bleu, comme le premier paſſage ſemble le dire, mais

elle étoit ſimplement couronnée ou bordée d'un bandeau rayé de bleu, c'eſt à dire qu'on couſoit au bord ou ſur le bord de cette Tiâre, une bande d'étoffe rayée de blanc & de bleu, qui en étoit le diademe, ce qui ſe doit entendre par ces mots : *Super quam alius conſutilis ex hyacintho variatus.* Et que ſur cette bande d'étoffe rayée ou diademe qui ſe lioit derriere la tête pour tenir ferme la Tiâre deſſus en ſerrant le front, étoient couſus ſur les deux bouts, les trois rangs de petits Calices d'or en relief ou fleurs de Juſquiame. Sur le milieu la lame d'or qui portoit les caracteres du nom de Dieu, comme on le doit entendre par ces paroles : *Hunc aurea corona triplici ordine circumdabat.* Et encore mieux par celles-ci : *Thiara hyacinthis coronata & circa eam alia corona erat aurea, ſcriptas ferens ſacras litteras.* Explication qui ſe confirme par les paroles du Texte ſacré, qui portent que la couronne d'or devoit être attachée ſur la Tiâre, par le moyen d'une bande d'hyacinthe, qui ſerroit ſur le front du Pontife, *ligabis eam vitta hiacinthina & erit ſuper Tiaram imminens fronti Pontificis.* Et par cette expreſſion de Philon qui dit que la lame d'or étoit attachée ſur la Mitre de peur qu'elle ne touchât le front du Pontife, c'eſt à dire ſur le bandeau rayé, car cet Auteur appelle ce bandeau Mitre, ſelon le langage des Anciens qui n'entendoient autre choſe par

ce mot, qu'une bande d'étoffe, dont on lioit la tête & dont les deux bouts pendoient derriere. *Mitra autem sub lamina fuit ne capiti inniteretur lamina. In vita Mosis lib.3.* Outre cela les paroles de Philon qui suivent immediatement celles que nous en venons de rapporter, levent tous les scrupules qui en pourroient naître de cette explication. Car ayant dit que la lame d'or étoit attachée sur la Mitre, il ajoûte qu'il y avoit au dessus de cette Mitre, un Cydare tel que les Rois Orientaux avoient accoûtumé de porter, au lieu de Diademe. *Reges Orientis Cidari pro diademate utuntur.* Disons mieux, tel que les Rois Orientaux avoient accoûtumé de porter avec le Diademe. Car les Rois de Perse portoient la Tiâre ou le Cydare orné d'un Diademe, comme le remarque Xenephon en parlant de celui de Cirus. *Cyrus habuit Diadema circum Tiaram* lib. 8. Et Quinte-Curce encore plus clairement à l'occasion de celui de Darius. *Cydarim Persæ regium capitis vocabant insigne : hoc cærulea fuscia albo distincta circuibat.* lib. 3.

Le Grand Prêtre au rapport de Philon portoit donc un Cidare ou bonnet tel que les Rois d'Orient en portoient. Or puisque ces Rois, comme le marque Quinte-Curce, en portoient un entouré d'une bande blanche rayée de bleu : il est bien évident que ce bandeau attaché au bord du bonnet du Grand Prêtre, dont nous avons donné l'Ex-

plication, est très-conforme à la pensée de Philon Juif. Et nous pouvons ajoûter que ces ornemens de tête n'étoient pas seulement communs aux Rois de Perse & au Pontife des Juifs, mais il semble qu'ils l'ayent encore été aux Capitaines Israëlites, puisqu'Ezechiel leur ordonne de la part de Dieu, de les mettre bas. *Aufer cidarim tolle coronam*, cap. 21.

Salomon Jarchi sur le 28e. Chapitre de l'Exode, appuyé de l'Ecriture & de la Gemare de Babylone, nous dit que le bonnet du Pontife ne s'enfonçoit point tellement qu'il descendit jusqu'au front, puisque cette Gemare porte, qu'on voyoit les cheveux en l'endroit où étoient les Philacteres entre le bonnet & la lame d'or. Que cette lame large de deux doigts pendoit au-dessous sur le front par le moyen de trois rubans, deux aux deux bouts & l'autre au milieu. Que ce dernier passant par dessus la tête, alloit faire un nœud derriere avec les deux autres qui s'y rencontroient : soûtenant par ce moyen la lame d'or & affermissant le bonnet sur la tête du Pontife.

Abrabanel sur la loi *Parascha Tesave*, prétend deux choses. Qu'il y avoit sur la lame ces deux mots *Kedosh Laihovah* קדש ליהוה *Sanctitas Jehove*, & que les lettres qui les formoient étoient relevées en bosse ou bas relief. Mais il ajoûte, s'ils n'étoient point en deux lignes l'une sur

l'autre ; ou s'ils n'étoient qu'en une ſeule. Joſeph & Philon qui avoient pû voir cette lame & qui étoient mieux inſtruits que ce Rabin, de ce qu'elle pouvoit contenir, nous levent les ſcrupules qui nous pourroient venir à l'occaſion de ce qu'il avance, à cauſe qu'il y a dans l'Exode qu'il falloit faire graver deſſus *Sanctitas Jehova* : car ils nous aſſurent tous deux en mots exprés qu'il n'y avoit que le ſeul nom de Dieu de quatre lettres gravé deſſus. *Quod ſacris caracteribus*, dit Joſephe, *Dei nomen inciſum habebat*, ce qu'il repete encore en un autre endroit que nous avons déja rapporté. *Coronatur autem hyacintho & circa eam alia corona erat aurea ferens ſacras litteras id eſt nomen tetragrammaton. de bello*, 6.6. Philon tient le même langage dans ſon troiſiéme Livre de la Vie de Moïſe, quand il dit qu'une lame d'or étoit attachée à la Mitre, ſur laquelle les quatre lettres du nom de Dieu étoient gravées.

Les témoignages de Jarchi, de la Gemare de Babylone & d'Abrabanel, ne doivent pas être écoutez au préjudice de Joſephe & de Philon, les derniers nous ayant dit ce qu'ils ont vû, & les premiers ne nous ayant donné que des conjectures. Auſſi les Philacteres, les cheveux, qui paſſoient entre la lame d'or & le bonnet, les trois rubans d'hyacinthe & le *Sanctum Domino* en lettres en bas relief en deux lignes, ou en une ſur la lame d'or, dont

l'Ecriture ne dit rien, doivent être regardées comme des imaginations de gens qui vont à tatons & qui cherchent à donner du jour, ou quelque ſens raiſonnable aux difficultez qu'ils rencontrent dans le Texte ſacré. Mais nous pouvons recüeillir de ce que nous avons raporté; qu'il eſt évident que le bonnet du Grand Prêtre étoit un gros Turban blanc, au bord duquel étoit couſu un bandeau, ou diademe blanc rayé de bleu mourant qui ſerroit le front en le noüant derriere la tête, pour tenir le bonnet ferme deſſus. Et que ſur le milieu de ce bandeau étoit attachée une lame d'or, ſur laquelle étoient gravées ces quatre lettres du nom de Dieu יהוה Que le reſte de côté & d'autre de ce bandeau, depuis les temples juſques au derriere de la tête, étoit ſemé de trois rangs de petits Calices d'or en relief couſus deſſus, qui repreſentoient des fleurs de juſquiame. C'eſt à dire une petite Coupe ou Calice à bord de coupe à la maniere d'une couronne de Grenade.

Joſephe ne dit point que ces Calices d'or ayent été gravez ſur la lame d'or; mais il dit ſeulement qu'une Couronne d'or de trois rangs de Calices couvroit, ou environnoit le bandeau. Ce qui m'a fait penſer que la lame d'or n'étoit pas plus longue que le front, qu'elle étoit couſue ſur ce bandeau & que les petits Calices d'or l'étoient de même. Car ſi cette lame toute d'une piece gravée des mots *Kedorh Laihouah*,

au milieu & de trois rangs de Calices aux deux bouts, comme l'a pensé le sçavant Braunius, avoit environné toute la tête du Pontife, en la nouant par derriere & sur le front, elle auroit été très-incommode, mal-aisée à ajuster, sujette à rompre en la pliant & depliant, & mal propre à retenir le bonnet. Au lieu qu'un bandeau d'étoffe qu'on serre tant & si peu qu'on veut, en fait bien mieux l'office. Aussi Philon dit-il, qu'il y en avoit un qui empêchoit que la lame d'or ne touchât le front. *Mitra autem sub lamina fuit ne capiti inniteretur lamina.* Les paroles de Josophe ne sçauroient être plus convenablement entendues que nous les entendons. Car cette Tiâre couronnée d'hyacinthe, & cette couronne d'or qui environnoit cette couronne d'hyacinthe dont il parle, n'étoient autre chose que le bandeau d'hyacinthe chargé de la lame d'or & des trois rangs de Calices, ou fleurs de Jusquiame d'or, dont nous parlons. *Tiara hyacinthis coronata & circa eam alia corona erat aurea.* Et les paroles du Texte sacré, ni repugnent aucunement, puisqu'elle devoit être attachée sur la Tiâre par le moyen d'une bande d'hyacinthe, *ligabisque eam vitta hyacinthina & erit super Tiaram imminens fronti Pontificis.*

Or si l'on vient à comparer les representations que nous avons du bonnet du Souverain Pontife des Juifs avec la description que nous en venons de faire : on ne pour-

ra ſans étonnement en remarquer les differences ; on ne pourra ſans ſurpriſe appercevoir que tous nos Peintres ſoient tombez dans des mépriſes auſſi groſſieres que celles, où ils ſont tombez à cet égard. Je dis tous nos Peintres : car je ne penſe pas qu'il s'en trouve un ſeul qui n'ait failli, ſinon en tout, au moins en quelque choſe d'eſſentiel, en cette ſorte de repreſentation. Car je vous prie quel rapport de ce bonnet avec la mitre de nos Evêques ; l'un eſt rond, l'autre eſt plat ; l'un repreſente un hemiſphere, l'autre deux moitiés de cone applatis. L'un eſt composé de l'entortillement d'une longue bande de toile fine, & l'autre eſt fait de deux pentagones de carton joints enſemble, couverts d'une étoffe riche, ou de broderie. Il eſt vrai que l'un & l'autre ſont ornez d'une bande ; mais outre la figure qui en eſt toute differente, c'eſt que l'un en porte les bouts nouez derriere & l'autre les y porte pendans. Y a-t'il rien de plus diſſemblable que ces deux choſes.

Le fondement de ces mépriſes, n'eſt venu que de ce que l'on a donné le nom de Mitre à des choſes tres-differentes. Ce mot dans Homere a été rendu par les Auteurs qui ſont venus depuis, par le mot *Tenia*, qui ſignifie une bande. Et ceux qui s'en ſervoient étoient appellez *Mitrophores*, comme on le peut remarquer dans Euripides. Μίτραις ἀναδέσεις ευθυμίζεσθαι κατειλίχατα. Les anciens ont toûjours entendu

par ce mot quelque bande de toile, ou quelque ruban, ſoit qu'on en fit un bonnet, une couronne, ou diademe; une ceinture, une écharpe. Car venant de μίτος, qui ſignifie un fil, une trame, il convenoit aſſez bien à ces bandes, ou rubans qui étoient toûjours de toile ou de fil de lin. Quand on en formoit un bonnet on en laiſſoit pendre les deux bouts pour les nouer ſous le menton, comme on le peut voir dans cet endroit du quatriéme Livre de l'Eneide, où Virgile fait dire à Hiarbe, que Paris avec ſa Cour de gens effeminez, les cheveux parfumez, couverts d'une mitre Mœonienne, nouée ſous le menton, jouiſſoit agreablement de ſa conquête.

Et nunc ille Paris cum ſemiviro comitatu
Mœonia mentum mitra, crinemque madentem
Subnixus, raptu potitur.

Quand on en couronnoit les cheveux, où qu'on en ceignoit la tête, on la nouoit derriere & l'on en laiſſoit pendre les bouts à la maniere d'un diademe. Et c'eſt ce qu'entend Ovide quand il fait dire Dejanire à Hercule, s'il n'a point de honte de ceindre d'une mitre ſes cheveux rudes, qu'il auroit bien mieux fait de reſſerrer d'une branche de peuplier.

Auſus es hirſutos, mitra redimire capillos.
Aptior Harculea populus alba coma,

Joſeph Scaliger dans ſes notes ſur le Poëme que Priſcien pretend que Virgile ait composé pour Copa, veut que la Mitre ait été une coeffure particuliere aux vieilles femmes, à cauſe que Properce dans la Deſcription des funerailles d'une vieille Courtiſane, dit qu'on y voyoit brûler les rubans derobez, qui avoient lié ſes cheveux clair-ſemez, & la Mitre moiſie qu'elle gardoit dans un lieu ſale.

Exequiæ fuerant rari furtiva capilli.
Vincula & immundo pallida Mitra ſitu.
Lib. 4. Eleg. 5.

Et à cauſe qu'Ovide ſe ſert du mot de mitre en deux endroits differens, pour y marquer la coiffure d'une vieille.

Simularat anum, mitraque capillos
Preſſerat ...
Illa modo Mitra canos incincta capillos
Fingebat tremula ruſtica liba manu.

Cependant ſi les endroits de Virgile & d'Ovide qu'on a rapportez, font voir que Paris & Hercule ont été regardez comme des effeminez, pour avoir porté des Mitres, il paroît aſſez que cet ajuſtement étoit une coifure de femme; mais qu'elle ne l'étoit pas moins de jeunes que de vieilles, puiſque ces jeunes hommes s'en ſervoient pour paroître plus galans.

Rhodiginus dans le neuviéme Chapitre, du neuviéme Livre de ses Lectures antiques, dit que les Sirites, certains peuples d'Italie, portoient des Mitres de grand prix, dont ils se faisoient des ceintures; ajoutant que cela les fit appeller par les Peuples voisins Mitrochitonas à l'exemple d'Homere, qui avoit appellé Amitrochitonas, ceux qui n'avoient point de ceinture.. C'est dans ce sens entendu qu'Ambroise Galepin pretend que la Mitre n'étoit pas un simple ornement de tête parmi les Grecs; mais qu'ils s'en servoient même pour faire des cuirasses. Le Medecin Celse dans son huitiéme Livre, la regarde comme une écharpe pour soûtenir le bras rompu. *Idque involutum mitella commodissimè excipitur, quæ latitudine ipsi brachio perangustis capillibus collo injicitur atque ita commodè brachium ex cervice suspensum est.* D'où l'on peut recueillir que puisqu'il appelle une écharpe à porter le bras *mitella*, il falloit que ce que les Anciens appelloient Mitre, fut une bande d'etoffe bien plus longue que son écharpe. Outre qu'on peut remarquer par tous ces temoignages que la Mitre avoit eu le même sort que le diademe, dont on pouvoit lier la tête, comme toute autre partie. Temoin la froide raillerie de Favonius, dont parle Ammian Marcelin après Severe Maxime; qui disoit à Pompée, qui avoit la jambe liée d'une bande de toile blanche à cause d'un ulce-

re : qu'il importoit peu en quelle partie du corps on portât le diademe. *Non refert qua in parte Corporis sit diadema.* Cela nous fait aussi comprendre en même tems que Philon & l'Auteur de la Vulgate, apuyez de cet usage ancien, ont eu raison d'appeller Mitre, comme ils ont fait, le bonnet du Pontife des Hebreux, puisqu'il n'étoit autre chose que l'entortillement d'une longue écharpe autour de la tête.

Les Chretiens pour d'autres raisons ont appellé Mitre, l'ornement de tête Episcopal. Ils ont vu que l'Auteur de la Vulgate & les autres interpretes ont indifferemment appellé le bonnet du Pontife des Juifs, Mitre, Cidare, ou Tiâre, & delà ils ont pris occasion d'appeller cet ornement Mitre, à cause qu'il avoit quelque chose de toutes ces coifures antiques. La Tiare selon Lucien & Galien, étoit un bonnet pointu de figure conique : πῖλον ὀξὺν. Les Rois de Perse comme leurs sujets, s'en servoient, mais avec cette difference, que celui des premiers étoit droit, & celui des derniers recourbé, comme le temoigne Dion Chrisostome, dans son Discours de la Liberté. *Si quis alius, quam Rex, Tiaram rectam gereret, jubebatur occidi; quia nefas fuit duos rectam Tiaram ferre.* Et Herodote dans sa cinquiéme muse, dit que les Soldats le portoient recourbé. Philon dans le 3e. Livre de la Vie de Moïse, appelle la Tiâre droite *Cidare*, puisqu'il y nomme

Rhodiginus dans le neuviéme Chapitre, du neuviéme Livre de ses Lectures antiques, dit que les Sirites, certains peuples d'Italie, portoient des Mitres de grand prix, dont ils se faisoient des ceintures ; ajoutant que cela les fit appeller par les Peuples voisins Mitrochitonas à l'exemple d'Homere, qui avoit appellé Amitrochitonas, ceux qui n'avoient point de ceinture. C'est dans ce sens entendu qu'Ambroise Galepin pretend que la Mitre n'étoit pas un simple ornement de tête parmi les Grecs ; mais qu'ils s'en servoient même pour faire des cuirasses. Le Medecin Celse dans son huitiéme Livre, la regarde comme une écharpe pour soûtenir le bras rompu. *Idque involutum mitella commodissimè excipitur, quæ latitudine ipsi brachio perangustis capillibus collo injicitur atque ita commodè brachium ex cervice suspensum est.* D'où l'on peut recueillir que puisqu'il appelle une écharpe à porter le bras *mitella*, il falloit que ce que les Anciens appelloient Mitre, fut une bande d'etoffe bien plus longue que son écharpe. Outre qu'on peut remarquer par tous ces temoignages que la Mitre avoit eu le même sort que le diademe, dont on pouvoit lier la tête, comme toute autre partie. Temoin la froide raillerie de Favonius, dont parle Ammian Marcelin aprés Severe Maxime ; qui disoit à Pompée, qui avoit la jambe liée d'une bande de toile blanche à cause d'un ulce-

re : qu'il importoit peu en quelle partie du corps on portât le diademe. *Non refert qua in parte Corporis sit diadema.* Cela nous fait aussi comprendre en même tems que Philon & l'Auteur de la Vulgate, apuyez de cet usage ancien, ont eu raison d'appeller Mitre, comme ils ont fait, le bonnet du Pontife des Hebreux, puisqu'il n'étoit autre chose que l'entortillement d'une longue écharpe autour de la tête.

Les Chretiens pour d'autres raisons ont appellé Mitre, l'ornement de tête Episcopal. Ils ont vu que l'Auteur de la Vulgate & les autres interpretes ont indifferemment appellé le bonnet du Pontife des Juifs, Mitre, Cidare, ou Tiâre, & delà ils ont pris occasion d'appeller cet ornement Mitre, à cause qu'il avoit quelque chose de toutes ces coifures antiques. La Tiare selon Lucien & Galien, étoit un bonnet pointu de figure conique : πῖλον ὀξυὼ. Les Rois de Perse comme leurs sujets, s'en servoient, mais avec cette difference, que celui des premiers étoit droit, & celui des derniers recourbé, comme le temoigne Dion Chrisostome, dans son Discours de la Liberté. *Si quis alius, quam Rex, Tiaram rectam gereret, jubebatur occidi; quia nefas fuit duos rectam Tiaram ferre.* Et Herodote dans sa cinquiéme muse, dit que les Soldats le portoient recourbé. Philon dans le 3e. Livre de la Vie de Moïse, appelle la Tiâre droite *Cidare*, puisqu'il y nomme

Cidare la coiffure des Rois Orientaux. *Reges Orientis, Cidari pro diademate utuntur.* Nous avons fait voir par des endroits de Xenophon & de Quinte-Curce, que ces mêmes Rois portoient conjointement le Cidare & le Diademe. Mais il y a toutes les apparences que la Mitre Epiſcopale, a principalement été formée ſur l'idée que l'on a eu de cette Tiare courbée des Perſans, dans la penſée qu'elle avoit eu la figure d'un croiſſant. Au moins Sidonius dans ſes Panegyriques & dans ſes Eloges de Narbonne nous la décrit de la ſorte.

. . . . Supplice cultu
Flectit Achamenius lunatam Perſa Tiaram
Lunatam tibi flecteret Tiaram . . . .

Et cela afin de la diſtinguer de la Tiare du Souverain Pontife, qui eſt droite à la maniere du Cidare des Rois de Perſe. Et les deux fanons qui pendent derriere, & qui ne ſont autre choſe que les bouts du bandeau brodé qui en fait le tour ſur le front à guiſe d'un Diademe, pour la ſerrer & l'y tenir ferme c'eſt ce qui lui a donné principalement le nom de Mitre.

Mais quoique Philon, l'Auteur de la Vulgate & les autres Interpretes ayent eu des raiſons ſuffiſantes pour appeller le bonnet du Pontife des Juifs, du nom de Mitre, & que les Chretiens n'en ayent pas manqué pour donner le même nom à la coiffure

coiffure Episcopale. Les Peintres n'en ont aucune qui les disculpe de la faute qu'ils font de nous representer ces deux choses, comme si elles avoient été de même figure, puisque les raisons des uns & des autres, ne font rien pour eux & n'excusent point leurs méprises.

Plusieurs se sont imaginez que cette coiffure Episcopale étoit de grande antiquité, à cause qu'ils ont lû dans Saint Epiphane Heres. 29. & 78. que St. Jacques portoit une lame d'or à la tête ; & dans le 28e.chapitre du 3. Livre de l'Histoire Ecclesiastique d'Eusebe, que Polycrate Evêque d'Ephese écrivoit au Pape Victor, que St. Jean en portoit aussi une. Mais ces Relations ne doivent pas être regardées d'un autre œil que celle que nous fait le premier de ces Auteurs, quand il nous dit dans son traité des Pierres du Pectoral, que le peuple avoit reconnu que Zacharie avoit eu quelque vision dans le Temple, à cause que la lame d'or qu'il portoit sur le front étoit plus éclatante qu'à l'ordinaire. Et que celle que nous fait le second sur le rapport d'Egesyppe, dans le 22e. Chapitre du second Livre de son Histoire ; qu'il n'étoit permis qu'à St. Jacques surnommé le Frere du Seigneur, d'entrer dans le lieu tres-saint. Car nous avons montré dans le chapitre precedent que Zacharie n'étoit point Grand Prêtre, pour porter une lame d'or sur le front. Nous lisons dans l'Epitre aux

Hebreux qu'il ny avoit que le ſeul Pontife qui entrât dans le lieu tres-ſaint, encore n'étoit-ce qu'une fois l'année. *Semel in anno ſolus Pontifex* cap. 9. Et Tertullien contemporain de Polycrate qui avoit lû Egeſyppe & qui n'ignoroit pas les autres monumens de l'antiquité connus de ſon tems, ſoutient que les Patriarches, les Prophetes, les Levites, ni les Princes de la Sinagogue non plus que les autres, les Evangeliſtes, ni les Evêques n'avoient jamais été couronnez. *Quis denique Patriarches, quis Prophetes, quis Levites aut ἀρχων, qui vel poſtea Apoſtolus aut Evangeliſator aut Epiſcopus invenitur coronatus.* Outre qu'on demeure d'acord que le plus ancien titre que nous ayons de l'uſage des ornemens Pontificaux, ſoit la donation pretenduë de Conſtantin, que les Habiles regardent comme une piece ſuppoſée.

Après tout, il eſt trop viſible qu'avant Conſtantin nos Evêques ne portoient point de Mitre. St. Gregoire de Nazianze dans ſon Apologetique, parle d'un bonnet qu'il appelle Cidare. *Idcircò me Pontificem ungis & podere cingis, capitique cidarim imponis.* Ammian Marcelin dans le 29e. Livre de ſon Hiſtoire, parle du même qu'il appelle couronne Sacerdotale que Maſcezel reſtitua par ordre de Theodoſe : *coronam ſacerdotalem cum cæteris quæ interceperat, nihil cunctatus reſtituit.* Et Ennodius parle de celui de St. Ambroiſe en cette maniere.

Serta redimitus, gestabat lucida fronte
Distincta gemmis, ore parabat opus.

Desorte que s'il est vrai que ç'ait été Constantin qui leur ait accordé cet ornement, comme le porte l'acte de la donation : ces Auteurs neanmoins ne se servent point encore du mot de Mitre, quoique posterieurs à Constantin, le dernier étant du commencement du 6e. siecle.

Ces erreurs ne sont pas toutes celles dont ils sont coupables dans la representation de l'Histoire Sainte, elles n'en sont qu'un échantillon qu'on propose comme un modele pour decouvrir les autres, & pour les inviter à l'avenir à les éviter & à en prevenir d'autres de même nature, mais le nombre des premiers est si grand qu'on ne sçauroit s'empêcher de croire qu'ils n'ayent toûjours pris à tache de deffigurer tout ce qui regarde les manieres des Hebreux, pour se venger en quelque sorte, d'une nation qui se faisoit un principe de Religion, de ne souffrir jamais chez elle, ni Peintre, ni Sculpteur, qui n'en parloit qu'avec exécration & qui ne leur souhaitoit rien moins que de devenir semblables à leurs Ouvrages, *similes illis fiant qui faciunt ea.*

On dira peut-être qu'il est bien tard de corriger des abus dont la coutume & l'habitude ont pû persuader les yeux & l'ima-

gination jusqu'à les rendre indociles à recevoir des manieres opposées. Qu'il en va de la Peinture comme des modes, qui ne semblent pas moins ridicules quand on les commence, que lors qu'on les finit. A la verité qui voudroit aujourd'hui representer JESUS-CHRIST, ou les Apôtres qu'on a toûjours vûs representez nu-tête, nu-pieds, vêtus à la Romaine, d'etoffes de couleurs éclatantes; qui voudroit dis-je, les representer avec des écharpes de toile blanche entortillées au tour de la tête comme des Arabes, avec des sandales aux pieds, vêtus d'une tunique à manches, sans plis; ceints d'une longue ceinture creuse, remplie d'argent, ou de petites choses necessaires; un bâton à la main, un rouleau de parchemin attaché sur le front & un autre sur le bras, ou sur la main gauche, les épaules couvertes d'un grand morceau d'étoffe agrafé au cou, l'un des angles trainant à terre, l'opposé replié tombant en triangle derriere le dos, & les deux autres sur les bras, ces angles ornez d'un cordon de bleu mourant composé de huit fils noüez de chacun de cinq neuds sur la moitié de leur longueur, & le reste effilé pour former ensemble une espece de houpe & les étoffes de ces habits de laine blanche ou noire, souvant sale, apprêteroit autant à rire qu'à deviner aux spectateurs.

Mais on peut repondre, que rien ne

persuade les yeux, ni l'imagination, qu'il n'ait persuadé raison auparavant. On ne peut tromper ses Ministres, qu'on ne l'ait trompée, ils ne jugent de rien sans avis, c'est elle qui les determine; si les modes semblent étranges quand on les prend ou qu'on les quitte, l'erreur n'a pas un meilleur sort: elle n'est pas supportable qu'autant de tems qu'on la prend pour la verité. D'aussi loin qu'on l'apperçoit; on la fuit & la honte de l'avoir caressée, nous la fait haïr. Loin que ces changemens apretassent à rire, ou à deviner aux spectateurs ils inspireroient de la veneration & du respect, & disposeroient à l'attention pour des instructions dont tous les hommes sont capables. Le but de la peinture est de plaire: mais sa perfection est d'instruire. Le Peintre plait toûjours lorsqu'il imite le plus beau de la nature: & il ne sçauroit manquer qu'il n'instruise quand il represente la verité. Que nous serviroient aujourd'hui ces statuës, ces bas-reliefs, ces Medailles, tous ces precieux restes de l'Antiquité; si le Sculpteur, ou le Graveur pour nous tromper, nous avoit donné des imaginations pour des veritez? La beauté qui se remarque dans ces rares productions de l'Art, nous plairoit à la verité, mais l'histoire ne nous apprendroit rien de plus solide, que nous en aprenant les fables des Poëtes & les fictions les plus ingenieuses des Romans. Ce n'est pas dans l'Histoire

Sainte où l'on doit s'instruire des coûtumes & des mœurs des Grecs ou des Romains ; c'est neanmoins dans le portrait que les Peintres nous en font qu'elles se trouvent ; & où nous avons le malheur de les rencontrer. Au lieu d'y voir des Hebreux soûtenir le caractere de nos mysteres, nous n'y appercevons que des Grecs & des Romains. L'imagination des Peintres remplie de l'idée de ces deux Nations, comme ces verres colorez, ne leurs laisse plus rien concevoir qui n'en porte les apparences : ou si les choses étoient de la sorte que nous les proposons, les Peintres animant de la verité, les beautez que l'Art leur inspire, nous aprendrions non seulement l'histoire de nos Mysteres dans leurs Tableaux, mais encore les mœurs, & les manieres de ceux qui les representent. La matiere, la forme & la couleur des habits nous donneroient ces instructions & nous feroient découvrir leurs emplois, la simplicité de leur conduite, l'innocence de leur vie, le peu de progrés des Arts parmi eux, le peu de luxe, le peu d'ambition. De sorte que ces Tableaux nous feroient penser bien plus de choses qu'ils ne nous en feroient voir. Et nous aurions outre l'instruction, le plaisir d'y admirer d'une maniere avantageuse, ce que les Anciens estimoient si fort dans les Ouvrages les plus excellens des grands Maîtres, où on appercevoit ce qu'on n'y voyoit pas, le pin-

ceau ayant été conduit de telle ſorte que les traits en découvroient à l'eſprit, ce que les couleurs ne pouvoient rendre ſenſible aux yeux. * *Ubi intelligitur, plus ſemper quam pingitur, & cum ars ſumma ſit; ingenium tamen ultra artem eſt.*

* Pline Liv. xxxv. Chap. xxxvi.

ARTICLE CXLV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE PALERME.

LE Pere Jean Marie Amati, Jeſuite natif de Palerme, ſorti d'une famille Patricienne, va bien-tôt publier un Concile Provincial de Palerme, tenu l'an 1388. par le Cardinal Louïs Bonite Archevêque de Palerme, ſa patrie, & Legat du Saint Siége vers Ladiſlas Roi de Naples. Il joindra aux Actes de ce Concile, des Notes hiſtoriques & des éclairciſſemens par rapport au Droit Canon. Matthieu de Fugardo Evêque de Gergenti, & François de Regno Evêque de Mazara, tous deux Palermois, ſe trouverent à ce Concile, & Louïs de Judice, né dans la même Ville, tint la place d'Antoine de Vulponé Evêque de Malthe. Le Concile confirma d'abord ſix Canons d'un Concile précedent & en fit vingt-quatre

nouveaux. Matthieu Urſin Archevêque de Palerme, avoit préſidé au Concile précedent & le même Fugardo Evêque de Gergenti y avoit aſſiſté avec Roger de Platia Evêque de Mazara ; l'Egliſe de Malthe étoit vacante l'an 1372. qui fut l'année de la celebration du Concile. Le P. Amati a beaucoup éclairci, dans les prolégoménes, l'hiſtoire Eccleſiaſtique de Sicile ; il y traite de dix-ſept Conciles Provinciaux ou Nationaux celebrés en Sicile ; des Archevêques de Palerme qui ont preſidé à quelques-uns de ces Conciles ou aſſiſté à un Concile genéral ; des Papes Agathon & Sergius citoïens de Palerme, & des Conciles qu'ils ont convoquez.

Dans les Notes il marque les differentes Leçons de trois Manuſcrits ; il y fait voir la conformité des Canons du Concile qu'il publie avec ceux des autres Conciles; il rapporte avec ſoin les anciens uſages de la Sicile.

Le même Auteur travaille à un Ouvrage conſiderable ſur les Monnoyes de Sicile depuis les tems les plus reculez. Son recüeil beaucoup plus ample que tous ceux qui ont parû, contiendra des Medailles Puniques, Romaines, Bizantines, des Monnoyes des Sarrazins, des Rois Normands, des Empereurs de la Maiſon de Suaube, des Rois des Maiſons d'Anjou, d'Arragon, de Caſtille, d'Autriche & de Bourbon. Cet Ouvrage aura pour titre *Sicilia numiſmatica.*

DE NAPLES.

Je m'étonne que l'Ouvrage posthume du P. Scipion Sgambati, ne soit point encore passé jusques à vous. Ce Pere, qui joignoit à une ardeur infatigable pour l'étude, un esprit vaste & une connoissance exacte des Langues sçavantes & même de l'Hebreu, a ramassé dans cet Ouvrage Latin sous les titres d'*Archives de l'Ancien Testament*, tout ce que les Ecrivains les moins connus, disent des Ecrivains sacrez, des Prophetes, & des Sages de la Synagogue. Le Livre commence par une dissertation préliminaire sur la premiere langue & le premier Alphabet. Le P. Sgambati prend parti pour l'Hebreu & s'attache à prouver que Dieu même a inspiré cette Langue à Adam dans le Paradis terrestre, & qu'elle est la source de toutes les autres Langues, ce qu'il montre par un curieux détail des mots originairement Hebreux qui se sont conservez dans chaque langue. Aprés avoir rapporté un grand nombre d'Alphabets differens, il examine quel a été le plus ancien & conclut en faveur de l'Alphabet Hebreu, & tâche de prouver qu'il a été d'abord commun à tous les Peuples.

Le premier Livre regarde Dieu comme Auteur de quelques Livres. On voit b en que l'Auteur se jette ici dans l'allegor e, ces Livres qu'il attribuë à Dieu, sont le Livre

de la Divinité, de la Nature, de la Grace, les Anges, les Cieux, les Demons & les Hommes, il parle aussi du Livre de Vie, & de quelques Livres apocriphes que les Rabins attribuent à Dieu. Ce que l'Auteur dit ensuite des douze Livres composez par les Anges, & des Ouvrages d'Adam, sont des visions Rabiniques qui ne meritoient pas d'être tirées de l'obscurité. Les prétenduës Universitez établies avant le deluge ou incontinent aprés, n'ont pas plus de realité que la Bibliotheque des Anges. On doit plaindre l'Auteur d'avoir chargé sa memoire & ses recüeils de semblables inepties dont il marque lui-même ne pas faire grand cas. Le second Livre parle des Prophetes, & sous ce nom l'Auteur a renfermé les Patriarches & generalement tous ceux à qui Dieu a fait connoître l'avenir. Le troisiéme parle de la grande Synagogue, des Sages qui ont vêcu pendant la durée du second Temple & depuis sa destruction, des Sectes de Philosophie qui ont eu vogue parmi les Juifs. Ce que l'Auteur en dit est un peu trop mêlé de Rabinage. Cependant ces deux Livres fourniront beaucoup de lumiere pour l'intelligence de l'Ecriture Sainte.

D'ANGLETERRE.

Vous pourrez satisfaire vôtre curiosité sur Mr. Gagnier dans la copie d'une Lettre

de ce Sçavant, autrefois de vôtre communion; je la joins à la mienne; elle explique son sentiment sur les Medailles Samaritaines.

Je vous envoye, Monsieur les Remarques que j'ai faites sur les Medailles Samaritaines, qui ont donné lieu à Mr. Reland, de publier une très-docte Dissertation. Comme je n'aime point à relever publiquement les méprises des Auteurs celebres, je m'étois contenté de communiquer ma pensée à l'illustre Mr. le Baron de Spanheim, lequel non seulement a aprouvé mon Explication; mais l'a même inserée dans son Excellent Ouvrage, DE USU ET PRÆSTANTIA NUMISMATUM, *dont il va nous donner une Edition, qui surpassera de beaucoup toutes les autres; & j'attendois le jugement des Sçavans sous les auspices de ce grand Homme. Mais puisque Mr. Reland souhaite que je ne differe plus à rendre mon explication publique, je n'ai garde de perdre une si belle occasion, de faire paroître l'estime particuliere que j'aurai toûjours pour une personne de son merite.*

La Dissertation de Mr. Reland sur quelques Medailles Samaritaines m'étant tombée entre les mains, il y a environ un an, la reputation de l'Auteur & ma curiosité naturelle pour la Litterature Orientale, me la firent lire avec plaisir. J'admirai d'abord la profonde erudition repanduë dans tout l'Ouvrage, & me laissai presque entrainer

à la foule d'authoritez tirées des plus authentiques monumens de l'Antiquité Sacrée & Prophane, pour croire que Mr. Reland avoit trouvé la veritable explication de ces Medailles.

Cependant m'étant mis à considerer de prés les Legendes, telles qu'il nous les donne, & aprés les avoir comparées avec les Caracteres, qu'il represente lui-même à la tête de sa Dissertation; j'ai trouvé que tout son systeme tombe en ruine par les fondemens, c'est à dire, qu'ayant mal lû une partie de ces Caracteres, il s'ensuit de là que ses Legendes sont fausses en partie, & même dans l'essentiel comme je le demontrerai.

1. Mr. Reland a raison de remarquer, que les trois premiers Sicles qui sont representez à la pag. 1. de sa Dissertation, sont les mêmes, à quelque difference prés, que le fameux Sicle de Villalpand, num. V.

*2. Il refute très-judicieusement * l'explication du même Villalpand, lequel entêté de l'antiquité de son Sicle, lisoit d'un côté* שמואל נביא *Samuel Propheta*, & sur le revers נגאלת לצום *redemptus est jejunio.*

3. Il répond doctement aux objections du Sçavant Mr. Schach, qui prétendoit comme une chose certaine que la Monnoye frappée étoit en usage chez les Hebreux, du tems même d'Abraham.

* Pag. 41. & suiv.

Voyons maintenant si Mr. Reland sera aussi heureux à établir son explication, qu'il l'a été à refuter celle de Villalpand & des autres. Voici comment il lit les trois premiers Sicles, & par consequent le V. qui est celui de Villalpand, sur la premiere face *. שנתא רכד *anno* 124. *Aprés quoi, avant que de justifier sa leçon qu'il suppose sans difficulté, il entre dans un long discours, mêlé de beaucoup* d'érudition, sur l'Ere d'*Alexandre le Grand*, pretendant qu'elle *est marquée dans l'Inscription : sur le Revers il lit* מיון לגאלת *Propter, sive ad memoriam liberationis. Ce qui est encore suivi de curieuses recherches sur l'Empire des Grecs. Nous verrons bientôt combien tout cela est inutile. Enfin il donne du mieux qu'il peut les raisons qu'il a eües de lire de la sorte, sçavoir pour la premiere face*, à la page 22. & suiv. *& pour le Revers*, à la page 36. *Mais sans entrer avec lui dans ce détail ennuyeux, je remarque quatre desfauts essentiels dans la Legende.*

1. *Elle est mélangée d'Hebreu & de Chaldéen ou Syriaque, ce qu'il ne desavoüe pas; mais il en rejette la faute sur la Dialecte corrompuë de ce tems-là; quoi que deux pages plus bas, pour contenter ceux qui veulent de l'Hebreu pur, il permette de lire, si l'on veut,* שנת ארכד *anno* 1224.

2. *Les Lettres* רכד *ou* ארכד *sont faussement comptées pour des Chifres, ou Lettres*

* Pag. 5. & 6.

numerales, cet usage étant moderne chez les Rabins & sans aucun exemple dans le Texte Hebreu de l'Ecriture.

3. Il y a un Solecisme dans cette construction לגאלת מיון *il devroit y avoir* לגלה *à l'absolu & non pas au regime.*

4. Mais la plus grosse faute, c'est que Mr. Reland n'a pas sçû lire le Samaritain de ses Medailles. Il a pris un ב *pour un* כ, *un* ע *pour un* ר *& un* צ *pour un* מ *& cela contre l'évidence des Sicles, & la foy des anciens Alphabets Samaritains, que nous avons à la tête des Polyglottes, tirez des Medailles du Vatican, de* R. AZARIAH, *& d'autres Monumens.*

Il est donc aisé de voir, par ce que je viens de dire qu'il faut lire les Inscriptions de ces Médailles en cette maniere. Sur la premiere face. שנת ארבע *anno quarto & sur le Revers* לגאלת ציון REDEMTIONIS SION. *Il n'y a aucun des défauts de la Legende de M. Reland. 1. Elle est sans mélange de Chaldéen, ou Syriaque, la phrase étant purement Hebraïque. 2. Je n'y fais point entrer de Chifres ou Lettres numerales, mais j'y trouve naturellement le mot* ארבע QUARTO. *3. J'évite le solecisme, le substantif* גלת *au Regime s'accordant très-bien avec l'autre substantif* ציון *4. Enfin je lis ces trois Lettres* ב, ע, צ, *conformement aux Alphabets Samaritains. Il est surprenant, qu'un si habile homme s'y soit mépris!*

Le quatriéme Sicle de ceux que Mr. Reland a fait graver, confirme entierement mon Explication. Il faut avoüer neanmoins, que tel qu'il est representé dans sa Planche, il est très-defectueux ; & ainsi je ne m'étonne pas que Mr. Reland s'y soit trompé, prévenu qu'il étoit des mêmes prejugez, qui l'ont jetté dans l'erreur, à l'égard des précedens. Il revient encore * à son Chaldéen, שנתא & nous donne le ש, pour le nombre 300. Il n'ose pas lire le revers, jusqu'à ce qu'il ait trouvé d'autres sicles semblables ; en quoi nous avons été plus heureux ici en Angleterre. Car j'en ai eu six de la même sorte entre les mains, les uns moins, les autres plus entiers, sçavoir trois du Cabinet de Mr. Lloyd fils de Mylord Evêque de Worcester & les trois autres copiez du Cabinet de Mylord Comte de Pembrock. Tous six portent la même Inscription. D'un côté שנת שתים ANNO SECUNDO, & sur le Revers חר ת ציון LIBERTATIS SION. De sorte que voilà la quatriéme Medaille de Mr. Reland supléée & expliquée. Car je ne doute pas que ce ne soit la même avec nos six. J'y trouve aussi une preuve certaine, que j'ai bien lû aux trois premieres & à la cinquiéme, ארבע QUARTO, comme je lis ici שתים SECUNDO ; & dans les unes & les autres ציון & non pas מיון à Javan, ou A GRÆCIS.

Il reste à dire un mot du tems auquel ces Medailles ont été frappées. Je conviens

* Pag. 40.

avec Mr. Reland qu'il les faut placer sous les Hasmonéens ; mais prés de cent ans plûtôt qu'il ne fait, c'est à dire, au tems même des MACHABE'ES. *Car il est évident qu'elles furent frappées l'an deuxiéme & quatriéme aprés la fameuse redemption ou Liberté de la nation Juifve, acquise par les grandes Victoires du brave* JUDAS MACHABE'E *& de ses freres, sur le Roy Antiochus & ses Capitaines. Ensuite de quoi se fit la celebre Dedicace du Temple l'an 148. de l'Ere d'*ALEXANDRE, *l'an du Monde 4549. & avant J. C. l'an 161. Et ce qui me confirme dans la pensée que cette Dedicace est la vraye Epoque de nos sicles, c'est la sixiéme & derniere Medaille de la Planche de Mr. Reland, où d'un côté est representé le Temple avec la figure d'un homme, qui semble le netoyer des immondices des Gentils, avec cette Inscription ....* שנת ANNO, *& au Revers* ירושלם לחרות LIBERTATIS JERUSALEM. *L'année n'y est pas assez clairement marquée. On pourroit peut-être la raporter à la seconde année, sur quoi je ne decide rien jusqu'à un plus grand éclaircissement. Je suis, &c*

Mr. Reland avoit sagement averti Mr. Gagnier de ne point publier son Explication des Medailles Samaritaines, si elle n'étoit pas differente de celle du P. Hardoüin. On veut croire que Mr. Gagnier n'a point lû l'explication du Pere Hardouin ; mais on ne peut douter que les dé-

couvertes dont il se fait honneur, n'ayent été publiées par ce Pere il y a huit ans passez. Il avoit averti de l'erreur de Villalpand, qui sur une Medaille apparemment fruste avoit lû Samuel où il devoit lire Simeon; il avoit lû l'Inscription des Medailles comme la lit Mr. Gagnier; ce qui peut servir à justifier Mr. Gagnier, c'est que les fausses conjectures, qu'il debite sur le tems où ces Medailles ont été frappées, sont une bonne preuve qu'il n'a point vû l'Ouvrage du P. Hardouin où il en auroit trouvé de plus justes. Mr. Spanheim pourra le lui prêter; il y verra que les Medailles ont été frappées pour Simon Machabée. La preuve décisive de ce fait, se tire de l'Inscription Samaritaine qu'on lit distinctement sur une Medaille de Mr. Foucault. Simeon Prince d'Israël, c'est la premiere des Medailles que le P. Kirker a fait graver dans son Oedipe Egiptien part. 1. pag. 102. La prise de la Citadelle de Sion ayant mis la Ville Sainte & le peuple de Dieu dans une entiere liberté, Simeon que la Nation reconnut pour Prince, voulut faire battre de la Monnoye, comme une marque de son authorité Souveraine; il n'y mit point son Image, parce que la loi de Dieu le défendoit, il se contenta d'y faire mettre une Palme ou une grappe de raisin & son nom, ou une Inscription qui marquât l'heureux succés de ses grandes actions. Le P. Hardouin rend une raison fort ingenieuse

pourquoi cet usage ne dura que quatre ans.

Mr. Cokburn Medecin a proposé un Probleme interessant. Il a mis entre les mains du President de la Societé Roiale de Londres, un papier cacheté qui contient sa methode dans l'usage des purgatifs. L'experience montre tous les jours combien leur operation varie selon l'âge & le temperament, la differente disposition des personnes, & mille exemples funestes ont trop fait connoître qu'on ne peut sans hazarder la vie des Malades, manquer à l'attention sur le moment favorable pour purger & sur la dose du Medicament. Le Medecin Anglois croit avoir trouvé une methode generale sur la variation des remedes. Il invite les autres Medecins à lui communiquer leurs methodes, il les publiera avec la sienne au mois de Mars de l'année prochaine 1706.

On voit ici à Londres, le premier & le second Tome d'un Ouvrage qui en aura plusieurs & qui servira beaucoup à éclaircir l'Histoire d'Angleterre & de France, c'est un recüeil des Traitez que les Rois d'Angleterre ont fait avec les autres Princes, tirez des Archives Roiales.

Fœdera, Conventiones, Litteræ & cujusque generis Acta publica inter Reges Angliæ & alios quosvis Imperatores, Reges, Pontifices, Principes aut Communitates ab ineunte sæculo duodecimo videlicet ab anno 1101. *ad nostra usque tempora habita, aut*

tractata ex autographis intra secretiores Archivorum Regiorum thesaurarias per multa sacula reconditis fideliter exscripta, in lucem missa de mandato Regina, accurante Thoma Rymer ejusdem Serenissima Regina historiographo. Tomus I.

Ce Volume renferme les Traitez faits par Henry premier & les Rois suivans, jusqu'à la premiere année d'Edoüard premier. C'est aux depens de la Reine Anne que l'Ouvrage s'imprime, elle en fait des presens & on ne le vend point.

DE PARIS.

L'Auteur des Essais de Litterature nous a écrit pour nous prier de declarer en son nom qu'il n'est point l'Auteur du Journal Litteraire, on peut l'en croire sur sa parole.

On a imprimé la vie d'un Religieux de la Trape mort le 18. Decembre 1704. Il s'appelloit dans le monde Jean Baptiste de Sainte Colombe Doupia, & dans la Religion frere Alberic, ce n'étoit point un de ces parfaits penitens dont la Trape a fourni tant d'exemples. La nouvelle Relation décrit une vie toûjours innocente & consommée dans les saintes rigueurs de l'austerité.

J'ai lû, nous écrit Mr. N. dans les affiches, ce titre d'un livre. *Le genie, la politesse, l'esprit & la delicatesse de la Langue Françoise.* Ce titre est de l'invention d'un

Imprimeur qui n'entend guéres ſes veritables interêts.

Avez vous lû une Satyre contre les faux devots, l'Auteur a mis ſon nom à la fin, il s'appelle *Merveſin*, il a beaucoup de feu.

Mr. Glouer plein de zéle pour le public, a publié une nouvelle maniere d'executer les Lotteries les plus composées; il prétend par cette invention les rendre toutes avantageuſes à ſa Majeſté & au public. Il promet dans le titre le moyen de les faire remplir en peu de tems, mais on ne trouve dans le Livre qu'une promeſſe d'employer ce moyen ſi l'on veut ſe ſervir de lui pour diriger une Lotterie. Le Livre ſe vend chez Cuſſon ruë St. Jacques. L'Academie Roiale des Sciences a donné ſon approbation à la nouvelle maniere de tirer les Lotteries

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Septembre 1705.

ART. CXXIX. *Elemens de Geometrie de Monſeigneur le Duc de Bourgogne.* Pag. 1467

ART. CXXX. *Les Campagnes de Charles XII. Roy de Suede.* p.1479

ART. CXXXI. Epiſtola pro Auguſto Hiſpaniarum Monarcha, Philippo V. &c. *Lettre dans laquelle on établit le droit de Philippe V. à la Monarchie d'Eſpagne, &c.* p.1502

ART. CXXXII. *L'Hiſtoire d'Apollone de Tyane convaincuë de fauſſeté & d'impoſture.* p.1514

ART. CXXXIII. *Aplication de l'Algebre à la Geometrie &c.* p.1529

ART. CXXXIV. *Abregé de la Bible par Demandes & par Réponſes &c.* p.1533

ART. CXXXV. Hiſtoriæ controverſiarum de Divinæ gratiæ auxiliis &c. C'eſt à dire, *L'Hiſtoire des Diſputes ſur la Grace &c.* p.1536

ART. CXXXVI. *Voyage d'Alep à Jeruſalem.* p.1566

ART. CXXXVII. *Des Proceſſions de l'Egliſe &c.* p.1573

ART. CXXXVIII. Aucupium car-

men. *La Chasse aux Oiseaux*, *Poëme.* pag. 1579

ART. CXXXIX. An Essay For A NEW Translation of the Bible &c. C'est à dire, *Essay pour une nouvelle Traduction de la Bible &c.* p. 1582

ART. CXL. Institutiones Theologico-Morales &c. C'est à dire, *Institutions Theologiques & Morales &c.* p. 1592

ART. CXLI. *Abregé de la Discipline Ecclesiastique &c.* p. 1595

ART. CXLII. *Le Chrétien mourant &c.* p. 1603

ART. CXLIII. *Explication d'une Inscription trouvée à Borbonne.* p. 1604

ART. CXLIV. *Derniere partie des Remarques de Mr. Peletier sur les Erreurs des Peintres.* p. 1614

ART. CXLV. *Nouvelles Litteraires.* pag. 1639

De Palerme. ibid.

De Naples. p. 1641

D'Angleterre. p. 1642

De Paris. p. 1651

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0599